



OU 100¹ ab

BPU Neuchâtel X



1031018884

*Bibliothèque
Musée Neuchâtel*

MUSÉE NEUCHATELOIS

MISSISSIPPI VALLEY

OV 100 106

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

XXVIII^{me} ANNÉE



NEUCHÂTEL

IMPRIMERIE DE H. WOLFRATH & C^{IE}

1891

(Tous droits réservés)

MUSEE

NEUCHÂTELLOIS

RECUEIL

D'OBJETS NATURELS ET D'ARTS ET DE MANUFACTURES

Organisé par le Conseil d'Administration de la Ville de Neuchâtel

XXVII^e ANNÉE



NEUCHÂTEL

IMPRIMERIE DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL

1881

1700 (1881)

A NOS LECTEURS



Le *Musée neuchâtelois* entre dans sa vingt-huitième année; la preuve de sa vitalité n'est donc plus à faire, mais il ne cherche point à s'enorgueillir, car ce succès, il le doit avant tout à ses fidèles abonnés et à l'amour que tout bon Neuchâtelois porte à son petit pays. Quel esprit chagrin a donc dit : Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire? Un peuple sans histoire ne serait pas un peuple, mais une incohérente réunion de gens que rien ne lie et que le hasard seul rassemble. L'histoire est le lien de famille des nations, et l'ignorer serait nous rabaisser au niveau de ces insectes dont une génération ne connaît ni celles qui l'ont précédée, ni celles qui la suivent. Le passé, d'ailleurs, est un bien commun, terrain neutre que chacun peut explorer au gré de sa fantaisie, sans courir au-devant de rencontres désagréables et de discussions irritantes. L'histoire cherche avant tout la vérité, et s'il est vrai, comme on l'a prétendu, que l'expérience d'autrui ne profite pas aux individus, un peuple, en revanche, peut toujours tirer d'utiles leçons des enseignements du passé. C'est donc un devoir pour nous de les transmettre à nos descendants.

C'est ce devoir que le *Musée neuchâtelois* s'efforce de remplir. Il n'a certes pas la prétention de s'en acquitter d'une manière parfaite, mais la perfection n'étant pas de ce monde, il fait du moins modestement de son mieux. Il présenterait, disons-le, plus d'intérêt encore, si à l'occasion un plus grand nombre d'amis de notre histoire nationale lui tendaient... un manuscrit. Que de vieux papiers à sauver des rats! Que de trésors encore cachés dans les flancs d'antiques bahuts pourraient voir le jour! *Scripta manent*, a-t-on dit : oui, à condition d'être imprimés.

Il le savait bien, l'homme excellent que nous venons de perdre et qui fut si longtemps le président, que dis-je? l'âme de notre Comité de rédaction; j'ai nommé Auguste Bachelin. Collectionneur passionné, chercheur infatigable, c'était aux autres qu'il pensait, jamais à lui-même; aux autres, à son pays ardemment aimé et personnifié pour lui dans

deux œuvres auxquelles il avait donné tout son cœur : le Musée historique et le *Musée neuchâtelois*.

D'autres diront ce qu'il a fait pour le premier ; nous ses collègues à la rédaction du second, nous ne laisserons point passer ce renouvellement d'année sans constater à nouveau, avec une douloureuse émotion, la perte immense que nous avons faite et le vide profond que Bachelin laisse dans nos cœurs. Mais son souvenir demeurera vivant parmi nous ; et comment l'honorer mieux qu'en continuant avec fidélité l'œuvre à laquelle, hier encore, nous travaillions ensemble ?

Dans ce but, le Comité s'est assuré le précieux concours de nouveaux collaborateurs. Les derniers numéros de 1890 et la liste d'une partie des travaux annoncés pour 1891 en sont la preuve ; le lecteur y aura salué avec plaisir des noms déjà connus et justement appréciés du public. Le côté artistique de notre recueil se développera, nous l'espérons, de plus en plus. Personne n'en doutera quand nous aurons dit que le Comité s'est adjoint M. F. Landry, et que M. le professeur L. Favre, un de ses membres fondateurs et le digne vétéran de notre littérature neuchâteloise, a bien voulu accepter de nous présider. Grâce aux nouveaux procédés de gravure que la maison Attinger à Neuchâtel, et Thévoz à Genève, utilisent avec tant de succès, nous pourrons à l'avenir, en sus des planches ordinaires, intercaler dans le texte des dessins qui l'illustrent et le complètent heureusement. L'essai fait dans ce numéro et dans le précédent obtiendra, nous n'en doutons point, l'approbation de nos lecteurs.

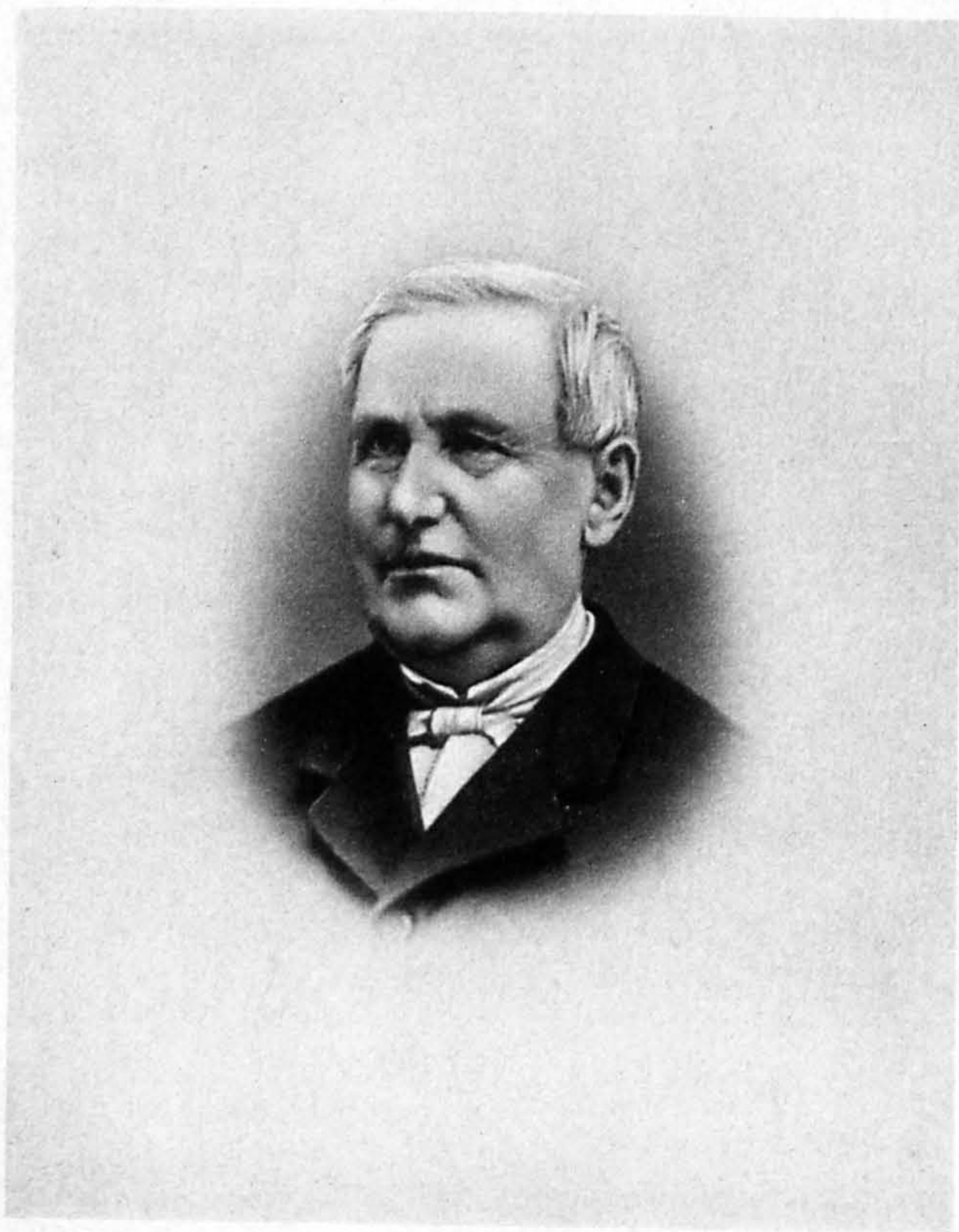
Enfin, une page de la couverture sera désormais consacrée aux avis et annonces se rapportant à nos études. Les collectionneurs pourront y faire des offres ou des demandes. Puis souvent une question se pose, un fait est à éclaircir, un renseignement précis à trouver.... A qui s'adresser ? Qui pourrait le savoir ? Qu'est devenu tel objet historique ? Une demande ainsi exprimée pourra, grâce à l'obligeance du public, singulièrement faciliter les recherches des amis de notre histoire.

« Jean-Jacques, aime bien ton pays », disait le père Rousseau au philosophe enfant. « Braves gens de la comté, disons-nous aussi, aimez votre petite patrie et.... abonnez-vous au *Musée neuchâtelois*. »

AU NOM DU COMITÉ :

D^r CHATELAIN.





C. Nicolet

1803—1871.

H. C. Nicolet

CÉLESTIN NICOLET

1803-1871

(Suite — Voir la livraison de décembre 1890, page 269)



Célestin Nicolet approchait de la trentaine : c'était le moment ou jamais de rentrer au pays et de s'y établir; ayant obtenu son diplôme après de brillants examens, il ouvrit en 1832, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à la Chaux-de-Fonds, la pharmacie que nous avons connue, qu'il sut rendre populaire et qu'il dirigea pendant trente-un ans. Quelques années plus tard, il épousa M^{lle} Elzire Othenin-Girard, la fille de l'associé de son père. Installé selon ses vœux, à la tête d'un établissement qui prospérait, la prédiction de M. Desfosses devait se réaliser; Célestin Nicolet ne pouvait se condamner à rester un simple praticien. Sans doute il roulait les pilules avec conscience et fabriquait l'eau de Seidschutz, alors à la mode, de manière à satisfaire ses clients les plus difficiles; mais ses yeux s'élevaient au-dessus de son officine et son esprit entrevoyait autour de lui une foule de problèmes qu'il éprouvait le besoin d'étudier : la géologie du Jura et de sa chère vallée de la Chaux-de-Fonds n'était pas encore débrouillée; les roches, les marnes n'avaient pas livré leurs fossiles caractéristiques, il fallait les trouver; l'eau de source manquait, on en était réduit aux citernes, souvent mal construites, recevant des infiltrations causes de maladies graves, prenant souvent le caractère d'épidémies. Était-il donc impossible de découvrir des sources pour alimenter la Chaux-de-Fonds? La flore du pays était encore à l'état embryonnaire; les botanistes ne manquaient pas, mais ils travaillaient isolément; il était nécessaire de les grouper autour d'un centre commun pour établir enfin un catalogue sérieux où chacun apporterait sa coopération. On ignorait la composition des tourbières et les lois de leur formation. Il était nécessaire de fonder un musée local pour l'enseignement de l'histoire naturelle dans les écoles et d'établir des observations météorologiques régulières dans tout le pays, faites avec de bons instruments et coordonnées entre elles.

Telles étaient, et j'en passe, les questions qui fermentaient dans la tête du jeune pharmacien, rentrant dans son village après une douzaine d'années consacrées à la science au milieu du mouvement intellectuel de Paris. Cet esprit avide de lumière se sentait à l'étroit dans cette ruche industrielle, peuplée d'horlogers et d'hommes d'affaires absorbés par des intérêts matériels. De quel côté viendrait ce rayon après lequel il soupirait et qui fournirait un aliment à ses aspirations?

Il vint de Neuchâtel où, rompant avec les études classiques exclusives, on venait d'inaugurer un enseignement scientifique en appelant de Joannis, H. Ladame, Agassiz, et où se fondait sous l'initiative ardente de ce dernier, une Société des sciences naturelles dont C. Nicolet fut nommé dès l'abord membre correspondant avec le Dr Allamand, de Fleurier. On peut se figurer sa joie d'être associé à l'activité de ces hommes qui, avec MM. Coulon, Aug. de Montmollin, plus tard Arnold Guyot, Fréd. de Rougemont, DuBois de Montperreux, Ch. Godet et d'autres encore, allaient transformer Neuchâtel et lui donner un lustre dont nous bénéficions encore aujourd'hui.

C. Nicolet voulut se rendre digne de cette distinction; non seulement il était régulier aux séances de la nouvelle Société, mais il fit une série de communications dont la géologie lui fournit les sujets : une notice sur le *Calcaire lithographique des environs de la Chaux-de-Fonds*, une autre sur les *Groupes oxfordiens et oolitiques du Jura neuchâtelois*, puis un essai sur la *Constitution géologique de la vallée de la Chaux-de-Fonds*, imprimé dans les *Mémoires* et que les géologues considèrent « comme un document et une étape dans l'histoire géologique de notre canton ».

En 1834, il s'associe avec P. Merian, Voltz, B. Studer, J. Thurmann pour entreprendre d'une manière méthodique l'étude des terrains jurassiques et de leurs fossiles, et se partager la besogne pour arriver à une synthèse désirable. MM. L. Coulon et A. de Montmollin se joignent à eux; ce dernier démontre l'analogie de la pierre jaune d'Haute-rive avec l'étage de la craie, et la détache des terrains jurassiques. Le nom de *Néocomien* qui lui est donné par Thurmann a été définitivement adopté par la science.

Enfin l'enthousiasme de C. Nicolet devint de l'exaltation après la réunion à Neuchâtel, en 1837, de la Société helvétique des sciences naturelles et le discours sur l'époque glaciaire prononcé par Agassiz. Il abandonne sa pharmacie pour explorer avec lui les glaciers de Zermatt en 1839, et l'année suivante s'établir, lui septième, sur le glacier

de l'Aar, sous le fameux bloc de schiste-micacé devenu célèbre sous le nom d'*Hôtel des Neuchâtelois*. Chargé d'étudier la flore encore inconnue des moraines voisines et les plantes qui contribuent à la formation de la tourbe à ces altitudes, il trouva le moyen d'écrire sur ce sujet nouveau une notice extrêmement attachante et instructive.

Peut-être cherchait-il dans ces explorations où il jouait sa vie, du moins sa santé, un dérivatif au chagrin profond causé par la perte récente de sa jeune épouse qui avait succombé en février 1839, lui laissant au berceau une fille condamnée elle-même à mourir jeune. Cette catastrophe l'avait atterré, et pour se reprendre à la vie, il se jetait dans des entreprises qu'à cette époque on jugeait insensées.

Un nouvel encouragement marque cette année 1840; la Société géologique de France l'admit au nombre de ses membres et lui témoigna par là qu'elle gardait un bon souvenir des naturalistes neuchâtelois qui avaient assisté à Porrentruy, en 1838, à sa session extraordinaire dont elle avait donné la présidence à J. Thurmann, et où Agassiz, A. Guyot et C. Nicolet avaient fait des communications sur des faits nouveaux qu'ils venaient de constater.

* * *

Sous l'empire de la ferveur enthousiaste que les travaux extraordinaires d'Agassiz excitaient à Neuchâtel et dont la renommée portait au loin l'écho, une Société des sciences naturelles était née à la Chaux-de-Fonds et avait été adoptée avec joie comme section par celle du chef-lieu. Je n'ai pas à expliquer qui en fut l'initiateur et le père; Célestin Nicolet réussit à stimuler le sentiment de rivalité et d'émulation qui a toujours régné entre la montagne et les bords du lac; pourquoi rester dans un état d'infériorité si notoire lorsqu'on possédait à la Chaux-de-Fonds, au Locle, aux Brenets, dans le corps médical ou parmi les sommités horlogères, des hommes capables de produire des travaux originaux, de faire connaître des découvertes intéressantes, ou qui communiqueraient le résultat de leurs expériences, de leurs lectures. Cet appel fut entendu et la Société fut constituée en 1843. Avec sa modestie ordinaire, C. Nicolet s'effaça et la présidence fut d'abord dévolue à Jean-Laurent Wurflein, ancien professeur de latin et de grec au collège de Neuchâtel, homme disert, affable, spirituel et fin sous un extérieur épais et lourd, doué du talent d'attirer aux séances, par son tact et l'agrément de sa parole, les membres les moins zélés. Les fonctions de secrétaires, dont nous étions revêtus le Dr Ch. de Pury et moi, nous mettaient en relations permanentes avec la Société de Neuchâtel par un échange fraternel

de nos procès-verbaux et de mémoires qui étaient lus dans les séances et entretenaient des liens qui devenaient toujours plus étroits.

La section, qui comptait une vingtaine de membres, s'assemblait deux fois par mois dans une salle du collège et s'occupait des questions scientifiques, hygiéniques, économiques, industrielles, intéressant la population de nos montagnes. C'est par ses soins que la Chaux-de-Fonds fut pourvue d'un bon régulateur public, placé à l'hôtel-de-ville; qu'une lunette méridienne fut installée par M. d'Osterwald sur le clocher de l'église. C'était l'époque où le galvanisme commençait à remplacer les procédés dangereux de la dorure au mercure. Les doreurs au feu, dont on reconnut soixante-quatre ateliers dans nos montagnes, faisaient une résistance désespérée, bien qu'ils fussent pour la plupart empoisonnés par le mercure et atteints de tremblement des mains et d'autres infirmités graves. La Société fit tous ses efforts pour combattre leur obstination et pour accélérer le triomphe de la pile et ses applications inoffensives.

La révolution de 1848 dispersa les membres de la section, qui trouvèrent des occupations d'un autre ordre; mais le souvenir de son activité n'était pas éteint en 1854, preuve en est le vote de la Société helvétique, à Saint-Gall, décidant de se réunir l'année suivante à la Chaux-de-Fonds, avec C. Nicolet pour son président.

Qu'on se représente le choc qu'il dut éprouver lorsqu'il reçut cette nouvelle. Sans doute, c'était une gloire pour son village et un honneur pour lui; mais quel fardeau en perspective, quelle responsabilité. Comment recevoir les savants de la Suisse et de l'étranger dans un village uniquement industriel, dépourvu de bibliothèque, de musée, d'un corps de professeurs illustres, sous un ciel inclément où la neige tombe même en été? Qui aurait le courage de se hasarder dans le haut Jura, au risque d'y trouver la pluie, le froid, la boue? Cependant on ne pouvait reculer, il fallait avaler la coupe, organiser les comités de réception, faire face à une correspondance étendue en français, en allemand, enfin, et ceci n'était pas la tâche la moins ardue, écrire... un discours d'ouverture.

Grâce à son savoir-faire, à son activité, au dévouement de ses amis et de la population, tout alla le mieux du monde. A la fin de juillet 1855, plusieurs centaines de confédérés, accompagnés d'étrangers de distinction, tinrent leurs assises dans le grand village, où ils trouvèrent l'hospitalité la plus large et la plus aimable. Ils étaient accourus curieux de voir ce nid d'horlogers, perdu dans un vallon sauvage, n'ayant pour

horizon que des pâturages, des tourbières, de noirs sapins, sans la moindre apparence d'Académie, et dont on parle pourtant dans le monde entier. Je me rappelle avec émotion ces belles journées favorisées par un temps splendide, la surprise de nos visiteurs, ravis du joyeux entrain de nos montagnards, dont l'accueil cordial et chaud les enchantait. Ils s'en retournèrent pleins de reconnaissance pour un peuple où tout le monde se disputait l'honneur de les héberger, de les combler de prévenances délicates, remerciant le président, pénétrés d'estime pour sa personne, rendant hommage à sa science et aux ressources qu'il avait su déployer.

Je voudrais avoir l'espace suffisant pour citer quelques passages du discours par lequel il ouvrit la quarantième session de la Société helvétique, et dans lequel il sut présenter, en vingt-six pages d'impression, un tableau vivant de la Chaux-de-Fonds à cette époque et résumer toutes les notions scientifiques recueillies sur la contrée. Personne mieux que lui n'aurait pu entreprendre ce travail savant, original et personnel, puisqu'il était l'auteur des observations dont il rendait compte.

Une ombre toutefois passa sur cette belle fête : Neuchâtel avait perdu M. P.-L.-Aug. Coulon, ancien président de la Société des sciences naturelles, dont la notice nécrologique, écrite et lue par M. Félix Bovet, fut écoutée avec l'intérêt le plus sympathique. Quelques jours auparavant, Jules Thurmann, le botaniste, le géologue distingué, l'ami intime de Nicolet, mourait du choléra à Porrentruy, au moment où il se préparait à partir pour la Chaux-de-Fonds avec des communications importantes. Lorsque le président annonça le deuil qui nous frappait, son émotion lui coupa la parole et un frémissement dans la nombreuse assemblée lui apprit que chacun partageait sa douleur.

Un détail à rappeler : les réunions générales eurent lieu dans la grande salle de l'hôtel-de-ville; les séances des sections à l'ancien collège; les banquets au théâtre éclairé à *giorno*; les galeries, garnies de dames dans leurs plus fraîches toilettes, formaient autour de la salle un demi-cercle du plus gracieux aspect. La loge maçonnique donna un magnifique souper; les excursions à Pouillerel, au Col-des-Roches, à la chute du Doubs, embellies par les démonstrations empressées du Locle et des Brenets, excitèrent des acclamations unanimes.

L'année 1855 est encore marquée par la part que prit C. Nicolet à un travail qui fit époque dans la construction des chemins de fer; je veux parler de la coupe géologique idéale de la montagne des Loges,

entreprise par MM. Desor et Gressly sur l'initiative de M. James Ladame, alors chef du département des Travaux publics de l'Etat. Cette coupe, faite sur une très grande échelle et comprenant toutes les couches jurassiques avec leurs dimensions en épaisseur, à partir du portlandien jusqu'au lias, devait servir de préliminaire au percement du tunnel. Elle a permis de se rendre compte d'avance des difficultés que pourrait présenter cette opération colossale, la plus grandiose et la plus hardie qu'on eût vue chez nous, mais qui était le seul moyen d'établir le trait-d'union nécessaire entre la montagne et le chef-lieu, l'idée primitive étant de prolonger le tronçon Locle-Chaux-de-Fonds par le Val de Saint-Imier jusqu'à Bienne. On sait que les prévisions des deux géologues se vérifièrent de tout point; c'est un de leurs plus beaux titres de gloire; mais les lettres de Gressly m'autorisent à en revendiquer une grande partie au profit de C. Nicolet, qui leur a fourni de nombreuses mesures et les guidait de ses conseils. A chaque instant on avait recours à ses lumières et à son jugement. Ceci m'est attesté par M. James Ladame lui-même.

On doit à ses recherches un nombre considérable de fossiles, surtout de poissons et de mammifères intéressants, trouvés dans le bassin de la Chaux-de-Fonds; on lui apportait tout ce que la pioche mettait au jour, et il savait récompenser et encourager les ouvriers. Ami de Carteron, le rustique géologue de la Grand'Combe des Bois (Doubs), ils ont fouillé ensemble, parfois au péril de leur vie, les grottes à ossements de Mancenans et de Vaucluse et en ont retiré d'abondants débris de mammifères, en particulier de l'ours des cavernes (*Ursus spelæus*), dont j'ai vu chez lui de magnifiques échantillons. Il a signalé, déjà en 1845, une défense d'éléphant exhumée dans la molasse des Combettes.

* * *

Mais Nicolet n'était pas seulement géologue, il était aussi botaniste comme son ami Thurmann, et il avait mis tous ses soins à composer un herbier. Dès qu'il avait un moment de loisir, il l'employait à une excursion; souvent je l'ai accompagné dans ces courses de quelques heures aux côtes du Doubs, à Pouillerel, à Tête-de-Ran par la Roche des Cros. A la fin il ne récoltait plus et se bornait à visiter les plantes rares au moment de leur floraison et à les saluer d'un sourire.

Il encourageait les commençants, stimulait leur zèle, leur indiquait les lieux à visiter, exigeant d'eux de rapporter un certain nombre d'espèces qu'il leur aidait à analyser et à déterminer. Il faisait avec eux la

revue de son herbier pour les habituer à un arrangement correct et aussi pour se remémorer la nomenclature qu'oublie si facilement ceux qui ne font pas de la botanique leur unique occupation. Il ne négligeait aucune plante et accordait son attention aux mousses, aux lichens, aux champignons; dans les cas douteux, il avait recours à Léo Lesquereux pour les mousses, au pasteur Schärer ou à M. Schuttelwort pour les lichens, et à Trog père, à Thoun, pour les champignons. C'est lui qui m'engagea à entreprendre l'étude de ces derniers végétaux et à les peindre.

Le musée en voie de formation, qu'il cherchait constamment à augmenter soit par des achats ou des échanges, l'obligeait à s'occuper aussi de zoologie, avec le concours généreux de M. L. Coulon et du capitaine Vouga, de Cortaillod, chasseur et empailleur consommé.

* * *

L'un de ses plus anciens correspondants est M. d'Osterwald, le géographe; déjà en 1832, il lui recommande les observations météorologiques de la Chaux-de-Fonds, dont la situation et l'altitude font une station importante. Il revient à la charge en 1839 en qualité de président du Comité de météorologie, et lui envoie une collection d'instruments de précision :

Observez tout ce qui peut contribuer à augmenter nos connaissances dans une science qui vient de naître, les brouillards, la neige, la forme des flocons selon le vent et la température, la fonte de la neige, sa transformation en névé, ses retours. Etudiez aussi les tourbières, leur composition, leur accroissement, leur reproduction, leur influence sur le climat et la santé.

Nicolet accepta avec sa bonne grâce habituelle et acquit ainsi sur le climat de sa vallée, sa température, son humidité, la direction générale des vents, l'influence de l'état de l'atmosphère sur la santé publique des notions qui lui furent grandement utiles dans les divers travaux qu'il entreprit plus tard. Elles trouvaient déjà leur application immédiate dans sa pharmacie, ce qui n'était pas à dédaigner. Ainsi il prévoyait à merveille l'influence des changements de temps sur la santé de la population. Lorsqu'aux longs froids secs de l'hiver succédait une élévation subite de la température, avec fonte de la neige et pluie, ce qu'il appelait *l'effet du foehn*, il savait que les affections bilieuses allaient éclater, que les langues deviendraient blanches, que les médecins prescriraient invariablement l'eau de Seidschutz, et il prenait ses précautions en conséquence, pour n'être pas pris au dépourvu. D'autres fois, c'était l'ozonomètre qui lui annonçait l'approche des rhumes, des catarrhes, des bronchites;

et il préparait le thé pectoral, la pâte de jujube, les boules de gomme, les sirops adoucissants et certaines pastilles au jus de réglisse de sa fabrication spéciale, qui lui avaient fait une réputation méritée auprès des dames.

Le 9 novembre 1841, M. d'Osterwald lui écrit :

Je reviens des Grisons accablé de fatigue, après avoir fait plus de 400 lieues à pied, le baromètre à la main, en suivant tous les cours d'eau de ce vaste pays, de leur source jusqu'à leur embouchure dans l'Inn et dans le Rhin. Tout cela me sera utile pour ma carte de la Suisse, mais j'en rapporte des jambes fourbues et mes trois baromètres en morceaux.

En 1843, le même géographe le charge de lui procurer deux ou trois paillasses, matelas, couvertures pour lui et ses deux aides qui doivent passer quinze jours à la pâture Houriet¹ pour des travaux de trigonométrie sur le terrain, et d'être son banquier pendant qu'il sera dans le voisinage.

Des services de cette nature demandés à C. Nicolet se renouvellent à chaque instant, et il est toujours prêt à obliger ceux qui s'adressent à lui, même à faire des avances d'argent parfois considérables.

Les travaux géodésiques de M. d'Osterwald le retenaient, vers 1843 ou 1844, pendant des mois entiers à la Chaux-de-Fonds, où il logeait à la *Fleur de lys*. Il s'y rencontra en automne avec le célèbre Henri Monnier, écrivain et dessinateur, l'auteur de *Joseph Prud'homme*, qui revenait d'un voyage en Suisse avec sa femme. Celle-ci tomba malade et dut s'arrêter à la Chaux-de-Fonds pendant plusieurs semaines. Le géographe et l'artiste s'étaient connus à Paris; ils renouèrent leurs relations avec joie et y mirent en tiers C. Nicolet qui avait fourni les médicaments à M^{me} Monnier sans savoir qu'elle était la femme du fameux caricaturiste. Quels bons moments ils passèrent ensemble. Le meilleur est que M^{me} Monnier, une fois guérie, joua plusieurs fois au théâtre, entre autres le *Gamin de Paris*, avec la troupe établie à la Chaux-de-Fonds; son mari tenait le rôle du général. On peut penser que je ne négligeai pas une telle aubaine qui faisait courir tout le monde. Avant de partir, H. Monnier laissa à C. Nicolet un fort beau dessin de la maison où naquit Léopold Robert.

(A suivre.)

L. FAVRE.

¹ Près du Bas-Monsieur ou du Vallanvron.

SOUVENIRS D'UN JEUNE ZURICOIS

PENSIONNAIRE A NEUCHATEL EN 1808

(Extrait des *Lebenserinnerungen* von H. Escher)

L'auteur auquel nous empruntons les pages qu'on va lire se nommait Henri Escher. Il appartenait à une des plus vieilles familles de la bourgeoisie de Zurich et entretenait des relations de parenté éloignée, il est vrai, avec le grand patriote suisse, Escher de la Linth. Après des études gymnasiales fort bien faites dans sa ville natale, il se rendit à Neuchâtel, et les impressions qu'il reçut dans notre ville feront l'objet de l'article que nous publions. Plus tard nous le trouvons à Heidelberg, où il se livra à l'étude du droit. De retour dans sa patrie, il fut nommé professeur de droit, puis bailli de Grüningen. Après les événements de 1831, il fut revêtu des fonctions de président du Tribunal criminel et entra dans le Conseil d'Etat qui dut résigner ses pouvoirs à la suite de l'affaire Strauss. La sphère d'activité dans laquelle nous le trouvons à la fin de sa carrière est l'Université de Zurich, où il occupait une chaire de droit. Henri Escher appartenait à la phalange libérale de 1830 et si, vers la fin de sa vie, il inclina à gauche, il n'abdiqua jamais complètement les principes politiques qui l'avaient guidé lorsqu'il faisait ses premières armes dans la vie publique; au point de vue religieux, il partageait en plein les idées rationalistes qui dominaient alors.

Nous avons cru intéresser nos lecteurs par la traduction de ces quelques pages qui, sans aucun mérite littéraire, ont cependant l'avantage de nous donner une idée de ce qu'était la société neuchâteloise au commencement du siècle.

Victor HUMBERT.

.... C'est à mon oncle que je suis redevable de la détermination que prit mon père de m'envoyer dans le pays romand pour me dégrossir. Mon oncle, en sa qualité de négociant, était en relations d'affaires avec la

A Neuchâtel, j'entrai en relations avec plusieurs jeunes messieurs de la noblesse et d'autres classes. Deux d'entre eux, que j'avais auparavant connus à Zurich, méritent d'être mentionnés ici, l'un appartenant à la classe bourgeoise, l'autre d'origine plus noble. Petitpierre (je ne me souviens plus de son nom de baptême, si je l'ai jamais su), appartenant à une famille distinguée, puis créé en Prusse comte de Wesdehlen¹, avait été envoyé à Zurich pour apprendre l'allemand et les belles manières; il y était placé chez une dame de haut rang et de fort bon ton.

François Pétavel exerça sur moi, au point de vue psychologique, une influence bien autrement importante. Son père, qui était secrétaire de ville, l'avait envoyé à Zurich en partie pour apprendre l'allemand, en partie pour étudier à fond la littérature grecque et latine. Il était en pension chez le fils de notre philologue zurichois Ottinger, qui pouvait bien alors avoir soixante ans et qui commentait Théophraste en le traitant de haut, mais qui, à mon sens, n'avait jamais compris la théorie des idées de Platon. J'avais déjà, à Zurich, été en relations d'amitié avec Pétavel, qui appréciait mon développement philologique et classique et qui partageait alors mes idées philosophiques. A Neuchâtel il m'aida, dans la maison de son père, à faire une traduction de Thucydide, ce qui n'était vraiment pas une petite entreprise. Nous nous rencontrions souvent sur les promenades publiques et il m'invita à aller le visiter dans une jolie campagne aux environs de la ville, où sa sœur dirigeait le ménage. Là je me trouvais plus à mon aise que dans les sociétés guindées de la noblesse.

Mon ami était, au point de vue philosophique, assez disposé à adopter des idées très avancées, tandis que moi j'inclinai vers les théories orientales des brahmanes, des adorateurs du feu et des bouddhistes. Je ne fus pas peu surpris d'apprendre, à peu près quinze ans plus tard, que Pétavel s'était laissé convertir par une méthodiste anglaise, miss Turner, qu'il était devenu presque fanatique dans cette direction, détestait tout paganisme, même dans les œuvres d'art². Il avait aussi eu l'idée de me faire une visite à Grüningen, pour tenter de me convertir, mais ce projet ne se réalisa pas.

¹ Escher veut parler de M. Petitpierre-de-Wesdehlen, bien connu par la part qu'il prit à l'échauffourée de 1856.

² Il est inutile de faire remarquer à nos lecteurs ce qu'il y a d'inexact dans cette appréciation communiquée à Escher par des personnes peu bienveillantes. La vérité est que M. Pétavel unissait à une piété très profonde une grande largeur de vues et une remarquable aménité. Nous sommes bien loin du fanatisme.

De telles métamorphoses sont curieuses au point de vue psychologique.

Le père de mon ami avait, comme secrétaire de ville, son bureau et un appartement spacieux à l'hôtel-de-ville, édifice construit dans un style très noble, circonstance qui me prévenait en faveur de ce bâtiment. C'est là que nous travaillions à cette traduction des premiers livres de Thucydide dont j'ai déjà parlé et pour laquelle le prix que j'avais reçu à Zurich avec sa traduction latine, ses notes philologiques et ses variantes, me fut d'une grande utilité.

Le père Pétavel était d'origine plébéienne, peut-être même d'une commune rurale, mais ces messieurs de la noblesse et de la bourgeoisie (banquiers, négociants, officiers pensionnés) trouvèrent qu'ils pouvaient bien avoir recours à ses lumières et à sa plume habile. Il était donc reçu au cercle de ces messieurs où l'on trouvait, sur quelques tables, les journaux politiques peu nombreux à cette époque, tandis qu'à d'autres tables quelques messieurs jouaient gros jeu, d'autres enfin conversaient sur des événements ou des questions politiques et religieuses.

Pour compléter mes détails sur la vie de famille chez M. Borel, je dois ajouter ici une courte notice.

A notre table mangeaient encore deux personnes qui demeuraient aussi dans la maison : une dame déjà âgée, veuve d'un noble neuchâtois, M. d'Yvernois, que celui-ci avait épousée pour sa beauté. C'était une Française de Lyon, modiste ou exerçant quelque profession analogue. Elle parlait un très beau français et ne négligeait rien pour restaurer ses charmes un peu fanés ; elle ne s'épargnait pas le fard et passait beaucoup de temps devant sa table de toilette. Un vieux monsieur, faible d'esprit, contrastait avec cette dame : c'était le frère du riche Pourtalès lequel, après avoir débuté avec un capital modeste, avait, par ses voyages, sa connaissance des hommes et son économie, acquis plusieurs millions et laissé des fils qui ont fondé de brillantes familles et dont l'un d'eux possédait au Faubourg un magnifique palais avec un parc. Le père avait fait bâtir hors de la ville un hôpital qu'il avait doté.

Après un séjour d'à peu près un an, je m'émancipai de plus en plus de la tutelle de mon maître de pension et je fréquentais volontiers ceux de mes contemporains qui étaient cultivés. Mais mes propos sur certains sujets, propos que les jeunes gens rapportaient à leurs parents, me firent auprès des personnes pieuses de la ville la réputation peu enviable d'un spinoziste, d'un athée, etc., etc. Je n'avais alors pas encore lu les ouvrages de Spinoza et plus tard je n'ai jamais pu admettre

son panthéisme, aussi cette épithète de spinoziste ne m'était-elle nullement due.

Avant de prendre congé de Neuchâtel, auquel je m'étais affectionné, je dois ajouter quelques détails sur le pays et ses habitants.

Malgré toutes les faiblesses et certaines étroitesse qui me déplaisaient chez les habitants de Neuchâtel, je dois affirmer que leur caractère m'a laissé une impression très favorable. L'état social du pays était le résultat d'un développement historique. Dans la noblesse et chez les personnes riches régnait le sentiment de leur valeur personnelle plutôt que le dédain pour des personnes moins privilégiées qu'elles au point de vue social. La légalité était le principe dominant et la bienfaisance s'exerçait sur une vaste échelle. L'honnêteté commerciale procurait au négoce du crédit à l'étranger. Plusieurs citoyens, qui avaient amassé au dehors des richesses considérables les employaient de la manière la plus noble : un M. Pury¹ pour fonder une maison d'orphelins, d'autres pour améliorer des routes de montagnes.

La population des campagnes se distinguait aussi par son amour du travail, son honnêteté et son intelligence. Chacun sait que déjà alors les localités montagnardes du Locle et de la Chaux-de-Fonds s'étaient, grâce à l'horlogerie, élevées à une aisance remarquable. Valangin et le Val-de-Ruz étaient habités par un petit peuple qui avait une certaine analogie avec quelques populations des vallées alpestres de nos cantons suisses.

Les habitants de Neuchâtel, tout en étant fiers de la protection de la Prusse, avaient des sentiments suisses qui eussent pu faire honte à bien des Suisses.

La manière en laquelle s'exerce la justice est bien la règle la plus sûre pour juger de la droiture d'un peuple. Or je ne me rappelle pas avoir entendu parler, pendant un séjour de près de deux ans, d'une exécution capitale; je n'ai pas remarqué non plus qu'on appliquât ces peines infamantes, telles que le fouet, en pleine rue, comme cela se pratiquait assez souvent à Zurich. Je crois que l'incarcération et les amendes suffisaient à maintenir l'ordre.

La population avait un salaire suffisant et assuré dans son travail agricole ou industriel, les vigneronns étaient bien payés et l'on construisait beaucoup de beaux bâtiments et de routes. Les enfants du pays n'étaient

¹ Escher confond David de Pury avec J.-J. Lallemand, fondateur de la Maison des orphelins. Il est assez curieux qu'il ne dise pas un mot du testament Pury.

pas assez nombreux pour satisfaire à tous ces travaux, aussi voyait-on affluer beaucoup de Suisses allemands, en particulier des Bernois. Les indigènes éprouvaient le besoin d'aller tenter fortune en pays étranger, ce qui réussit à beaucoup d'entre eux; quant à ceux qui ne rêvaient que plaies et bosses, ils allaient s'engager au service des puissances.

La forme en laquelle était rendue la justice avait gardé son caractère féodal. Tels juges possédaient une juridiction patrimoniale¹, d'autres tribunaux de districts étaient présidés par des délégués du Conseil d'Etat. En ville, il y avait un procureur général de la famille de Rougemont; j'avais été introduit auprès de lui, mais je n'ai jamais compris de quelle nature étaient ses fonctions, je les crois de peu d'importance². Pour la souveraineté de Valangin, qui avait été réunie à la principauté de Neuchâtel par une union personnelle, il y avait, comme au moyen âge, des grands jours dans le château. C'était, à ce que je crois, à l'origine un *Centgericht* qui, dans la suite des temps, était devenu souverain. J'assistai un jour à une de ces séances où le procureur du prince, qui était un noble de Neuchâtel, développait l'acte d'accusation et ses conclusions avec beaucoup de grandezza, il se croyait probablement dans le cothurne d'un d'Aguesseau. Cette cérémonie ne fit pas grande impression sur moi et je la trouvai passablement ennuyeuse....

Ici se termine ce qui, dans les mémoires d'H. Escher, a rapport à Neuchâtel. Nous avons sommairement énuméré dans notre préambule les étapes de sa carrière subséquente; nous n'y reviendrons pas.

V. H.

¹ On nous dit qu'il n'y a jamais eu de justice seigneuriale (patrimoniale) dans le pays. Il faut que Escher se soit trompé.

² Au contraire, le procureur général représentait le prince, il présidait le Conseil d'Etat et remplaçait le gouverneur en cas d'absence. Dans les affaires administratives, il représentait l'Etat dans les contrats.

RECHERCHES

SUR LES

EXÉCUTEURS DES HAUTES ŒUVRES A NEUCHÂTEL

ÉTUDE DOCUMENTAIRE

(Suite — Voir la livraison de décembre 1890, page 280)

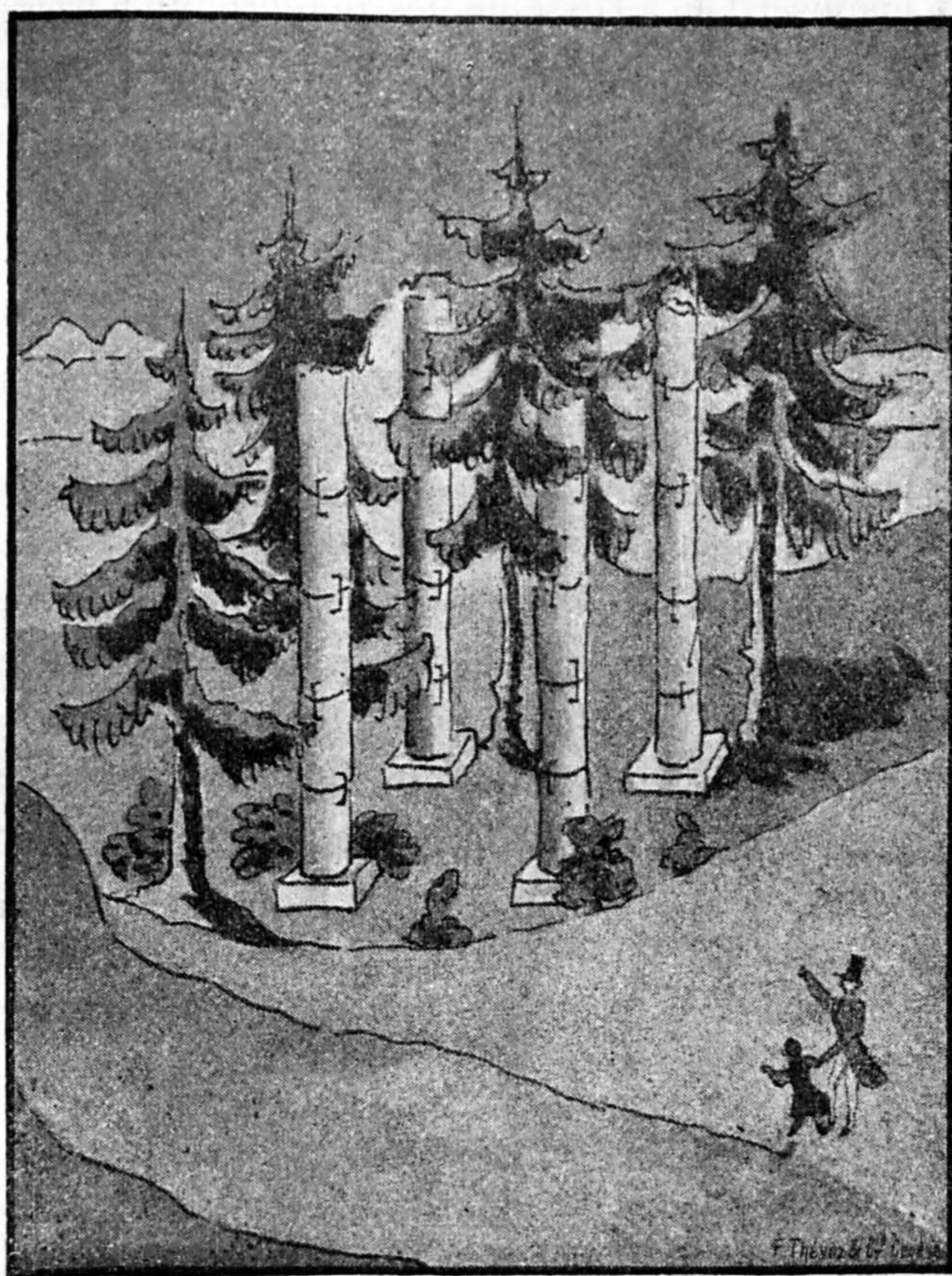
V

A côté de l'échafaud, machine d'exécution provisoire, on construit des gibets dans plusieurs parties du pays; l'histoire du gibet de Valangin, entre autres, est fort curieuse; un manuscrit de l'ancien juge George Quinche, intitulé : *Promenades autour de Valangin (1842)*, expose les démêlés de Guillaume et de son gibet d'une façon fort originale :

.... Nous apercevons au travers des arbres les hideuses colonnes du gibet, près desquelles on ne passe pas sans éprouver je ne sais quelle impression de malaise et de frayeur. En effet, les voilà à demi-cachées dans des bouquets d'arbres qui commencent d'envahir la place, et par leur développement attestent que depuis de longues années, aucun malheureux n'a été conduit ici pour y expier par une mort ignominieuse les forfaits de sa vie scélérate; regardez, les voilà! ce sont les restes de cet appareil devenu inutile et que je verrais avec plaisir disparaître à tout jamais, comme rappelant le souvenir d'époques et de mœurs qui ne sont plus les nôtres.

S'il est quelqu'un qui soit amateur d'antiquailles et de vieilleries, c'est bien moi, je vous assure; j'aime les tourelles du Château, les légendes, les vieilles histoires; mais à vous dire le vrai, je n'ai pas la plus petite prédilection pour la potence, toute antique qu'elle soit, et déjà plus d'une fois j'ai eu le projet de proposer à notre Communauté l'envoi d'une requête au Conseil d'Etat, pour en solliciter la démolition. A l'heure qu'il est, j'ai un brouillon de pièce à cet égard et peut-être n'ira-t-il pas longtemps avant que je ne mette les fers au feu. Peut-être effrayerai-je quelque peu votre imagination en vous retraçant quelques-unes des scènes dont ce lieu fut témoin; ce ne sera ni gai,

ni plaisant. Mais auparavant, je vous dirai quelque chose des circonstances assez curieuses qui accompagnèrent la construction des fourches patibulaires qui, dans les temps reculés, passaient, comme vous savez, pour une marque de souveraineté et de puissance de leurs auteurs. Ce fut en l'an 1424 que Guillaume, seigneur de Valengin, fit élever ici une potence à quatre piliers; cette construction mécontenta le comte de Neuchâtel, qui la fit abattre; l'un des officiers chargés de cette exécution et nommé Jehan de Sales, fut massacré,



Le gibet de Valengin

D'après un dessin de George Quinche

en redescendant, par les gens de Guillaume; un moyen aussi violent n'était pas fait pour rapprocher les deux souverains, au contraire, le meurtre de l'écuyer mit le feu aux étoupes et Conrad, exaspéré, se disposait à arriver en armes sur le bourg, pour tirer une éclatante vengeance de l'attentat commis contre sa souveraineté, lorsque les parties tombèrent d'accord pour reconnaître l'archevêque de Besançon comme juge de leur pitoyable et ridicule chicane. L'affaire lui fut donc soumise, et le 8 mars le révérendissime prélat

prononça que le seigneur de Valengin devait reconnoître, genoux en terre, qu'il n'étoit qu'un simple féotier, sujet du comte de Neuchâtel et qu'en réparation de sa félonie et déloyauté, il payeroit deux marcs d'argent, au moyen de quoi, Conrad devoit pardonner à son vassal et lui laisser la liberté d'élever un nouveau gibet, mais à trois piliers seulement.

Plus tard, soit en 1560, le nombre des piliers fut augmenté par René de Challant; les quatre colonnes subsistèrent jusqu'en 1842 environ, et l'auteur du manuscrit en a laissé un dessin reproduit à page précédente.

On tenait autrefois tellement, écrit George Quinche, à ce que les gibets fussent exposés à la vue, qu'on les plaçoit toujours soit sur des hauteurs, soit dans des endroits dégagés de toutes entraves; c'est ainsi que l'an 1678, le Gouvernement ordonna à la Commune de faire disparoître certains arbres qui masquoient la vue du sinistre appareil.

Le 20 août 1836, la justice de Valengin eut à dresser procès-verbal d'un vol de fermentes reliant les piliers du gibet; il s'agissait bien plutôt d'actes de destruction, puisque ces fermentes furent retrouvées dans des broussailles, à peu de distance.

La terrasse du gibet existe encore ainsi que deux des bases des piliers, une partie des fûts de colonnes et un chapiteau; non loin de là se trouve une borne de l'époque de Jeanne de Hochberg ou de René de Challant, bien usée, probablement par les pieds des spectateurs curieux.

Depuis le gibet, continue l'auteur des *Promenades*, on va aux Grands Raz et de là à *Taille-Tête*, où fut exécutée en 1795 la femme de Pierre Seigneur; un tronçon de poteau portait encore, il y a cinquante ans, la trace des flammes qui l'avaient brûlée; le mari, complice, fut roué vif après avoir eu le poing droit coupé (le 9 décembre).

Des gibets s'élevaient encore dans plusieurs endroits du pays, à Saint-Blaise, Gorgier, Lignièrès, etc.

On connaît plus ou moins bien la fin de celui de Neuchâtel; il fut renversé dans des circonstances moins tragiques que celles racontées par la légende.

Il suffit de lire les trois arrêts suivants du Conseil d'Etat pour s'en convaincre :

Du 5^e janvier 1830. — Information prise en cette ville le 2^e de ce mois, pour découvrir les auteurs de la démolition de la potence de cette ville, laquelle paraît avoir été effectuée dans la nuit du 31^e décembre au 1^{er} janvier: Le Conseil approuve les mesures prises par le Maire de Neuchâtel, et ordonne leur continuation.

Du 11^e janvier 1830. — Sur la requête d'Auguste Huguenin et Charles Renard, suppliant le Conseil d'avoir égard au repentir qu'ils éprouvent pour avoir, dans un moment de folie, démoli la potence de cette juridiction. Vu le procès-verbal, ouï le rapport du Maire et délibéré, le Conseil arrête : qu'il veut bien ne pas ordonner des poursuites criminelles contre les deux suppliants; mais qu'il les condamne à subir chacun d'eux trois mois de prison et une censure devant le Juge criminel de cette ville, à s'obliger solidairement envers la Recette des Parties Casuelles d'une somme de soixante louis, et à payer les frais : La requête des Supplians et le présent arrêt devant être lus en ouverte Justice.

Du 29^e juin 1830. — Les frais dus par Huguenin et Renard seront avancés par les Parties casuelles.

Au fond, le gouvernement avait tout l'air d'approuver cet acte, puisqu'il ne fit pas même relever son gibet.

La tournure politique donnée à cette affaire contribua seule à lui faire prendre des proportions auxquelles elle n'aurait pas dû atteindre; Charles Renard demandait que sa faute fût excusée et lui-même écrivait un an plus tard :

Nous méritons, il est vrai, de gens commandés par le bourreau, l'épithète de Huns ou de Vandales. Nous avons eu l'insolence et la barbarie de briser leurs chers instrumens de torture et leur roue. Je conçois que ceci leur tienne à cœur. Un an auparavant, deux brigands avaient renversé leur gibet!

Nous avons peine à concilier cette lettre avec la requête en grâce des suppliants; mais notre devoir était d'en parler ici; du reste nous n'avons fait que citer les *Fragments* de Guinand.

Le gibet de Lignièrès, appelé aussi *Justice* ou *Gibet de Chêne*, avait été réparé en 1492, ainsi que cela résulte d'une pièce originale en patois romand, des archives de l'Etat (c'est le reçu de 18 liv. 2 s. du charpentier, pour neuf pommeaux).

En 1531, François d'Orléans accorda au seigneur de Colombier, au nom de sa mère, la duchesse de Longueville, la « haute justice et signe patibulaire », sans réserver autre chose que la souveraineté et le dernier appel; il s'agissait d'un gibet à trois piliers. La duchesse Marie de Bourbon autorisa Claude de Neuchâtel, en 1576, à relever à trois piliers le gibet de sa baronnie de Gorgier, « crainte qu'à ce défaut, la justice criminelle ne s'exercât pas dans ce ressort ».

VI

Le corps du supplicié, suspendu d'abord par la corde, était ensuite soutenu au moyen d'une chaîne, puis, en fin de compte, enterré entre les piliers, de sorte que la place du gibet était en même temps une nécropole. Ceci est confirmé par les récentes trouvailles de crânes et d'ossements, faites sur l'emplacement du gibet de Neuchâtel.

La même manière de faire était pratiquée dans le canton de Vaud :

Par l'usage constant du pays le cadavre du supplicié doit rester au gibet ou sur la rouë jusqu'à entière consommation, pour servir d'exemple, ou tout au moins il doit être enterré sous le gibet.

(François SEIGNEUX, juge criminel de Lausanne en 1756.)

VII

La première mention que nous trouvons de l'exécuteur des hautes œuvres est de 1534; le bourreau de Lausanne officia pour le compte du souverain; mais ce ne fut pas pour longtemps, puisque déjà en 1539, son collègue de Moudon le remplaça, sur la demande expresse des Quatre-Ministres; le 27 décembre de la même année, « *Jaques Bauldran exequuteur des criminels, au ballivage de Mouldô et du pays de Vuaud* », signait une convention par laquelle il déclarait se charger du poste de maître des hautes œuvres; outre le paiement convenu, l'Etat lui remit une livrée ou manteau « *suivant l'usage de ce pays* ».

Pendant seize ans nous perdons la trace de ces personnages et, en 1555 seulement, ils reparaisent; il s'agit de nouveau du bourreau de Lausanne; un sieur Jean Thebenin remplissait ces fonctions et accusa réception au receveur Benoît Chambrier et au maire Henry Grizel, de dix florins petit poids pour le paiement de son second salaire; il existe encore aux archives de l'Etat un second récépissé de dix^e livres faibles, pour le premier terme de la troisième année de la pension du bourreau de Lausanne; est-ce la même personne que la précédente? Nous l'ignorons, mais cela est probable.

Dès 1555 à 1581, nouvelle éclipse; quel fut l'exécuteur du greffier Grossourdy? Les archives sont muettes à cet égard; disons en passant que le malheureux Grossourdy, de Valangin, fut exécuté en 1581 dans la ville de Neuchâtel, pour avoir fait un acte faux, quoiqu'il ne l'eût rédigé que par ordre de son seigneur et en vue d'éviter la mort: on lui coupa la main et ensuite la tête.

Les manuels du Conseil d'Etat, une fort précieuse collection à consulter, ont été institués en 1514; le premier exécuteur de la haute justice que nous y trouvons mentionné, est un individu nommé Rytzhock (16 janvier 1584).

Plus tard, en 1596, il paraît avoir disparu de la scène, car Beat-Jacob, de Neuchâtel, demande à l'ambassadeur de Bierville de lui prêter le bourreau du royaume de France pour faire justice dans sa terre de Gorgier.

Pour remplacer le manque de renseignements plus complets sur les héros de cet article, examinons quelques-unes des condamnations que les bourreaux furent chargés d'exécuter.

En septembre 1612, raconte George Quinche, on vit arriver au gibet de Valangin un jeune homme de dix-huit ans, condamné à perdre la tête pour un vol qui, de nos jours, aurait encouru six semaines de prison; la sentence portait la clause bizarre que : « de lui ne fut mémoire jusqu'à la résurrection ». — Cinq ans plus tard, on vit, continue l'auteur, l'étrange spectacle d'un patient sur la poitrine duquel le bourreau tatouait un gibet avant de lui couper la tête. En 1617, l'exécuteur des hautes œuvres gravait encore l'effigie d'une potence sur le front d'un condamné qui, après avoir eu tous les membres rompus, fut élevé tout vivant sur la roue.

Ces histoires du bon vieux temps soulèvent une question intéressante, celle de savoir ce que représentait la *marque* appliquée aux criminels. Était-ce un écu chevronné, des initiales, la fleur de lys? Nos recherches là-dessus sont demeurées infructueuses, et seuls les exemples que nous venons de citer pourraient faire admettre que la même marque, un gibet ou une potence, servait pour les condamnés à mort et les bannis (voleurs, blasphémateurs, etc., etc.).

Cette question de la *marque* et des *potences* nous remet en mémoire un très intéressant article sur le *Blason infâme* (G. de Crollanza, *Almanach héraldique*, 1884); nous en extrayons les passages suivants :

Parmi les contradictions nombreuses qu'on relève dans les institutions du moyen âge, un fait qui a rapport au blason et à la justice criminelle en même temps m'a singulièrement indisposé contre l'aveuglement d'une société qui se piquait cependant de connaître à fond les lois du *point d'honneur*; les potences armoriées n'étaient pas rares, et les seigneurs qui ne plaçaient point leur écusson sur le bras hideux des fourches patibulaires avaient soin de le mettre à peu de distance. Les rois de France se paraient de la fleur de lys, et cet emblème servait à marquer d'un signe infamant et indélébile les voleurs,

les escrocs, les faussaires, les filles de mauvaise vie et autres gens du même acabit. Il faut avouer que le noble art héraldique ne jouait pas toujours un rôle très brillant dans l'ancienne jurisprudence.

De 1596 à 1634, l'exécuteur eut une rude besogne, qui nous est rapportée par les *Annales* de Boyve (1618) :

Pendant le séjour du prince Henri à Neuchâtel, il s'y passa une chose des plus surprenantes. Un certain apothicaire, nommé Motteron, habitant à Neuchâtel, par une perfidie abominable, désirant d'empoisonner le prince et toute la cour, séduisit un jeune page du duc nommé Dispot, gascon de nation et de bonne famille, le persuadant de mettre d'une poudre qu'il lui donna dans quelques apprêts qu'on servira sur la table du prince, lui faisant croire que ceux qui en prenaient dansaient et faisaient des jeux pendant quelque temps et que cela était fort divertissant. Le page, qui n'avait point d'autre vue que de fournir aux assistants un sujet de rire, prit de cette poudre et en mit sur un apprêt qui devait être présenté au prince; mais quelqu'un s'en étant aperçu, on donna cet apprêt à un chien qui mourut sur-le-champ. Mais ce qui le rendit tant plus condamnable, est qu'il avait déjà fait l'essai de cette poudre sur deux manœuvriers qui hâchaient du bois dans la cour du château, lesquels en étaient déjà morts quelques moments après en avoir pris. Le page fut envoyé à Valangin pour y être jugé; il fut étranglé et roué.

L'apothicaire fut aussi d'abord saisi et exécuté dans Neuchâtel, où il y fut tenaillé, brisé et brûlé vif sur la roue et à petit feu.

Maître Hans fut appelé à ce poste à peu près à cette époque, car il est parlé de lui en 1621 dans les *Manuels* de la ville.

Le 28 octobre 1634, le Conseil d'Etat appela aux fonctions de bourreau Jean Leichem, qui les remplit pendant cinq ans environ; le 12 août 1639, son fils lui succéda, et nous le retrouvons en 1654 fort apprécié des Bernois, qui prient le Conseil de leur envoyer le bourreau de Neuchâtel « qu'on disait expert dans la connaissance des signes sataniques pour les reconnaître sur le corps d'une femme accusée de sorcellerie ». Peut-être les criminels eurent-ils une mauvaise influence sur Jean Leichem, qui se fit expulser du pays; l'extrait suivant des *Manuels* de l'Etat le dit en substance :

Du 14^e jour de juin 1664. — Jean Leichem, Mre des hautes œuvres en cette ville ayant cy devant été condamné à sortir de ce pays pour avoir donné des Caractères. Il a été dit qu'on ne Lui peut pas permettre d'y revenir, et que s'Il y revient, qu'on le saisira pour le mettre entre les mains de la justice, afin de le châtier selon l'exigence du cas.

Le mot *caractères* nécessite une explication : on entendait par là les actes consistant à relever des empreintes de serrures pour en fabriquer des fausses clefs ; à force d'exécuter des faussaires, l'exécuteur le devint à son tour et fut puni du bannissement.

Le même jour où le Conseil d'Etat rendait l'arrêt qu'on vient de lire, François Heiny ou Heiné succédait à Leichem ; il lui fut ordonné de prêter serment entre les mains du Sieur Mayre de cette ville (Neuchâtel). Confirmé dans ses fonctions le 24 octobre 1674, François Heiné mourut le 29 juillet 1682 et fut remplacé par un certain Fehlmann ; le poste devint vacant par suite de la démission de ce dernier et, le 10 décembre 1689, Th. Hots fut nommé à sa place.

(A suivre.)

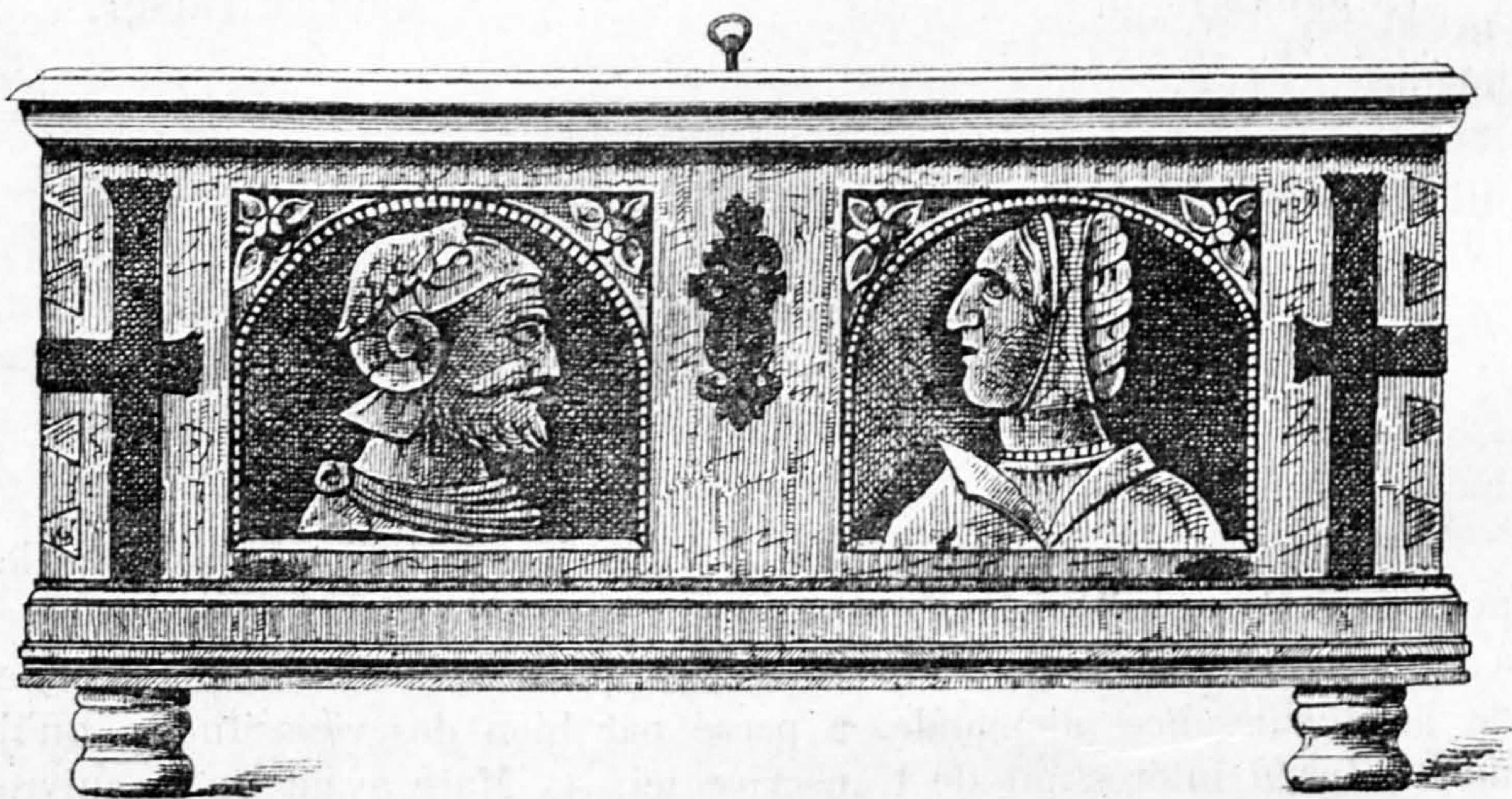
Maurice TRIPET.

ODYSSÉE D'UN VIEUX BAHUT

Il existe dans notre canton un vieux coffre de bois, connu sous le nom de *Bahut de Claude d'Arberg*. Ce vénérable meuble, qui remonte à la première moitié du XVI^{me} siècle, et qui est construit dans le style de la Renaissance allemande, a passé par bien des vicissitudes, qu'il nous a paru intéressant de transcrire ici. — Mais avant de le suivre dans son odyssée, décrivons-le en quelques mots.

C'est un coffre de bois dur, de 1 m. 12 de long, sur 0 m. 465 de haut, sans les pieds, et de 0 m. 46 de large. Il est porté sur quatre pieds tournés, très simples, d'environ 0 m. 085 de hauteur. La face antérieure est formée de deux panneaux encadrés entre trois montants. Ces panneaux, en forme de niches, à cintre évasé et bordé d'un rang de perles, sont ornés aux angles supérieurs d'un motif de feuillage. Dans la niche de gauche est sculpté en relief un buste d'homme en guerrier, et dans celle de droite une tête de femme, les deux visages se regardant. La sculpture de ces deux figures est très rustique, les traits sont durs et grossiers, décelant la main de l'ouvrier plutôt que celle du maître. Le costume que porte la femme est manifestement celui des dames du temps de François I^{er}. Quant à l'homme, son type de figure, sa barbe taillée en pointe, sa fine moustache, son cou nu, rappellent aussi certains portraits de cette époque. Le casque en forme de dauphin, dont sa tête

est couverte, est une de ces coiffures de fantaisie dont les artistes de la Renaissance aimaient à orner la tête des hauts personnages (voy. : *Effigies regum francorum*, avec les fig. de V. Solis et de J. Amman. Nüremberg, 1576). Au milieu du montant qui sépare les deux panneaux, se trouve une élégante entrée de serrure en fer découpé et repoussé. Une autre entrée de serrure, celle-ci ronde et à secret, posée sur le couvercle, donne accès dans le coffre. Le couvercle se lève et les yeux sont agréablement frappés par un jeu de serrurerie très fin et très compliqué, qui attire l'attention du connaisseur. Enfin de robustes ferrures garnissent les angles du meuble. Tel est en résumé le soi-disant coffre de Claude d'Arberg. C'est bien, comme on le voit, un bahut de la Renaissance allemande.



A. C. dit.

On sait en effet qu'au XVI^{me} siècle les ouvriers allemands et flamands se rendaient volontiers en Italie pour y étudier le bel art. Leur stage terminé, ils revenaient chez eux, riches d'expériences, mais courts d'argent; il fallait donc travailler. Chemin faisant, on s'arrêtait ici et là, dans les villes par lesquelles on passait, exécutant les commandes qui étaient faites par les particuliers. C'est ainsi qu'un grand nombre de nos vieux meubles sont dus à leur ciseau, plus ou moins habile. Bonnaffé, dans son *Histoire du meuble au XVI^{me} siècle* (page 106), donne la figure d'un coffre retrouvé en Auvergne, très semblable à celui dont nous parlons et qu'il attribue à un artiste allemand ou flamand de la Renaissance. Nos meubles dits à *cavaliers*, comme le pupitre Hory dont nous avons parlé récemment (voir *Musée neuchâtelois*, 1890), semblent n'avoir pas d'autre origine.

Quelle valeur faut-il attribuer à la tradition qui fait de notre coffre le bahut du seigneur de Valangin? Nous ne le savons trop. Et d'abord de quel Claude s'agit-il? Est-ce du comte Claude d'Arberg, époux de Guillemette de Vergy, mort en 1517, ou de Claude, sieur des Pontins, bâtard de Guillaume d'Arberg et neveu du précédent, mort en 1524? S'il fallait opter, ce que nous ne saurions faire, c'est à ce dernier que nous donnerions la préférence. En premier lieu, le coffre nous semble d'une date plus récente que 1517, puisque le type des costumes est plutôt celui du milieu du règne de François I^{er}. En second lieu, il a été retrouvé dans la maison même que possédait à Valangin le sieur des Pontins. — Cette maison, qui est précédée d'une cour carrée, est située dans l'intérieur du bourg, à quelques pas de la porte Est, du côté Nord. C'est aujourd'hui l'hôtel des Pontins, nom qui lui fut donné en souvenir de celui qui en fut le premier propriétaire. Plus tard, demeure et bahut devinrent la maison et le coffre de la *recette* de Valangin; puis, en 1848, tous deux tombèrent dans le domaine privé. C'est là que se trouvait le dit meuble lorsque M. Georges Quinche alla le dénicher en 1867 pour le tirer de son obscurité. Ici nous laissons la parole au journal de M. Quinche :

Interpellé aujourd'hui par Madame Tissot-Laub à porter présence à la reconnaissance et inventaire d'une petite quantité de linges qu'elle veut faire blanchir, et qui a été abandonné par un locataire qui a pris la fuite en laissant un pauvre et chétif mobilier qui sera prochainement liquidé juridiquement, j'ai aperçu à cette occasion un vieux bahut sans date, mais qu'à ses curieuses sculptures et à une serrure d'une forme étrange et singulière, je présume appartenir au XVI^{me} siècle. Et comme le mobilier qui sera vendu est tellement misérable et chétif, qu'il n'attirera pas de personnes du dehors, il en résulte que la vente n'aura guères pour amateurs que des gens de Valangin, et qu'en conséquence je cours passablement de chances de devenir adjudicataire du vieux coffre qui, très probablement, sera abandonné pour quelques francs.

Plusieurs jours se passent, puis M. Quinche reprend :

Vers trois heures après midi j'entends tambourner dans la rue, l'idée me vient que peut-être il est question de la vente du mobilier de Maire dont je parlais à la date du 18 c^t; je vais écouter à la fenêtre et en effet je ne me trompe pas. Et comme l'affaire du vieux bahut me trotte encore par la tête, je me transporte sur le lieu de l'opération, afin de courir les chances d'obtenir cette vieillerie que je mets en prix à deux francs et qui m'est adjugée à ce prix, sans qu'aucune des personnes présentes ait songé à me renchérir d'un seul centime. Je suis fort aise de mon acquisition que je remets immédiatement au menuisier Roth pour lui donner une couche de vernis d'ambre. Je ne sais trop où je déposerai cette relique, mais je trouverai bien un petit coin dans mon domicile pour l'y installer.

Quelques jours après, M. Quinche inscrit dans son journal :

Ce soir, le menuisier Roth m'a rapporté mon vieux bahut, et m'a demandé pour le passer en couleur cinquante centimes de plus qu'il ne m'a coûté d'achat, en sorte qu'il me revient à quatre francs cinquante centimes. Roth me dit que le serrurier qui l'a vu offrirait trente francs pour la serrure seulement qui en effet est excessivement curieuse, et ne manquera pas d'être admirée des amateurs.

Peu après, un ami propose à M. Quinche d'envoyer son bahut à l'exposition universelle de Paris. Mais la proposition n'est pas du goût de ce dernier :

Mon modeste bahut à l'exposition universelle serait mille fois éclipsé par toutes les merveilles qui s'y rencontrent et parmi lesquelles il aurait l'importance d'une goutte d'eau lancée au milieu de l'Océan, ou d'un grain de sable destiné à grossir le sommet du Chasseral, tandis qu'il se trouve à la fois fier et heureux sur ma galerie, où son isolement lui épargne les douleurs de la comparaison et le chagrin de se voir méconnu et délaissé, sort qui serait décidément le sien s'il se trouvait entouré et en compagnie de meubles d'une plus haute antiquité et qui par cela même effaceraient l'humble coffre lequel, s'il avait voix au chapitre et pouvait être consulté au sujet de son transfert à Paris, supplierait avec les plus vives instances d'être dispensé de faire ce voyage.

Là-dessus le cher meuble adresse à M. Quinche une éloquente prosopopée pour le supplier de ne pas se séparer de lui. Qu'irait-il faire à Paris? Pourquoi l'exposer à une humiliation certaine, peut-être même à des accidents graves? Ce morceau, écrit dans le style un peu pompeux et déclamatoire du vénérable justicier, ne peut trouver sa place ici.

Jusqu'à sa mort, M. Quinche semble avoir porté une affection presque paternelle à son vieux bahut qu'il ne voulut jamais abandonner. Cependant le grand moment de la séparation arriva. M. Quinche mourait célibataire en mars 1878. Son unique héritière, une nièce, qui évidemment n'y entendait rien, vendit alors le précieux meuble à un amateur de Valangin pour la modique somme de cinq francs. Celui-ci le céda à son tour à M. d'Epagnier, de Cernier. En 1885, il eut l'honneur de représenter l'art du XVI^me siècle à l'exposition organisée à la Chaux-de-Fonds, en faveur de la Crèche, par la Loge maçonnique. Des mains de M. d'Epagnier, il passa en 1887 à celles de son propriétaire actuel, M. l'avocat Breitmeyer, à la Chaux-de-Fonds. En attendant, la valeur du vieux meuble s'était centuplée, puisque M. Breitmeyer le payait 250 fr. et nous connaissons à Neuchâtel des amateurs que cette somme, en apparence si élevée, n'effrayerait aucunement.

Alf. GODET.

ERRATA. — Il s'est glissé dans le titre de la planche du numéro de décembre 1890 une erreur. Ce titre devrait être: *Vue de Valangin en 1766*. La planche représente en effet Valangin après l'incendie du château en 1747 et avant les modifications que ce dernier subit en 1772.

LA MAISON D'ERASME

I

A Bâle, en dehors de la vieille ville, limitée sur un de ses côtés par la pittoresque porte de Saint-Alban, s'élève un quartier tout moderne, tout élégant, formé d'hôtels luxueux, de villas coquettes, de palais même, espacés dans de vastes enclos plantés de grands arbres. C'est là que s'est établie l'aristocratie du capital, du commerce, de l'industrie, dirigeant à distance les opérations de ses banques, de ses comptoirs, de ses usines. Rien de plus riche et de plus intime cependant que ce quartier aux larges avenues, où ne parvient point le bruit de la fiévreuse activité bâloise.

L'un de ces hôtels se devine plus qu'il ne se voit derrière sa grille en fer forgé envahie par la vigne vierge. Son portail est formé de colonnes carrées en pierre blanche, supportant sur leurs chapiteaux des vases ornés, également en pierre. Au centre de la porte s'enroulent des lettres dans un cartouche. Un jet d'eau retombe dans une vasque de marbre, au milieu d'une pelouse bordée d'hortensias. Le feuillage d'un arbre immense ne permet pas d'apercevoir l'ensemble de l'hôtel, dont l'escalier extérieur, vaste et monumental, fait face au portail. Sur un côté de l'édifice, apparaît un portique à l'italienne dans les arcades duquel passent les branches d'un magnolia. A l'étage, du côté de la rue, un domestique ferme les fenêtres et l'on voit glisser sur leurs tringles les rideaux de velours d'une pièce dans laquelle pénétrait le soleil. Derrière, dans le fond d'une cour formée par des remises et des écuries, un laquais polit les ferrures d'un équipage. Pas un bruit n'arrive de l'hôtel, pas un enfant ne joue sur les pelouses. C'est à l'aube sans doute que les jardiniers ont arrosé les massifs de verdure et ratissé les allées sablées.

Le portail s'ouvre sous la pression d'une main invisible et un monsieur bien mis descend l'escalier. Quoique jeune encore, un commencement d'embonpoint alourdit sa démarche et neutralise son

allure élégante. Blond, il porte une moustache tombante, des favoris, un lorgnon à monture d'or; de sa main gantée, il tient un portefeuille de cuir noir. La grille se referme derrière lui; il marche hâtivement, mais dignement; au salut empressé d'un passant, il répond sans se découvrir: « Bonjour, bonjour », et disparaît dans l'une des avenues qui conduisent en ville.

Au moment où il quittait l'hôtel, une jeune femme entrait dans un des salons. Elancée, vêtue d'une robe sombre, les épaules tombantes, la tête pâle sous ses abondants cheveux noirs, la démarche lente, elle s'approche d'une table et de ses doigts effilés éparpille sur le tapis à fleurs le courrier qui y est déposé; puis elle ouvre et lit indifféremment les lettres de part annonçant des mariages et des naissances, les réclames de magasins, qu'elle froisse et jette dans une corbeille. Elle plie et dispose en ordre des offres de service, des demandes de secours, qui doivent arriver régulièrement, à en juger par la place spéciale qu'elle leur assigne sous une plaque de cristal. Puis, s'asseyant, elle lit des lettres, et pas la plus petite émotion ne se montre sur ce calme visage aux traits un peu détendus. Un journal paraît l'intéresser davantage; de temps en temps, un bruissement de papier signale seul dans la maison la présence d'un être vivant.

Le salon est vaste, boisé en style allemand, encombré de meubles luxueux. Sur les tables, de riches ouvrages à couvertures ornées s'étaient avec une rectitude parfaite. Des consoles supportent des vases de Chine; la cheminée vaste et d'un marbre rouge est surmontée d'une glace. A droite et à gauche, dans des cadres du plus bel or, apparaissent deux tableaux, l'un de Stuckelberg, l'autre de Böcklin, une scène historique suisse et une fantaisie mythologique, les deux seules choses originales de cette pièce. Aux embrasures des fenêtres, dans des jardinières en bois sculpté de l'Oberland, croissent des plantes riches, aux abondants feuillages, aux fleurs éclatantes. Un demi-jour tempère heureusement l'aspect neuf de cet opulent intérieur, que le tapissier-décorateur a surchargé de tant d'objets inutiles: plats en cuivre repoussé, candélabres, étagères, consoles, coussins brodés, encombrant les divans et les fauteuils.

Quels sont les habitants de cette demeure? Des riches assurément, jouant un rôle conventionnel et poli sur ce fond tout moderne où les choses sont arrivées par la loi de la mode, les plantes rares comme les livres de prix, dont les pages, indifférentes aux hôtes de la maison, demeurent collées par l'or de la tranche. A côté du piano, dans le

casier à musique, pas un volume, pas une couverture fripée, ne trahit une sympathie pour un maître : la froideur a respecté leurs feuilles immaculées.

Une lettre avait été oubliée sous les papiers déposés sur la table ; la jeune femme la prit, examina l'adresse, dont l'écriture ferme, originale, lui paraissait inconnue. C'était bien son nom : Madame Forcart, précédé de son prénom de Jeanne, écrit en caractères plus gros. Prenant un canif à manche incrusté, elle coupa lentement l'enveloppe :

« Ma cousine, ma chère cousine, c'est un revenant qui vous écrit ; mais ne vous effrayez pas, car sa lettre ne vous apparaîtra qu'avec le soleil levé, et, à cette heure matinale, la peur s'en va. Bonjour, ma cousine, que ces lignes vous portent mon meilleur souvenir, mes vœux, tout ce que vous voudrez, si toutefois vous désirez quelque chose ; car on dit que vous avez de tout en abondance et que vous donnez comme les saintes du passé. Voilà deux jours que j'erre dans votre étonnante ville, où j'ai appris votre rôle. J'ai eu dix fois l'idée d'aller frapper à votre porte ; comment, dix fois ! Cette idée ne m'a pas quitté, elle m'a obsédé, et... je ne suis pas allé. Que voulez-vous?... des idées drôles... à chacun les siennes... Je ne saurais pas me conduire chez vous, moi, bohème errant à travers le monde comme un oiseau fantasque. C'est égal, il faut que je passe dans votre rue pour saluer votre hôtel et vous envoyer mes pensées. Adieu, ma cousine d'autrefois.

« Votre affectionné,

« Pierre DE LUZE. »

La main de la jeune femme tremblait ; arrivée au bout de la lettre, elle la relut, l'examina, reprit l'enveloppe ; puis, se levant subitement, elle alla à la fenêtre, dont elle écarta un rideau par un mouvement nerveux, et regarda vers la rue, qu'elle pouvait apercevoir à travers les arbres et les plantes de la grille. Mais n'avait-il point passé déjà ? Et il ne donnait pas son adresse ! L'émotion, l'inquiétude même, agitaient la jeune femme, dont les yeux étaient fixés vers les arrivants de droite et de gauche. Du côté de la ville, elle aperçut un homme qu'elle crut reconnaître ; se retirant dans l'ombre du rideau, elle le regardait avec une intensité dont on n'eût pas cru capables ces yeux voilés de tout à l'heure. L'homme marchait d'un pas ferme, un peu précipité ; il s'arrêta brusquement vis-à-vis de l'hôtel. Les rebords de son chapeau de feutre mou mettaient de l'ombre sur sa tête osseuse, à barbe blonde. A son pantalon de couil clair et à sa vareuse on devinait en lui un insoucieux

de la mode et du luxe; une cravate noire flottait sur sa poitrine; de ses poches de côté sortaient des papiers; il tenait un album, une carte, des livres sous un bras; l'abondante fumée d'une cigarette vaguait derrière lui comme un sillage. Il avait passé, et la jeune femme restait immobile à la fenêtre; tout à coup elle quitta le salon, et deux minutes après, vêtue d'une mantille noire, elle sortait précipitamment de l'hôtel. Hâtive, fiévreuse, elle prit le faubourg Saint-Alban, suivit la Rittergasse jusqu'au cloître, où elle entra. Des touristes qui examinaient les tombeaux se retournèrent à sa vue; marchant plus lentement, elle regarda ces monuments et lut les longues épitaphes consacrant la noblesse, les titres et les vertus de tous ceux qui reposaient sous ces dalles ornées. Les Bourckardt, les Sarrasin, les Bischof y reposaient nombreux; elle remarquait pour la première fois le nom de Forcart. Mais sa pensée était ailleurs, ses yeux seuls lisaient les inscriptions tumulaires: « Où a-t-il passé? » se demandait-elle. Les visiteurs se trouvaient maintenant à l'entrée du couloir qui débouche sur la plate-forme de la cathédrale. « Qu'ont-ils donc tant à voir? » pensa-t-elle. Des femmes la dévisagèrent; jamais des regards ne l'avaient tant irritée. Elle passa sur la terrasse.

Il était là; elle le voyait à l'ombre des arbres, les deux mains posées sur le mur, le corps penché en avant, la tête à l'horizon, ses livres à côté de lui. « Ses livres, toujours... » se dit-elle. Elle s'arrêta à deux pas de lui; il se retourna, tressaillit, se troubla, et tandis qu'il se découvrait, elle lui tendit les deux mains.

— Madame.. dit-il en s'inclinant.

— Madame, répéta-t-elle, pourquoi donc? Vous étiez moins cérémonieux tout à l'heure.

— Comment?

— Oui, dans votre lettre.

— Ma lettre... c'est vrai... mais je l'écrivais hier à la nuit, il y avait du vague dans l'air... ce matin j'aurais été plus correct... N'ai-je pas été respectueux?

— Vous l'êtes trop, mon cousin. Savez-vous que j'ai eu l'idée de vous faire arrêter et de vous forcer à entrer chez moi pour vous punir de ne pas être venu nous voir, me voir... tout de suite, en arrivant à Bâle. Ce n'est pas gentil cela...

Elle parlait vite pour dissimuler son embarras :

— Vous êtes donc ici depuis longtemps?

— Depuis deux jours.

— C'est impardonnable ! Je vous fais donc bien peur ?

— Peur ! mais oui, mais non, je ne sais pas... Attendez, cela va s'éclaircir un peu, parce que, voyez-vous, ma cousine, je ne pensais pas avoir le plaisir de vous voir. Je ne puis me remettre de mon étonnement...

— Eh bien, mon cousin, j'ai pensé que vous vouliez vous donner la satisfaction de vous faire désirer et suivre par moi, et j'ai eu l'idée de vous laisser passer ; vous méritiez cela... mais je n'ai pas obéi à ce mauvais sentiment...

— Ma cousine, entrons dans la cathédrale et je vous jurerai sur ma foi que jamais je n'ai eu cette idée prétentieuse, jamais...

— Alors pourquoi n'êtes-vous pas venu ?

— Pourquoi, pourquoi?... Vous êtes madame Forcart... Tenez, asseyons-nous à l'ombre de ces arbres, si toutefois c'est correct...

Il lui indiqua un des bancs ; à un rire de la jeune femme il reprit :

— Que voulez-vous ? je ne sais pas si ce que je fais est bien ; je vis en dehors du monde...

M^{me} Forcart prit place sur le banc.

— Eh bien, je me disais : que fait cette charmante cousine du passé ?

— Du passé... Vous en parlez comme d'une chose oubliée.

— Oubliée, mon Dieu ! — Il regarda le ciel comme s'il le prenait à témoin. — Oublier, vous oublier !... Je me suis informé de votre demeure, et, en entendant seulement votre nom, on m'a dit : « Madame Forcart, c'est la providence des malheureux ». On a ajouté : « C'est une sainte... » Je me demandais si je ne vous rencontrerais pas, si le hasard ne me serait pas propice ; mais, sachant qu'il n'arrange pas souvent les choses comme le voudrait notre cœur, je me suis résigné et donné comme consolation le plaisir de vous écrire, puis de passer devant votre hôtel. J'ai été admirablement inspiré et je vous remercie ; mais comme je tiens à ce que vous n'ayez pas de moi la mauvaise opinion dont vous parliez, je vais vous renouveler mon serment dans la cathédrale, si vous voulez bien y entrer.

— Votre parole suffit, je vous crois.

La gêne des premiers moments avait disparu, et la jeune femme continua :

— Ah ! dites-moi donc ce que Bâle a d'étonnant, je vous prie ; je me suis demandé si vous parliez sérieusement.

— Comment donc ! figurez-vous que je ne passe pas dans une de

vos rues, dans une de vos ruelles, sur vos places, sans admiration, sans émotion même; j'y retrouve à chaque pas des souvenirs historiques, et Dieu sait cependant si j'en ai vu des villes, des monuments!... Je vous demande pardon, ma cousine, vous me connaissez: je ne vois pas les choses comme tout le monde, je me passionne...

— Alors, dites-moi, s'il vous plaît, ce qu'il y a d'admirable ici. Vous êtes un artiste, vous voudrez bien m'initier.

Il l'écoutait étonné.

— Qui donc ici m'a jamais parlé comme vous? — Et elle regardait la terrasse vide. — Vous m'appeliez autrefois votre élève, je voulais étudier tant de choses... Supposez un moment qu'il y ait dix ans de moins dans notre vie...

— Je dois alors oublier que vous êtes mariée et reprendre nos propos interrompus d'autrefois...

— Oui, je vous en prie. Vous souvenez-vous quand vous me disiez: « J'ai trouvé un site charmant?... » Tantôt c'était au bord du lac, tantôt au pied de la montagne. Vous ajoutiez: « Je ne serai heureux que lorsque vous l'aurez vu avec moi ». Et alors, avec toute sorte de combinaisons... vous étiez fort pour cela...

— Et vous donc! Ah! vous en avez aussi trouvé de ces bonnes petites inventions...

— Ne nous reprochons rien, mon cousin, n'est-ce pas? Alors nous partions: c'était charmant...

— Partons, ma cousine Jeanne.

II

Sur les rives du lac de Neuchâtel, à droite et à gauche de la ville, s'élèvent de riches demeures, châteaux et maisons bourgeoises, situés dans les bois, les prés, dans les villages même. Dès le XVII^{me} siècle, toutes les localités importantes étaient régies par des magistrats appartenant à l'aristocratie. Ils construisirent alors ces petites résidences, dont plusieurs sont encore habitées par les descendants de leurs fondateurs; quelques-unes ont été élevées plus récemment. Si certaines familles n'y séjournent que temporairement, d'autres s'y sont établies tout à fait. C'est le cas des Robert de la Prise, dont on parlait beaucoup il y a bientôt douze à quinze ans. A ce moment, leurs fils étudiaient à l'université; ils revenaient à l'époque des vacances avec des amis, et pendant deux ou trois mois c'était une vie inaccoutumée: toutes les

chambres étaient habitées; parfois même on transformait la serre en dortoir, où l'on ne dormait pas, on le comprend, mais où l'on riait jusqu'à l'aube. Les deux demoiselles Robert étaient bien aussi pour quelque chose dans l'attrait des Prises; charmantes, riches, bien des cœurs étaient prêts à se donner à elles. Leur cousine Jeanne, une Robert aussi, mais de la branche cadette, une orpheline recueillie par son oncle autant par affection que par devoir, avait un rôle plus effacé. Les voisines des environs venaient volontiers aux Prises. C'était alors une vraie cour où l'on chantait et dansait.

Parmi les visiteurs arrivait de temps en temps le cousin Pierre de Luze, un des aînés parmi les hôtes habitués. Les choses n'avaient pas bien tourné dans sa famille et ses parents étaient morts pauvres; mais le jeune homme, intelligent, travailleur, put étudier grâce aux subsides de deux vieilles tantes dévouées.

— J'ai idée que tu pourras être ministre, si tu te conduis bien, disait l'aînée.

— Mais certainement qu'il sera ministre, répliquait la cadette; n'est-ce pas Pierre?

— Pourquoi pas, ma tante? répondait le jeune homme.

L'élève, apprenant avec une inconcevable facilité, se mouvait avec le même plaisir dans la science, la philosophie, les lettres, trouvant du charme aux équations et se passionnant pour Eschyle, dont il faisait une étude qui étonna par sa hardiesse; puis s'éprenant de dessin, de statues, d'antiquités grecques et romaines, il dévora en quelques mois tout ce que la bibliothèque publique pouvait lui fournir de livres et d'atlas. S'absorbant dans ses recherches, il oublia la théologie: une cure de village, un sermon chaque dimanche, la chaîne au pied toute la vie, quand l'imagination battrait la campagne, non, ce n'était pas possible. Une rectitude quelque peu froide, calculatrice même, arrêtait les élans de sa tête; puis, la fantaisie le dominant à son tour, il échafaudait un projet de carrière, un système d'études si sagement combiné, que les amis auxquels il le développait le félicitaient avec admiration. Puis, épris d'autre chose :

— C'est bien beau, disait-il à ses camarades, mais ce n'est point encore mon affaire, j'ai mieux que cela. L'avenir est à la science, il y a des mystères que la médecine n'a pas encore pénétrés; notre époque va arriver à des révélations inattendues.

— Alors tu veux étudier la médecine? lui demandaient ses amis incrédules.

— Dans quinze jours je pars pour Berne.

Et les bonnes tantes lui disaient :

— Si c'est ta volonté, nous ne voulons pas te contrarier; puis, sais-tu, ce sera gentil pour nous d'être soignées par toi; tu as peut-être raison, deviens médecin...

(A suivre.)

A. BACHELIN.

CÉLESTIN NICOLET

1803-1871

(Suite et fin. — Voir la livraison de janvier 1891, page 7.)

Jusqu'ici je n'ai considéré que le naturaliste; parlons maintenant de l'historien. Il était trop patriote éclairé pour aimer son pays en aveugle, il voulait en connaître les origines, le développement, les diverses phases de son existence; il cherchait à éclaircir les points obscurs et à entrer dans le vif des événements dont les récits connus ne donnaient qu'un résumé, souvent entaché de tendance. Il apportait dans cette recherche la méthode du naturaliste qui n'admet pas d'emblée les théories toutes faites, mais les soumet à l'examen de sa raison, éclairée par l'observation. De là cette passion de collectionner qui se manifeste en lui de bonne heure et qu'il conserva jusqu'à la fin. Le catalogue de ce qu'il a laissé dans ce domaine serait fort intéressant. C'est là que les travailleurs venaient puiser, et ils étaient toujours bien reçus: l'abbé Jeanneret, l'abbé Jeunet, l'abbé Narbey qui a écrit l'*Histoire du monastère de Consolation* (Doubs); le curé Saucy, des Bois, qui a écrit l'*Histoire du couvent de prémontrés de Bellelay*, dont l'église de la Chaux-de-Fonds possède l'orgue et la chaire, et l'hôtel-de-ville des boiseries remarquables. C'est là que Thurmann a trouvé les principaux documents de sa notice sur le Dr Abraham Gagnebin, de la Ferrière, qui enseigna la botanique à J.-J. Rousseau. Et combien d'autres; la liste en serait trop longue; il faudrait citer la plupart de ses correspondants dont les lettres

sont remplies de questions ou de demandes de livres, d'actes, de sceaux, de gravures ou de manuscrits. En général, on ne s'adresse guère à lui que pour obtenir un renseignement, un livre, une recommandation, un service, ou de l'argent, et il s'empresse de tout accorder.

Une fois pourtant il s'indigne, il se courrouce, il veut faire poursuivre par la justice, à Concise, un marchand d'antiquités nommé André Tallaron. Mais aussi il y a de quoi s'indigner, ce sacripant lui a vendu des antiquités lacustres frelatées pour une somme de 600 fr., dont C. Nicolet réclame avec véhémence la restitution. La chose est malaisée; bien qu'ouvrier terrassier, le Tallaron est un adroit larron, et le pasteur Beauty, d'Yverdon, à qui s'adresse Nicolet renseigné par Morlot, décline l'honneur d'organiser les poursuites. Le meilleur de cette affaire est l'ardeur que met M. L. Coulon (lettre du 27 septembre 1859) à défendre le faussaire; ne pouvant croire au mal, il est plein de foi dans l'authenticité des objets, dont il a lui-même acheté, ainsi qu'Agassiz, alors en visite à Chaumont, pour une somme assez ronde. Hélas! il fallut le témoignage de Ferd. Keller, de Zurich, pour convaincre les personnes trop confiantes qui s'étaient laissé tromper, comme d'autres l'ont été de la même manière trente ans plus tard¹.

Cette même année 1859, C. Nicolet avait eu la joie de revoir et d'embrasser Agassiz, pour lequel on avait organisé à Genève une réunion extraordinaire de la Société helvétique. Hélas! le bonheur de vivre quelques jours avec ce compagnon de leurs campagnes aux glaciers des Alpes fit bientôt place à une affliction profonde dont il ne se remit jamais. Sa fille Julia, malade de la poitrine depuis longtemps, succomba le 24 novembre. Ce fut un coup terrible pour lui; sa santé en reçut une grave atteinte; sa maison hospitalière fut désormais dans le deuil. Il écrivait quatre ans après à M. X. Kohler: « Si je devais vous parler de mes misères, je vous attristerais, car j'ai passé un hiver rigoureux sous plusieurs rapports; Dieu a voulu que je subisse l'épreuve du feu au commencement de janvier; mais ces plaies-là sont curables; elles ne passent pas à l'état chronique comme celles du cœur... » Dès lors, sa gaieté de montagnard ne se manifesta plus que par accès, son rire joyeux et bruyant ne retentit plus avec le même accent aux oreilles de ses amis attristés qui faisaient tous leurs efforts pour le distraire. Chaque année, le même jour, il se rendait à Combe-Varin, chez Desor, s'asseoir dans la forêt sur un banc où sa fille s'était reposée l'année même de sa

¹ Lire sur ce sujet l'article de M. William Wavre, *Musée neuchâtelois*, 1890.

mort, et où elle avait passé une heure heureuse dans la contemplation de la vue qu'on a de ce point. Un jour, le pauvre père ne retrouva plus le banc tombé de vétusté; il pria son ami d'en replacer un autre et lui apprit ainsi, les larmes aux yeux et la bouche frémissante, le but de son fidèle pèlerinage et le culte qu'il rendait à ses chers souvenirs.

* * *

En 1863, l'année même du tir fédéral à la Chaux-de-Fonds, il céda sa pharmacie à M. C. Prince et se retira des affaires, afin de pouvoir consacrer le temps qui lui restait encore à l'étude des lettres et des sciences.

Il était depuis 1854 membre actif de la Société jurassienne d'émulation, dont le centre était à Porrentruy, où il avait des amis nombreux, très distingués et très attachés, en particulier Jules Thurmann, M. Xavier Kohler, Quiquerez. Il fut un de leurs collaborateurs fidèles; on en peut juger par les nombreuses lettres affectueuses qu'on lui écrivait pour le remercier de ses dons, de ses communications toujours les bienvenues, et pour l'inviter d'une manière pressante à assister aux réunions de la Société.

Faute d'une institution plus voisine, s'occupant de ses études de prédilection, il se fit recevoir membre de la Société d'histoire de la Suisse romande; mais lorsque, en 1864, le *Musée neuchâtelois* prit naissance, il salua avec bonheur son apparition, ainsi que la fondation de notre Société cantonale d'histoire. Dès qu'elle fut constituée, lui qui en avait été un des plus ardents et constants promoteurs, en devint un membre actif et dévoué dans la mesure de ses forces qui commençaient à décliner sous le poids de l'âge et de la maladie.

A la première réunion, improvisée à Fleurier en 1865, lorsqu'il fut question de choisir un président pour l'année suivante, toutes les voix, et je puis dire tous les cœurs, dans un élan spontané, acclamèrent C. Nicolet. Il était malade au lit; il se croyait à fin de vie; il voulait refuser. On lui força la main; cela ranima en lui les forces défaillantes; il se rétablit temporairement, et ceux qui se souviennent de la fête de Saint-Aubin peuvent affirmer qu'on dut au président, secondé de l'excellent baron de Buren, dont l'accueil patriarcal dans le donjon de Vaumarcus gagna tous les cœurs, une de nos plus instructives et agréables journées. C'était au mois de mai; le premier acte fut un déjeuner de famille dans une vaste salle du château de Vaumarcus. De là, s'égrenant par les prés au milieu des arbres en fleurs, après avoir

franchi le ravin de Lavaux, la Société parcourut les villages de Vernéaz, Fresens, Montalchez, passant en revue, sous la direction du Dr Clément et du colonel de Mandrot, les curiosités historiques récemment découvertes dans cette belle contrée, puis vint se reposer à Saint-Aubin où eut lieu une séance extrêmement nourrie et pleine d'intérêt.

Pendant l'été, il put encore assister à la réunion à Neuchâtel de la Société helvétique des sciences naturelles, présidée par M. Louis Coulon, et revoir une foule de vieux amis, ses compagnons de travail. En octobre, il s'associa à la fondation de la nouvelle Académie, provoquée par son ami Desor, et fut témoin de la pose de la pierre angulaire du Collège de la Promenade, qui allaient donner un nouvel essor aux études dans notre ville.

Lorsque l'année suivante, 1867, notre Société s'assembla au Landeron, il fut un des premiers à s'asseoir auprès du président, M. Alph. de Coulon, qui l'avait chargé d'une mission spéciale à Soleure, où se trouvaient dans les archives de quelques familles, des manuscrits de l'époque des princes de Longueville intéressant notre histoire. De l'avis de M. Coulon « personne mieux que C. Nicolet ne possédait les qualités propres pour s'acquitter de cette tâche délicate et la faire réussir ».

Il fut aussi fidèle à la fête de Fontaines, marquée par la découverte du tumulus des Favargettes, et où il fut nommé président pour préparer la prochaine session à la Chaux-de-Fonds. Cette année 1869 est une date aussi importante dans sa vie que l'année 1855; il avait soixante-six ans, et la maladie grave qui minait sa forte constitution et dont il ne pouvait se débarrasser, l'avait fort affaibli. N'importe, il se met à l'œuvre, pour laisser dans son discours d'ouverture un monument élevé à son village natal, à sa chère Chaux-de-Fonds, dont il voulait écrire l'histoire. Ce discours égale en son genre celui prononcé à la Société helvétique en 1855; ils se complètent et forment une œuvre achevée. Toute la Chaux-de-Fonds est là, depuis sa naissance (qui ne remonte pas au-delà du XIII^{me} siècle) jusqu'à nos jours. Désormais on ne pourra rien écrire sur ce curieux village sans avoir recours à ce travail important qui fut écouté avec autant d'attention que de respect. C'était le fruit de longues et patientes recherches; « il avait fouillé, dit-il, les archives locales, celles de l'Etat, consulté une foule de documents épars; le *Cartulaire des églises de l'Etat de Neuchâtel*, le *Registre de la Classe de Valangin*, le *Recueil d'un grand nombre de documents, lettres et règlements cousus ensemble*, les chartes du XIV^{me} et du XV^{me} siècle, feuilleté les manuscrits de famille, lu des lettres, des journaux où les faits de la vie de

plusieurs familles sont relatés jour par jour, les notes écrites sur la garde de certains recueils ou manuscrits ». Il n'avait rien négligé. « J'ai pu, dit-il, avec le secours de ces documents, remonter le courant des siècles et esquisser une relation des faits importants dont la Chaux-de-Fonds fut le théâtre. »

Et certes il fallait l'intérêt attaché à une telle lecture pour faire oublier aux nombreux sociétaires, accourus de tous les districts du canton dans la grande salle du Collège, le temps déplorable, le vent, la pluie, le froid, qui les avaient accueillis et qui semblaient menacer le succès de cette journée. « En choisissant la Chaux-de-Fonds pour le siège de sa session de 1860, dit le compte-rendu, la Société savait fort bien que la cité industrielle ne pouvait offrir à ses investigations ni champ historique, ni antiquités, ni monuments. Née d'hier, elle s'est développée sur un sol vierge, sans passé, sans tradition, sans histoire, les yeux uniquement tournés vers l'avenir. Il semblait donc que nous nous étions fourvoyés et que cette session se distinguerait par l'aridité et le dénuement. Grâce à son président et à l'empressement des sociétaires, il n'en a point été ainsi, et cette réunion compte au contraire parmi les plus attrayantes et les plus variées. »

Et le banquet à la Fleur-de-Lys, où s'assirent une centaine de convives et que C. Nicolet présida avec la grâce et l'esprit qui le distinguaient, quels souvenirs il nous a laissés! c'est là que les cœurs chauds des montagnards donnèrent essor aux élans de leur patriotisme, à l'effusion de leurs sentiments affectueux pour les amis accourus pour fraterniser avec eux dans cette fête de famille.

* * *

Ce fut un des derniers beaux jours de C. Nicolet; dès lors, il se renferma dans le silence et dans le repos qu'il avait bien gagné. Il fit en juillet son pèlerinage accoutumé à Combe-Varin; je m'y rencontrai avec lui et nous y passâmes huit jours de soleil consacrés à l'amitié, à la science, surtout à la révision de son discours pour l'impression, sans négliger la botanique dans le marais des Ponts, la géologie le long des escarpements de Rosières et de Fretereules, la visite aux Emposieux, aux exploitations de tourbe et aux sources sulfureuse et ferrugineuse dont il avait fait l'analyse.

Desor nous entretenait d'un projet dont il paraissait s'occuper sérieusement, celui de transformer sa propriété de Combe-Varin, après sa mort, en une sorte de sanatorium pour les jeunes filles pauvres

convalescentes ou anémiques, qui viendraient gratuitement, en été, respirer l'air tonique de la montagne, embaumé par l'odeur des sapins, boire le bon lait et faire usage de l'eau ferrugineuse d'une source qui se trouve dans la propriété et qui avait été étudiée tout spécialement dans ce but par Nicolet. Après les excursions du jour, nos soirées étaient consacrées à l'élaboration de ce rêve philanthropique qui nous enchantait mais qui est resté à l'état de rêve.

Comme Nicolet n'avait pas l'habitude de se raser et qu'il n'existait aucun barbier dans le voisinage, je ne pus lui refuser d'être son Figaro, office que je ne remplissais qu'en tremblant, sous l'œil narquois de Desor, qui faisait retentir le chalet des fusées de sa bruyante gaieté. Tout alla au mieux, sans la moindre balafre, grâce à un certain rasoir merveilleux dont j'ai raconté ailleurs l'histoire¹, et l'opération qui commençait toujours dans les transes, se terminait au milieu des plus joyeux éclats de rire.

Nous revînmes ensemble à la Chaux-de-Fonds, où je passai encore quelques jours dans sa société. Sa santé semblait s'être améliorée; elle se maintint encore l'année suivante et je pus de nouveau lui faire visite dans son appartement qui s'était transformé peu à peu en un véritable musée d'histoire naturelle. Tous les meubles, tables, chaises, commodes, qui n'étaient pas chargés de livres, de brochures, de papiers, étaient encombrés de boîtes de fossiles, de minéraux, d'insectes; il y en avait partout, souvent on ne savait où s'asseoir au milieu de toutes ces richesses qu'il venait de déterminer ou qui attendaient une détermination. Mais ce qui devenait sérieux, c'était lorsqu'il s'agissait de chercher quelque chose au milieu de ce chaos; une épingle dans une meule de foin aurait été aussi facile à trouver. On cherchait néanmoins avec confiance, rassuré par ce mot du maître qui répétait sans sourciller : « Chez moi, tout s'égaré, mais rien ne se perd. »

Il faudrait la plume et le crayon de Tœpffer pour raconter la visite que lui fit un jour notre regretté Bachelin avec deux amis, dont l'un était accompagné d'un grand épagneul. Lorsqu'ils entrèrent, M. Nicolet, malade, lisait, couché sur son canapé, un petit chat sur ses genoux. Apercevant un ennemi, le chat prit peur et sauta sur le parquet pour se réfugier dans un coin; excité par cette fuite, le chien s'élança à sa poursuite et voilà une chasse enragée qui commence à travers les caisses, les boîtes, les livres, les meubles épars, les pièces contiguës, dont les

¹ Le rasoir de l'oncle Zachée.

portes étaient ouvertes. La chambre du malade, tout à l'heure silencieuse et calme, retentit d'aboiements furieux, de grondements farouches et des cris désespérés de Nicolet, qui ne cessait de répéter : « Sauvez-moi, sauvez-moi de ce monstre, à la porte ce chien, à la porte, il va tout briser ». A grands coups de canne, le propriétaire de l'épagneul parvint à faire sortir sa bête et s'éclipsa honteux. Lorsque la poussière se fut dissipée, qu'on eut relevé les chaises culbutées, les livres épars, et rétabli un peu d'ordre après cette tempête : « Et mon chat, mon pauvre minet, qu'est-il devenu ? » dit le malade en portant autour de lui ses regards inquiets. On se mit à la recherche du fuyard, que l'on trouva enfin sur le poêle, aplati dans une boîte de coléoptères, dont les épingles lui entraient dans le ventre ; il était si effaré qu'il refusait de sortir de sa retraite et grondait sourdement quand on approchait la main pour le prendre.

Jamais Bachelin ne parlait de cette scène sans être pris d'un fou rire qui le pliait en deux. En la racontant, j'obéis à une recommandation expresse qu'il m'a faite une des dernières fois que je l'ai vu.

Pendant le bel été de 1870, je revis encore quelquefois C. Nicolet ; il m'avait engagé à dessiner la maison dite le *Couvent*, près de la Chaux-de-Fonds, et la *Maison du Diable* ou de la *Molière*, au Locle ; ces deux habitations, solidement construites en pierre, passent pour les plus anciennes de nos montagnes. Il les avait mentionnées dans son discours. Sa santé, sans être complètement satisfaisante, lui laissait quelque répit et la vue de ses vieux amis le remplissait de joie. J'espérais le revoir encore l'année suivante, cette douceur ne me fut plus accordée.

Dans le mois de juin 1871, il avait encore pu se rendre au village des Bois pour visiter le curé Saucy et M. Gouvernon. Mais il se trouva mal à la cure et ce n'est qu'après plusieurs heures de repos qu'il put remonter en voiture. Ce fut sa dernière sortie ; dès lors il garda le lit ou restait étendu sur un canapé, conservant néanmoins la ferme intention d'assister à la réunion de la Société d'histoire, au Locle, le 19 du même mois. Mais la maladie faisait des progrès rapides, les souffrances augmentaient sans rien ôter à son courage, à sa sérénité. Il envisageait froidement la mort qui s'avavançait d'heure en heure. Calme, résigné en présence de l'éternité qui s'ouvrait devant lui, il s'éteignit tranquillement, sans agonie, entre les bras de son frère, M. Oscar Nicolet, et de son beau-frère, M. Justin Girard, qui ne le quittaient pas, avec lesquels il venait de partager un dernier verre de vin et qui lui adressaient d'affectueuses et consolantes paroles. Sa mort fut celle d'un sage et d'un

chrétien. La Chaux-de-Fonds perdait en lui un de ses fils les plus dévoués, et au point de vue scientifique, le plus distingué. Outre des legs pieux, il a laissé au Collège l'herbier Gentil, complété par lui-même, et comprenant les plantes vasculaires du Jura Neuchâtelois, en outre cent volumes d'histoire naturelle, de chimie et de physique. Il légua sa bibliothèque et ses collections scientifiques à son neveu, M. Oscar Nicolet, qui partageait l'amour de son oncle pour les lettres et les sciences.

Cette mort jeta un voile de tristesse sur la séance générale du Locle qui s'ouvrit quelques jours après; les regrets remplissaient tous les cœurs et se firent jour à plusieurs reprises en termes émus, en particulier par la bouche de MM. Desor et Lucien Landry.

* * *

Qu'il me soit permis, avant de terminer, de dire quelques mots de C. Nicolet comme homme politique et comme philanthrope.

Doué, comme on l'a vu, d'un cœur ardent et enthousiaste, vivant à Paris au milieu de la fermentation qui éclata en 1830, puis dans notre pays en 1831, il ne pouvait rester étranger à cet ébranlement général. Il fit partie de sociétés secrètes et conspira dans l'ombre. Etabli à la Chaux-de-Fonds, sous un régime sévère opposé à ses principes, il travailla de toutes ses forces à le renverser. Ses opinions étaient bien connues; il était surveillé, mais non molesté. Pour donner essor à ses idées rénovatrices, il fut l'un des plus actifs correspondants du journal *l'Helvétie*, publié à Porrentruy; la difficulté était d'envoyer les lettres sans attirer l'attention. Il les remettait en secret au conducteur de la poste, dont il était sûr, pour une personne de Berne, qui les adressait à leur réelle destination. Il prenait sa boîte de botaniste et partait d'avance du côté de la Cibourg, cherchant des plantes le long du chemin; arrivé au bas d'une rampe, à l'instant où le conducteur descendait de l'impériale pour ôter le sabot, vite il lui glissait son pli avec une large étrenne, et personne n'avait rien vu.

Il m'a été donné d'être témoin de son émotion dans deux moments très graves de sa vie : en 1847, lors de l'expédition des corps francs, et le 29 février 1848, à l'abdication des autorités de la Chaux-de-Fonds et à la proclamation de la république. Averti par courrier de l'arrivée, sans combat, des corps francs à Lucerne, il me fit part de cette nouvelle extraordinaire qui me remplit d'angoisse. Il était loin de partager mes craintes et voyait une ère nouvelle se lever pour la Suisse. Mais le soir,

quand je passai auprès de lui, il était au lit, malade, tourmenté; il venait d'apprendre la défaite des corps francs, les emprisonnements, les massacres; il croyait tout perdu à jamais.

La veille du 1^{er} mars, le matin, peu après la proclamation de la république au Locle, on criait « aux armes! » dans toutes les rues de la Chaux-de-Fonds; les hommes déterminés accouraient par centaines, se rangeaient devant l'hôtel-de-ville et chargeaient leurs fusils et leurs carabines. Dans la salle de Justice, le Comité de défense était assemblé sous la présidence de M. Alexandre de Chambrier, maire de Valangin; il y avait là les hommes les plus influents de la mairie de la Chaux-de-Fonds, majors, justiciers; ils délibéraient sur les moyens de résister à l'orage qui grondait sur notre pays comme sur toute l'Europe. L'heure était solennelle. L'entrée inopinée de plusieurs citoyens de la Chaux-de-Fonds les plus en vue, interrompt la séance; ils exposent la situation et, afin d'éviter l'effusion du sang, les somment d'abdiquer leurs pouvoirs et de se retirer. C. Nicolet était du nombre; je venais de le quitter sur son perron, à deux pas de l'hôtel-de-ville, d'où j'assistais à cette scène qui me remuait jusqu'au fond de l'âme. Il était sérieux, très calme mais résolu: « Nous jouons notre tête, mes amis et moi, me dit-il, mais, à la garde de Dieu! c'est le moment ou jamais; que chacun fasse son devoir. »

On sait le reste.

Depuis plusieurs années, il était député au Corps législatif, porté par le Cercle républicain de Travers, et faisait partie de l'opposition. Il fallait un réel courage civique pour oser afficher nettement ses principes et les exposer devant une majorité peu endurente; il n'avait pas reculé. On comprend qu'après le 1^{er} mars il fut élu à la Constituante et au Grand Conseil; il eût pu arriver au Conseil d'Etat; mais il n'était pas ambitieux; une fois la situation du pays nettement tranchée, il se retira de l'arène et laissa à d'autres la direction des affaires. On lui reprocha cette modération comme une abdication de ses principes; c'était une erreur; il avait rêvé une république modèle, idéale, et il s'apercevait que la perfection existe encore moins en politique qu'ailleurs. Son tort était de le dire et de mécontenter ainsi ceux qui étaient l'objet de ses censures. Il était plutôt un homme d'opposition et d'attaque qu'un administrateur et un législateur. Son humeur parfois frondeuse ne l'empêcha pas de s'occuper de la chose publique, des alignements du village, des musées, de la bibliothèque, de la construction des collèges, avec le même zèle qu'autrefois, et lorsque la question des eaux fut

abordée résolument à la Chaux-de-Fonds, il fut un des premiers à se mettre à l'œuvre, comme pour la réalisation du premier tronçon de chemin de fer Chaux-de-Fonds-Loche, qui semblait condamné à l'isolement. Que de débats pour arriver à la solution de ces divers problèmes, dont la difficulté principale était le manque de ressources, comme il arrive toujours dans les petits pays qui doivent se tirer d'affaire par eux-mêmes.

Membre de la Commission des eaux, il présenta en 1854 au Conseil général de la Municipalité un rapport remarquable qui fut imprimé et qui est le résultat d'observations patientes et minutieuses. Pendant six mois, il avait fait le jaugeage de toutes les sources de la contrée susceptibles de servir à l'alimentation du village, toujours réduit aux citernes plus ou moins infectées, et cet inventaire n'était pas encourageant. Personne ne connaissait mieux que lui la structure fissurée des calcaires jurassiques, cause de l'infiltration de l'eau et de l'absence de sources constantes, si communes dans les Alpes, le Jorat, le plateau suisse, même dans le bassin du Locle, grâce à sa conformation particulière. On avait compté un moment sur le tunnel des Loges qui, perforant un grand massif, devait y rencontrer une abondance d'eau; il avait fallu abandonner cet espoir. Cette disette, cette recherche vaine, furent un des tourments de C. Nicolet qui aurait voulu doter son village de fontaines jaillissantes d'eau pure et d'en faire monter dans chaque maison. Son vœu s'est réalisé d'une manière admirable et imprévue; quelle joie il aurait éprouvée s'il avait pu en être le témoin!

Après tout ce que j'ai dit de sa bonté, il semble superflu d'insister sur sa philanthropie, qui s'est manifestée chaque fois qu'une infortune se présentait, ou qu'il fallait aider de sa bourse ou de ses recommandations un élève, un artiste, un travailleur dans l'embarras. Il fut un des soutiens les plus généreux et les plus persévérants de Jenny Eckardt, dont le *Musée neuchâtelois* a publié la douloureuse biographie¹; lorsqu'elle fut en état de faire le portrait avec le talent que l'on sait, il ne craignait pas d'aller de maison en maison pour lui procurer de l'ouvrage. C'est lui qui a recueilli toutes ses lettres et les a conservées. Il fit de même avec un jeune peintre qui manquait de ressources pour terminer ses études, et se mit à la tête d'un groupe de personnes bienveillantes qui lui fournirent les sommes dont il avait besoin. Avant que Gressly trouvât un refuge chez Desor, c'est chez C. Nicolet qu'il abritait sa

¹ 1880, pages 101 et 125.

misère, son abandon, parfois son désespoir. Ses lettres sont là pour attester que le pharmacien de la Chaux-de-Fonds, à qui il avait été recommandé par Thurmann, était devenu sa providence. Que d'incidents curieux je pourrais raconter de la vie étrange de cet homme de génie qui ne pouvait entreprendre aucun travail régulier et suivi sans être sous tutelle.

Et avec ses employés, ses domestiques, quelle douceur paternelle, quels égards, quelle patience, quelle bonté. Un jour d'hiver, l'un d'eux reçoit l'ordre de partir immédiatement pour son pays natal, les Grisons. Il faisait froid et le jeune homme n'avait pas de manteau. Nicolet lui donna le sien et s'arrangea de manière à se passer de ce vêtement si indispensable à la montagne.

« En 1840, nous cheminions, M. Nicolet et moi, raconte Desor, le long de l'Aar, nous dirigeant vers le Grimsel, lorsqu'une averse nous surprit presque inopinément. Nous n'eûmes que le temps de nous réfugier sous le toit en saillie de l'un des chalets de l'Urweid. Bientôt arrivèrent aussi les gens de la maison, deux femmes et quatre petites filles. Elles nous saluèrent d'un air de compassion, paraissant surprises de nous voir sans parapluie. Leurs cheveux blonds et leur teint clair nous frappèrent, et donnèrent lieu à mon compagnon d'affirmer leur origine suédoise. « Voyez, dit-il, cette expression de bonté qui caractérise les races germaniques ». Mais nos blondes scandinaves nous laissaient dehors sans nous engager à entrer dans le chalet, et je plaisantais Nicolet sur son optimisme. Tout à coup l'une de ces femmes s'approche, un parapluie à la main, et nous dit timidement : « Prenez-le, si vous ne le trouvez pas trop mauvais; vous le renverrez quand vous pourrez ». Sa petite fille nous en offrit un second. « Hé bien! dit Nicolet d'un air triomphant, que vous disais-je, le caractère ne se peint-il pas sur la figure, et cette expression de sympathie nous a-t-elle trompés? » Jamais parapluie de coton bleu bordé de rouge ne fut accepté avec plus de joie; il était pour mon ami un gage de fraternité chrétienne et de solidarité universelle. »

Je termine par cette anecdote qui peint C. Nicolet et peut servir de commentaire à son portrait.

L. FAVRE.



RECHERCHES

SUR LES

EXÉCUTEURS DES HAUTES ŒUVRES A NEUCHÂTEL

ÉTUDE DOCUMENTAIRE

(Suite — Voir la livraison de janvier 1891, page 22)

VIII

Une exécution capitale eut lieu en 1691, ainsi que cela résulte de la très curieuse pièce suivante, dont l'original est fidèlement transcrit :

Les Journee que les deux sautier du Landeron avec deux fuselier et le messenger Amiod on faites pour aller querre Estienne Juan a la Neuveville et le rendre prisonnier au Maison fortes de S. A. S^{me} Dans le Chastau de Vallangin Lesquels il ariverent bien tard au dit Vallangin y fallut couché a chacun vint batz par iour a chacun deux iournées, 50 L.

Et pour la despences qu'ils on faite avec les deux sauthier du dit Vallangin pour leur soupé après lavoir enprisonné et pour le désieuné des quattres hommes du Landeron le lendemain devant sen allé marché fait avec le S^r Jaques Richard lhoste 10 L.

Pour la Journee du S^r Greffier du Landeron pour avoir esté de Neufchastel a Ladite Neuveville —

Le Maistre des Hautes Œuvres demande pour avoir rependu Ledit Estienne Juan estant en nombre de cinq Maistre pour le rependre cy 30 L.

Je soussigné procureul gnâl de S. A. S. ay examiné cette partie; il convient faire ord^{ce} pour icelle de la somme de Nonante deux livres six gros foibles,

(sig.) BRUN-D'OLÉYRES.

Fait ce 2 d8bre 1691.

N. B. à recuperer la Seig^{rie} sur les biens dud. Juan.

Ce compte est ordonnancé le même jour par le gouverneur d'Affry.

IX


Nous trouvons ensuite Jos.-Ant. Meugis, nommé le 4 juillet 1693, puis Laurent Hotz, auquel succéda son fils Jean-Guillaume, à qui furent conférées les lettres suivantes, transcrites *in extenso* à titre de spécimen :



Lettres de Provisions d'Exécuteur de la Haute Justice,

En faveur de

Jean-Guillaume Hotz,

Du 4^e juillet 1729.

Nous Paul de Froment, Colonel dans les Troupes du Roy, Gouverneur et lieutenant général en Sa Souveraineté de Neuchâtel et Valengin, pour Sa Majesté  Frederich Guillaume, par la grâce de DIEU, Roy de Prusse, Marggrave de Brandebourg, Archi-chambellan et Prince Electeur du St Empire Romain, etc., etc., etc., notre Souverain Prince et Seigneur. Savoir faisons que nous étant apparu par Attestations en deuë formes tant de la Conduite, que de l'adresse et Expérience de Jean Guillaume fils de feu Laurent Hotz de Drimbach au Canton de Solleure; Nous l'avons par l'Avis de Messieurs du Conseil d'Etat receu et établi, recevons et établissons par ces présentes, au nom de Sa Majesté, en l'Etat et Office d'Exécuteur de la Haute Justice, vacante par la mort de Dürs Hotz dernier pourvû dud. Office, pour l'Exercer et en jouyr aux franchises, droits, gages et Esmolumens accoutumez et qui appartienn^t aud. Office. Amandons à tous Châtelains, Maires, et autres Officiers de cette Souveraineté qu'il appartiendra que dud. Office, ensemble des franchises, droits, gages et Esmolumens qui y a partient, ils le fassent et laissent jouyr et user pleinement et paisiblement, sans luy donner, ni permettre qu'il luy soit fait aucun Empeschement, Car telle est nôtre Intention au nom de Sa Majesté. En Témoin de quoy nous avons aux présentes fait apendre le grand sceau du Roy usité dans cet Etat, et ordonné au Chancelier de Sa Majesté de les Signer de son Seing ordinaire. Donné en Conseil tenu au Château de Neuchâtel le 4^e Juillet 1729.

A la mort de Jean-Guillaume Hotz, survenue en 1739, et après que son manteau ou livrée eût été donné à sa veuve par arrêt spécial de l'Etat, Jean Dubler,  d'Ulm en Souabe, fut appelé à cette charge, qu'il conserva jusqu'en 1750 environ; dès lors, nous nous trouvons en présence de toute une génération  d'exécuteurs des hautes œuvres, et c'est là un point très curieux à expliquer. Il prouvera que la charge de bourreau était héréditaire, en tant que cela se pouvait, aussi bien dans notre pays qu'ailleurs.

X

En 1753, Jean-George Steinmeyer inaugure la série; en 1782, le 4 février, son fils François-Joseph prend sa place; en 1789, nous retrouvons un autre membre de cette famille, Jean-George. Les Steinmeyer étaient originaires d'Ulm en Souabe, comme Dubler.

Différentes pièces originales prouvent suffisamment l'existence de ces exécuteurs.

Le 26 décembre 1753, *Johan-Jœrry Steinmayer*, Executor (ainsi est signée la lettre), réclame le bois qui lui est dû pour son affocage; le 22 décembre 1767, il se permet de nouveau de rappeler ce qui lui est dû pour se chauffer, et le directeur des forêts reçoit l'ordre de marquer du bois dans la forêt du Vauseyon pour le maître des hautes œuvres.

Malgré cet ordre, le pauvre homme ne reçut rien et dut confirmer sa requête le 22 mai 1769.

Nous ne possédons pas d'autres renseignements sur Jean-George Steinmeyer; il mourut en 1782 et le Conseil désigna son fils pour lui succéder :

Du 4^e février 1782. -- Sur la requête de François Joseph SteinMeyer, aux fins qu'il plaise au Conseil de lui accorder la place de Maître des Hautes Œuvres, vacante par la mort de son père, qu'il exercera suivant les obligations et astrictions attachées à cet emploi; après avoir délibéré, il a été dit que le Conseil accorde au suppliant l'emploi de Maître des Hautes Œuvres, et qu'en conséquences les Lettres de provision, lui en seront expédiées en la forme ordinaire.

A cette époque, le rôle du bourreau était encore très considérable; le récit qu'on va lire en donne une idée :

..... Si, dans nombre d'occasions, le gibet offrit des spectacles hideux et repoussans, celui qu'il présenta au mois d'avril 1802 les dépassa tous; il paroît presque incroyable et bien des gens se rappellent encore cet effroyable tableau; l'œil épouvanté put voir réunis dans ce lieu sinistre un père exposé sur la roue après avoir mis fin dans son cachot à sa vie profondément scélérate; sa main droite, cette main dont il s'étoit servi pour assommer les infortunés marchands savoyards Fame et Bouquet, étoit clouée à la potence; puis une mère décapitée dont la tête sanglante tenoit compagnie à la main de son mari; puis deux fils, beaux, jeunes, vigoureux, l'un étendu, la tête séparée du tronc, l'autre suspendu étranglé au gibet. A ce hideux mais trop véridique tableau, chacun a reconnu la redoutable famille Favre de Chézard, presque célèbre par sa scélératesse et les crimes nombreux qui enfin la conduisirent à l'échafaud.

(*Promenades autour de Valangin.*)

En 1789, nomination de Jean-George Steinmeyer, deuxième du nom, troisième exécuteur.

Après lui, Charles Steinmeyer; les fonctions qu'il a remplies sont signalées par deux lettres, l'une datée de 1809, réclamant du bois d'affocage, l'autre du 7 septembre 1818, demandant des secours afin de subvenir à l'entretien de son valet.

Entre temps, l'office de bourreau était réduit par l'abolition de la torture; l'*Almanach des Patriotes*, de 1855, raconte ce progrès en ces termes :

Ordonnance royale du 21 juin 1815, abolissant la torture dans la principauté de Neuchâtel, et commençant par ces mots: « Nous Frédéric Guillaume par la grâce, etc., nous venons d'être informé que la torture existe encore dans notre principauté de Neuchâtel, etc. » Le roi de Prusse était plus philanthrope que son Conseil d'Etat. En 1806, le gouvernement donna à Oudinot et à son état-major le hideux spectacle d'un malfaiteur qui fut roué à Boudry. C'étaient 50 grenadiers français qui gardaient l'échafaud qu'entourait une multitude de soldats et de peuple avide de voir une exécution digne de cannibales. Le prince Berthier savait donc l'existence de ce code barbare dit la Caroline. Il rendit une foule de décrets à l'avantage de la noblesse et fort peu à l'avantage du peuple. La noblesse faisait encore usage de la torture au XVIII^{me} siècle, et cela avec si peu de discernement que la torture faillit coûter la vie à un honnête citoyen et jeter une famille dans le deuil et la désolation (1755).

Le 8 mars 1819, un second François Steinmeyer est appelé à ce poste d'exécuteur, mais il ne peut l'accepter de suite car il est absent du pays; il prie le Conseil de faire officier le valet de Charles Steinmeyer dont nous venons de parler; mais voici que le frère de Charles, Aloïs Steinmeyer, oncle de François, brigue les fonctions de remplaçant et les obtient le 2 novembre 1819. Ces faits sont attestés par les lettres suivantes, exactement relevées :

Monsieur le Maire,

J'ose prendre la liberté de joindre sous ce pli la requête que je présente au nom de François Steinmeyer, afin que vous en preniez connaissance, et si vous ne trouviez rien à y changer, vos bontés pour moi m'enhardissent à vous supplier de la faire passer au Conseil d'Etat. Veuillez, etc.

PERROT, At.

Neuchâtel, 9 octobre.

Rapport de M. le Procureur général.

2 novembre 1819.

M. de Perrot, Docteur en Droit, a présenté requête au Conseil le 11 octobre pour lui demander, comme curateur de François Steinmeyer qui a obtenu la place de Maître des Hautes Œuvres par l'arrêt du 8 mars passé, de pouvoir lui substituer en attendant son retour qui est très prochain le Valet de feu Charles Steinmeyer; d'un autre côté Aloïs Steinmeyer, frère de ce dernier, demande de pouvoir remplir les fonctions de son neveu jusqu'à son arrivée; ayant fait part à M. de Perrot de cette proposition, il ne voit nul inconvénient à ce que la demande d'Aloïs Steinmeyer soit autorisée, je crois donc que la place provisoire qu'il sollicite peut lui être accordée.

Sitôt que son neveu fut de retour, Aloïs Steinmeyer dut résilier ses fonctions; en 1821, François s'adresse au Conseil d'Etat pour obtenir une augmentation de traitement. Ce dernier employé occupa à chaque instant le Conseil d'Etat de ses requêtes et réclamations.

Pour exercer la médecine vétérinaire, qu'il a étudiée à Fribourg en Brisgau, écrit-il, il lui importerait beaucoup d'avoir une Ecurie où il pût traiter les chevaux qu'on lui confie.

François Steinmeyer demande encore un hangar, etc.

XI

La maison qu'il occupait existe encore; voici son histoire. Les Manuels du Conseil de ville, rapporte le commissaire général en 1835, portent que le 16 avril 1624 il fut accordé à maître Hans, exécuteur, une parcelle de terrain pour un jardin; c'est maintenant la cour au midi de la maison.

Le 28 juin 1784 un reversal de Monsieur le Procureur Général reconnoit que la concession faite par MM. les 4 Ministraux au Maître des Hautes Œuvres d'un autre emplacement pour un bucher, est faite à titre de précaire, enfin une autre pièce indique qu'en vertu du reversal cy-dessus, la ville a retiré l'emplacement du bûcher et indemnisé la famille Steinmeyer.

C'est précisément sur cette parcelle de terrain que fut bâtie une maisonnette que l'on distinguait encore très facilement, grâce à ses volets aux couleurs de la principauté, orange, noir et blanc.

(A suivre.)

Maurice TRIPET.

ANNE DE NEUCHÂTEL-VAUMARCUS

(AVEC PLANCHE)

C'est en l'année 1625 que la famille de Neuchâtel-Vaumarcus s'éteignit en la personne d'Anne, fille de Jean III, seigneur de Vaumarcus et Travers. Elle était veuve depuis 1608 de Jean-Ulrich de Bonstetten.

Il y avait environ trois cents ans que la famille même de Vaumarcus avait cédé sa seigneurie aux comtes de Neuchâtel.

En 1308, Pierre de Vaumarcus, fils d'Othon, tout en conservant ses autres rentes et terres de fief, à Concise, Cortailod, Vaumarcus, Neuchâtel, Thielle et le Landeron, avait vendu à Rodolphe V (Rollin), comte de Neuchâtel, son château et sa seigneurie de Vaumarcus pour la somme de trois cents marcs, monnaie de Lausanne, et ce pour payer ses dettes.

Le dernier représentant mâle de la famille de Vaumarcus fut Roland, qui s'intitulait donzel du Landeron, et mourut vers l'an 1500. Ses deux gendres furent Georges de Rive, gouverneur de Neuchâtel et Claude de Neuchâtel, baron de Gorgier.

En 1375, Isabelle de Neuchâtel, fille du comte Louis, avait inféodé la seigneurie de Vaumarcus à Girard, fils naturel de son frère Jean, pour le récompenser de ses services.

Ce Girard est donc la tige de la maison de Neuchâtel-Vaumarcus dont le dernier mâle, Jean III, seigneur de Vaumarcus et Travers, ne laissa qu'une fille de son mariage avec Marguerite de Laviron, Anne, qui épousa Jean-Ulrich de Bonstetten.

Le portrait qui existe d'elle au château de Vaumarcus et d'après lequel nous avons fait la planche ci-contre, la représente comme une fraîche et candide jeune fille, aux traits réguliers, aux cheveux et aux yeux bruns, vêtue d'un costume de velours noir avec garnitures écarlates. La toque est également noire avec une plume rouge. Une massive chaîne d'or est suspendue sur sa poitrine.

C'est grâce à l'affable hospitalité de feu M. le baron de Büren¹, que nous avons eu, en 1864, la bonne fortune de prendre copie de cette intéressante figure, dont la place nous a paru toute marquée dans notre recueil historique.

O. HUGUENIN.

¹ Son fils, M. H. de Büren, nous apprend que ce portrait a été peint en 1580, alors qu'Anne de Neuchâtel était dans sa vingtième année. Un autre portrait tout pareil est en la possession de M. de Bonstetten, de Valeyres.

MUSÉE NEUCHATELOIS



ANNE DE NEUCHATEL-VAUMARCUS

Dessin de O. Huguenin.

PARTAGE DE LA « DÉPOUILLE »

DE L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN AU VAL-DE-RUZ

EN 1536

Si, dès qu'elles se furent prononcées en faveur de la Réforme, Neuchâtel et la plupart des paroisses de ce comté virent le nouveau culte prendre immédiatement la place de l'ancien, et celui-ci disparaître complètement, il n'en fut pas de même dans la seigneurie de Valangin. Là, en effet, la question religieuse ne fut pas tranchée aussi rapidement, et pendant quelques années on put se demander auquel des deux cultes appartiendrait en définitive la victoire. On ne disait plus, il est vrai, la messe, mais le culte réformé n'était pas pour cela établi, ni même célébré régulièrement. Parfois même, ici ou là, un prêtre remontait à l'autel et accomplissait les cérémonies catholiques en présence des partisans de l'ancienne foi. Là-dessus arrivait au château de Valangin une lettre menaçante de MM. de Berne, se plaignant des outrages faits à l'Évangile, et la Classe de Neuchâtel envoyait un prédicant qui venait occuper le presbytère vacant; mais bientôt il le quittait, soit chassé par les agents de la vieille comtesse, soit contraint de s'en aller faute de moyens d'existence, Guillemette de Vergy retenant les dîmes et censes dues à l'Église, celles du moins que les paroissiens payaient encore, car beaucoup n'avaient vu dans la Réformation que la libération des anciennes prestations.

En 1530, MM. de Bienne, collateurs des églises de Dombresson et de Savagnier, avaient aboli le culte dans ces paroisses et y avaient établi un pasteur. Guillemette de Vergy dit, il est vrai, que lorsqu'on l'installa, leurs délégués se trouvèrent à peu près seuls dans le temple. (Herminjard, Corresp. des réform., II, 284.)

Dans les autres paroisses du Val-de-Ruz, la majorité des habitants avait aussi, à la suite des prédications de Farel ou d'autres, abandonné l'ancien culte et s'opposait à ce qu'on le célébrât dans les églises. Le 10 juin 1531, le prévôt et le Chapitre de la collégiale de Valangin déclaraient à leur très honorée dame Guillemette de Vergy qu'ils ne pouvaient plus faire célébrer le service divin suivant les cérémonies de l'Eglise à Engollon et à Fenin, et qu'en conséquence ils lui remettaient ces deux églises avec tous leurs revenus et dépendances. (Arch. de l'Etat, P 8/15.) Il en avait été de même à Boudevilliers, à Fontaines, à Cernier et à Saint-Martin.

Certaines paroisses cependant étaient loin encore d'être gagnées complètement aux nouvelles doctrines, ainsi Coffrane, où le culte catholique n'était plus célébré depuis que sa paroissiale, Corcelles, avait passé à la Réforme. « Mes bonnes gens de la parroche de Coffreno, écrivait Guillemette de Vergy à Georges de Rive, le 4 avril 1532, me sont venu prier et humblement supplier leur faire dire messe à l'esglise du ditz lieuz et les faire servir de messe et aultres saint sacremans et cerymonies d'esglise ainsi que anciennement estoit accoutumez. » (Hermijard, Corresp. des réform., II, 415.)

La majorité de la population, dans la seigneurie de Valangin, penchait évidemment vers la Réforme, mais il n'y avait pas, comme à Neuchâtel ou ailleurs, un élan général, un courant puissant capable de renverser tous les obstacles. On ne voulait plus de l'ancien état de choses, les uns par motifs religieux, d'autres par opposition politique, d'autres enfin pour raisons pécuniaires, mais, à part les évangéliques zélés et décidés, on n'osait pas, surtout dans les premiers temps, se prononcer catégoriquement et lutter vigoureusement. On regardait du côté de Berne et de Neuchâtel et on attendait, en opposant au catholicisme une résistance plus passive qu'active.

Aussi jusque vers 1536 pouvait-on se demander qui l'emporterait sur les terres de Guillemette de Vergy, de l'ancienne ou de la nouvelle doctrine. Quelques faits, entre autres, nous le montrent. Si la collégiale de St-Pierre de Valangin était fermée depuis le jour où quelques bourgeois en avaient renversé les autels, brisé et détruit les statues et les images, les catholiques n'en comptaient pas moins la voir bientôt s'ouvrir de nouveau aux cérémonies de leur culte et reprendre son ancienne importance. En juin 1535, Antoine de Vergy, archevêque de Besançon, oncle de Guillemette, venait solennellement et en grande pompe visiter cette collégiale, et en particulier la chapelle érigée en l'honneur de la sainte Vierge, détruite, dit-il, par les Luthériens, et, dans le but de la rétablir,

publiait, du château de Valangin, une lettre pastorale accordant quarante jours d'indulgence à toutes les personnes qui visiteraient dévotement cette église (Arch. de l'Etat, P^{8/12}); et cette même année, un bourgeois de Fenin, Bastien Clerc, dit Gerbe, donnait 200 livres au Chapitre de Valangin, en se réservant toutefois le droit de retirer sa donation si le service divin était aboli, mais en s'engageant, sous caution, à la restituer s'il venait à être rétabli de nouveau. (Arch. de l'Etat, P^{8/28}.)

Si les chanoines n'exerçaient plus, faute d'auditeurs, leurs fonctions dans les différentes paroisses du Val-de-Ruz qui leur appartenaient, ils n'en continuaient pas moins à résider dans leurs maisons canoniales à Valangin, à recevoir régulièrement leurs prébendes, à célébrer chaque jour les cérémonies du culte dans la chapelle du château et à vivre comme si aucun changement n'était survenu. Le Chapitre conservait la même organisation, et la conserva longtemps encore, se recrutant d'un nouveau membre chaque fois qu'une vacance venait à se produire dans son sein. Ainsi en 1539 encore, Claude Collier, prévôt du Chapitre, mettait Sébastien Roch, de Middlebourg dans le comté de Zélande, en possession d'une prébende vacante par la retraite de messire Georges Pouget, et le revêtait solennellement de l'habit de chanoine, avec toutes les cérémonies accoutumées, en présence des membres du Chapitre, Jaques Bisard, Jean Beffresy, Georges Ballays et Guy Terpier — ou Tripier, ancien curé de Dombresson. (Arch. de l'Etat, P^{8/17}.) Et en juin 1541, le même prévôt déclarait que ce Sébastien Roch avait comparu en plein Chapitre demandant la permission de s'absenter pendant deux ans pour travailler à ses études, et que le Chapitre l'y avait autorisé en lui conservant sa prébende. (Arch. de l'Etat, P^{8/19}.)

Si donc le catholicisme ne régnait plus dans la seigneurie de Valangin, du moins dans le Val-de-Ruz, la Réforme n'y régnait pas davantage; cet état de choses dura quelque temps, de 1530 à 1536; mais au commencement de cette dernière année, la situation se dessina plus clairement; les partisans de la Réforme, encouragés et soutenus par Berne et Neuchâtel, réclamèrent plus énergiquement l'établissement régulier de pasteurs dans les différentes paroisses. Guillemette de Vergy essayait bien de résister, mais René de Challant, souvent absent du pays, tout préoccupé d'autres affaires et en particulier de ses difficultés d'argent, pour lesquelles il avait besoin de l'aide des communes, ne montrait pas grand zèle pour la cause catholique; il craignait d'ailleurs, s'il ne cédait pas, de perdre sa souveraineté et trouvait sans doute que Valangin valait bien un prêche. Aussi en 1536 consentit-il enfin à établir

des pasteurs dans la plupart des paroisses et à leur accorder des prébendes fixes prises sur les anciens revenus de l'église.

Une pièce des archives communales de Chézard et Saint-Martin, du 5 avril 1536, portant comme suscription : « Partage de la dépouille de l'église de St-Martin », nous montre qu'à ce moment-là les réformés étaient enfin assurés du succès de leur cause et ne craignaient plus le rétablissement du culte catholique.

Si, aux premiers jours de la Réforme, les gens des Brenets avaient, au dire de la tradition, échangé les statues de leurs saints contre une paire de bœufs, les gens de Chézard et de Saint-Martin avaient été plus prudents. Lorsque l'ancien culte avait cessé dans leur église de Saint-Martin aux Epines, au lieu de détruire les vêtements des prêtres, les linges et les draps des autels, ils les avaient soigneusement mis de côté, afin de n'être pas obligés de les remplacer si le catholicisme venait à triompher définitivement dans la seigneurie. Lorsque toute crainte à cet égard eut disparu, ils sortirent toute cette « dépouille » de l'église des coffres où ils l'avaient tenue serrée et la mirent en enchères publiques.

Seize habitants de Chézard et de Saint-Martin : « Matthey Barthod, Pierre filz feu Nicollet Evare, Jehan filz feu Pierre Barthod, Perrenet Carrel, Anthoyne filz Guillame Fabvre, Guillame Amyet, Jehan Evare, Jaques Cordier, tous de Chézard Saint-Martin, Regnault Carrel, Anthoyne filz Pierre Conrard de Saules, Jehan Quinche, Anthoyne Quinche, Jehan Quinche dessus, Perrenet Quinche, Pierre Trippet, Guillame Trippet », désireux de faire quelque chose en faveur du nouveau culte, s'entendirent entr'eux pour acheter ces objets, et, comme paiement, s'engagèrent, par acte passé devant notaire (5 avril 1536), à « payer et suppourter tous les giectes que ce feront par nous au temps advenir à debvoir maintenir nostre dicte Eglise, tant de couverture, ouvraige et abbillement en elle nécessaire, ensorte qu'elle ne viegne en ruyne au temps advenir, lesquieulx giectes nous les dessus nommees pairont austant l'ung que l'autre, assavoir aultant le moindre comme le plus riche pour le prouffit et tretement d'icelle dicte nostre Eglise. — Que dessus est dict le tout que dessus sans fraude et sans barrat. En promettant nous les prénommées que dessus par le serment d'ung chascun de nous, pour ce faict, donnez et touchiez corporellement alla main du notaire soubscriptz et sous l'obligacion de tous et ung chascun de noz biens présens et advenir quelconques, contre ces pntes lettres et contenu d'icelles, non jamais faire, dire, aller ne venir ou contraire au présent ne au temps advenir, etc. » (Arch. de Chézard-Saint-Martin, liasse 1, X.)

Jusques à quand ces quelques familles demeurèrent-elles chargées de ces dépenses pour le culte et pour les réparations de l'édifice religieux? c'est ce que nous ignorons; en tout cas, si ces particuliers tinrent scrupuleusement leurs engagements, ils montrèrent certainement un vrai zèle pour leur culte, car ce à quoi ils s'engageaient pour le présent et l'avenir devait dépasser de beaucoup la valeur de leur achat.

Quelques années plus tard il fut question de supprimer cette paroisse de Saint-Martin, qui était sans doute la plus petite du Val-de-Ruz, le Grand-Chézard faisant partie de la paroisse de Cernier, et d'en affecter la prébende au traitement du nouveau poste de pasteur de la Chaux-de-Fonds (établi en 1548). Devant l'opposition de la Classe de Valangin, qui ne voulut pas consentir à la suppression de l'une des plus anciennes, si ce n'est la plus ancienne paroisse de la seigneurie, René de Challant renonça à son projet et forma autrement la prébende du pasteur de la Chaux-de-Fonds.

Ch. CHATELAIN.

RECHERCHES

SUR LES

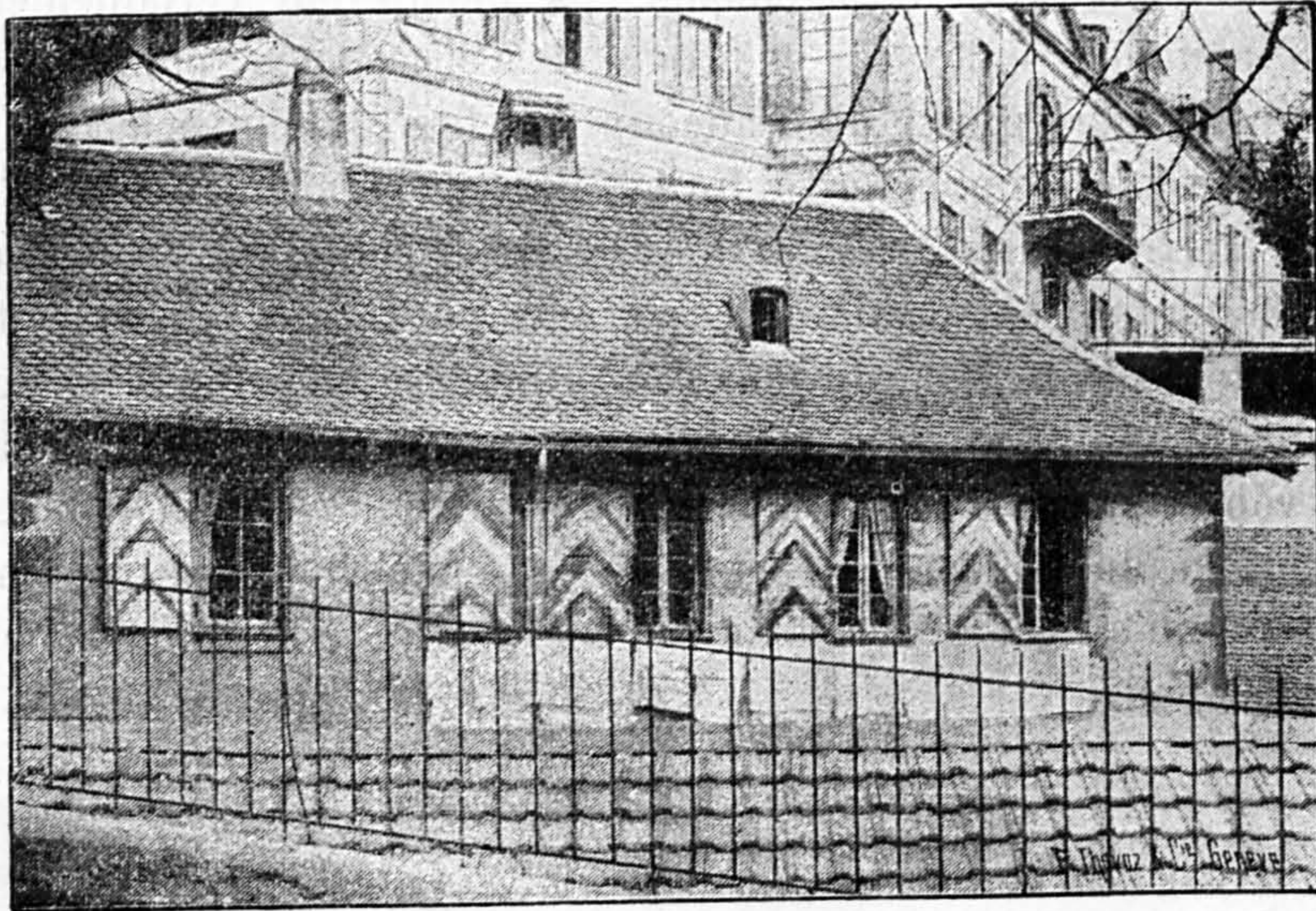
EXÉCUTEURS DES HAUTES ŒUVRES A NEUCHÂTEL

ÉTUDE DOCUMENTAIRE

(Suite et fin — Voir la livraison de février 1891, page 51)

Depuis quelques mois, disons-nous, cette maison, située dans la cour de la Balance, a été repeinte à neuf et les chevrons que l'on remarque sur notre dessin ont disparu : encore un reste du passé qui s'en va, bien triste reste en vérité, et que nous ne regrettons pas.

Observons que la maison de la cour de la Balance cessa dès janvier 1848 de servir de logis à l'exécuteur, dont le domicile fut transféré hors de ville, au Vauseyon.



La maison du bourreau

Phot. André Hubert.

XII

Un arrêt du 9 janvier 1832 porte le traitement de François Steinmeyer à 650 livres tournois; mais indépendamment de ce fixe, le maître des hautes œuvres percevait des émoluments spéciaux; ainsi, nous relevons des comptes de l'Etat :

Décapitation à Môtiers le 27 juin 1834 :

Avoir été le 24 juin a Motier pour recevoir les ordres de Monsieur le Commissaire du Gouvernement et préparer le lieu de l'Exécution	42 L.
Pour avoir reçu la sentence	7
Pour l'avoir attaché	7
Pour l'avoir conduit sur le lieu Patibulaire	7
Pour l'avoir détaché	7
Pour l'avoir déshabillé.	7
Pour l'avoir attaché à 4 endroit sur la chaise.	28
A reporter	105 L.

	Report	105 L.
Pour lui avoir coupé les cheveux		7
Pour lui avoir bandé les yeux		7
Pour lui avoir tranché la tête		42
Pour l'avoir détaché de dessus la chaise		7
Pour avoir mis le corps et la tête dans la fausse		7
Pour avoir recouvert la fosse		7
Pour être présenté de nouveau devant la Justice pour demander s'il sont satisfait		7
Pour avoir fait la fausse		7
Pour cheval et char pour transport des ustensiles		21
Pour corde et bandages		14
Pour pailles et pioche		14
Pour la chaise		14
Pour 6 Exécuteurs des Cantons voisin deux journées chaque à 10 ¹ / ₂ L. par jours		126

385 L.

Les étrennes à votre volonté.

Le compte ci-dessus, transcrit exactement, se rapporte à la dernière exécution capitale qui eut lieu dans notre pays; les étrennes de Steinmeyer furent fixées à 8 Livres 8 sols, et il acquitta sa consciencieuse note le 12 juillet 1834.

Il se trouve au Musée d'histoire naturelle de Neuchâtel un bocal contenant une tête d'homme conservée dans l'alcool; combien de fois n'avons-nous pas entendu dire que ce hideux souvenir provenait du dernier condamné à mort; on peut voir, par le compte ci-dessus, quelle valeur il faut donner à ce racontar fantaisiste; il paraît que la tête en question est celle d'un criminel algérien, décapité entre 1830 et 1840; celle du condamné de Môtiers a bel et bien été enterrée par Steinmeyer.

Fustigation à deux condamnés :

Reçu la sentence	7 L.
Déshabillés	14
Attachés	14
Fustigés	14
Détachés	14
Rhabillés	14
Journées	8

85 L.

On ne saurait être plus explicite!

Pour un seul condamné, les honoraires se montaient à 50 L. (Compte du 15 septembre 1841.)

Jusqu'en 1848, il y avait dans notre pays cinq cours de justice criminelle; en 1847, le Conseil d'Etat s'adressa à chacune d'elles pour obtenir des rapports sur la procédure suivie dans les cas de fustigation.

Neuchâtel répondit : La fustigation ne s'est jamais exécutée sous d'autre contrôle que celui des huissiers du Tribunal criminel et cela soit que l'exécution ait eu lieu en public, soit que la peine fut administrée dans l'enceinte des prisons. Le Tribunal n'a jamais porté présence ni en Corps ni par Délégation.

Le *Landeron* : La peine de la fustigation paroît avoir été toujours jusqu'ici exécutée en public, et suivant les circonstances, soit dans la Cour du Château à huis ouvert, soit aux 4 carrefours de la ville; une fois la sentence lue et le criminel livré à l'exécuteur des hautes œuvres, le tribunal se retire dans la salle de ses séances; en sorte que les seules personnes d'office qui portent présence à l'exécution de la sentence sont les sautiers et les gendarmes.

Boudry : L'exécution de toute sentence entraînant la peine de la fustigation a lieu en présence des huissiers du tribunal criminel et des gendarmes requis pour prêter main forte. Le tribunal reste assemblé jusqu'au moment où le grand sautier vient faire rapport que la peine a été exécutée. Autrefois, l'officier après avoir reçu le rapport du grand sautier, se rendait sur le pallier de l'hôtel de ville ou du château, où le condamné lui était produit par l'exécuteur de la Justice.

Le *Val-de-Travers* : Une délégation de Justice, présidée par l'officier de la Juridiction, est toujours assemblée; l'exécuteur de la haute Justice est appelé, l'officier en présence de la délégation lui fait remettre le condamné en lui donnant l'ordre de la fustigation, les sautiers assistent à la fustigation et viennent ensuite faire leur rapport à l'officier.

Valangin : La peine de la fustigation s'exécute en présence et sous le contrôle du concierge des prisons et du grand sautier de la Juridiction spécialement chargé de faire rapport une fois l'opération terminée.

Ces extraits de rapports de maires et châtelains sont très instructifs; il est malheureusement regrettable de ne pouvoir préciser ainsi pour chaque période de l'histoire du pays; souvent le manque de documents nous laisse dans une obscurité complète et tout d'un coup on se trouve en présence de détails très circonstanciés.

Mise au carcan :

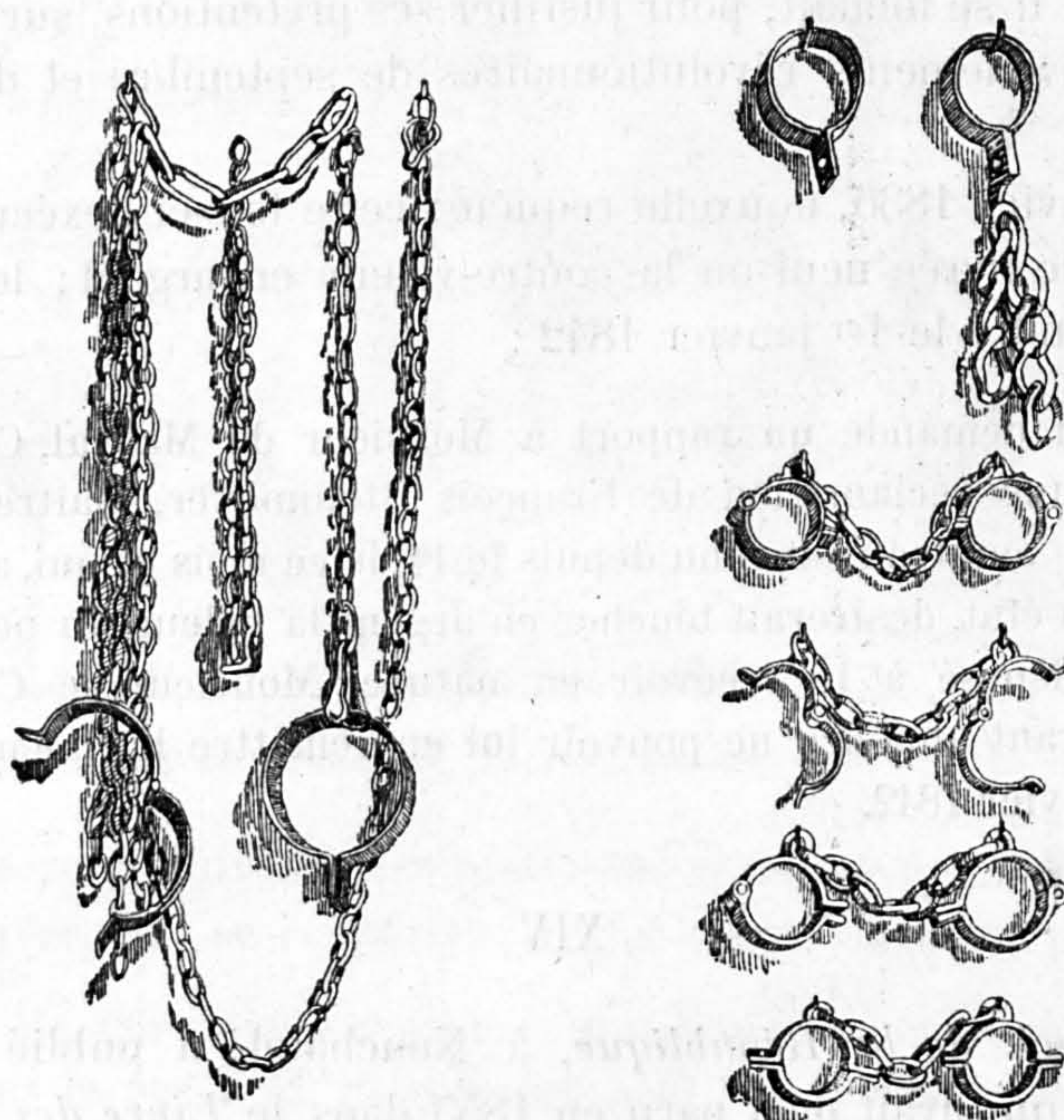
Reçu la sentence	7 L.
Attaché le condamné	7
Mise au carcan	7
Oté du carcan.	7
Détaché le condamné	7
Journée	8

43 L.

(Compte du 14 nov. 1841.)

Bien avant 1847, le carcan de Môtiers n'existait plus, il avait été détruit de nuit par des inconnus et ne fut jamais rétabli; la peine de l'expulsion remplaçait alors celle du carcan.

Un des carcans est encore conservé au Musée de Neuchâtel; nous en donnons le dessin ainsi que celui de quelques paires de menottes.



Le carcan et les menottes

A Neuchâtel, l'individu exposé au carcan était attaché sous la tourelle de l'ancien hôtel du duc de Longueville, sur la place actuelle du marché; dans d'autres localités, le carcan était fixé aux piliers de l'auvent de l'église, ou bien devant la maison de commune.

Les frais réclamés par le bourreau étaient généralement réduits par le receveur des parties casuelles; ainsi le premier compte que nous avons reproduit descendit à 162 Livres au lieu de 385; le second à 40 Livres et le troisième à 17 Livres, ce qui ne mettait pas toujours l'exécuteur des hautes œuvres de fort bonne humeur.

Citons enfin une dernière source de revenus que nous trouvons dans les comptes de la Police centrale : Au mois de février 1838, Steinmeyer reçoit pour autopsie d'un chien enragé, L. 8,8; pour avoir abattu quatre chiens, L. 8; au mois de mars de la même année, pour avoir abattu un cheval, L. 3; enfin au mois de mai, pour 9 chiens qu'il a tués, L. 18.

XIII

Après avoir réclamé un hangar, François Steinmeyer, qui se déclarait heimathlos, exprima le désir d'être naturalisé, ce qu'il obtint le 27 août 1832; il se fondait, pour justifier ses prétentions, sur sa conduite pendant les événements révolutionnaires de septembre et de décembre 1831.

Le 11 janvier 1836, nouvelle requête; cette fois-ci l'exécuteur désire un manteau de livrée neuf ou la contre-valeur en argent; le Conseil le renvoie à attendre le 1^{er} janvier 1842 :

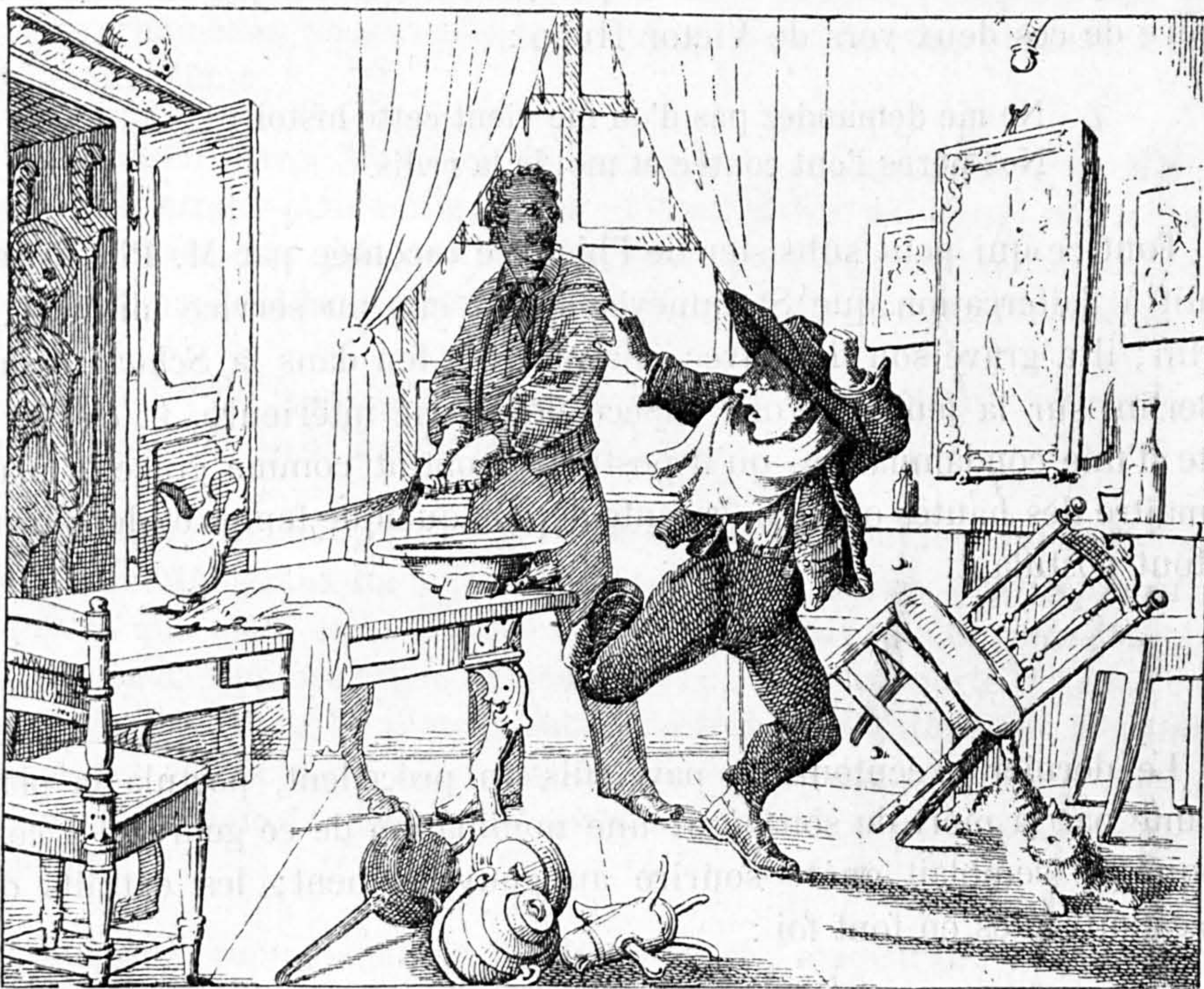
Le Conseil demande un rapport à Monsieur de Marval, Commissaire-Général, sur une réclamation de François Steinmeyer, maître des hautes œuvres, dont le manteau est échu depuis le 1^{er} de ce mois et qui, ayant encore l'ancien en bon état, désirerait toucher en argent la valeur du nouveau, mais serait aussi disposé à le recevoir en nature, Monsieur le Commissaire-Général lui ayant annoncé ne pouvoir lui en remettre la valeur en argent avant le 1^{er} janvier 1842.

XIV

L'Almanach de la République, à Neuchâtel, a publié un article signé Ph. C., qui avait déjà paru en 1855 dans le *Livre des familles*, et dont le titre est : *Le Bourreau de Neuchâtel*. C'est une notice populaire agréablement entremêlée d'anecdotes, de réflexions et de faits, qui n'ont qu'un tort, celui d'être fort contestables, au moins en partie. Pour n'en citer qu'un exemple, il suffirait de comparer le glaive du dessin illustrant cet article et figurant ci-dessous, avec les originaux reproduits en tête de notre travail.

L'auteur de cet article, qu'il soit Philippe Camperio, ancien conseiller d'Etat à Genève, mort il y a quelques années, ou Philippe Corsat, libraire et homme de lettres, — tous les deux s'étant occupés de l'abolition de la peine de mort, — l'auteur, disons-nous, a commis de graves erreurs.

Tout d'abord, comment Steinmeyer a-t-il pu se faire méthodiste en 1840, alors qu'il est resté en fonctions jusqu'en 1847?



Le bourreau de Neuchâtel, d'après l'*Almanach de la République*.

Nous ne reproduirons, des anecdotes publiées par l'*Almanach*, que celle de l'Auvergnat, se rapportant au fac-simile imprimé plus haut :

Un jour de foire, un Auvergnat, chaudronnier, chargé de casseroles, s'adresse dans la rue à M. Steinmeyer pour lui demander une adresse de barbier. Aussitôt il lui répond qu'il rase et le mène chez lui. Son cabinet de dentiste était voisin de la foire. Il fait asseoir l'Auvergnat devant une glace, lui serre au cou une mauvaise serviette et, l'ayant barbouillé de savon, il se tourne derrière lui, ouvre une armoire, en sort le terrible damas long de quatre pieds et se met à l'essuyer avec une serviette. Le patient voit le fatal instrument dans la glace, crie à l'assassin, prend ses casseroles tant bien que mal, saute dans la rue avec son linge et la figure ensavonnée, criant :

» Au brigand! au voleur! on a voulu me trancher la tête, fouchtra, chez le bourreau! » Et tout le monde d'applaudir et d'entourer le pauvre Auvergnat en se divertissant à ses dépens.

Et voyez même combien la chose est controversée, puisque dernièrement encore on nous affirmait que l'*Auvergnat* mis en cause était bel et bien un *Anglais!*

La question des dates mise à part, il semblerait que l'auteur s'est inspiré de ces deux vers de Victor Hugo :

Ne me demandez pas d'où me vient cette histoire :
Nos pères l'ont contée et moi je la redis.

Tout ce qui peut subsister de l'histoire racontée par M. Ph. C., est relatif à l'altercation que Steinmeyer aurait eue au service militaire, à Berlin; il a gravé son nom avec une pierre à feu dans la *Schweizersall*, à Berlin, sur la fenêtre d'une espèce de galerie intérieure, et c'est à la suite d'une condamnation, qu'il postula et obtint comme grâce la place de maître des hautes œuvres, vacante depuis quelque temps et dépourvue de tout postulant.

XV

Le dernier exécuter du pays, fils du précédent, postula la place vacante par la mort de son père; une nomination de ce genre et à cette époque ne semblait guère sourire au gouvernement; les extraits des pièces suivantes en font foi :

Arrêt du Conseil d'Etat du 24 mars 1847.

Le Conseil charge le Département de Justice et Police d'examiner s'il y a lieu de pourvoir par une nouvelle nomination au poste dont il s'agit, et, dans le cas de la négative, comment il devrait être pourvu dans l'occasion aux fonctions qui en dépendent.

Un nouvel arrêt, du 7 avril de la même année, s'occupe de cette question :

Le Conseil arrête qu'il n'y a pas lieu, dans l'état actuel des choses, de supprimer le poste dont il s'agit, et qu'il charge le Département d'examiner quelle devrait en être dorénavant l'organisation, sur quel pied le traitement devrait en être fixé; la requête de Ferd.-Rod. Steinmeyer, qui postule cet emploi, étant renvoyée derechef au Département.

Enfin, le 28 avril, le Conseil rend trois arrêts successifs qui reçurent leur exécution le mois suivant :

Le Conseil suspend de nommer au poste dont il s'agit, ce que Monsieur le Maire de Neuchâtel est chargé de faire savoir à Ferdinand-Rodolphe Steinmeyer qui jusqu'ici se trouve seul postulant.

Le Conseil charge Monsieur de Perrot, etc., de prendre les arrangements nécessaires pour mettre, cas échéant, à la disposition des Officiers des Juridictions criminelles, pour l'exécution des jugements de leurs Cours de Justice le valet du défunt.

Le Conseil charge Monsieur de Perrot, etc., de s'entendre avec MM. les Quatre-Ministres pour conserver en ville un Maître des basses œuvres, avec lequel il puisse être pris des arrangements pour l'exécution des sentences criminelles pendant la vacance du poste d'exécuteur de la haute Justice.

Le maire de Neuchâtel annonça le 24 mai au Conseil que ses arrêts étaient exécutés en la forme suivante :

Ferdinand Steinmeyer a reçu la communication dont il était l'objet direct. Les Quatre-Ministres lui ont conservé les basses œuvres provisoirement et jusqu'à ce que toute cette matière eût été revue par une Commission qui a été chargée d'examiner attentivement tout ce qui s'y rapporte et de faire des propositions touchant la réorganisation de l'office. En attendant, Ferdinand Steinmeyer conserve un valet qui, cas échéant, vaquera à l'exécution des Jugements criminels, lorsqu'ils prononceront des peines afflictives et infamantes.

Malgré la répugnance de plusieurs de ses magistrats, l'Etat rétablit le poste et nomma Ferdinand Steinmeyer le 5 janvier 1848, deux mois à peine avant la Révolution, ainsi que cela résulte de l'arrêt suivant :

Le Conseil confère à l'exposant l'office qu'il sollicite et ordonne que le brevet lui en soit expédié; le Conseil lui annonçant en outre qu'à partir du 1^{er} juin courant il recevra pour cet emploi une somme de 600 livres par an et gratuitement le changement de destination que pourra subir plus ou moins prochainement le bâtiment affecté jusqu'ici au logement du maître des hautes œuvres, le Conseil abandonne à l'exposant la jouissance d'une maison et jardin situés près du Vauseyon qui ont été loués à cet effet pour le compte du gouvernement.

Sitôt en fonctions, Ferdinand Steinmeyer réclama le paiement des trois derniers trimestres de 1847, le montant du premier trimestre, qui

revenait à son père, ayant été payé à la famille. En 1847, ce traitement s'élevait à 800 L. Malheureusement pour Steinmeyer, sa demande, datée du 23 février 1848, ne reçut aucune réponse, grâce aux événements qui allaient se dérouler le 1^{er} mars.

XVI

Depuis 1815, bien des instruments de supplice avaient disparu ou avaient été détruits; la révolution de 1831 semble avoir hâté ce mouvement humanitaire; celle de 1848 balaya tous ces restes du moyen âge trop longtemps conservés chez nous; en 1854 enfin, le 8 juin, la peine de mort fut abolie à tout jamais; les progrès de la science criminelle ont assigné une place désormais définitive dans les musées d'histoire à ce qui a survécu de ces reliques d'un autre âge. Il est bon d'en reparler quelquefois, ne serait-ce que pour constater la marche de l'humanité et encourager toujours plus les nombreux progrès qu'il reste encore à accomplir.

Maurice TRIPET.

LA MAISON D'ERASME

(Suite. — Voir la livraison de février 1891, page 33.)

Pendant la semaine qui précéda son départ, Pierre développa des théories médicales que ses amis trouvèrent très fortes. Mais dix jours après son installation à Berne, l'étudiant en médecine était de retour à Neuchâtel, où il n'osa se montrer tout d'abord; puis, la honte passée, on le vit reprendre ses anciens cours.

— Je me connais maintenant, disait-il; c'est une leçon; je n'aurais jamais cru qu'un cadavre pût me troubler à ce point. Heureux ceux qui peuvent résister à ce dégoût: je les admire, je ne les envie pas.

Pierre avait en effet éprouvé une répulsion si forte à la salle d'anatomie, qu'il faillit se trouver mal; puis en se promenant, pour se remettre, il était allé errer sous les arcades et à la plate-forme. Il trouva un tel plaisir à voir les vieux édifices, à étudier le portail de la cathé-

drale, ses bas-reliefs et ses statues, que l'art lui parut la meilleure des choses. Pourquoi ne serait-il pas architecte, puisqu'il fallait absolument être quelque chose ?

Les deux tantes trouvèrent encore que Pierre avait raison ; elles vivaient dans un modeste appartement d'où l'idée de sortir les eût attérées ; cependant l'aînée lui dit :

— Sais-tu, tu nous bâtiras une jolie petite maison...

Pierre, qui attendait des reproches, leur sauta au cou. Et lorsqu'il les eût quittées : « Quel bon cœur ! » disaient-elles en essuyant leurs larmes.

C'est avec joie qu'il entra dans un bureau d'architecte ; il ne devait y travailler que quelques heures d'abord : il finit par y rester le jour entier ; arrivé le premier, il sortait le dernier. Deux ans après, il partait pour Paris ; ce fut un véritable épanouissement pour lui ; sa merveilleuse facilité à comprendre et à dessiner en fit un élève distingué, un de ceux dont les ateliers se font gloire et dont on répète le nom dans les milieux artistiques. Il y eût facilement trouvé une situation honorable ; mais, dévoré par le besoin d'apprendre encore et de voir, il partit pour l'Italie, d'où, après un séjour d'un an, il revenait en Suisse en passant par l'Afrique, l'Espagne et la France méridionale. On lui fit fête. Les vieilles tantes parlaient toujours d'une maison à bâtir :

— Tu la feras à ton idée, lui disaient-elles, comme pour toi : elle sera à toi, tu y logeras ; pourvu que nous ayons un petit appartement au rez-de-chaussée... tu comprends, les étages ne nous vont plus...

— Bonnes tantes, répondait-il, je vous retrouve bien ; mais est-ce que je mérite tous ces sacrifices ?

— Allons, embrasse-nous et tais-toi...

— Eh bien, je vais vous chercher une belle petite place au bord du lac.

— Oui, c'est cela ; nous verrons passer les bateaux à vapeur.

Le jeune homme, installé près de ses tantes, se mit à classer ses études, à rédiger ses notes. En parcourant un jour les environs, il eut l'idée d'aller voir les Robert de la Prise.

III

En cinq ans les choses avaient bien changé.

— Tu as été longtemps sans venir nous voir, disait M^{me} Robert à Pierre ; tu nous avais oubliés, mais enfin tu nous reviens... Est-ce pour « la toute » ? Je ne pense pas : tu aimes rôder...

Pierre répondait en riant avec tant de grâce, avec des mots si polis, si affectueux même, qu'on lui pardonnait son indifférence passée, sa négligence envers les parents.

Reprenant les choses de loin, sa tante les lui racontait tout au long : les filles étaient mariées; il les verrait un de ces dimanches. L'aîné des fils était pasteur : une bénédiction pour la famille ! Un moment on avait eu peur qu'il ne tournât mal : les sociétés d'étudiants n'apprennent pas la tempérance... enfin il allait bien. Le second fils était docteur, un très bon docteur; on l'aimait beaucoup. Le troisième, après sa sortie de l'école polytechnique, avait trouvé une place d'ingénieur en Espagne; on était très content de lui.

— Eh bien, c'est très beau tout cela, disait Pierre.

— Et Jeanne, te la rappelles-tu? Elle nous a donné du souci; c'est une fille intelligente, mais un peu à sa manière. Elle a suivi toutes ses classes au collège, passé ses examens; on n'aurait pas aimé la voir institutrice dans le pays, tu comprends, n'est-ce pas? Elle est restée quelque temps avec nous; c'était une société après le départ de tous les enfants. Mais je ne sais pas qui elle s'était mis en tête, on ne pourra jamais le savoir : elle passait la nuit à écrire... A la fin elle a voulu partir; de Berlin elle est allée en Russie, puis en Angleterre, où elle se trouvait très bien; mais elle est tombée malade, le climat ne lui convenait pas, et elle est chez nous... Je croyais que tu l'avais rencontrée... Je suis bien aise de l'avoir ici, quoiqu'elle soit toujours un peu romanesque... le mariage lui fait peur... Tu sauras que les demoiselles Chaillet sont mariées, leur frère aussi; c'était ton camarade, n'est-ce pas?

— Tous sont donc mariés! C'est la fin finale...

— Tu as l'air de rire... tu feras comme les autres... Tiens, voilà ton oncle; tu sais qu'il tracasse toujours avec les champs, les jardins, les constructions; je suis bien sûre qu'il va te parler du toit de sa grange.

L'oncle Robert avait pris des allures campagnardes et il s'agitait plus que de raison, un peu pour passer le temps, parce que les visiteurs étaient devenus rares à la Prise. Il portait un béret, des lunettes, et se promenait un sécateur à la main, du fil de fer et de la ficelle dans les poches.

— Ah! te voilà; je savais que tu viendrais, je t'attendais. Tu vas dîner avec nous : j'ai à te consulter...

— Je te le disais bien, interrompit M^{me} Robert, il a toujours à bâtir...

— Mais laisse donc ! Ce garçon n'a pas étudié pour rien, je veux voir ce qu'il sait.

Et M. Robert, prenant Pierre par le bras, le conduisit du côté des écuries :

— Je veux prolonger le toit de ma grange, qui me servira d'abri pour les voitures. Qu'en dis-tu ?

C'était sous une galerie en bois que se tenait M^{me} Robert. On apercevait le domaine et plus loin les pentes couvertes de vergers, de forêts et de vignes qui descendent jusqu'au lac. Elle travaillait là volontiers, assise sur un canapé, près d'une table couverte de laine et de fils.

— Tu ne sais pas, Jeanne, dit-elle à une grande jeune fille qui entrait, Pierre est ici.

— Pierre?...

— Mais oui, ton cousin (il t'appelait ainsi, quoiqu'il ne soit pas ton parent); il revient de Paris.

Jeanne ôta son grand chapeau de paille et sa mantille.

— Il restera avec nous, continuait M^{me} Robert; vois ce que l'on pourrait ajouter au dîner.

Quand elle revint, Pierre causait assis en face de M. et de M^{me} Robert, expliquant sur le bord d'un journal une combinaison pour prolonger le toit de la grange.

— Avec 700 francs, disait-il, on vous fera cela.

— Crois-tu ?

L'arrivée de Jeanne arrêta la réponse du jeune homme. Il l'apercevait à l'extrémité de la galerie et il crut n'avoir jamais vu une apparition si gracieuse. Ses yeux noirs brillaient dans sa face un peu allongée, encadrée de cheveux bruns. Elle venait d'une marche légère, souriante, une main tendue vers Pierre, qui s'était levé pour la saluer. Et comme il restait debout auprès d'elle, s'informant de sa santé, de ses voyages :

— Mais viens donc, lui dit l'oncle; vous aurez bien le temps de causer plus tard... Cela presse, mon affaire... je voudrais en finir pour la fenaison. Avec les pluies d'orage, on est bien aise d'avoir un abri pour les chars.

Et Pierre, revenu à la table, discuta encore son projet, trouvant que ce toit prolongé se prolongeait beaucoup...

M. et M^{me} Robert étant sortis, Pierre et Jeanne se trouvèrent seuls un moment.

— Nous ne sommes point parents, à ce que l'on dit, mais ce mot de cousin est gentil; vous le permettez, n'est-ce pas?

— Assurément, mon cousin.

— Vous avez habité bien des pays; c'est un bonheur de voir et d'avoir vu; dites-moi où vous êtes allée, je vous prie.

— D'abord en Silésie, puis en Russie, dans une famille avec laquelle j'ai passé un hiver en Italie.

— L'Italie, vous avez vu l'Italie!...

— Puis j'ai été quelques mois à Paris, et j'ai même passé quinze jours à Londres.

— Comment, vous avez été à Paris et je ne l'ai pas su!

— Ton idée n'est pas mauvaise, dit M. Robert qui rentrait; fais-moi un petit tracé de ce prolongement et reviens dimanche; tu me l'apporteras.

— C'est entendu.

Les nouveaux venus ont toujours leur succès : il y a du mystère autour des figures que l'on n'a pas vues souvent. Pierre était arrivé à Neuchâtel avec la réputation d'un homme de talent; on le fêta; mais malgré son caractère facile et confiant, il resta sur la défensive, préférant vivre à sa guise et cherchant son monde. Il ne se mêla donc que peu à une société qu'il redoutait d'instinct, ce qui ne l'empêcha pas de sortir beaucoup et de se rendre compte par lui-même des transformations opérées dans le pays, auquel il était revenu avec un attachement développé par l'absence.

IV

L'idée d'aller passer une journée à la campagne parut assez agréable à Pierre. Un dimanche, il arrivait chez les Robert à onze heures, après avoir assisté au sermon de son cousin. Il avait été curieux de voir comment ce garnement d'autrefois pouvait prêcher aux autres.

Il y avait foule à la Prise; Pierre en fut d'abord ennuyé. Les deux filles mariées se faisaient remarquer par leurs toilettes recherchées; la femme du pasteur ne leur cédaient en rien. Toutes étaient accompagnées de bonnes poussant de petites voitures, dans lesquelles pleuraient ou dormaient des enfants. Les hommes arrivaient, les uns de la ville, d'autres du voisinage. L'absinthe et le vermouth, servis sur une petite table en dehors de la maison, les avaient réunis en un groupe où l'on parlait haut; et quoiqu'ils fussent tous d'accord, ils se fâchaient. On

discutait une nouvelle loi; elle avait sa raison d'être, mais elle ne valait rien, c'était l'œuvre de sacripants. Pierre demanda des explications; ces messieurs les lui donnèrent, et quand ils eurent fini :

— Mais cela me paraît excellent, dit-il.

— Oh ! vous ne connaissez pas les dessous de cartes...

Cet argument lui parut celui de gens aigris et vieillissés; il se tut. Leurs violences l'amusèrent; puis, trouvant une occasion de quitter « ces antiques », comme il les qualifiait à part lui, il revint à la galerie, où les dames causaient avec animation :

— Tout lui était bon, disait l'une, je n'ai jamais vu pire voleuse...

— Figurez-vous que la mienne passait la nuit à lire; alors j'ai mis les bougies sous clef : elle en a acheté de son argent; que pouvais-je dire?

— Bon ! le chapitre des servantes ! toujours le même, pensa Pierre; ma tante en faisait déjà ses délices il y a six ans. — Et tournant sur lui-même, il quitta la galerie pour passer au jardin.

Derrière un massif de lilas, assises sur un banc à l'ombre, trois jeunes femmes poussaient en avant et en arrière de petites voitures, afin d'endormir les enfants qui s'y trouvaient. La conversation était aussi fort animée :

— Le mien ne se réveille plus que deux fois par nuit; je le prends tout de suite, parce que s'il pleure il se réveille tout de bon...

— C'est de plus en plus inepte, pensa Pierre, qui passa en les saluant.

— Quand ils poussent leurs dents..., continuait une des jeunes femmes.

Il avait atteint la lisière du bois :

— Ces arbres sont admirables, se dit-il, ils ne parlent pas...

La cloche du dîner lui fit reprendre le chemin de la maison.

Les convives étaient fort gais. Les effervescences de la politique apaisées, les enfants endormis, tout allait pour le mieux. On avait pris place selon les noms inscrits sur des cartes; les groupes du matin se trouvaient disséminés, les conversations devaient nécessairement prendre un autre tour. Pierre, placé entre deux dames, fut d'abord un peu embarrassé, ne sachant ce qu'il leur dirait. Les façons mondaines le fatiguaient et il n'avait pas toujours la volonté et la patience de parler. Une de ses voisines était la femme d'un pasteur; il lui demanda si elle connaissait certain roman du jour :

— Drôle de question ! répondit-elle.

— Vous ne tenez pas à le connaître; je le regrette pour l'auteur... c'est charmant!

— Je ne lis que des livres traduits de l'anglais; ils sont plus moraux que vos romans français.

— Ceci est relatif, voyez-vous; moins un livre est moral, plus il me moralise... j'ai envie d'en faire un système...

— Mais c'est affreux! Parlez-vous sérieusement, mon cousin?

— Vous ne pensez pas comme moi?

— Dieu m'en garde!...

Sa tante détaillait les avantages et les désavantages d'un poulailler. On ne peut pas se mettre à vendre des œufs, n'est-ce pas? et les donner c'est ruineux... Les hommes, quoique séparés les uns des autres, avaient une conversation générale: la politique cédait le pas aux vins et la supériorité de certaines années se discutait avec de gros éclats de voix. Les dames, reculant leurs chaises de la table, se parlaient derrière leurs voisins préoccupés: il s'agissait ici d'un mariage qui ne pouvait tarder; ailleurs, la couturière et la modiste étaient en cause, puis les envois des grands magasins de Paris. Pierre saisissait un mot de partout:

— Je me suis fait venir une mantille et une robe, le tout pour cent cinquante francs, port et droits payés.

— Moi, je ne voudrais boire que du vin d'Auvergnier toute ma vie.

— Eh bien, je vous en cède à septante centimes; vous m'en direz des nouvelles...

Au bas de la table, Jeanne, assise entre deux fillettes, surveillait la marche du repas et disait quelques mots aux bonnes. Ses deux voisines lui souriaient gentiment et ne se lassaient de la regarder avec cette insistance des enfants pris par le charme de quelqu'un. A une question de Jeanne, l'une répondait:

— Moi, ce que j'aime le mieux c'est la géographie; nous en sommes au grand plateau de l'Asie et à l'Inde; c'est beau l'Inde, n'est-ce pas?

Et l'autre se hâtait d'ajouter:

— Nous, nous apprenons la Turquie; c'est plus beau Constantinople, n'est-ce pas?

— Tous les pays sont beaux, répondait Jeanne, la Turquie aussi bien que l'Inde.

— Moi je veux y aller, reprenait l'enfant.

— Moi aussi, quand je serai grande.

— Tiens, pensait Pierre, voilà les plus intéressantes de la société. Ennuyé d'abord, il finit par écouter à gauche et à droite ces bribes

de conversation; elles lui révélaiient les préoccupations de ce milieu : tout ce qui se disait semblait ne pas monter plus haut que les dahlias des massifs.

— Après tout, pensait-il, ces gens paraissent heureux; ils cadrent avec ce fond, avec cette maison à volets verts, ces massifs nettoyés, ces arbres alignés dont on coupe les branches qui dépassent, ces kiosques en lattes.

S'apercevant qu'il se trouvait entièrement isolé et silencieux, Pierre se rappela son ancien rôle de cadet de famille, qu'il venait de reprendre sans trop s'en douter. La Prise gardait bien les principes et les habitudes du passé. Mais il lui sembla que quelqu'un le regardait avec obstination, qu'on lisait ses pensées, et tournant la tête vers la table des enfants, il rencontra le regard de Jeanne un peu voilé sous ses grandes paupières. Il crut y voir un peu de pitié pour lui. « Me comprendrait-elle? » pensa-t-il. Cette idée chassa la tristesse qui l'envahissait, et comme on servait le café, il se rapprocha des hommes; l'un d'eux savait toutes les institutions avec une verve qui l'amusa; les gros mots arrivaient pressés et nombreux.

— Tiens, voilà au moins de la passion ! j'aime mieux cela, pensa-t-il. L'orateur excité se tourna vers Pierre :

— Eh bien, qu'est-ce qu'ils font vos Français?... des bêtises, comme toujours...

— Je ne sais, Monsieur; je reviens de France avec une admiration profonde pour tout ce que j'y ai vu; je n'ai pas constaté autre chose. Il se leva pour retourner au jardin.

Devant la porte de la maison, les jeunes dames s'occupaient de leurs enfants. L'ainée des cousines consolait une fillette de trois ans qui pleurait et ne voulait pas marcher.

— Venez-vous avec nous? dit-elle en apercevant Pierre.

— Volontiers.

Elle passa devant lui en poussant sa petite voiture; une bonne marchait derrière elle, portant l'enfant en pleurs; deux dames et deux autres petites voitures suivaient. On marchait à la file; Pierre resta derrière la première cousine; à chaque arrêt de voiture la colonne s'immobilisait. La jeune femme, penchée sur un enfant pleurard, tantôt l'embaillottait, tantôt le découvrait, et l'on repartait. Mais à ce moment, l'enfant grognon appelait sa mère, qui s'arrêtait encore. On repartait de nouveau. Pierre, bloqué entre deux voitures, parlait à la seconde cousine, qui s'arrêtait à son tour.

Il se rappelait cette charmante Louise, autrefois passionnée de musique, et les extases qu'elle lui avait données lorsque, l'œil au ciel, elle entonnait la chanson de Mignon. Et maintenant elle lui paraissait absurde avec ses craintes puériles, et son éternel chariot d'enfant, et le récit de ce que Jacques avait mangé et mal digéré, et l'histoire d'une dent poussée à Caroline. Était-ce bien elle? Il entonna doucement la chanson :

Connais-tu le pays où fleurit l'oranger?

La jeune femme, une fois encore, avait arrêté sa voiture et se penchait sur l'enfant.

Pierre continua plus haut :

Le pays des fruits d'or et des roses vermeilles,
Où la brise est plus douce et l'oiseau plus léger.

Elle reprit sa marche lentement et sans grâce. La voix de Pierre montait vibrante dans la sonorité de la forêt :

Où rayonne et sourit comme un bienfait de Dieu
Un éternel printemps sous un ciel toujours bleu.

— Non, ce n'est pas elle, pensait-il. Et dire qu'elle eût fait de moi ce qu'elle aurait voulu avec ce chant! Dérision!

Et mu par ses souvenirs, par la tristesse d'un charme éteint, il mit toute son âme dans la dernière phrase :

C'est là que je voudrais vivre...

— Tiens, je chantais cela, dit la dame en se retournant.

— Je ne l'ai jamais oublié; chantez-vous encore, ma cousine?

— Ah! bien oui, est-ce qu'on a le temps avec cette marmaille?

— Et vous n'avez jamais habité ce pays enchanté? Je me figurais toujours que vous alliez vous envoler pour l'atteindre; le lendemain des jours où vous aviez chanté, j'avoue que j'étais tout étonné de vous revoir au diner.

— Tiens, vous êtes amusant.

— Tant mieux... Vrai, ma cousine, vous ne rêviez pas de ce pays?

— Vous voulez rire!

— C'est que moi j'en rêvais et que j'en rêve encore...

— On a raison de dire que vous êtes un peu fou, mon cousin.

(A suivre.)

A. BACHELIN.

UNE COUPE DE 1609

(AVEC PLANCHE)

Notre planche est une reproduction d'une curieuse figurine qui, bien que portant une inscription l'assignant au canton de Fribourg, est la propriété d'une famille neuchâteloise depuis un si grand nombre d'années, qu'il est impossible de dire ni quand, ni comment elle y est entrée. Elle appartenait à M. George-Frédéric Grellet, pasteur à Corcelles de 1842 à 1862. Sculptée, en bois de poirier d'un beau brun-rouge foncé, elle représente un vigneron portant la « brande » ornée de six cercles d'argent fixés au moyen de clous à grosses têtes, également d'argent. L'homme barbu est coiffé d'un chapeau à plumes, et son costume, composé d'un juste-au-corps avec escarcelle pendant de la ceinture, de haut-de-chausses bouffants reliés aux chausses par une jarretière à nœud, dénote un travail, du reste assez grossier, de la fin du XVI^{me} ou commencement du XVII^{me} siècle. Au bras droit est passé un panier à anse, et les deux mains jointes, s'appuyant sur un bâton noueux, supportent un écureuil, tandis qu'un petit chien dressé sur les pattes de derrière s'élance contre le bâton en aboyant. La plus grande hauteur de la figurine mesure 22 centimètres.

Le cercle supérieur de la « brande », large de 13 millimètres, est orné de douze écussons gravés, dont six sont vides; l'un porte les initiales I P, les cinq autres ont des armoiries d'une composition très élémentaire, dont des marques de métiers et des fleurs font seules les frais et qu'il ne nous a pas été possible de définir jusqu'à présent, malgré les initiales I P, M S, I I, I D, C P qui les accompagnent.

Le second cercle qui, ainsi que les autres, ne mesure que 8 millimètres de large, porte l'inscription suivante :

. LE . VILLAGE . N . DE . NANT . 1609 .

Entre le second et le troisième cercle se trouve une plaque d'argent, découpée en forme d'écusson, portant comme armoirie une marque en forme de double crochet accompagné des initiales I G.

Des recherches faites à Nant ne nous ont jusqu'à présent fourni aucun éclaircissement sur l'origine de cette figurine, qui vraisemblablement a servi de coupe, peut-être même de drageoir, bien que cet

ustensile n'ait, croyons-nous, guère été en usage dans notre pays. On ne se représente pas bien une coupe en bois, toujours sujet à se fendre, et les clous des cercles le traversant de part en part, il y avait à craindre que le liquide ne s'échappât par ces issues malgré leur exiguité. D'un autre côté, le bord de la « brande » garni d'argent est aminci à sa partie supérieure, ce qui permet d'y appliquer commodément les lèvres.

Il nous paraît probable que cette coupe a été offerte par le village du Vully, soit comme témoignage à un personnage inconnu qui aurait rendu des services à la commune, soit comme prix à un tir ou une fête vinicole. Dans ce cas le grand écusson en relief serait celui du destinataire, les cinq petites armoiries gravées peut-être celles des gouverneurs de la commune ou d'une corporation.

Quoi qu'il en soit, cette coupe paraît être une imitation d'une superbe pièce en cuivre émaillé rehaussé de dorures et de garnitures d'argent, qui se trouve au Musée royal d'antiquités et d'armures de Bruxelles, et que le bibliophile Jacob a reproduite sous la dénomination de « drageoir du XVI^me siècle » dans son histoire des *Arts et métiers au moyen âge*.

Le travail en est beaucoup plus soigné et élégant, mais c'est le même vigneron barbu portant la brande et le même type de costume. Le panier au bras, le chien ne font pas défaut non plus, et, chose curieuse, le bâton est également surmonté d'un écureuil dont la signification nous échappe. Est-ce une allégorie? L'écureuil et le chien, qui ici sont reliés ensemble par une chaîne, sont-ils peut-être les emblèmes de l'activité et de la vigilance que doit déployer le cultivateur de la vigne? Nous laissons la question ouverte. Outre la matière et la facture, la seule différence appréciable consiste en ce que la hotte de la pièce de Bruxelles est fermée par un couvercle surmonté d'un singe jouant du violon, tandis que la nôtre ne paraît pas avoir jamais eu de couvercle.

Une seconde coupe identique à celle de Bruxelles se trouve au *Grüne Gewölbe*, la précieuse collection d'œuvres d'art antique du palais de Dresde.

M. Destrée, le conservateur-adjoint du Musée de Bruxelles, qui nous a obligeamment fourni quelques renseignements sur la pièce du Musée confié à ses soins, pense qu'il s'agit plutôt de coupes que de drageoirs. Il nous dit que le poinçon dont elles sont frappées n'a jusqu'à présent pas pu être déterminé avec certitude, mais que l'on croit y voir la marque des orfèvres d'Aix-la-Chapelle.

Il est donc permis de supposer que la coupe faisant le sujet de ces lignes est aussi un travail allemand, exécuté probablement par un ouvrier d'Outre-Rhin en tournée de compagnonnage.

Jean GRELLET.



UNE COUPE DE 1609

UN DIPLOMATE NEUCHATELOIS AU XVIII^{me} SIÈCLE

SAMUEL DE PURY

(1675-1752)

Le roi de Prusse, Frédéric II, qui était un observateur très sagace et un impitoyable railleur, avait cru remarquer chez les Neuchâtelois de son temps un certain penchant à la présomption, ce qui l'avait engagé à dire dans un moment de belle humeur : « Voulez-vous un conseiller d'Etat ? Allez à Neuchâtel. Voulez-vous un diplomate ? Allez à Neuchâtel. Voulez-vous un amiral ? Allez à Neuchâtel. »

Le grand roi a-t-il réellement tenu ce propos ou le lui a-t-on prêté, ce qui est assez probable, étant donnée la loi de ce monde qui veut qu'on ne prête qu'aux riches, il importe peu ; ce qui est certain, c'est qu'à tels moments de notre histoire, nous avons pu nous glorifier de personnages qui eussent fait fort bonne figure sur un théâtre plus vaste que notre petit canton de Neuchâtel.

Il nous suffit de citer le chancelier de Montmollin, dont on ne peut lire les *Mémoires* sans être frappé de l'imperturbable bon sens de leur auteur, de son flair politique, de ses hautes capacités et de son patriotisme, — Osterwald, dont la conception théologique a dominé sur une partie du monde protestant pendant plus d'un siècle, et sous l'influence duquel notre génération s'est élevée et a grandi dans les voies de la modération et du bon sens religieux, — Emer de Wattel, dont le *Droit des gens* a, pendant longtemps et jusqu'à nos jours même, fait loi dans les transactions internationales, — Samuel de Pury, enfin, et j'en pourrais citer bien d'autres¹, Samuel de Pury qui fera l'objet de cette

¹ Voir *Etudes diplomatiques* du duc de Broglie dans la *Revue des Deux Mondes* : Chambrier et Andrié, représentants de Frédéric II, l'un à Paris, l'autre à Londres, y sont fréquemment nommés.

Dans les négociations diplomatiques entre l'Europe et Bonaparte, nous voyons Sandoz-Rollin jouer à Madrid et à Paris un rôle éminent comme ambassadeur de Berlin.

Lors de la conquête de l'Algérie, le général de Perregaux se fit remarquer par ses talents militaires.

Enfin, dans des temps plus rapprochés, le comte Albert de Pourtalès, ambassadeur de

étude, qui a servi sa patrie avec un dévouement qui ne s'est jamais démenti pendant sa longue carrière, et dont les *Mémoires* nous permettent de suivre jour par jour l'histoire de notre pays dans sa période la plus agitée, et nous inspirent pour leur auteur une estime respectueuse que nous aimerions voir partager par nos lecteurs. ¹

I

Les événements qui ont précédé l'adjudication de Neuchâtel à la maison de Prusse, sont à la vérité parfaitement connus de tous ceux qui s'intéressent activement à l'histoire de notre pays, mais comme ils ne forment pas la majorité parmi nous, nous avons cru rendre service à quelques-uns au moins de nos lecteurs en rappelant trois ou quatre des faits et des dates les plus remarquables du temps, ce qui aura le double avantage de faire mieux connaître le milieu politique dans lequel Samuel de Pury a exercé ses talents et de répandre plus de clarté sur le sujet que nous nous proposons de traiter.

Le bon prince Henri II, dont le chancelier de Montmollin nous a laissé un portrait si vivant et si sympathique (*Mémoires*, p. 161-171), était mort le 11 mai 1663, laissant comme successeurs ses fils Jean-Louis-Charles d'Orléans, duc de Longueville, et le comte de Saint-Pol, sous la tutelle d'Anne-Geneviève de Bourbon, veuve d'Henri II, connue dans l'histoire sous le nom de Madame de Longueville, ou plus familièrement sous celui de la *belle duchesse*. Comme Charles d'Orléans était débile de corps et faible d'esprit, on le voua à l'Eglise, procédé assez commun dans la noblesse de France et qui se conserva jusqu'à la révolution de 1789; c'est ce qui valut à l'Eglise Talleyrand, plus connu par ses succès diplomatiques que par l'éclat de ses vertus ecclésiastiques.

Dès lors, Charles d'Orléans ne fut plus appelé que l'*Abbé d'Orléans*. Il résigna le 13 mars 1668 sa souveraineté entre les mains de son frère cadet, le comte de Saint-Pol, qui, au dire du chancelier, était beau, bien fait, vif, aimable et spirituel : en tout, le contraire de son pauvre frère. Ce comte de Saint-Pol, appelé aussi Charles Paris, se distingua dans la fameuse expédition de Candie, expédition entreprise par les Vénitiens

Berlin à Constantinople et à Paris, se distingua par sa diplomatie pleine d'urbanité, et dans la société berlinoise nous le voyons marcher à la tête de l'opinion libérale et marquer d'avance les voies qui devaient mener à l'unification de l'Allemagne avec une hauteur de vues qui touchait au génie.
(Note communiquée à l'auteur.)

¹ Nous devons la communication de ces *Mémoires* à M. Ed. de Pury-Marval, que nous remercions très vivement de son obligeance.

contre les Turcs. Il était à la tête de six cents gentilshommes français et se conduisit vaillamment. Plus tard, nous le retrouvons au passage du Rhin, chanté par Boileau. Il y mourut en 1672.

Par sa mort s'éteignit la maison d'Orléans-Longueville, quatrième race de nos souverains. L'abbé d'Orléans survivait, mais il était tombé en démence et avait été, cette année même, 1672, interdit.

Alors commencent la rivalité sourde, puis la lutte déclarée entre Anne-Geneviève de Bourbon et sa belle-fille, si connue dans notre pays sous le nom de duchesse de Nemours, issue d'un premier mariage entre Henri II et Louise de Bourbon-Soissons.

La duchesse de Nemours croyait avoir des droits à la succession du comte de Saint-Pol. Détestant cordialement sa belle-mère, elle se fût contentée d'être substituée à celle-ci dans la tutelle du pauvre abbé d'Orléans. Elle s'adressa donc à Neuchâtel dans ce but, mais cette première démarche fut roidement contrecarrée par les Trois-Etats qui, loin de la reconnaître comme héritière, lui refusèrent même la tutelle.

Peu découragée par cet échec, la duchesse, pauvrement conseillée par de mauvais courtisans, voulut, l'année suivante, pénétrer de force dans le pays, et tenta un coup à main armée au Landeron. Elle en fut repoussée énergiquement et il s'ensuivit de graves désordres. Elle avait même gagné à sa cause les gens du comté de Valangin (Val-de-Ruz et Montagnes), qui caressaient le plan de descendre à Neuchâtel et d'y proclamer la duchesse princesse-souveraine de Neuchâtel et Valangin, quand Louis XIV, fatigué des allures remuantes de celle-ci, lui intima l'ordre de revenir immédiatement en France, ce qui ne tarda guère, car on ne discutait pas les ordres du grand roi.

Sept ans plus tard, en avril 1679, Anne-Geneviève de Bourbon mourut et la tutelle passa tout naturellement aux mains de Madame de Nemours, qui vint à Neuchâtel en 1680 et fut alors reconnue par les Trois-Etats, non seulement comme tutrice de l'abbé d'Orléans, mais comme son héritière éventuelle.

La duchesse ne perdit pas son temps : sa vengeance fut expéditive et générale, et tous les hommes politiques qui, en 1672, avaient pris parti contre elle, furent destitués.

En 1694, l'abbé d'Orléans mourut et la duchesse pouvait se croire arrivée au terme de ses visées ambitieuses : avoir une principauté souveraine, mais c'est alors que les difficultés allaient commencer ; les longs démêlés entre les Némouristes et ceux qui s'appelaient Contistes, du nom du duc de Conti, cousin de la duchesse, lequel avait été désigné

par Charles d'Orléans comme son héritier dans son testament du 1^{er} octobre 1668.

C'est en 1694 que commencent les *Mémoires* de Samuel de Pury; nous rappellerons, avant de les aborder, les quelques dates importantes dont nous avons parlé plus haut :

11 mai 1663. Mort de Henri II, sa veuve Anne-Geneviève de Bourbon est reconnue tutrice de l'abbé d'Orléans, son fils, faible d'esprit, et du comte de Saint-Pol.

1^{er} octobre 1668. Testament de l'abbé d'Orléans en faveur du prince de Conti.

1672. Interdiction de l'abbé d'Orléans. Saint-Pol meurt au passage du Rhin. La duchesse de Nemours entre en scène pour être substituée à Anne-Geneviève de Bourbon en qualité de tutrice. Elle subit un échec.

1673. Elle veut pénétrer par force dans le pays. Louis XIV la rappelle.

1679. Mort d'Anne-Geneviève de Bourbon. Sa belle-fille, la duchesse de Nemours, lui succède dans la tutelle, et en

1680 Elle est déclarée apte à succéder à l'abbé d'Orléans.

1694. Mort de l'abbé d'Orléans.

18 mars 1694. Installation de la duchesse de Nemours comme princesse souveraine de Neuchâtel et Valangin.

II

Samuel de Pury appartenait à une vieille famille neuchâteloise qui s'était distinguée dans la magistrature à ses divers degrés, dans les armes et au service de l'Eglise. Cette famille est une des plus anciennes de notre pays, car son nom paraît déjà en 1378. Le père de Samuel, Daniel, avait épousé Isabelle de Bulot, dont il eut quatre enfants. Il exerçait les fonctions de maire de la Côte, lorsqu'il fut brusquement arrêté dans sa carrière politique par Madame la duchesse de Nemours.

A partir de ce moment, il ne prit plus part d'une manière officielle aux affaires du pays, mais compensa, autant qu'il le put, son inaction forcée par son dévouement sans bornes aux intérêts du prince de Conti. On peut dire que, pendant quelques années, il fut l'âme du parti contiste, et si ce dernier ne parvint pas à son but, ce ne fut pas la faute de Daniel de Pury.

Lorsque la sentence des Etats eut, en 1707, dévolu la souveraineté de la principauté de Neuchâtel et Valangin à la maison de Prusse, celle-ci, mise au courant de la valeur politique de Daniel de Pury par M. de Metternich, voulut se l'attacher et lui offrit des lettres de noblesse prussienne. Ce politique doublé d'un sage, ayant réuni ses enfants, leur exposa sa manière de voir dans un langage où le détachement des vanités du monde s'allie assez heureusement à la prévoyance d'un bon père de famille : « C'est une babiole très inutile pour moi; mais voyez si elle ne vous sera pas avantageuse à vous autres dans le nouveau système. » Les enfants estimèrent que la *babiole* pouvait leur être avantageuse, et les lettres patentes leur furent délivrées en 1709.

Samuel de Pury nous a tracé de son père le portrait suivant : « Il avait une grande dignité de maintien, une taille élevée, une belle voix et une physionomie qui attirait. »

Samuel de Pury naquit le 8 décembre 1675; il avait donc à peu près dix-neuf ans lorsque, le 18 mars 1694, eut lieu à Neuchâtel l'installation de la duchesse de Nemours. Quelques jours auparavant, son père, désireux de l'initier à la vie politique, l'avait fait revenir de Bâle où il faisait ses études de droit en compagnie de son frère, afin qu'il assistât à cette imposante cérémonie.

Les esprits n'étaient rien moins que tournés à la paix. Contistes et Nemouristes se toisaient d'un air menaçant dans l'antique cour du château. Les premiers avaient cet air aigri qui est assez ordinaire chez ceux qui ont subi une défaite numérique... une victoire morale, comme le dit ingénieusement le journalisme moderne. Les seconds étaient dans l'exubérance d'un triomphe récent. Un rien pouvait mettre le feu aux poudres et l'épée aux mains de ces jeunes gentilshommes. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver.

Un certain Chevalier, Nemouriste renforcé, avise les frères Pury, s'élance sur eux en leur criant : « Les Contistes n'ont rien à faire ici, » puis joignant l'acte aux paroles, il saute aux cheveux du frère de Samuel et lui assène un violent coup de poing sur le visage. Le sang jaillit. Vous voyez d'ici le beau tumulte; on crie : « Les Contistes attaquent la garde! » Enfin le président du Conseil d'Etat, M. Guiye, parvient à dégager les frères Pury qui purent retourner dans leur maison, animés de quels sentiments, on le devine aisément.

Là, leur père leur fit un cours fort sensé sur la politique neuchâteloise du temps. Il leur exposa l'état de la situation, les causes de sa

disgrâce (son opposition à Madame de Nemours en 1672) et termina son allocution en les exhortant à la patience et surtout à la prudence.

Samuel de Pury, frappé de la sérénité de son père dans des conjonctures aussi fâcheuses, l'attribue à sa philosophie, à ses bonnes études et, ajoute-t-il un peu naïvement, à sa belle bibliothèque : toutes circonstances, nous dit-il, qui lui permirent de supporter sa disgrâce avec une dignité pleine de noblesse, tandis que son ami Brun en fut longtemps accablé et que son autre ami, le maire Bergeon, en mourut de douleur.

Patience et prudence n'étaient pas de trop, car l'arrogance des Nemouristes était telle que les deux frères Pury eussent couru de réels dangers en sortant de chez eux. Il fallait quitter Neuchâtel. Ils retournèrent donc à Bâle pour y continuer leurs études, et lorsque Samuel de Pury eut été reçu docteur en droit, il revint dans sa ville natale, le 25 février 1696. L'excitation des esprits n'avait pas diminué pendant ce laps de temps, la situation était toujours précaire pour les vaincus de 1694, aussi Samuel de Pury se résolut-il à voyager en Hollande, en Angleterre et en France.

En Hollande, il eut le plaisir de trouver plusieurs officiers neuchâtelois, à peu près du même âge que lui, au service des Etats-Généraux : MM. de Montmollin¹, de Chambrier, de Pury et Petitpierre. Leurs relations furent marquées au coin de la plus aimable cordialité, ce qui était assez naturel, vu les plans matrimoniaux qu'avaient formés les familles de ces jeunes officiers : un des Montmollin, nous dit Pury, prétendait à la main de sa sœur, et lui-même, Samuel de Pury, à celle d'une demoiselle de Chambrier. Malheureusement les dissentiments politiques entravèrent ces beaux plans et Samuel de Pury dut probablement à la politique de mourir célibataire.

Tous les Neuchâtelois, surtout les jeunes gens, qui se rencontrent sur terre étrangère, s'entretiennent immédiatement des affaires de la patrie absente, et la conversation entre eux a bien vite fait de glisser sur le terrain de la politique. Il n'en fut pas autrement dans le cas qui nous occupe. Pury, qui croyait que les partis neuchâtelois se divisaient en Nemouristes et en Contistes, fut bien étonné d'entendre parler du plan du chancelier de Montmollin de faire revivre en la personne de Guillaume d'Orange les droits de l'antique maison de Châlons sur Neuchâtel, de ce plan qui devait se réaliser quelques années plus tard en faveur de la famille des Hohenzollern. Les jeunes officiers le trouvaient admirable,

¹ Leur père, le chancelier de Montmollin, les y avait envoyés, et cette démarche, interprétée comme un acte d'hostilité envers la France, avait été une des causes de sa disgrâce.

tandis que Pury, fidèle à ses sympathies contistes et qui les appelait en plaisantant des Wilhelmistes, en parle en ces termes :

« Ces Messieurs (les officiers), tous du mérite le plus aimable et qui connaissaient l'attachement de mon père aux intérêts de M. le prince de Conti, m'entreprirent par tous les moyens possibles. Je leur dis que je ne pouvais concevoir le fondement des prétentions du roi Guillaume; qu'à la vérité, l'habileté du chancelier de Montmollin, le plus grand génie qu'eût eu ce pays, avait donné une tournure éblouissante¹ à un système incapable d'ailleurs de soutenir l'analyse. Que René de Nassau, en instituant Guillaume de Belgique son héritier, non seulement ne parlait pas de Neuchâtel dans son testament, mais qu'on l'aurait cru en délire s'il en avait fait mention, puisque nos princes ne reconnaissaient plus depuis un temps infini la suzeraineté des comtes de Châlons et, qu'à cette date déjà, ils s'intitulaient seigneurs par la grâce de Dieu. »

Pendant ce séjour en Hollande, Pury faisait tente avec M. Petitpierre, qui fut depuis commandant de Bréda. Il l'appelle *un homme charmant et d'un esprit délié* et, parlant de ses compatriotes au service des Etats-Généraux, il ajoute : « J'eus la douce satisfaction de voir par moi-même combien ils étaient aimés et considérés des grands. Il est certain qu'ils méritaient cette considération. »

Pury passa de là en Angleterre, où il ne fit qu'un court séjour. Il y apprit la conclusion du traité de Ryswick (1697) et fut désagréablement frappé en apprenant que le roi d'Angleterre, Guillaume III, y avait fait ajouter : « Qu'il ferait valoir ses droits sur la ville et le canton de Neuchâtel, quand les circonstances le lui permettraient ». L'effet fâcheux produit sur l'esprit de notre compatriote par cette nouvelle fut atténué en partie par la mention expresse contenue dans le traité que Neuchâtel faisait partie du Louable Corps Helvétique.

Les sentiments suisses de Pury se font jour en plusieurs circonstances avec la même vivacité que celle que manifeste le chancelier de Montmollin en plusieurs endroits de ses *Mémoires*, et il est avéré que ce fut à l'instigation directe de Pury que J.-E. Boyve composa plus tard son bel ouvrage : *L'Indigénat helvétique*.

Ces trois hommes d'Etat avaient discerné nettement que Neuchâtel, par sa position géographique, son histoire et ses affinités politiques,

¹ Il est curieux de voir, à la page 205 des *Mémoires*, le chancelier employer le même mot pour qualifier son plan. Il ne s'en dissimule pas les lacunes au point de vue de la légitimité. Le chancelier faisait en cette occurrence de l'opportunisme, mais de l'excellent.

n'avait pas de ligne de conduite plus sage que de chercher à resserrer les liens qui l'unissaient à la Confédération suisse.

Lorsque le jeune diplomate arriva à Paris, il se rendit immédiatement à l'hôtel du prince de Conti qui le reçut à bras ouverts, tant il éprouvait de reconnaissance pour les services que lui avait rendus Daniel de Pury et de satisfaction à la pensée de ceux qu'il pourrait recevoir du fils de celui-ci.

Il lui offrit dans son palais un logement et le couvert, et le nomma le représentant de ses intérêts à Neuchâtel, charge officieuse dont Pury ne fut déchargé qu'en 1707.

Un jour le prince, impatienté des longueurs de l'attente, s'ouvrit au jeune Neuchâtelois sur le dessein qu'avait formé Louis XIV d'exercer une pression sur les Trois-Etats de Neuchâtel : il s'adressait bien ! Immédiatement Pury prit feu à la pensée qu'un souverain étranger se proposait d'entreprendre sur les libertés du pays de Neuchâtel, et se laissa aller dans la conversation et devant un prince du sang à une vivacité de ton que Saint-Simon ne se permettait que dans la retraite prudente de son cabinet, l'huis soigneusement clos. Il appela Louis XIV *un roi aussi ignorant qu'absolu*, et il n'est pas sans intérêt de voir un jeune homme, éloigné de la cour de France, arriver du premier coup à cette appréciation du grand roi, appréciation que Saint-Simon, tout perspicace qu'il était, ne formulera (à peu près dans les mêmes termes) qu'après des années de fréquentation de la cour, de contact avec le roi lui-même et à l'époque attristée des revers de la fin du règne¹.

« Le roi de France, répliqua Pury, peut certainement beaucoup, mais son intervention n'aurait d'autre résultat que d'aliéner du parti contiste tous les gens de bien. Les Trois-Etats de Neuchâtel seuls ont qualité pour trancher le différend entre M. le prince de Conti et Madame la duchesse de Nemours. »

Tel fut le langage mâle et digne de ce patriote qui, lui aussi, était un homme de bien et, dans la suite de ses *Mémoires*, il ajoute que *les Français prennent trop peu de soin de s'enquérir des affaires des autres peuples*. Remarque judicieuse et fine sur un état d'âme qui explique bien des malheurs qui ont fondu sur la France.

On décida alors que le prince se rendrait sous peu à Neuchâtel, mais en attendant les deux amis politiques (on peut bien les appeler de ce nom,

¹ Les mêmes remarques pourraient être faites sur Fénelon à propos de sa fameuse *Lettre*.

malgré la différence de rang, vu l'intimité de leurs rapports) entrèrent en correspondance avec les Contistes restés à Neuchâtel. Ce fut un baume pour ces pauvres gens qui, comme tous les partis vaincus, se repaissaient de ces espérances qui sont pure viande creuse et ne recueillaient que des humiliations. Ils organisent des banquets où, suivant la mode du pays et du temps, mode qui n'a pas complètement disparu, on buvait largement, on divulguait les secrets du parti, en un mot, on faisait ce que Pury appelle avec un rare bonheur d'expression : *Célébrer les Pasques avant que de sortir de la servitude.*

Tout le monde s'en mêla, ceux du parti, s'entend. Des artisans de la ville, des paysans même, dit Pury, écrivent au prince de Conti pour lui donner des directions, et notre jeune gentilhomme de s'écrier avec une nuance de dédain : *Cela faisait pitié.* Pury partit de Paris le premier et le prince lui remit mille écus en lui disant : « *Si je réussis, votre sort est fait; sinon, je vous garde auprès de moi.* »

(A suivre.)

V. HUMBERT.

MÉDAILLES SCOLAIRES & TIOLONS

DU COLLÈGE DE NEUCHÂTEL

(AVEC PLANCHE)

Ceux qui se sont intéressés à l'éducation de la jeunesse ont toujours eu cette préoccupation constante de stimuler le zèle de l'écolier en lui présentant, à côté de l'austère notion du devoir, l'espoir d'une distinction flatteuse ou d'une récompense méritée. Bien peu nombreux sont malheureusement les élèves qui se contentent de la seule approbation de leur conscience. D'autre part, il faut l'avouer, l'émulation scientifique ne produit guère ses effets qu'entre les bons élèves, ceux qu'on est convenu d'appeler *les premiers*. Mais combien d'enfants, moins bien doués ou plus timides, ont besoin, pour progresser, d'être

soutenus par un encouragement extérieur, par une bonne parole du maître ou par une distinction flatteuse donnée à propos. Ces marques d'approbation rendent souvent à l'écolier le courage et l'énergie que des insuccès, parfois fréquents dans la carrière scolaire, tendent à abattre ou à briser.

On ne doit donc pas, nous semble-t-il, renoncer en éducation au système des récompenses scolaires. Judicieusement accordées à l'enfant en temps opportun, comme prix de ses efforts, elles sont un des meilleurs moyens d'éveiller en son cœur le désir de bien faire et de se distinguer.

Parmi les genres de récompenses qui furent autrefois en honneur à Neuchâtel, nous citerons en première ligne les *médailles scolaires*, dont chacun a pu voir dans notre Musée historique la riche collection. Ce que nous allons vous raconter à ce sujet est le résultat non d'études faites dans des livres ou des documents écrits, mais de conversations que nous avons eues avec des vieillards qui furent élèves de notre collège de 1820 à 1828.

Il n'est qu'un point, comme vous allez voir, sur lequel leurs renseignements ne sont pas entièrement concordants, mais le fait a, en somme, peu d'importance et même les différentes versions peuvent se concilier, vu les modifications qui ont pu survenir avec les années dans l'ordre de choses originellement établi.

En 1820, notre collège de Neuchâtel comptait cinq classes, distribuées dans divers locaux¹. C'est dans la grande salle de 3^{me}, au Château, que tous les lundis matin, à sept heures en été, à huit heures en hiver, se réunissaient les élèves des quatre premières classes, pour entendre le rapport hebdomadaire des maîtres, les réprimandes, qu'on nommait alors *le tacon*, ou les éloges que l'inspecteur et le pasteur désigné adressaient aux écoliers. C'était ce qu'on appelait la « Grande Classe du lundi ». Après la prière d'usage, chaque maître faisait son rapport et nommait ceux d'entre les élèves qui avaient obtenu la médaille, soit pour la sagesse, soit pour la science. Ces rapports faits, suivait une allocution de M. le ministre, puis les enfants venaient chercher leur décoration, déposée sur la tribune, se l'attachaient à la boutonnière, et chacun se rendait au travail. Quant aux élèves de 5^{me}, les récompenses leur étaient décernées dans la classe même.

¹ Au Château, c'était la 1^{re} et la 3^{me}, dont la grande salle occupait tout le travers de la maison; au Trésor, la 2^{me}; à l'ancien hôtel-de-ville, sur le Seyon, la 4^{me} et la 5^{me} avec ce qu'on nommait les *salles* (écriture, arithmétique, dessin, allemand, etc.). Il y avait encore une classe gratuite qui était à l'Hôpital de la ville.

Selon d'autres, les Grandes Classes n'avaient lieu que le premier lundi de chaque mois et les médailles étaient distribuées chaque lundi matin, dans les classes, par le maître.

Cette divergence dans les souvenirs provient probablement de ce que, avec le temps, l'ordre de choses fixé originellement fut un peu modifié.

A propos de ces Grandes Classes hebdomadaires ou mensuelles, on raconte qu'un jour le pasteur B... traita les écoliers « d'enfants du diable... », et peu après les appela « mes chers enfants ». L'un d'eux, M. H. G.¹, ayant eu, en sortant de la Grande Classe, la malice de faire remarquer l'inadvertance à ses camarades, l'effet de la sermon fut gravement compromis.

Le même pasteur B... s'étant rendu au temple du Bas dans le but de reprendre des élèves qui, pendant le trajet de l'hôtel-de-ville au temple, étaient sortis du rang pour essayer d'esquiver le catéchisme, commença son discours en ces termes : « Mes enfants, je serais déjà venu *dimanche prochain*, si je n'avais été malade. » Il n'en fallut pas davantage pour rendre la réprimande inutile. Mais revenons à notre sujet, que les vieux souvenirs du passé nous ont fait oublier.

Il y avait dans chaque classe :

- 1^o Une médaille de sagesse, pour la conduite ;
- 2^o Une médaille de science, pour le meilleur travail de semaine ;
- 3^o Une médaille de science, pour le meilleur *second*.

Elles s'attachaient à la boutonnière au moyen d'un ruban qui était primitivement aux couleurs de la Commune, c'est-à-dire rouge et vert. Mais à force de passer de mains en mains, ces rubans s'étaient si bien ternis, que leur couleur avait passé au vert brunâtre. C'est ce qui explique comment plusieurs de ceux qui ont porté la médaille ne se rappellent plus la couleur du ruban.

Les élèves signalés pour leurs mérites et leur bonne conduite avaient donc le droit de porter, pendant toute la semaine, la médaille qu'ils avaient obtenue. Mais cette décoration n'était pas uniquement honorifique ; elle emportait avec elle divers privilèges : celui, par exemple, d'assister à quelque cérémonie intéressante, à quelque fête locale. M. F. G. nous racontait quel chagrin il avait éprouvé, une semaine qu'il n'avait pas obtenu la médaille, de n'avoir pu assister au beau spectacle de la fonte d'une cloche. Un autre, pour la même cause, se

¹ Les noms en initiales se trouvent en toutes lettres à la fin de l'article.

vit privé d'un beau concert (ils n'étaient pas fréquents alors). La médaille était donc pour l'élève, non seulement une récompense honorifique, mais un utile stimulant.

L'émulation ayant ainsi pour base un but en même temps éducatif et instructif, n'avait-elle pas ses bons côtés ?

Les médailles scolaires étaient d'argent; leur forme, celle de la croix de Malte. D'un côté était l'aigle de Neuchâtel en fort relief, de l'autre le numéro de la classe, de l'ordre (latin ou français) et la légende explicative, soit pour la conduite, soit pour la science. La planche qui accompagne cet article en représente les principaux types.

Quand ces médailles avaient-elles été instituées? Nous l'ignorons. Les plunitifs de la Commission d'éducation ne remontant qu'à l'année 1824, ne nous ont fourni aucun renseignement à cet égard, mais déjà en 1820, d'après ce qu'on nous a raconté, on les considérait comme très anciennes. Quand ont-elles été abandonnées? Apparemment vers 1830, puisque d'une part les écoliers de ce temps ne se souviennent pas de les avoir portées ou vu porter, et que d'autre part les plunitifs de la Commission signalent à cette époque l'introduction d'un nouveau genre de distinctions : les témoignages de satisfaction, sous la forme de cartes rouges, jaunes et vertes, distribuées aux élèves dans les quatre Grandes Classes trimestrielles de l'année. Ce mode de récompense existe encore aujourd'hui.

Voici en effet ce que nous lisons dans les procès-verbaux de la Commission :

« Du 28 décembre 1830.

« M. le Président a présenté à la Commission un modèle de témoignages de satisfaction à distribuer dans chaque classe tous les trois mois, à la suite de la Grande Classe. Ce mode de récompense et ce moyen d'émulation ont été adoptés. »

« Du 6 janvier 1831.

« M. le Président a annoncé que la distribution des témoignages de satisfaction serait faite ce matin en Grande Classe. »

Des treize médailles que nous possédons au Musée historique, aucune ne porte le poinçon du fondeur. Une seule, le n° 5, a dans la branche inférieure de la croix la date 1825. Mais cette date est évidemment celle d'une réparation, car il ne faut pas se dissimuler que les écoliers n'avaient pas toujours tout le respect possible pour ce genre de distinction. Parfois ils endommageaient leur médaille, ou bien ils la

perdaient, et l'on avait bien de la peine à la retrouver. L'un d'entre eux, dont les dépenses avaient dépassé les ressources un jour de *promotions*, nous a même avoué avoir mis la sienne en gage, jusqu'à ce qu'il pût payer sa dette.

Quelques-unes d'entre elles portent gravées, à ce que nous présumons, les initiales des élèves. Ainsi, outre le L. C. retourné que porte le n° 1, et qui signifie vraisemblablement : *Latina Classis*, on y lit AP gravé au trait avec un canif. Le n° 2 porte aussi des initiales plus ou moins indéchiffrables et qui ne valent pas, nous semble-t-il, la peine de nous arrêter. Une seule porte une devise latine; c'est la médaille de science de la 1^{re} classe : *Vincat amor patriæ laudumque immensa cupido*.

Si ces médailles scolaires ont fait leur temps dans notre ville, nous constatons qu'elles sont encore en usage dans la plus grande localité de notre canton, à la Chaux-de-Fonds, où l'on voit parfois passer des fillettes parées de cet ornement. Quant au Locle, nous n'avons pas entendu dire qu'elles y eussent été introduites.

Les médailles scolaires furent aussi en usage aux Verrières, de 1847-1858. Elles y avaient été introduites par M. Arnold Guyot, alors maître de la classe supérieure des garçons, qui les fit frapper de ses propres deniers à la Chaux-de-Fonds, sur le modèle de celles de cette localité. Il les distribuait le samedi de chaque semaine à midi, avec les carnets, aux élèves les plus méritants. Il y en avait quatre pour la première division des garçons et quatre pour la seconde. Elles ont la forme de la croix de Malte et sont en métal blanc jaunâtre. Les inscriptions qu'elles portent sont : avers, 1^{re} ou 2^{me} classe; revers, 1^{er} prix, 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} prix. Aux Verrières, nous dit M. Guyot, c'était un véritable honneur pour ceux qui portaient la médaille.

Plus tard, en 1858, M. Guyot, nommé maître de la classe supérieure des garçons à Môtiers, au Val-de-Travers, y introduisit les médailles qu'il avait apportées des Verrières. Elles furent en usage à Môtiers jusqu'en 1870, époque où cet instituteur quitta la localité. Il a fait don de sa collection au Musée historique de notre ville.

Des médailles scolaires de plus petit format sont encore signalées dans plusieurs petites localités du canton; ainsi à Boudevilliers où l'on en distribuait dans les petites classes.

A côté des Grandes Classes hebdomadaires ou mensuelles et des distributions de médailles, qui ont été remplacées en 1831, par les degrés de satisfaction, il y avait, comme aujourd'hui, pour les élèves la fête des promotions.

Voici d'après un témoin oculaire, M. J. E., comment elle se célébrait en 1820. Nous ne faisons du reste que citer le travail qu'il nous a communiqué à ce sujet :

La fête de la jeunesse actuelle, si gaie et si populaire, a remplacé la cérémonie grave et imposante des promotions du commencement de ce siècle. Elle se célébrait le premier vendredi du mois de juillet, à l'époque de la foire qui attirait chez nous un grand concours de spectateurs de toutes les parties du canton.

Les conseillers de ville, en grande tenue, l'épée au côté, accompagnés des huissiers en longs manteaux mi-partis rouge et vert et portant majestueusement les sceptres aux aigles chevronnés, se rendaient de l'hôtel-de-ville au temple du Bas, précédés de la garde urbaine. Tous les employés de la Commune, gardes des promenades, gardes-forestiers, sautiers, archers (gardes-police), en grand uniforme, étaient rangés dans l'église pour y maintenir l'ordre. Les livres destinés aux prix s'étaient placés sur la grande table placée au pied de la chaire, en face des magistrats. La cérémonie commençait par le sermon d'usage, puis venaient les rapports, le tout entremêlé de chants et de *déclamations*, car, à cette époque, les *forts en récitation* montaient à la tribune pour réciter quelque morceau de choix, tels que la scène de Polyeucte et de Néarque ou bien Nicolas de Flue, alors à la mode.¹ Ensuite avait lieu la distribution des prix que les jeunes gens, habillés de neuf pour la circonstance, venaient recevoir avec de profondes révérences. C'étaient des livres, et principalement de ces bons classiques, que l'écolier ne goûte guère comme enfant, mais dont il apprécie plus tard toute l'excellence.²

Généralement, quand les écoliers étaient rentrés au logis, on les pressait de questions sur les succès qu'ils avaient obtenus et ce n'était jamais sans un gros rire qu'on entendait dire à ceux qui revenaient les mains vides : « Quel prix as-tu eu ? Celui de *tiolon*, n'est-ce pas ? »

Quel est l'origine de ce curieux vocable ? Voici deux versions que nous communique M. le professeur J. E. :

I. Comme les écoles étaient à cette époque peu fréquentées (l'instruction obligatoire n'existait pas), on avait jugé à propos, pour encou-

¹ Cette coutume dura jusqu'en 1857 ou 1858. On trouvera dans les *Etrennes neuchâtelaises*, publiées par Girardet, 1796, un récit des promotions de cette époque, avec gravure et couplets récités par un étudiant.

² On trouve parfois encore dans les bibliothèques neuchâtelaises des livres assez élégamment reliés et qui portent sur la couverture une étiquette rouge avec ces mots en lettres d'or : « Prix donné par Son Excellence M. Lespérut ». C'était un prix de *succès* qui fut fondé vers 1808 ou 1810 par M. de Lespérut, gouverneur de la principauté sous Berthier, et qui n'était donné qu'aux meilleurs élèves. Nous en possédons un donné en 1810 à M. Ch. Godet.

rager les parents à envoyer régulièrement leurs enfants en classe, à donner une récompense à ceux qui avaient été très exacts dans la fréquentation des leçons, c'est-à-dire à ceux qui avaient suivi *tout le long*¹ l'école. Ils recevaient en récompense une *piécette* valant 7 kreutzer (environ 25 centimes), somme assez considérable pour l'époque. Plus tard, grâce aux exhortations répétées de la Commission d'éducation, la fréquentation des écoles devint de plus en plus régulière ; aussi le prix de *tiolon*, c'est ainsi qu'on l'appelait, se généralisa-t-il. Chacun reçut sa piécette, de la main d'un huissier, au sortir du temple... De là discrédit, à notre avis parfaitement immérité, de la dite pièce. Le fait est que cette récompense, donnée à tous sans distinction, ne fut plus un témoignage de distinction, elle tomba dans un grand mépris et finalement le prix de tiolon, sans autre, ne fut plus regardé que comme une preuve du peu de valeur de l'élève.

II. Voici une seconde interprétation qui nous permettra de relever encore un autre trait de nos anciennes mœurs :

Dans les écoles inférieures, l'habitude était de suspendre au cou des mauvais écoliers une *tuile* taillée en forme d'assiette et percée d'un trou. L'enfant décoré de cet ordre peu enviable était ordinairement placé devant une des fenêtres de la classe, bien en vue du public. On le couronnait parfois aussi d'un de ces grands bonnets de papier, ornés de deux longues oreilles, et comme sceptre, on lui mettait en main un balai. L'enfant, tout confus, essayait de dissimuler son visage en s'essuyant les yeux de sa manche. Le public n'en riait pas moins, car, paraît-il, ce spectacle avait le don d'attirer les regards des passants qui ne manquaient pas de se moquer de l'infortuné.

La *tuile*, en patois *tiole*, *tiola*, étalée sur la poitrine du délinquant, peut avoir donné son nom à une punition qui avait fini par ridiculiser celui qui en était la victime.²

Ces tableaux de mœurs, si différentes de celles de notre époque, nous montrent avec évidence que dans les institutions du passé il faut savoir choisir. Les unes sont bonnes et dignes d'être conservées, les autres nous paraissent surannées ou peu pédagogiques, et ont mérité le discrédit dans lequel elles sont tombées.

Qu'on encourage l'enfant, qu'on flatte même son louable désir de bien faire, rien de mieux, mais qu'on ne l'expose pas à un ridicule qui,

¹ Cette expression *tout le long* se contracta en *toulon*, puis en *tiolon*.

² Une troisième étymologie est celle de « tous l'ont », qui nous a été communiquée par M. le professeur Louis Favre. Nous ne prenons parti ni pour les unes, ni pour les autres.

une fois que l'enfant s'y est habitué, finit par le rendre inapte à tout retour sur lui-même, à tout effort vers le progrès moral.

L'institution des pièces scolaires nommées tiolons, semble très ancienne, puisque déjà en 1664 nous trouvons une décision des autorités statuant qu'aux promotions « on donnerait pour prix des pièces d'argent faites exprès », et qu'en 1665 ces pièces furent l'objet d'un nouvel arrêt spécial, statuant « qu'il y en aurait de 10 batz, de 8 et de 6, et qu'on prierait M. le gouverneur d'autoriser le sieur Wittnauer ou tel autre à faire un *coin* pour cette frappe ». (Voy. : *Musée neuchâtelois*, 1865, p. 135.)

Malheureusement aucune pièce de cette nature n'est parvenue jusqu'à nous. Nous ignorons même si le coin a été gravé et ce serait avec une vive reconnaissance que nous recevriions sur ce genre de monnaie les renseignements qui pourraient nous être communiqués.

Cette distribution de petites monnaies était généralement en usage dans tous les villages du canton où la fête des promotions n'existait pas. Ainsi au Val-de-Ruz, à Saint-Blaise, etc.

Au Val-de-Ruz, l'élève qui avait fait le compliment à la Commission d'éducation après la visite d'école, c'est ainsi qu'on appelait les *examens du printemps*, recevait une pièce de 3 piécettes (75 centimes), les autres, suivant leur âge, un *batz* ou un *demi-batz*.

A Saint-Blaise, cette coutume dura aussi fort longtemps, à ce que nous dit M. Dardel-Thorens.

Toutes ces distributions semblent avoir pris fin avec la nouvelle organisation scolaire, mais nous savons qu'elles sont encore en usage dans plusieurs établissements primaires de la Suisse allemande, par exemple à Interlaken, où la somme remise à chaque élève est calculée en défalcation du nombre des absences. Un élève qui a été très régulier peut recevoir de 40 à 50 centimes.

Puisque ces différents genres de récompenses scolaires ont été abolis, conservons au moins celle qui nous reste, les prix, sous forme de jolis volumes bien reliés, qui, choisis avec tact, feront pendant les jours pluvieux des vacances les délices des écoliers qui les auront reçus.

Alf. GODET, prof.

N. B. Nous adressons nos remerciements à MM. Fr. Godet, Henri et Paul Gallot, J. Elzingre et Arnold Guyot, pour les renseignements qu'ils ont bien voulu nous donner.

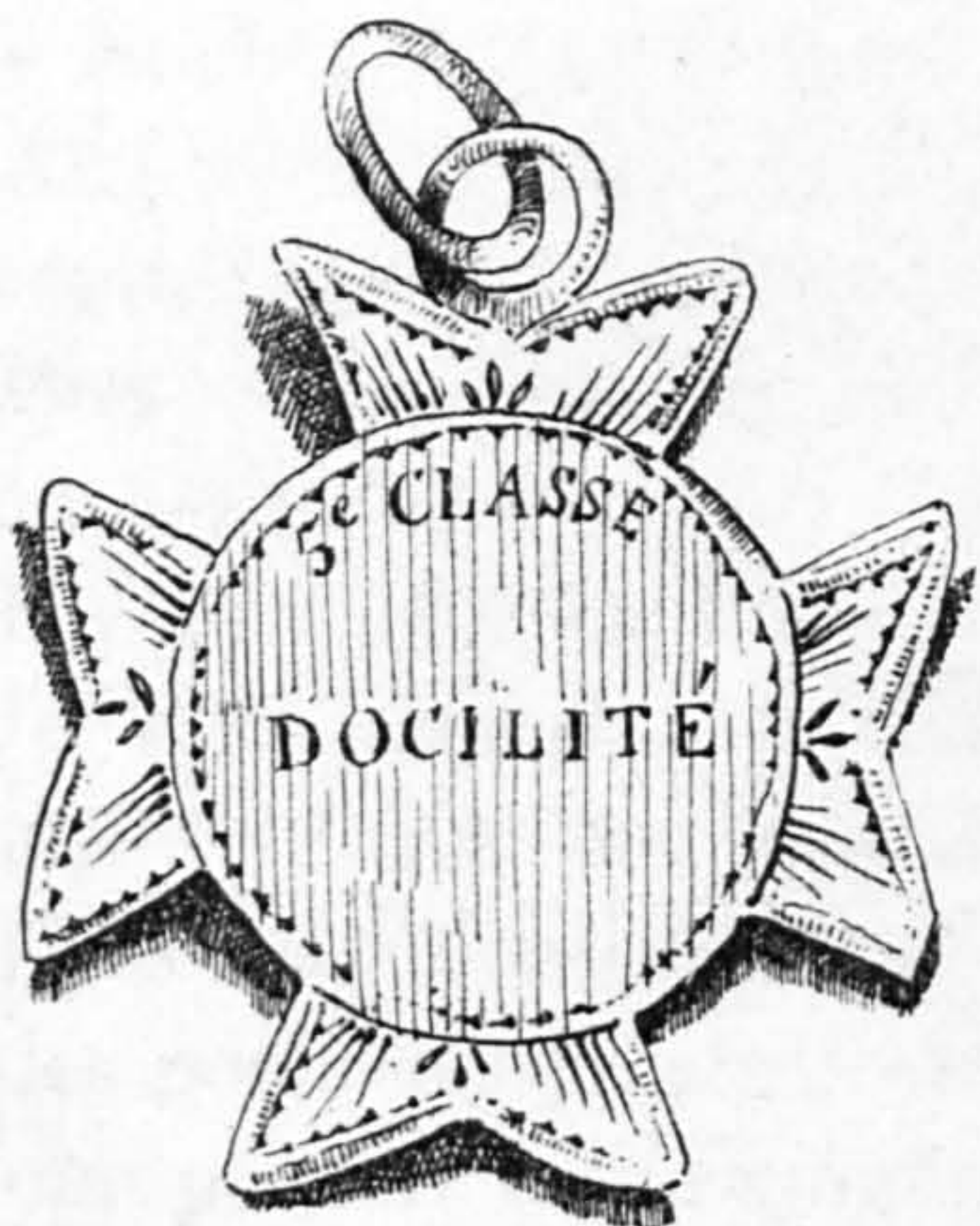
MUSÉE NEUCHATELOIS



2^{me} Classe.



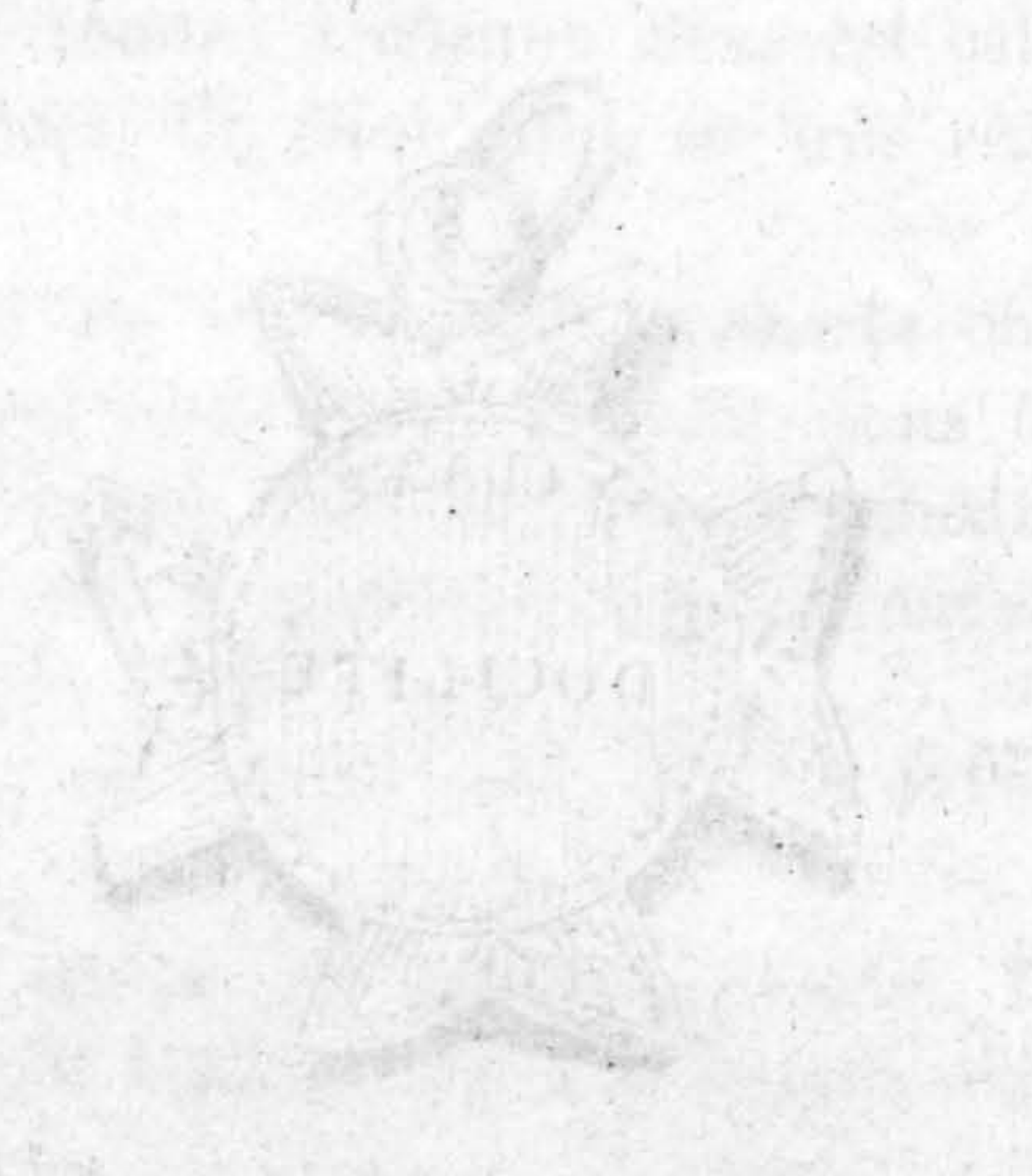
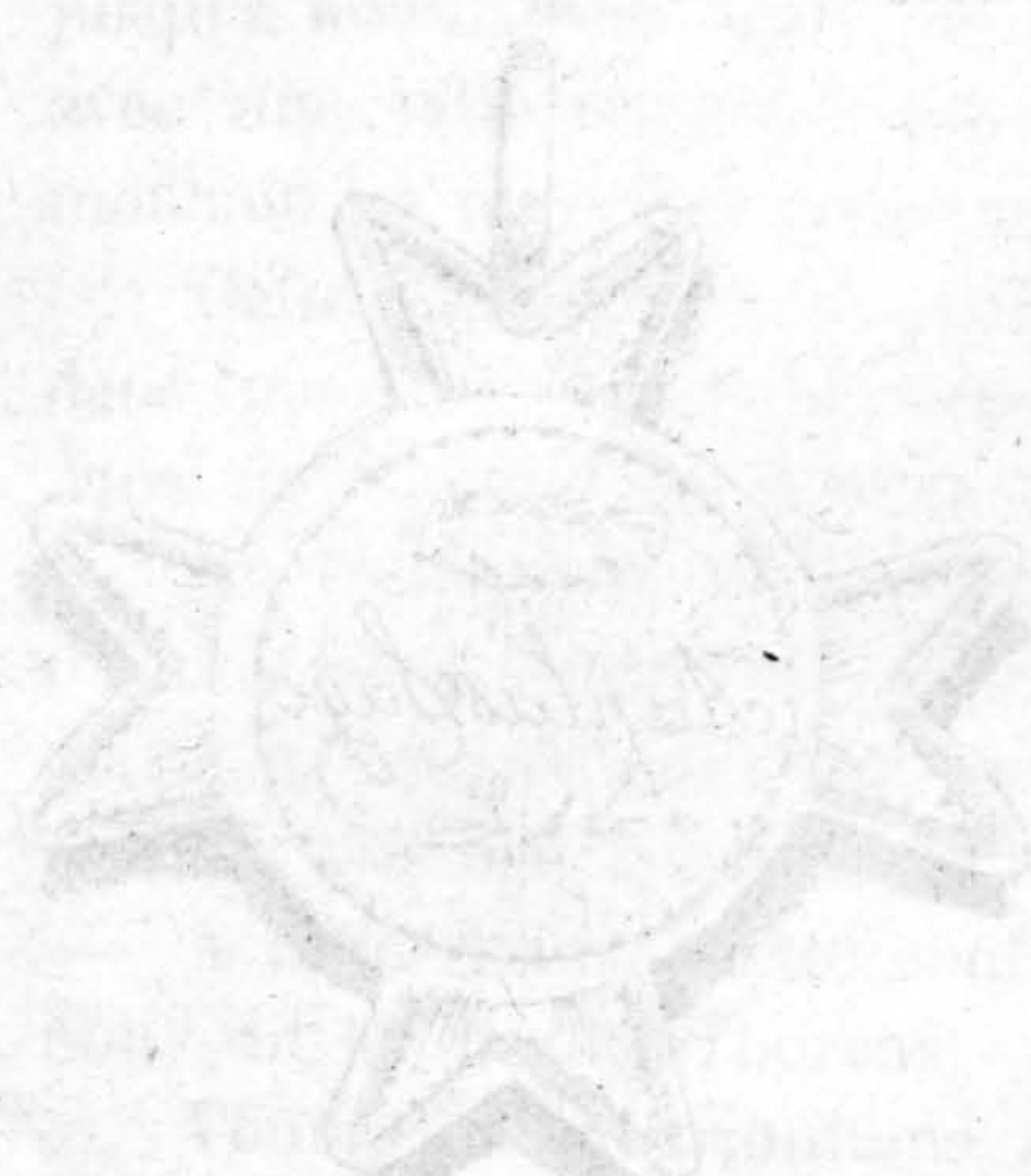
1^{re} Classe.



5^{me} Classe.

H. Godet. fca.

MÉDAILLES SCOLAIRES DU COLLÈGE DE NEUCHATEL
(Gr. nat.)



LA MAISON D'ERASME

(Suite. — Voir la livraison de mars 1891, page 70.)

Pierre passa outre et prit un sentier sous les arbres; s'abandonnant au plaisir d'être seul, il s'était assis, admirant les masses profondes de la forêt, que le temps un peu voilé rendait mystérieusement belles. A l'extrémité du sentier montueux, un éclat de lumière sur les roches en faisait un de ces sites qui arrêtent les artistes et les poètes. Il se demandait par quels personnages il pourrait animer ce fond : des chevaliers aux armures d'acier, des chasseurs et des chasseresses à cheval, des lévriers... Non, l'idée de lutte et de mort ne s'accordait pas avec cette harmonie... Une femme peut-être, oui, mais silencieuse, recueillie...

Un bruit de voix se fit entendre : une jeune fille apparut à l'endroit où la lumière éclairait les massifs. Grande, élancée, vêtue d'une robe au ton gris bleu, elle portait une dentelle blanche comme coiffure. Elle regardait les fleurs en marchant, se penchant un peu de côté, et se trouva dans l'ombre des arbres sur le sentier. A ce moment deux fillettes la rejoignirent en courant. Pierre la reconnut :

— Ma cousine Jeanne, vous venez de réaliser mon rêve : au moment où je pensais que cet admirable site était fait pour une idéale figure de femme, vous êtes apparue.

— Ah ! c'est de Paris que vous rapportez ces jolies choses... Vous ne vous amusez pas beaucoup à dîner, n'est-ce pas ? Je le voyais bien...

— Que voulez-vous ? je m'y sentais dépaysé... Sont-ils ainsi tous les dimanches ?

— Il y en a où c'est pire.

— Je vous plains ; vous avez là deux petites têtes finaudes qui m'empêchent de vous dire tout ce que je voudrais.

— Elles sont bien gentilles, et ce qui les préoccupe plus que tout, ce sont les noms des plantes ; aussi me suis-je mise à étudier la botanique pour pouvoir leur répondre. De cette façon on se promène avec un but intéressant, même pour des enfants.

— C'est très bien pensé, ma cousine... Alors, ces petits entretiens bourgeois ne vous plaisent pas non plus?

— Ne m'en parlez pas! C'est une souffrance; les conversations traînent toujours plus bas que terre. C'est mal ce que je dis; mais on a besoin d'autre chose, n'est-ce pas? Si au moins il arrivait de temps en temps un éclair de quelque chose, mais c'est si rare...

— Pendant que vos élèves cherchent des fleurs, asseyez-vous un moment, ma cousine.

— Volontiers.

— Alors, que faites-vous pour quitter un peu ce terre à terre?

— On trouve toujours un moment de solitude pour se recueillir, sous prétexte de toilette, de raccommodages ou de commissions; puis il y a l'étude, les livres, les journaux; avec cela on sort de son milieu, quelquefois si absolument qu'on l'oublie... Ces escapades-là sont nécessaires...

— Vous appelez cela des escapades; mais, pour moi, l'étude c'est la vie; le reste n'est rien...

— Vous êtes heureux, mon cousin, très heureux de pouvoir vivre avec ce que vous aimez.

— Oui, en effet, je suis heureux et connais mon bonheur...

— C'est bien de reconnaître que l'on est heureux; je manquerais de franchise si je ne vous avouais que je goûte d'autant plus ces délassements de l'esprit qu'ils sont exceptionnels pour moi. Quand j'ai eu plusieurs jours les ennuis d'un ménage et toutes les plates discussions qu'il amène, j'éprouve une vraie rage de repartir; je me plonge alors dans la lecture : je lirais n'importe quoi pour échapper à ces obsessions de la vie ordinaire. Mais pourquoi est-ce que je vous dis cela?

— Pourquoi? mais c'est bien simple : vous devinez que je vous comprends.

— Resterez-vous au pays, mon cousin? Vos études sont finies, n'est-ce pas? On dit que vous avez eu de vrais succès à Paris...

— On vous a mal renseignée... Quant à mes études, j'en sais suffisamment pour allonger le toit d'un hangar de votre oncle. Vous comprenez que je dois arriver à mieux. J'ai quelque peine à m'acclimater ici, je suis monté trop haut pour redescendre. C'est prétentieux, ce que je dis là, mais retranchez-en un peu, si vous voulez. Moi aussi, je m'étonne de vous parler ainsi, mais on ne résiste pas à certains entraînements : je cède à votre grâce...

— Ah! Paris, mon cousin, encore Paris!... Vous avez fait là-bas

une collection de ces jolies choses et vous les servez à l'occasion, par-ci, par-là... Vous avez dit cela sans doute à vos voisines de table.

— Ah non ! par exemple.

— Cette partie de la forêt est charmante, n'est-ce pas ? J'y suis attirée d'une manière irrésistible, surtout dans ces jours trop clairs de l'été. Je ne sais pas si cela vous plaît comme à moi, mon cousin ; on dit qu'on n'est pas souvent d'accord avec les artistes.

— Je le suis avec vous, et pleinement ; vous aimez le mystère, le charme de ces solitudes. Je vous soupçonne d'être artiste...

— Artiste, moi ? que dites-vous donc ? Depuis le collège j'ai fort peu dessiné : cela ne m'empêche pas d'aimer follement les choses d'art.

— Vraiment, vous aimez l'art tant que cela ! Ce n'est cependant pas chez mon oncle que vous trouvez à satisfaire ce goût.

— L'art pénètre partout, et les livres en apportent maintenant dans chaque maison, même à la Prise.

Jeanne regardait sa montre :

— Si nous avions encore le temps, je vous montrerais, un peu plus haut, un site qui me paraît charmant aussi, mais je puis me tromper ; peut-être ne vous plaira-t-il pas.

— Allons-y, je vous prie.

Jeanne appela les fillettes, qui accoururent les mains pleines de fleurs.

— Je ne sais pas le nom de celle-ci, disait l'une ; je ne connais pas celle-là, disait l'autre.

— C'est l'hépatique étoilée, répondit Jeanne ; voici le sceau de Salomon et l'ancolie, avec ses belles fleurs violettes. Enfants, nous allons au sentier jaune.

— Quel bonheur ! disaient les fillettes.

Quelques centaines de pas au-dessus, la forêt formait une clairière au bout de laquelle les terrains se relevaient par plans déchirés, que surmontaient des arbres plus grands, plus contournés. Leurs branches se penchaient sur le sentier, où s'effritaient les roches d'une pierre jaune et tendre qui lui donnaient, quoiqu'il fût noyé d'ombre, un aspect resplendissant.

— Ah ! c'est unique, dit Pierre ; on ne peut imaginer quelque chose de plus coloré et de plus intime.

Et tendant sa main à Jeanne :

— Je le disais bien que vous étiez artiste.

Selon l'habitude des peintres, il se plaça à différents points du site, allant, revenant, mettant un genou en terre pour apercevoir une plus

grande baie du ciel, passant à droite vers les talus éboulés, puis sur l'autre côté du sentier, et finissant par s'asseoir sur la déclivité des terrains qui, par une pente assez roide, descendaient vers un bas-fond ombragé.

— Venez ici, je vous prie; ce site est admirable!

Elle s'assit à côté de lui :

— C'est vrai que c'est plus beau de cet endroit.

— Voyez comme ces branches ont plus d'accent en se profilant sur le ciel, et comme ces parties effacées par l'ombre ont un aspect grave... Bon, je m'oublie; j'ai un ami, un grand artiste, qui m'arrête net toutes les fois que je commence à discuter mes admirations : « Toi, tu es un pédant », me dit-il. Pardonnez-moi, je pense tout haut, et quand l'admiration me prend, je m'oublie tout à fait...

— Pourquoi ne pas me dire ce que vous éprouvez à la vue de ce site? Rien ne peut me faire plus de plaisir que de vous entendre : je vous écoute comme une élève.

— C'est bien, faisons bonne connaissance... Voyez-vous, quand je suis pris par une œuvre d'art ou par un site, dans les ateliers on dit empoigné — ce n'est pas beau, mais c'est juste, — quand je suis empoigné, j'ai au moins deux minutes de délire, je divague et je suis capable de dire des folies...

— Je n'ai donc pas eu tort de vous amener ici?

— Mais comment! je vous en remercie, j'y reviendrai; il ne faut pas que ce site soit oublié, ce serait une faute. Je me souviens de vers charmants; ils sont d'un poète du voisinage :

Mon Dieu! dire qu'il est partout tant de beauté
Que personne ne voit... Tant de fleurs merveilleuses,
Tant de chansons d'oiseau dans les forêts ombreuses,
Tant de parfums charmants, tant de rayons d'été.

Eh bien, notre mission — c'est beaucoup dire, peut-être, — notre rôle, à nous artistes, c'est de révéler ces beautés perdues, de les chanter, de les faire aimer; ceux qui réussissent sont les heureux et les forts de ce monde... Est-ce que les paysages vous parlent, ma cousine?

— De quelle façon?

— Comme les individus, chacun d'eux a sa voix, sa note, son éloquence; celui-ci m'a séduit : il ne ressemble à rien; je tâcherai de lui faire exprimer ce qu'il me dit.

— On va nous croire perdus; je rentre. Allons-nous, les petites?... Je vous laisse à votre site, mon cousin, mais ne vous faites pas attendre.

— Je redescends avec vous, emportant la vision ineffaçable de ce paysage et vous laissant ma reconnaissance.

Et comme Jeanne passait devant le jeune homme, il lui prit la main, qu'il étreignit fortement.

V

En travaillant à son plan, Pierre n'avait cessé de penser à la forêt, au sentier jaune, à Jeanne. Il la revoyait sur ce fond poétique, fait de buissons et de fleurs, d'arbres séculaires, de terrains dorés et d'éclaircies de ciel; mais il ne voulait pas s'éprendre d'une femme, si gracieuse qu'elle fût, et perdre son cœur. Elle était cependant charmante, d'un esprit original, d'un sentiment élevé; assurément elle ne vivait pas dans son milieu; mais elle trouverait sa route, comme tout le monde. L'art valait mieux que ces petits romans qui peuvent tourner à la passion et gâtent trop d'existences par leurs fins bourgeoises.

La perspective de retrouver le groupe des mécontents et celui des dames avec leurs enfants et leurs petites voitures, fit que Pierre choisit un autre jour que le dimanche pour apporter son plan de raccordement à l'oncle Robert.

— Pas mal, pas mal du tout, lui dit celui-ci; je te félicite; il n'y a plus qu'à prévenir le maçon et le charpentier.

— Alors, pour aujourd'hui il n'y a rien à discuter?

— Absolument pas.

Jeanne donnait dans la galerie une leçon aux deux fillettes.

— Je vous cherchais, lui dit Pierre; je suis venu pour affaires; c'est allé plus facilement que je ne pensais, mais je n'ai ni carton, ni papier pour dessiner : en auriez-vous peut-être?

— Oui, si vous voulez bien passer chez moi, vous choisirez.

Pierre suivit Jeanne dans la maison. Au bout d'un couloir, elle ouvrit une porte. Ce qui le frappa tout d'abord dans cette pièce, ce fut la fenêtre envahie par la vigne-vierge débordante, au travers de laquelle on apercevait à l'horizon le lac et le ciel; tout auprès, une table chargée de livres et de cahiers; aux parois des images, des cartes géographiques. Jeanne ouvrit un carton gonflé de gravures et de dessins qu'il se mit à feuilleter.

— Mes compliments, ma cousine, vous peignez les fleurs avec goût; car elles sont de vous, n'est-ce pas? Il y a un monde de choses là-dedans... Voici du papier qui fait mon affaire; merci, je me hâte.

Pierre ne rentra qu'à la nuit tombée; ce fut une vraie joie pour Jeanne de le revoir. Des visiteurs étaient arrivés dans l'après-midi, l'oncle et la tante les avaient accompagnés à la gare; la jeune fille le fit asseoir à la table non encore desservie et prit place en face de lui.

— Laissez-moi vous dire, mon cousin, que je suis impatiente de voir votre dessin.

Il ouvrit le carton, dont il sortit une esquisse à l'aquarelle qu'il adossa à une chaise près de la jeune fille. Jeanne poussa un cri :

— Ah! que c'est beau, mon cousin! Je ne puis vous dire comme cela me ravit.

— Tant que cela?... Vous avez le ravissement facile. Il est vrai que le site est admirable, il se met en scène heureusement, voilà tout; ceci n'est du reste qu'une impression.

— Vous l'avez merveilleusement rendue et je m'explique mieux le charme de mon sentier; avec quel plaisir j'y retournerai!... Oui, je comprends, il faut bien voir, bien sentir, pour bien exprimer.

— C'est évident, tout est là...

Et stimulé par l'admiration de la jeune fille, Pierre laissa déborder sa verve artistique avec des mots colorés, des intonations chaudes, vibrantes, dont n'avait pas souvent retenti la vieille salle à manger des Prises. S'excitant à ses propres paroles, flatté de se sentir écouté par cette charmante fille qui le regardait, il lui fit un tableau saisissant des joies de l'artiste et de l'observateur, lui expliquant que par une longue étude, par sa volonté, il était arrivé à ramener chaque chose à l'art, à synthétiser, dans une conception artistique, tout ce qu'il éprouvait, à développer ce qui, souvent, n'était pas explicitement formulé dans la nature, à accuser les dominantes, à trouver le thème, la note, l'expression cachée dans les vulgarités qui nous entourent. Puis se ravisant brusquement :

— Vous voyez bien que je suis un pédant...

— Non, disait Jeanne, mille fois non; vous me faites entrevoir des choses inconnues, que je pressentais cependant; continuez à m'initier, je vous prie.

Elle aussi parlait avec animation; la salle s'emplissait d'ombre et, par les fenêtres ouvertes, arrivaient avec le vent du soir le parfum des jasmins.

(A suivre.)

A. BACHELIN.

L'EX-AUBERGE DU CERF A SAINT-AUBIN

(AVEC PLANCHE)

Rambert dit du patois romand qu'il meurt victime de la civilisation, du cosmopolitisme, de la nécessité d'être comme tout le monde, et il déplore que le gros et vilain char du progrès écrase cette pauvre et charmante langue de nos pères sous ses grosses et vilaines roues qui ont déjà écrasé tant de choses.

Les demeures pittoresques d'autrefois ne sont-elles pas du nombre de ces choses vénérables, condamnées fatalement à disparaître devant la marche du progrès? Qu'on ne les laisse pas mourir de leur mort naturelle, à savoir tomber de vétusté, cela se comprend; qu'on les mette à bas pour les empêcher d'écraser leurs occupants, rien de plus raisonnable: Il y a un bout, dit le sage, même aux choses les plus parfaites. Mais que, sous prétexte de les rajeunir, de les mettre à la mode du jour, on recouvre du haut en bas leurs façades d'un badigeon criard, qu'on leur enlève tout ce qui fait leur originalité, leurs jolies fenêtres à meneaux, par exemple, cela ne fait-il pas l'effet d'un travestissement grotesque? Il me semble voir le portrait vénérable d'un ancêtre, que son indigne descendant fait affubler par quelque barbouilleur ambulancier du costume étriqué de notre époque.

Et cela se voit tous les jours. Elles deviennent rares dans nos villages ces constructions pittoresques, aux fenêtres à meneaux, au pignon élevé, dont le large auvent en forme de berceau avance sur la façade pour la garantir des intempéries; rares, surtout, celles dont on a respecté la physionomie antique.

Celle que nous reproduisons ci-contre n'a pas échappé complètement à ce malencontreux besoin de rajeunissement qui défigure les vieilles demeures de nos pères. Cependant, si son rez-de-chaussée a été modernisé, si un badigeon prétentieux recouvre sa façade, comme une couche de fard le visage ridé d'un centenaire, la vieille bâtisse n'en reste pas moins un spécimen intéressant de l'architecture des demeures neuchâtelaises du Vignoble aux XVII^{me} et XVIII^{me} siècles.

Il y a maintenant 279 ans qu'elle fut construite au milieu du village de Saint-Aubin, à l'embranchement des routes de Montalchez et de Sauges. La date de 1612 est gravée à son pignon, tandis qu'une porte, percée dans sa façade ouest, est surmontée du millésime de 1659, indiquant probablement l'époque d'une réparation.

Aujourd'hui demeure privée, elle a été jadis l'une des auberges du village, avec relai de poste, dit-on. Ce qui est certain, c'est que plus tard elle tomba au rang de cabaret et de « logis à pied ». Son enseigne, une tête de cerf sculptée assez maigrement, a passé de la façade dans la chambre du premier étage, dont elle surmonte la porte d'entrée. Cette pièce, grâce à ses curieuses boiseries en chêne aux panneaux ornés de moulures, avec lesquelles s'harmonisent à merveille les catelles vertes et bleues d'un énorme poêle, conserverait bien son cachet antique, n'était le banal plafond de plâtre qui s'efforce de la travestir en chambre moderne, en masquant les massives poutres de chêne qui y faisaient saillie autrefois.

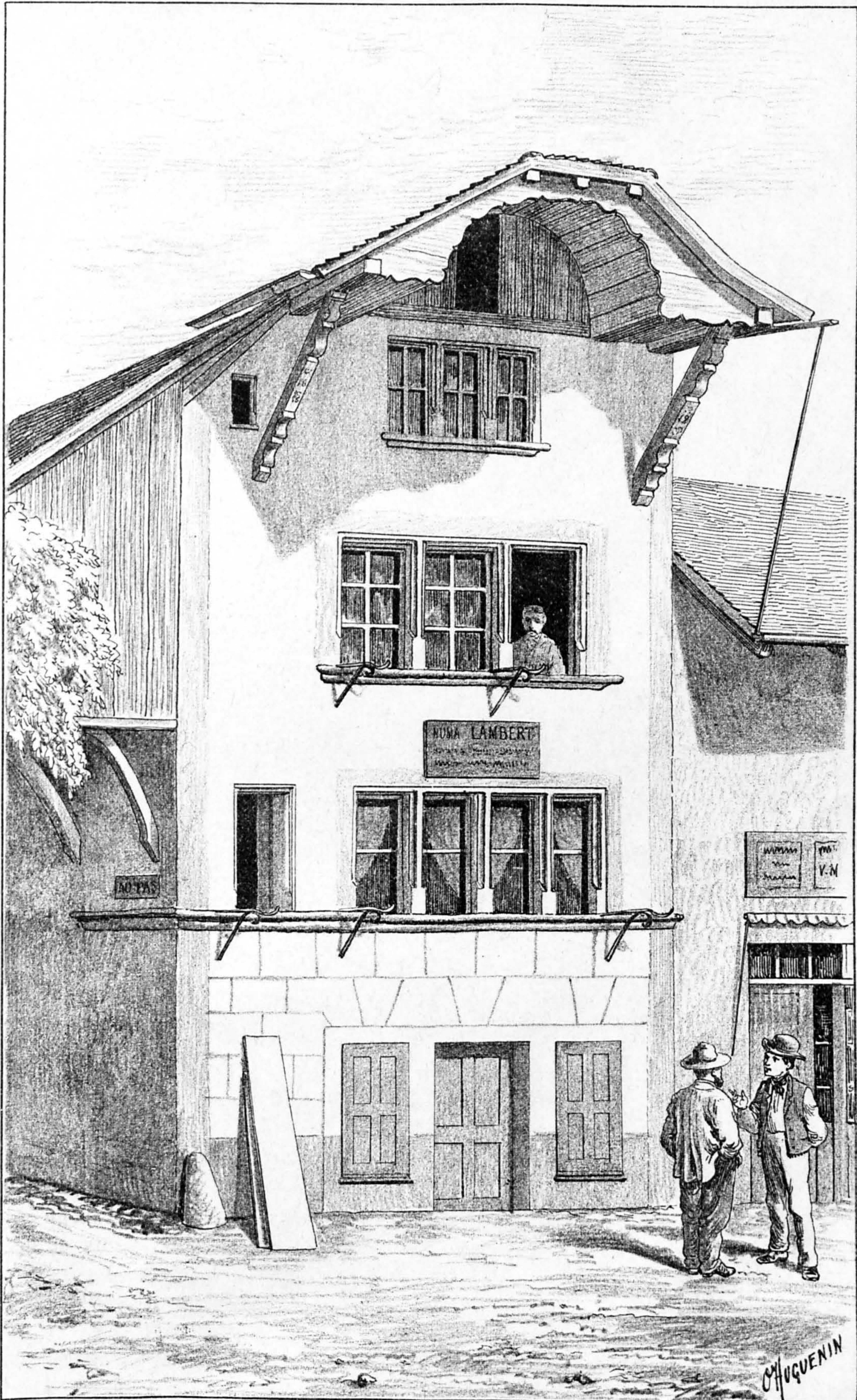
Une gracieuse corniche, faisant à la hauteur des poutres le tour des parois, a été enlevée à la même époque, attendu — admirez l'esprit pratique de nos contemporains! — qu'elle n'était qu'un « nid à poussière ». Aujourd'hui l'auteur de ce péché contre le goût le déplore sincèrement, mais le mal est irréparable : la corniche a servi à chauffer le poêle. Ce qu'on ne pouvait pas enlever, heureusement, ce sont les curieuses ferrures des portes, et surtout les pentures des gonds en fer ciselé et étamé, et recourbées en forme d'S.

Comme on peut le voir sur notre planche, les fenêtres à meneaux des trois étages ont échappé à la mutilation qui en a atteint tant d'autres.

Il serait étonnant qu'une si vieille maison et située en cette terre de Béroche, si fertile en légendes, n'eût pas à son actif quelque histoire authentique de revenants. Elle en a, et toute Bérochaude qui a passé la cinquantaine vous en contera plus d'une à vous donner le frisson ou à provoquer en vous une douce hilarité. Elle n'aura pour cela qu'à recueillir ses souvenirs sur Charles Bart, le « Grand Bart », l'un des ex-proprétaires de la maison, mègé de grand renom et le dernier sorcier de la Béroche, ainsi que sur sa sœur Lisette, héritière des recettes, du grand « grimoire » et de la renommée fraternelles.

Naturellement, la maison habitée jadis par des personnages auxquels la rumeur publique attribuait une puissance occulte, ne peut manquer d'être hantée. D'aucuns croient fermement que les âmes en peine du grand Bart et de sa sœur Lisette reviennent à l'heure de minuit errer dans le vieux logis, où de leur vivant ils ont administré tant de drogues équivoques, accompagnées d'incantations et de formules magiques; aussi ces gens à la foi robuste hochent-ils la tête d'un air scandalisé, quand le propriétaire actuel de la maison leur assure que si le mègé et sa sœur « reviennent », c'est sous la forme de souris, de rats et de fouines en chair et en os.

O. HUGUENIN.



L' EX-AUBERGE DU CERF
A ST-AUBIN



Imprimé par H. WOLFRATH & C^{ie}

Un diplomate neuchâtelois au 18^{me} siècle

(1675-1752)

UN DIPLOMATE NEUCHATELOIS AU XVIII^{me} SIÈCLE

SAMUEL DE PURY

(1675-1752)

(Suite, avec planche. — Voir la livraison d'avril 1891, page 81.)

En décembre 1698, Pury arrivait à Neuchâtel. Il se mit immédiatement en campagne. Il s'agissait d'aller sonder les esprits à Fribourg, à Lucerne et enfin à Soleure. Le but de sa mission était de gagner des partisans dans ces cantons amis de Neuchâtel; il comptait parvenir à ce but en éveillant les susceptibilités des catholiques contre Berne, opposé au contisme, et en leur faisant entrevoir la possibilité d'un avenir plus heureux pour le culte romain à l'avènement du prince. A ceux qui lui objectaient la sentence de 1694 (installation de la duchesse de Nemours comme souveraine de Neuchâtel et Valangin), il répondait que l'on pourrait facilement revenir sur cette sentence à cause de certains vices de forme qui l'entachaient.

Quel fut le résultat de sa mission diplomatique ?

Tout Fribourg était gagné au contisme, à Lucerne les dispositions étaient généralement bonnes, mais Pury fut moins content de Soleure. Quoi qu'il en soit, il se dépensa en correspondances et en brochures pour soutenir avec un zèle ardent les intérêts de son maître, intérêts qui, dans sa pensée, se confondaient avec ceux de sa patrie.

Le 29 janvier 1699, on signalait à Neuchâtel l'approche du prince lui-même. Aussitôt Samuel de Pury et son père allèrent à sa rencontre et le trouvèrent à Pontarlier, où le prince les reçut avec effusion. Il écrivit immédiatement au gouvernement pour l'informer de son dessein de revendiquer ses droits, mais le gouvernement lui renvoya sa lettre sans faire accompagner celle-ci de la moindre réponse. Le prince fit la même démarche auprès du Conseil de la ville de Neuchâtel, parlant d'une convocation des Trois-Etats, mais cette autorité lui fit une réponse pleine

de sens et de fermeté : « *Toutes les fois que le Tribunal souverain sera légalement convoqué, le Conseil y enverra les membres qui devront former le Tiers-Etat.* »

Les choses en étaient là, lorsque Madame de Nemours, qui avait conçu de vives inquiétudes en apprenant que son cousin était à Neuchâtel, ne put plus se contenir et, dans le but de contrecarrer les visées ambitieuses de celui-ci, elle arriva à Neuchâtel le 13 février.

Elle y fut reçue en souveraine et les démonstrations dont elle fut l'objet de la part des corps constitués contrastèrent du tout au tout avec l'accueil plus que froid que le prince de Conti avait reçu de ces mêmes autorités quelques jours auparavant.

Le roi de France avait bien écrit à la duchesse de ne rien faire qui pût porter atteinte aux droits de son cousin, et la duchesse avait promis tout ce que le roi avait voulu ; aussi, à son arrivée, déclara-t-elle qu'elle ne voulait autre chose sinon la justice entre elle et son cousin. Pury saisit aussitôt l'occasion de composer un manifeste où il demandait l'érection d'un tribunal qui délimiterait les droits respectifs de ces deux grands personnages, mais le gouvernement et les corps de l'Etat, influencés par les émissaires de Berne (dit Pury), ne voulurent pas en entendre parler. Tout ce que les Contistes purent obtenir, ce fut une conférence à Bienne, à laquelle prirent part des délégués de la puissante république de Berne, de Soleure, de Fribourg, de Lucerne et de Neuchâtel.

Daniel de Pury, qui représentait les intérêts contistes, prit une part très active à toutes les délibérations ; ses efforts tendaient à assurer les droits du prince à la mort de la duchesse, mais ses efforts furent en pure perte. Berne et Soleure avaient leur siège tout fait, et comme les Contistes avaient commis la faute de laisser voir qu'on pourrait en appeler au roi de France, les délégués des deux cantons engagèrent ceux de Fribourg et de Lucerne à se joindre à eux pour proposer qu'on demandât l'avis du Conseil d'Etat de Neuchâtel. Les rusés compères étaient parvenus à faire croire à leurs confédérés trop crédules que c'était un acheminement à l'érection d'un tribunal impartial. En réalité, ils savaient fort bien ce qu'ils faisaient et l'événement leur donna raison.

La réponse ne se fit pas attendre ; elle était de bonne encre : « Un tribunal ne peut être institué qu'après les six semaines qui suivent la mort d'un souverain. Madame de Nemours a été reconnue depuis cinq ans, il n'y a plus lieu d'y revenir. »

Louis XIV, instruit de tout ce remue-ménage, prit la peine d'écrire au prince de Conti ; il envoya une algarade fort dure à la duchesse.

M. de Puysieux, ambassadeur de France à Soleure, arriva à Neuchâtel et y employa un langage *tonnant* (le terme même est de Pury) : « Le Roy le veut. Il n'y a pas d'autres mesures à prendre. » Toutes expressions qui animèrent les esprits et portèrent les Neuchâtelois à de grands excès : Les Contistes, enhardis par la présence de l'ambassadeur de France, marquaient du doigt leurs victimes futures, et les Nemouristes, plus nombreux et croyant avoir la légitimité pour eux, ne parlaient de rien moins que de décimer leurs adversaires. Des duels s'engagèrent, on croisa le fer, le sang coula et la duchesse effrayée écrivit à Louis XIV que l'on s'égorgeait autour d'elle.

Soudain le calme, chose à laquelle on ne s'attendait guère, se rétablit grâce à l'arrivée sur la scène politique de notre petit pays d'un personnage qui n'était rien moins que l'ambassadeur d'Angleterre¹. Le 21 avril, il remettait un mémoire au prince et à la duchesse et, le 26, une lettre à la Seigneurie et au Conseil de ville. Ces diverses pièces avaient pour but de rappeler les droits que le traité de Ryswick avait reconnus à la couronne d'Angleterre sur notre pays.

Louis XIV, apprenant cette démarche du gouvernement anglais avec lequel il ne voulait pas avoir de contestations, ordonna à M. de Puysieux de retourner sans délai à Soleure, et adressa à Madame de Nemours et au prince de Conti les lettres suivantes :

1° A Madame de Nemours.

« Puisque vous craignez qu'il n'arrive de tels désordres à Neuchâtel qu'on ne puisse les réprimer, j'ai jugé absolument nécessaire pour les prévenir de rappeler mon cousin le prince de Conti et je vous mande de partir aussi pour vous rendre auprès de moi, aussitôt cette lettre reçue. Mais comme la résolution que je prends doit tout pacifier à Neuchâtel, il ne serait pas juste que personne fût inquiété pour avoir voulu le tribunal impartial que j'avais moi-même proposé comme un moyen équitable. Pour cet effet, j'exige que, selon vos promesses, vous rétablissiez d'abord les officiers que vous avez destitués et que qui que ce soit ne souffre pour une cause que j'ai trouvée juste. »

2° Au prince de Conti.

« L'animosité est à tel point à Neuchâtel que la justice impartiale que je voulais vous procurer ne peut y être administrée, si même il n'arrive pas pis. Et comme dans l'état de choses il s'agit moins à cette

¹ M. Herwart.

heure de contester avec ma cousine, la duchesse de Nemours, que de vous prémunir contre les actes du roi d'Angleterre, je souhaite que vous reveniez tout d'abord et sans aucun retard auprès de moi afin d'aviser ensemble aux expédients qui peuvent vous assurer la succession de Neuchâtel après la mort de ma cousine, en quoi vous pouvez compter sur toute ma bonne volonté.»

Les deux lettres étaient datées de *Versailles, ce 25 avril 1699*, et signées *Louis*.

Le cousin et la cousine du grand roi se hâtèrent d'obtempérer aux ordres de leur puissant parent et, en partant, le prince nomma Samuel de Pury chef du parti et correspondant attitré; il lui donna de plus, comme instruction, la recommandation de s'aboucher avec M. de Béarnès, gouverneur de Pontarlier, et M. de Merveilleux, maire de la Brévine.

La correspondance devait être au moins hebdomadaire et toutes les lettres des Contistes devaient passer par les mains de Samuel de Pury.

Le prince une fois parti, la duchesse rétablit quelques magistrats dans leurs charges, mais tint rigueur à D. de Pury, ce qui était très compréhensible. Elle fortifia sa position en augmentant les franchises des bourgeois de Valangin et des bourgeois externes de Neuchâtel. La reconnaissance qu'éprouvèrent à cette occasion les bourgeois de Valangin est attestée par le grand nombre de portraits de Madame la duchesse que l'on voyait longtemps après dans les maisons des notables du Locle, de la Chaux-de-Fonds et d'autres localités.

IV

A propos de l'arrivée de l'ambassadeur anglais et du départ des deux princes français, Pury prend à partie les Bernois et les accuse d'avoir, dans des vues intéressées, opéré un rapprochement entre les Nemouristes et les Wilhelmistes en haine du prince de Conti. Il avance même qu'ils avaient spéculé sur le fait que, le roi Guillaume n'ayant pas d'enfants, il leur serait facile, à son décès, de transiger avec ses héritiers pour mettre la main sur la principauté. «J'avais à cet égard plus que des conjectures.»

Obsédé par la perspective peu engageante de tomber sous l'administration d'un bailli de Berne, Pury, vainquant ses répugnances politiques, voulut s'ouvrir sur ce sujet à deux Nemouristes; voici comment il raconte son entrevue :

« Jasant sur ce sujet avec le maire Marval et le banneret Chambrier, deux ardents Nemouristes, dont je cherchais la confiance pour mieux réussir à les réveiller, je leur témoignai ma surprise que des patriotes comme eux ne pensaient pas à profiter des plus heureuses circonstances pour convertir ce pays en république après la mort de Madame de Nemours plutôt que de nous conduire à la triste situation de justiciables d'un bailli de Berne. Je les priai de faire attention que cette idée leur était proposée par un Contiste zélé, mais dont l'attachement à la patrie l'emporterait toujours sur l'esprit de parti¹. Je ne pus pas les *déprévenir*. Il est cependant certain que s'il y avait eu parmi nous autant d'harmonie que de discord, rien n'aurait été plus facile que de préparer l'institution d'une forme républicaine², puisque M. le prince de Conti y aurait généreusement consenti, ce dont j'étais bien informé. Il faut convenir que l'acte d'association de 1699 était une telle extension des droits du peuple qu'on pourrait, à mon avis, regarder ce contrat d'union comme la pierre de l'angle de la République. »

Pury ne put, comme il le dit, *déprévenir* ces messieurs, et les affaires suivirent leur cours. Les Nemouristes résolurent de frapper un grand coup en perdant un de leurs ennemis les plus remuants, le pasteur Girard, celui-là même que le chancelier (*Mém.*, p. 175) appelle « *un enchanteur aimable et adroit, beau et bien disant personnage, qui enjôla Madame la princesse (Anne-Geneviève de Bourbon)* », et à l'occasion duquel il fait une charge foudroyante contre la Vénérable Classe³. Le pasteur Girard, accusé d'avoir prêché d'une manière séditieuse, fut destitué, et cet acte, où la politique jouait son rôle, agita si fortement les esprits que Louis XIV lui-même prit parti pour le pasteur protestant, si bien que Pury ne put s'empêcher de faire la remarque fort sensée :

« Il est bien singulier que tandis que Louis XIV détruisait le calvinisme dans ses Etats et condamnait les prédicants huguenots aux galères ou au gibet, il prit tellement parti pour un prédicant de Neuchâtel en Suisse, qu'il fut sur le point de le faire rétablir au milieu de son troupeau, à la tête d'un corps d'armée. »

Voici, du reste, le portrait que Samuel de Pury nous donne du ministre Girard :

¹ Voilà une définition du patriotisme qui, dans sa simplicité, ne laisse rien à désirer.

² Le chancelier de Montmollin avait eu aussi cette idée, cf. *Mém.*, 201-203, mais il en énumère les obstacles.

³ Cf. *Mém.*, 174-175.

« Girard, fameux dans nos annales par son mérite et par ses malheurs, reçut les plus beaux dons des mains de la nature. Il joignait à beaucoup d'esprit le grand art de plaire et tous ses avantages étaient soutenus par une figure charmante. Ses parents le destinèrent à l'Eglise sans assez consulter ses penchants. Il eût été un politique de premier ordre, tandis qu'il n'apporta dans son état qu'une éloquence véhémence. Sa mondanité, son ambition et ses intrigues, ses talents mêmes, trop déplacés, le rendirent un pasteur peu édifiant et lui attirèrent une foule d'ennemis. Il sut se rendre très agréable à la duchesse de Longueville et les Nemouristes assuraient qu'il avait été on ne peut plus avant dans les bonnes grâces de cette belle et aimable princesse. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il en obtint plusieurs faveurs et pour lui-même et pour la Compagnie¹. Il fut fait conseiller d'honneur avec une bonne pension et la liberté de siéger au Conseil d'Etat quand il le jugerait à propos. La Compagnie des pasteurs, qui connaissait son ascendant sur l'esprit de la princesse régente (A.-G. de Bourbon), l'envoya à Paris auprès d'elle, pour réduire à un sens la présentation de trois sujets entre lesquels la Seigneurie choisissait autrefois celui qui était le plus à son gré pour une cure vacante, ce qui lui fut accordé avec d'autres articles, en sorte qu'il ne réussit que trop à procurer une monstrueuse indépendance à un corps qui, en bonne politique, devrait être le plus subordonné de tous.² »

Pury cite ensuite une preuve assez frappante de l'esprit insinuant de Girard et de ses séductions personnelles :

« Madame de Longueville l'envoya un jour chez le célèbre Colbert pour le consulter sur sa brouillerie avec Madame de Nemours. Colbert étant venu quelques jours après chez Madame de Longueville, lui dit en présence de M. Girard : Je vous prie de ne plus m'envoyer cet abbé huguenot, je crains qu'en me faisant trop aimer les hérétiques, il ne m'inspire du goût pour l'hérésie. »

Girard, grand ami de Madame de Longueville, embrassa avec chaleur son parti contre Madame de Nemours, et en 1694, par haine pour la duchesse, il se fit contiste. Il avait l'habitude de porter en chaire des sujets politiques et le faisait, paraît-il, avec acrimonie. Mal lui en prit : la Vénérable Compagnie des pasteurs, où dominait l'élément

¹ La Vénérable Compagnie des pasteurs.

² Le chancelier de Montmollin ne tenait pas un autre langage (*Mém.*, 174-175); ces anciens magistrats, avec beaucoup de raison, ne faisaient plier devant aucun corps les droits souverains de l'Etat.

nemouriste, oublieuse des services que Girard avait rendus à cet ordre, le fit destituer, sans beaucoup de formalités¹, de sa place de pasteur à Neuchâtel. On lui donna comme successeur le jeune diacre de cette ville qui s'acquitt plus tard un renom si étendu : c'était Osterwald.

Le prince de Conti prit fait et cause pour son partisan et engagea Louis XIV à parler à Madame de Nemours. Le roi le fit avec une vivacité telle que cette princesse, intimidée, écrivit immédiatement au Conseil d'Etat et à la Compagnie des pasteurs pour que Girard fût rétabli dans son poste.

Voici en quels termes s'exprimait Madame de Nemours :

« J'ai encore plus de raisons que vous de haïr ce Girard, mais vous n'ignorez pas que j'ai promis au Roi d'oublier le passé et de ne plus permettre de poursuites contre mes malveillants. Que voulez-vous que je fasse ! Il faut bien obéir, sans quoi le Roi m'a dit qu'il enverra un gouverneur pour régenter comme il faut. Le profit et l'avantage du diacre Osterwald me fait plaisir, mais pourtant il pourrait bien attendre un peu de temps, il est si jeune. »

V

Il ne faut pas avoir vécu bien longtemps pour se convaincre que les mobiles de la politique et les principes de l'Évangile n'ont que très peu de points communs, mais franchement, il y a des limites à tout, et ces limites furent odieusement franchies dans l'affaire du malheureux Girard.

Les Nemouristes, pour le perdre à tout jamais et le rendre incapable de remonter en chaire, apostèrent une malheureuse créature qui vint déposer en pleine justice des accusations fort graves contre la moralité d'un vieillard de plus de soixante-dix ans. L'affaire prit les proportions d'un événement, tant à cause du passé de Girard et de sa brillante notoriété, qu'à cause de ses relations de famille : il avait pour femme la sœur de Daniel de Pury, père de l'auteur des *Mémoires*. Cette dame avait épousé en premières noces le maître-bourgeois Osterwald.

Girard parut à l'audience, accompagné de ses parents et amis, tous convaincus de son innocence. « Ce vénérable et beau vieillard, dit

¹ Nous rapportons l'opinion de Pury ; il est certain que Girard prêtait largement le flanc à ses détracteurs.

Samuel de Pury, se borna avec beaucoup de modération à demander une enquête ». Elle fut refusée.

Alors se passa un incident qui ne manque pas d'être piquant au point de vue psychologique. Osterwald, successeur de Girard, se trouvait au milieu de la foule qui se pressait, friande d'un pareil spectacle.

Nous admirons infiniment l'auteur du *Catéchisme* et des *Réflexions* sur la Bible, mais, pour en dire notre avis, sa place n'était pas là et la duchesse de Nemours n'avait pas tort lorsqu'elle le trouvait bien jeune; c'est là sa seule excuse. En sortant de l'audience, Girard aperçut Osterwald et lui dit : « Jeune homme ! l'orgueil va devant l'écrasement ». Or, chose qui peint admirablement le cœur humain, les Contistes virent dans cette parole un avertissement sévère donné par un vieillard malheureux et aigri à un jeune homme qui lui semblait présomptueux, tandis que les Nemouristes crurent que Girard faisait un retour salutaire sur lui-même et laissait enfin parler sa conscience trop longtemps endormie. Qui des deux avait raison ?

Dans la journée, la plaignante avait disparu; naturellement les deux partis se rejetèrent la balle de cette fugue, mais les Contistes se mirent aussitôt à la poursuite de la malheureuse, qui fut découverte dans une cachette près de Morteau. Grâce à l'intervention du gouverneur de Pontarlier, M. de Béarnès, zélé Contiste, on la fit partir pour Pontarlier.

Là, le magistrat, secondé d'un président à mortier¹ et de deux membres du Parlement de la Franche-Comté, la fit comparaître. Dès le premier jour, elle avoua son forfait : elle avait reçu la somme de vingt-deux louis d'or pour compromettre un vieillard honorable, parfaitement innocent. Le gouvernement de Neuchâtel ne l'ayant pas réclamée, malgré l'offre de M. de Béarnès, elle fut rendue à la liberté.

Samuel de Pury, emporté par un zèle qu'il déplora dès lors (comme Osterwald, il était jeune), se fit donner les pièces du procès : interrogatoires et aveux, déclarations médicales. Il envoya le tout à Besançon et en fit tirer douze cents exemplaires que les amis de Girard répandirent en ville. On peut juger du tapage que fit cette affaire à Neuchâtel, mais ce n'était rien en comparaison des conséquences qui en résultèrent.

Samuel de Pury avait quelque temps auparavant donné au prince de Conti le sage conseil de profiter de son crédit auprès du roi pour faire rentrer *tous* les Contistes dans leurs charges, sans prendre à part

¹ Le président à mortier avait le droit, lorsqu'il siégeait, de porter un *mortier*, coiffure que Madame de Maintenon trouvait ridicule et comparait à une boîte plate de confiture (*Littre*).

la question du ministre Girard, vu, disait-il, que sa dépendance du clergé rendait son cas moins favorable. D'autres Contistes, moins prudents, plus passionnés, tels que Merveilleux, maire de la Brévine, voulaient que l'on insistât tout particulièrement sur ce point-là. L'irritation du roi, le caractère vif et impatient du prince de Conti, l'humeur altière du marquis de Puysieux, s'accommodaient mieux de cette seconde manière de voir. Ce dernier écrivit une lettre si comminatoire à la ville, que le Conseil envoya la lettre à Berne pour que les Bernois délibérassent sur le meilleur parti à prendre. Des députés bernois vinrent à Neuchâtel, on informa les cantons protestants de ce qui se passait et une diète évangélique fut convoquée à Aarau.

La Vénérable Classe était fort embarrassée, surtout après l'issue du procès Girard, *mais elle ne pouvait céder*, disait-elle, *aux menaces de la France sans ouvrir un large chemin à des conséquences funestes pour ce pays*. Ce fut aussi l'avis de la Seigneurie et de la Ville, qui résolurent de résister avec fermeté même aux ordres de la duchesse.

Tout Contiste qu'il était, Samuel de Pury avait à un trop haut degré le sentiment de l'indépendance du pays en face des intimidations d'un souverain étranger, pour ne pas approuver l'attitude de ces corps de l'Etat.

La diète des cantons évangéliques s'ouvrit sous la présidence de M. Escher, bourgmestre de Zurich; le gouvernement de Neuchâtel y avait envoyé le banneret Henri Chambrier et le maître-bourgeois Emer de Montmollin, la Vénérable Classe y délégua deux pasteurs. L'ambassadeur de France s'y trouva aussi, et, suivant l'expression pittoresque de Pury, *faisait feu de toutes parts*. Comme toujours, M. de Puysieux, qui était l'arrogance faite chair, brusqua les Confédérés, repoussa les propositions du sage Escher, ne voulut rien entendre, et la diète se sépara sans avoir rien fait, mais bien résolue à ne pas céder au roi de France.

VI

La personne la plus à plaindre dans ce conflit était bien certainement la pauvre duchesse de Nemours, qui, rudoyée par le roi, envoyait à Neuchâtel les lettres les plus lamentables. On aimerait pouvoir les citer toutes, mais ces transcriptions nous mèneraient trop loin, Voici cependant un passage d'une lettre de cette princesse placée littéralement entre l'enclume et le marteau. La lettre est adressée à la Seigneurie :

« Chers amis,

« Les affaires de Girard sont cent fois pires qu'elles n'étaient. M. de Torcy vint me trouver hier de la part du roi pour me dire que Sa Majesté voulait absolument que ce Girard fût rétabli.... Il me dit que le gouverneur de Pontarlier, M. de Béarnès, était tout prêt avec six régiments de dragons. Jugez combien je pleurai; certes j'en avais bien sujet et je lui dis que j'étais bien malheureuse que l'on s'en prit à moi de ce qui n'était pas en ma puissance. Lisez ma lettre au Conseil d'Etat, à la Ville et à la Classe pour leur faire voir à tous que leur perte est assurée et la mienne aussi, s'ils n'y remédient.... Puisque je remets ce que je puis avoir contre cet homme, remettez-lui aussi pour le salut de notre patrie et en faveur de votre souveraine. *M. le prince de Conti est ravi de votre résistance....* Faites votre possible pour le rétablissement de cet homme (Girard). »

En attendant, et pour apaiser la colère du roi, elle prit le parti de congédier le gouverneur de Neuchâtel, M. de Stavay-Montet, et le remplacer par Henri-François de Stavay-Mollondin. Mais comme le ministre Girard n'était pas rétabli dans son poste, M. de Béarnès reçut les ordres de mobiliser ses dragons en les faisant passer par les Montagnes et le Val-de-Ruz, afin, dit Pury, « de mâter les bourgeois de Valangin, qui étaient les plus furieux des Nemouristes, et dont le maire de la Brévine, M. de Merveilleux, zélé Contiste, ainsi que nous l'avons vu, avait de la peine à retenir l'insolence dans sa juridiction ».

Un homme, Emer de Montmollin, sauva la situation qui devenait d'une haute portée politique, véritablement angoissante, car les dragons de Louis XIV avaient assez fait parler d'eux dans leurs expéditions contre les malheureux protestants. Que serait-il advenu de notre pauvre pays si ces sauterelles malfaisantes s'y étaient abattues? Montmollin suggéra au bourgmestre Escher le canevas d'une lettre que les cantons évangéliques devaient envoyer à Louis XIV. Il vaut la peine de la transcrire, en partie du moins, car elle est conçue en termes fermes et mesurés : « Sans entrer dans les motifs, nous pouvons assurer V. M. que le ministre Girard a été destitué par une autorité légitime et selon les formes de la constitution ecclésiastique, sans que les engagements particuliers de Madame de Nemours envers V. M. puissent altérer en matière quelconque cette constitution, car tel est, sire, le sort heureux des Etats libres de la Suisse, que la loi parmi nous est toujours au-

dessus de l'homme et qu'elle ne peut être ébranlée ni par les caprices du pouvoir, ni par l'ascendant des circonstances. »

Ces belles et nobles paroles étaient bien dignes des sages conseillers des cantons évangéliques et de l'habile homme d'Etat qui en avait suggéré l'idée et la teneur.

Le 5 novembre 1699, une lettre de Louis XIV, datée de Marly et adressée à *ses très chers, grands amis, alliés et confédérés des louables cantons de Zurich, Berne, Bâle et Schaffouse*, renouvelait ses récriminations, mais sur un ton moins aigre.

La Seigneurie, de son côté, ayant convoqué les Corps de l'Etat et les Communautés, prit à l'unanimité des membres présents la résolution de défendre contre toute agression venant du dehors les libertés du pays et d'écrire à la duchesse de venir à Neuchâtel. « Votre peuple, Madame, est dans la résolution fixe et invariable de vivre et de mourir auprès de la constitution du pays et des alliances helvétiques et d'exposer gaiement vie, corps et biens pour soutenir les droits et libertés de l'Etat, sans se laisser ébranler par la situation personnelle de la souveraine. »

La lettre si courageuse que nous venons de citer était due à la plume du conseiller Hory, oncle de Samuel de Pury. Elle fit sur la pauvre princesse un effet si reconfortant, que, peu de temps après l'avoir reçue, elle envoya à Louis XIV une lettre comme il ne dut pas en recevoir beaucoup pendant son règne long et glorieux où tout pliait devant lui.

« Je suis souveraine, disait-elle, par la grâce de Dieu d'une portion de la Suisse, de sorte que je ne dépends que de Dieu et des lois de mon Etat, et si je ne puis, sire, vous désobéir, comme dame française, je ne dois pas vous obéir en ma qualité de princesse souveraine de Neuchâtel en Suisse. »

Quinze ans plus tard, Samuel de Pury, se trouvant à Paris en 1714, eut l'occasion de voir le maréchal de Villeroy qui lui dit que l'irritation du roi fut extrême à la réception de cette lettre et que c'était la seule occasion où il avait vu ce prince, d'ordinaire si maître de lui, véritablement en colère.

Madame de Nemours fut punie de sa hardiesse par sa relégation dans ses terres en Brie. Plusieurs Nemouristes, effrayés, se réfugièrent à Berne avec leurs biens meubles.

Ce fut justement alors que l'orage s'apaisa subitement. Comment ? Samuel de Pury nous en donne la raison :

« J'ai su par Monsieur le prince de Conti lui-même les raisons qui déterminèrent la cour de France à caler tout à coup. On fut informé que le roi Guillaume cherchait à susciter des embarras à la France du côté de la Suisse, à la veille de l'ouverture de la succession d'Espagne dont le carillon était prêt à jouer, et le Conseil de Louis XIV ne trouva pas que le ministre Girard dût balancer de si grands intérêts. »

En 1700, la correspondance que Samuel de Pury entretenait avec le prince de Conti et son ami le chevalier d'Angoulême ne l'occupant pas assez, il entra au barreau, « vocation, dit-il, assez suivie alors par les jeunes gens de famille comme un moyen de parvenir aux premières charges. Dans ce temps-là, l'étude du droit était autant en honneur qu'elle l'est peu de nos jours (1750), soit que l'augmentation sensible des dépenses oblige d'avoir recours au commerce pour y gagner plus d'argent, soit que le ministre de Berlin, dans la dispensation des emplois, ait rendu les études indifférentes en paraissant faire peu de cas des lettres. »

(A suivre.)

V. HUMBERT.

LE VAL-DE-TRAVERS

ET LA PROHIBITION DES VINS ÉTRANGERS¹

Dans le but de favoriser la vente des vins du pays, le Conseil d'Etat, par une politique à courte vue et quelque peu intéressée, défendit en 1722 l'introduction dans les comtés de Neuchâtel et Valangin des vins étrangers, notamment des vins français, que les habitants des Montagnes et du Val-de-Travers achetaient en grandes quantités, soit en raison de leurs relations suivies avec la Bourgogne, soit qu'ils les préférassent aux crus indigènes.

¹ Notre travail est essentiellement basé sur des documents qui nous ont été obligeamment communiqués par M. Gustave Petitpierre, à Couvet, auquel nous adressons tous nos remerciements.

Comme on le sait, cette interdiction provoqua, dans la bourgeoisie de Valangin, une grande indignation, qui se manifesta par de vives protestations et remontrances. Malgré de fréquentes ambassades à Berlin et l'envoi dans la principauté d'un commissaire extraordinaire, le baron de Strunkede, il s'engagea entre la bourgeoisie de Valangin et le Conseil d'Etat, disons le mot, entre les Montagnes et le Vignoble, une lutte dont les effets désastreux, la haine entre les diverses régions d'un même petit pays, se firent sentir pendant près d'un demi-siècle.

La cour de Berlin, à laquelle on en avait référé, fit attendre sa réponse bien des années, dans l'espoir sans doute que la résistance finirait par tomber. Les instances devinrent si vives que le roi dut enfin se prononcer, et il signa, en 1740, un rescrit sur la matière, dont le contenu fut rendu public par deux mandements, en date des 13 et 21 juin de la même année.

Frédéric-Guillaume I^{er} avait bien accordé quelques adoucissements aux ordonnances primitives, en ce sens qu'il permettait aux bourgeois de *Valangin* domiciliés dans leur comté, c'est-à-dire au Val-de-Ruz et aux Montagnes, d'importer des vins français, tant pour leur usage particulier qu'en transit pour en faire le commerce, mais avec les pays étrangers seulement. Par contre, la défense d'introduire les vins français dans le comté de *Neuchâtel* proprement dit, était maintenue, et cela sans exception en faveur des bourgeois de Valangin.

Ces derniers avaient ainsi remporté une victoire au moins partielle, mais le Val-de-Travers, dont les intérêts économiques étaient identiques à ceux de la Montagne, n'obtenait rien, puisqu'il faisait partie du comté de Neuchâtel. Il se sentit vivement lésé et, ne se tenant pas pour battu, il renouvela la lutte avec une intensité extrême.

La commune de Couvet, dont la majorité des ressortissants étaient bourgeois de Neuchâtel, poussée par les autres communes du vallon, adresse une requête aux Quatre-Ministres, portant que le mandement relatif aux vins de Bourgogne causait une agitation générale dans la contrée, et que les bourgeois comme les simples sujets y voyaient une brèche sensible aux privilèges et aux affranchissements. Elle sollicite donc, par la voie de l'un de ses gouverneurs, M. le major Henri Petit-pierre, la protection et l'intervention de MM. les Quatre et du Conseil général en faveur de leurs combourgeois, le droit de négocier des vins de Bourgogne étant incontestablement « au nombre de ces franchises non écrites qui ne se savent que par la tradition et l'usage et qu'il serait d'autant plus dangereux de révoquer tant soit peu en doute qu'un pareil

doute porterait infailliblement sur toutes les franchises de même nature ». La commune fait ressortir combien il est injuste de sacrifier les bourgeois résidant au Val-de-Travers à l'intérêt et à l'avantage non seulement des bourgeois demeurant au Vignoble, mais encore d'étrangers qui y possèdent des vignes. Ils se plaignent en outre dans une nouvelle lettre, de ce qu'on leur a fait violence en fouillant dans leurs caves; ils ont essuyé diverses confiscations et même été menacés d'être rayés de la liste des bourgeois s'ils insistaient sur leurs droits.

Quelle réponse MM. les Quatre, ainsi interpellés, allaient-ils faire? Ils étaient sans doute propriétaires de vignes; aussi, en date du 24 août 1740, engagent-ils instamment la commune de Couvet à ne pas se prêter à l'irritation des autres communes par lesquelles elle se disait pressée, mais à demeurer dans le silence et l'inaction à cet égard. Ils reconnaissent avoir donné leur consentement aux mandements et émettent la prétention d'être les dépositaires des franchises, non seulement pour les conserver, mais aussi pour en suspendre l'usage lorsqu'ils le croiraient utile au public.

De pareilles théories peuvent mener loin! Comme bien on le pense, elles furent répudiées par les bourgeois du Val-de-Travers, et dans leur réponse ils avouent qu'au vallon il n'est nullement tenu compte du mandement en question, mais qu'au contraire on se fait un devoir d'y contrevenir publiquement; il ne se trouve du reste personne pour arrêter les délinquants, ni les rapporter aux officiers. C'est, on le voit, en miniature, une conjuration dans les règles.

Le Conseil de ville, une fois encore, le 20 octobre 1740, donne à la commune de Couvet « l'avis charitable » d'être sur ses gardes à l'égard des esprits factieux, « ces mauvais génies qui feraient beaucoup mieux de s'occuper à remplir les obligations de leur état que de se mêler d'affaires qui ne les compétent point »; ce dernier passage vise le châtelain du Val-de-Travers, Simon de Roy, l'ami de Dupeyrou et de Mylord Maréchal. MM. les Quatre ayant ajouté qu'ils ne recevraient plus de communications au sujet de cette affaire, les bourgeois du Val-de-Travers les prièrent de ne pas trouver mauvais, qu'ainsi abandonnés, ils pourvoient eux-mêmes à la conservation de leurs franchises et qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour se mettre à couvert, eux et les leurs, des malheurs auxquels un pareil abandon pouvait les exposer.

Quant à la censure adressée à M. le châtelain de Roy qui, en qualité de bourgeois de Neuchâtel et de comunier de Couvet, a bien voulu, aux prières et instances de la communauté, se charger de ses

intérêts, la commune affirme « qu'il n'a rien lâché de son chef et sans l'aveu de la communauté, ainsi qu'en fait foi son registre, ce qui fait qu'elle adopte et fait son propre tous ces écrits dans lesquels il n'a employé ni obliquités, ni mauvaises finesses, ni fourbes, ayant agi entièrement à découvert et en parfait honnête homme...; ensorte que la dite communauté aurait une véritable douleur qu'une conduite si innocente et si droite fût interprétée en esprit de faction et qu'elle croirait entièrement se décharger de la route de l'honneur et de la bonne foi de tomber à l'égard de mon dit sieur le châtelain dans la moindre des défiances. »

Cette attitude ferme, qui pouvait être interprétée comme une menace de défection, produisit un certain effet sur le Conseil de ville, car le 1^{er} novembre, MM. Martinet, banderet, Perroud, secrétaire, et Bullot, maître des clefs, arrivaient à Couvet et, dans une entrevue avec les bourgeois, ils leur promettaient, au nom de MM. les Quatre, de s'adresser au gouverneur et au Conseil d'Etat pour retirer le consentement qu'ils avaient donné à la publication du mandement, afin que les bourgeois de Neuchâtel jouissent du droit d'acheter du vin de Bourgogne ni plus ni moins que les bourgeois de Valangin. Il y eut réconciliation avec promesse d'oublier les termes parfois assez acerbes qui, de part et d'autre, avaient passé dans la correspondance entre Couvet et Neuchâtel.

Les autres communes du Val-de-Travers, de leur côté, ne restèrent pas spectatrices oisives du débat. Môtiers, Boveresse, Travers, Noiraigue, Rosières et Buttes adressèrent quelque temps après au gouverneur une éloquente supplique qui nous montre de plus près la nature précise des griefs évoqués et nous initie à de curieux détails des conditions de la vie au Val-de-Travers à cette époque.

Dans un préambule magistral, il est exposé que l'exécution des mandements incriminés a pour effet d'imposer un joug accablant aux communes requérantes en les privant de toute liberté de commerce et de l'exercice de droits immémoriaux. Il est ensuite rappelé que si les habitants du comté, autrefois assujettis, se sont, en sacrifiant une partie considérable de leurs biens, affranchis de la dure servitude de la main-morte, « triste condition qui répugne à l'état naturel et originel de la créature intelligente », ce n'est pas pour arriver de nouveau dans un état semblable au premier « dans ce pays où réside, par la grâce de Dieu, la couronne d'une légitime liberté sans laquelle, comme chacun en convient, la vie est plus odieuse que la mort, la liberté étant, ainsi qu'on l'a fort bien dit, la reine des choses humaines, le plus grand des biens de la

vie, que César même, le vainqueur des nations et le fléau de leur liberté, considérait comme la maîtresse dont tous les hommes sont amoureux ».

Ces principes, dictés par la religion et la politique, doivent surtout être mis en usage dans les quartiers disgrâciés de la nature (ce n'est guère aujourd'hui l'opinion des habitants du Vallon) « qui ne donnent des fruits qu'à force de travaux et de soins, et qui, encore qu'ils produisent une partie du nécessaire, refusent l'utile et l'agréable que l'on recherche pourtant avec autant d'ardeur et de zèle que le pain quotidien ».

Notre document constate que les habitants du Vignoble ont pleine et entière liberté d'acheter leurs grains où bon leur semble, et qu'ils en font venir en grande quantité de l'étranger, tandis qu'ils n'en achètent pas au Vallon, de sorte que les récoltes de ces régions soumises à la concurrence étrangère, ne peuvent être vendues qu'à très bas prix ; le pauvre laboureur est du reste obligé de s'en aller au loin pour trouver l'écoulement de ses denrées. Le taux du vin, par contre, est arbitraire, les vigneron ne suivant nullement les prix fixés chaque année par la Seigneurie, moins encore celui pour lequel on peut l'acquérir des voisins. Les habitants du Vallon éprouvent donc un double dommage.

La requête relève comme un grief particulièrement vexant le fait que les vigneron font « provision et amas » de grain pour plusieurs années sans que l'on ait jamais pensé à fouiller dans les maisons de ces derniers pour examiner d'où viennent leurs marchandises et de quoi ils ont rempli leurs arches, pendant que l'on prétend faire visiter les caves des complaignants par gens de livrée.

« Il y a plus, Monseigneur, continue la plainte, c'est que l'argent que les habitants des communes requérantes emploient à l'achat des vins n'est point naturellement du pays, ni le fruit de leurs rentes et domaines, mais celui de leur industrie du travail de leurs mains, gagné à la sueur de leur visage, que leurs seules fatigues amènent dans la patrie, et qui n'y arriverait point, s'ils n'étaient aussi ménagers et laborieux qu'ils le sont. Si jamais la fénéantise, le luxe, le jeu et la crapule s'introduysaient parmi nous, notre vallon seroit perdu et nos contrées deviendroyent un hôpital général.

Dieu nous préserve de voir régner parmi nous ces vices détestables et ces inclinations ruineuses qui convertiroient, ainsi que cela s'est fait ailleurs, les boutiques de nos ouvriers et leurs ateliers en des magasins de dorure, d'étoffes et de dentelles sans prix, de meubles somptueux et de vaisselle, de confitures et de drogues étrangères comme thé, café, chocolat, épices et

liqueurs, etc., etc., etc., gouffres affreux et sans fond, qui engloutissent sans ressources des sommes immenses, lesquelles étant conservées dans l'Etat, luy donneraient un grand lustre, feroient vivre au moyen de cette seule épargne plusieurs familles avec aisances, et préviendraient les murmures qu'occasionnent la rareté des espèces dans ces vaines dispenses, inconnues à la génération passée. »

Un tel effet ne se produira jamais au Val-de-Travers, prétendent les plaignants, qui prient la Seigneurie de daigner détourner les yeux de dessus les griefs du Vignoble qui ne sont que « des atomes et des objets minimes », car jamais ce qu'ils demandent ne consumera les richesses du pays, ni n'occasionnera la ruine de personne. Lorsque le change était bas et au pair en France, il n'y avait pas convenance à y faire des achats, de sorte qu'en moyenne le vin que l'on tirait de ce royaume ne se montait pas à un pot par tête ou tout au plus au quart de celui que l'on buvait au Vallon à cette époque, et il ne représentait pas le trois ou le quatre pour cent de l'argent que les ouvriers introduisaient dans le pays. Ceux-ci ne séjournaient dans leur patrie, au dire du document, que dans l'espérance de pouvoir disposer à leur volonté d'une « parcelle » de vin pendant quelques semaines d'hiver avec leur famille et leurs amis ; dans ce but, ils l'économisaient et s'en sevrèrent pendant l'été. « Mais si une rigoureuse inspection les exposait à quelque rebut, ils seraient efficacement induis à suivre le penchant qu'on observe dans la plupart de nos jeunes gens, de chercher fortune et quelque liberté ailleurs », au grand préjudice du prince et de la patrie qui se verrait privée des moyens les plus efficaces d'y faire entrer annuellement des sommes très considérables et d'y conserver ses plus utiles sujets.

Les habitants du Vallon demandent à être mis sur le même pied que le reste du pays, puisqu'ils jouissent des mêmes franchises. Ils ne veulent pas être sacrifiés aux intérêts du Vignoble, qui n'a jamais usé en rien de retour envers eux, et « dont les particuliers sont tranquillement occupés dans l'intérieur du pays, les uns à leur commerce, d'autres à la pêche, à se divertir, ou à leurs affaires domestiques et intéressantes pour eux, tandis que nous veillons à leur conservation en gardant souvent les frontières à tour de rôle, conformément à notre devoir, il est vray, mais toujours à la décharge de ceux qui voudraient nous abreuver de notre désavantage pendant qu'ils consomment les grains étrangers à notre grand préjudice ». Les pétitionnaires ne veulent pas s'appauvrir pour enrichir le Vignoble.

« Dans les mauvaises années, dit la pétition, on n'a du vin qu'à moitié ; il faut donc y suppléer par des vins étrangers ; dans les années moyennes, on n'en a jamais de trop, car les grosses caves demeurent pleines, par crainte d'une prochaine année de disette ou l'espoir d'un gain plus considérable, plutôt que par un manque d'occasion de le vendre ; enfin dans les années abondantes, cent voitures de vins étrangers ne font pas plus d'effet qu'une heure de pluie sur le lac. »

Parmi les nombreuses autres considérations mises en avant, il en est une qui met en lumière un curieux détail du petit commerce international de l'époque :

« Nous avons nombre d'ouvriers qui travaillent annuellement en Bourgogne, et d'autres personnes qui y vendent des fromages et qui y ont des relations qui les astreignent quelquefois à se payer en vins ; les gens de nos frontières, par exemple, ne viennent à chef de se défaire de leurs vieux chevaux et autres bêtes surannées qu'en les troquant avec des vinetiers. Convendrait-il mieux que tous ces gens-là perdissent l'occasion et les moyens d'être payés ou de faire quelque marché avantageux que de recevoir le vin qu'on leur offre et qui leur est nécessaire?... Que pourrait-on imaginer de plus rebutant que de voir saisir à un ouvrier du vin péniblement gagné en Bourgogne, puis échangé contre quelque bête surannée qu'il aurait été tenu d'assommer, s'il n'était venu à chef de la négocier avec des vinetiers qui seuls s'accommodent de bêtes qu'on ne peut vendre ? »

A côté de tous ces arguments et de bien d'autres que nous passons sous silence, invoquant l'opportunité et l'équité, les communes requérantes se basent encore sur des points de droit, en faisant appel à la tradition et énumérant toute une série de franchises et d'ordonnances qui militent en leur faveur. Nous n'irons pas jusqu'à dire que ces prétendues preuves leur donnaient absolument raison selon nos notions modernes, car nous ne saurions admettre qu'un gouvernement ne puisse révoquer une mesure prise autrefois, si la marche des temps l'exige. Nous pensons aussi que la plupart des témoignages cités ne peuvent pas s'appliquer au cas spécial sans donner aux textes un sens beaucoup plus étendu qu'ils ne le comportent. Mais à une époque où le maintien des franchises et de la coutume était le palladium universel dans notre pays, ils avaient leur valeur, et ils conservent pour nous un intérêt rétrospectif comme renseignements sur le passé d'une de nos industries nationales, le commerce des vins.

Les vieillards certifient que l'entrée des vins étrangers était de tout temps permise et que même les Bourguignons étaient admis à les vendre,

avec d'autres denrées, publiquement dans les rues et places du Vallon. Cela résulte aussi clairement de l'affranchissement du droit *d'ongelt* accordé par le comte Louis de Neuchâtel aux bonnes gens du Vaux-travers, le 1^{er} septembre 1369, octroi confirmé par Rodolphe de Hochberg, le 8 avril 1458.

Cette concession n'avait pour objet que les vins de Bourgogne, dont l'usage était tellement permis, que les cabaretiers étaient alors obligés de faire une note distincte du débit qu'ils en faisaient, parce qu'il était soumis au droit de tavernage, ce qui n'était pas le cas du vin du pays. Les officiers du comte n'étaient point alors employés à confisquer les vins étrangers, mais à en fixer le prix.

Ainsi, en 1619, la justice de Môtiers faisait publier devant toutes les églises de ne vendre le vin du pays qu'à 10 et 9 gros le pot selon la qualité, celui de Bourgogne à 12 et 11 gros. « Défense à ceux qui en iront boire de le payer plus haut à peine de châtiment comme aussi aux hôtes de même. » Voilà une défense à laquelle les consommateurs n'étaient guère tentés de contrevenir.

Mais Lord Keith, qui sans doute préférait le vin français au nôtre, alla plus loin et ordonna « de ne point permettre que les vins étrangers fussent taxés et vendus à plus haut prix que ceux du pays ». Un peu plus tard, « le même Monsieur Maréchal » réitéra de pareils ordres, et de son côté la justice du Vauxtravers avait fait, notamment en 1649, des ordonnances « pour régler ceux qui vendaient du vin de Bourgogne ».

Tous ces faits prouvent assurément que le droit d'introduire des vins étrangers était admis de tous temps. « Jamais, disent les communautés, nous n'avons renoncé à ce droit et à cet usage et nous ne pouvons conséquemment en être privés. »

Ils maintiennent leurs privilèges, comme l'avaient déjà fait leurs ancêtres en 1672 dans des circonstances analogues; mais plus loin la logique leur fait un peu défaut. Leurs lettres d'affranchissement, qui les libéraient de toutes tailles, les déclarent francs-sujets du prince ainsi que les autres francs-sujets sans différence quelconque. Ils arguent de ce fait, qu'étant ainsi mis sur le même pied que leurs compatriotes du Vignoble, on ne doit pas interdire l'entrée des vins, puisque celle des grains reste libre. S'il s'agissait de compensation à établir, l'argument pourrait avoir quelque valeur, mais en droit il serait malaisé de l'appliquer au cas présent.

En terminant, les communautés requérantes se confondent en protestations de fidélité au roi et vivent dans la douce espérance que leur

douleur et leurs alarmes seront heureusement changées en joie et en actions de grâce.

Elles se trompaient, hélas ! car les décrets ne furent jamais rapportés ; mais ils tombèrent en désuétude, et à la fin du siècle passé, le commerce des vins étrangers se faisait de nouveau un peu partout ouvertement, sans que l'autorité songeât à intervenir et à raviver des ordonnances qui avaient excité tant de mécontentement.

Jean GRELLET.

LA MAISON D'ERASME

(Suite. — Voir la livraison d'avril 1891, page 97.)

Un livre posé sur la table donna une autre direction à la causerie :
— Vous lisiez ? lui dit Pierre.

Et il développa là-dessus un système d'études : il fallait connaître les chefs-d'œuvres de tous les pays pour avoir un jugement sain. On ne pouvait vivre en ignorant Homère, Virgile, le Dante. Jeanne avouait ne pas comprendre les beautés d'Homère.

— Ah ! vous êtes une moderne, disait Pierre vivement, il vous faut de jolis romans français... Mais qu'y a-t-il de plus beau que le naufrage d'Ulysse ? — Et il citait des passages en grec.

Sa voix montait, vibrait ; Jeanne l'écoutait ravie. Elle le connaissait assez maintenant, et par un mot jeté comme au hasard dans la conversation, elle le ramenait à l'art, son thème de prédilection. Sa tête roulait les ambitions les plus folles : il voulait voir tous les pays, toutes les écoles, prétendant qu'il ne fallait rien ignorer. Jeanne lui demandait comment un homme pourrait réaliser ces projets, avec quelles ressources et en combien de temps.

— Par la volonté, répondait-il, par le sacrifice de toutes les choses en faveur d'un seul but.

— Mais qu'appellez-vous toutes les choses ?

— Je sacrifierais ce que je possède d'argent, de temps, de force; je me déclare inattaquable aux ambitions de rang, d'honneur, de fortune; je renonce aux affections qui sont une entrave...

— Mais je vous arrête: vous avez vivement aimé votre mère, dit-on, et cette affection a été pour elle une consolation, une joie. Auriez-vous combattu ce sentiment aussi?

— Non, certainement pas; mais les autres, oui... les petites intrigues, les romans au sortir d'un bal;... le but est trop grand pour se laisser arrêter par les bagatelles de la route.

Un peu attristée par cette confession, Jeanne comprit qu'elle avait affaire à un nerveux, à un impressionnable et fantasque, dont les sentiments variaient selon le moment. Elle se rappelait ses mots: « Développons la lumière, il n'y a que la lumière; c'est à elle que l'on va d'instinct... » Et une autre fois: « Soyons sourd, tranquille, incolore même; voyez avec quel plaisir, en quittant le plein jour, on entre dans un appartement: cette atmosphère voilée repose... Un tableau doit donner cette impression d'apaisement. »

Jeanne revint à l'esquisse, dont la lumière de la lampe accentuait l'effet sur le fond noir de la pièce:

— Ceci est conçu en vertu d'un de vos principes, celui qui consiste à ne pas faire triompher la lumière; il est vrai, mon cousin, que votre étude repose et donne une impression plus saisissante que le site.

C'était un motif de forêt d'une profondeur admirable, avec des terrains voilés par l'ombre de sapins immenses dont on ne voyait que les troncs droits comme des colonnes; à peine apercevait-on une trouée de ciel bleu.

— J'ai éteint les choses éclatantes, j'ai évité ces taches de lumière que l'on voit en levant la tête.

— C'est très joli; mais, mon cousin, vous êtes un protégé: on ne peut vous suivre, encore moins vous atteindre. Vous me prouvez que toutes les théories sont bonnes parce qu'elles vous réussissent; mais pour moi je m'y perds, je m'y embrouille, ma tête ne peut arranger tous vos systèmes, car je vous vois affirmer tous les principes, puis les combattre avec un égal talent.

— Ah! c'est que toute chose peut se défendre par un côté et que rien n'est absolu: en art, celui qui fait bien a raison.

— Alors, la vérité n'est pas, selon vous, dans une école plutôt que dans une autre?

— Jamais.

— Bon ! voilà au moins qui est précis ; je noterai la date de ce jour. A un murmure de voix éloigné, ils se turent un instant.

— C'est l'oncle et la tante qui reviennent, dit Jeanne.

— Déjà !... Tiens, c'est gentil de causer ainsi ; mais vous me faites parler sans m'arrêter... Vous me paierez cela ; je me sauve.

— Et votre dessin, dit Jeanne, vous l'oubliez.

— Je suis heureux de vous l'offrir, puisque vous l'avez admiré. Adieu !

Et passant à travers les massifs, Pierre s'enfuit comme s'il eût été poursuivi. En retournant à pied à la ville, il ne songeait qu'à Jeanne.

— Une admirable nature d'artiste, se disait-il, le cœur ouvert à ce qui est beau... mais dangereuse... oui, supérieure, aimable, donc dangereuse.

VI

L'arrivée de Pierre à la Prise avait été pour Jeanne un événement qui transformait sa vie : elle entraînait depuis ce moment dans une phase nouvelle, pleine de charme, un peu troublante.

Après plusieurs années passées en divers pays comme institutrice, elle était revenue en Suisse pour raison de santé et pensait, une fois rétablie, reprendre le chemin de l'étranger. La tante Robert, qui l'avait reçue avec bonté, ayant trouvé en elle une compagne aimable, dévouée, la gardait auprès d'elle. Jeanne restait donc à la Prise par affection, par habitude, un peu par lassitude de sa vocation errante, ingrate souvent. Puis elle était au pays, elle voyait son lac, son horizon de montagnes. Après avoir vécu de chimères irréalisables, elle se reposait sans savoir si sa destinée la renverrait ailleurs, et s'effrayait même à l'idée d'un changement de situation. Serait-elle encore obligée de s'en aller bien loin, au milieu de visages inconnus, et de reprendre ce métier d'institutrice dont elle était fatiguée ? Cependant la Prise lui donnait parfois des tristesses ; elle se demandait si sa vie allait se passer ainsi toujours, dans cette monotonie de la régularité bourgeoise, avec les pauvres conversations des combinaisons du dîner pour le lendemain, et les histoires de famille, les commérages ridicules revenant sans cesse et que les plus grands événements européens ne pouvaient reléguer un jour, une heure, à l'arrière-plan. Quelque chose ne viendrait-il pas une fois jeter une autre note dans ce milieu où tout était prévu et rangé comme du linge dans une armoire ? Et Pierre était venu, débordant de vie et de gaieté ;

les réparations de l'oncle Robert en avaient fait un hôte attendu, désiré même, et l'on sait de quelle manière il combinait l'emploi de son temps. Cet esprit artiste et original ne pouvait manquer de faire impression sur la jeune fille, qui, un soir, se sentit prise de tristesse en apprenant que Pierre ne reviendrait pas pendant huit jours.

Plus d'une fois déjà, au pays, puis à l'étranger, elle avait senti son cœur s'en aller à quelque personnage silencieusement admiré de l'arrière-plan où la reléguait son modeste rôle; mais, par une étrange destinée, pas un ne s'était douté qu'il eût fait battre ce cœur prêt à se donner. Elle n'était sans doute point faite pour le bonheur d'être aimée et acceptait sa destinée sans murmurer. Les premières années de la jeunesse avaient passé; elle ne pouvait plus éprouver les sentiments irréfléchis que fait naître une rencontre aimable; le temps avait recouvert d'une enveloppe sa sensibilité naturelle; sans fuir la présence des hommes, elle ne la recherchait point et se sentait heureuse dans cet état de calme, d'indifférence même, qui lui permettait d'aimer mieux les livres et l'étude. Parfois, cependant, quand un souffle d'affection attendrissait son âme, elle se demandait qui elle aurait pu aimer parmi les visiteurs de la Prise, y compris les maris de ses cousines; elle les passait en revue et se répondait bien vite : « Non, pas un, pas un... ! »

Quelquefois, quand le hasard des réunions lui donnait pour voisin un cavalier d'esprit banal, il lui arrivait d'éprouver une lassitude pénible qui mettait un voile sur sa figure souriante, jusqu'à ce qu'elle fût rendue à l'isolement dans lequel elle aimait à vivre. On avait conclu de là qu'elle était froide et fière; les femmes ne s'expliquaient pas ce qu'elles appelaient ses grands airs, ni sa sobriété de paroles. On interprétait défavorablement la concentration silencieuse dans laquelle on la voyait si souvent plongée, surtout au milieu de l'expansion bruyante des dîners et des fêtes. Dans ces moments-là, elle avait une apparence de dépaylée, et souvent quelque vieil invité venait sympathiquement causer avec elle; sa conversation faite d'expériences et de souvenirs l'intéressait plus que les inanités dont se contentaient les jeunes gens. « Jamais Jeanne ne se mariera », disait-on; et les femmes qui voient dans le mariage le but unique de la vie, le point vers lequel tout doit converger, ne pouvaient s'expliquer cette étrangeté.

Depuis son arrivée à la Prise, Pierre exploitait en peintre tout le voisinage et, sans qu'on eût l'idée de s'en étonner, Jeanne allait régulièrement passer quelques heures à l'endroit où il travaillait; elle emmenait avec elle ses deux élèves; parfois aussi elle y allait seule. Etonnée

d'abord de la verve un peu fantasque de l'artiste, elle l'avait écouté, les premiers temps, sans discuter ses propos souvent incompréhensibles. Maintenant elle osait l'interroger, contester même ses opinions; il s'en amusait, s'efforçait de la convaincre, et les heures passaient charmantes pour tous deux avec une regrettable rapidité. Ce qu'elle aimait surtout, c'était son admiration passionnée pour la nature et la manière dont il analysait et expliquait les beautés des arbres, des terrains, des fonds, du ciel; il lui semblait qu'elle pénétrait dans la révélation d'un mystère sacré. A son retour à la maison, elle ne parlait que fort peu à Pierre et sans se mêler aux conversations banales que ramenaient les repas en commun. Au moment de partir, sur le seuil de la porte, il lui disait à voix basse : « Au revoir, ma cousine; nous continuerons bientôt notre discussion. »

Or, un soir, rentrée dans sa chambre, Jeanne se laissa tomber dans un fauteuil, où elle resta la tête appuyée, ses yeux fixant une grande tache noire du ciel sur laquelle voltigeaient des moucherons attirés par la lumière de la lampe.

« Mon Dieu, se dit-elle, je l'aime... que faut-il faire ? Aimer, un bonheur pour d'autres, pour moi une souffrance... » Pourquoi ? elle ne le savait pas, mais c'était son lot. Et pourtant elle sentait dans son âme toutes les tendresses, tous les enthousiasmes, tous les dévouements. Elle l'aimait, lui, Pierre, capricieux comme les bestioles qui jouaient dans le rayon projeté au dehors par la lampe.

Elle était heureuse avant qu'il vint, c'est-à-dire calme, indifférente à tout; mais ne fallait-il pas bénir son arrivée ? Il avait déchiré un voile épais qui couvrait ses yeux, et maintenant elle avait la vision d'un monde inconnu jusqu'ici, fait de charme et de réalité ? Ne lui avait-il pas fait comprendre les grandeurs et les intimités de la nature ; et comment vivrait-elle désormais sans ces envolées hors de son milieu étroit et comprimant ? Comment redescendre après être montée si haut, trop haut ?... Et, après tout, qui pouvait l'empêcher de l'aimer, qui le saurait jamais ? Personne, pas même lui ; mais quelle folie de se brûler à cette flamme ? Ne disait-il pas qu'il sacrifierait tout à son but, tout, même l'affection ?

Elle entendait ses mots nerveux ou tendres devant les ramures noueuses des vieux chênes, auprès des rochers, sous les clématites enserrant des massifs entiers de forêt ; elle le voyait peignant, étudiant d'un œil attentif les lignes du paysage et ses nuances variées à l'infini. C'était avec elle qu'il parlait d'art et de poésie ; elle le comprenait donc.

Elle voulut lire pour chasser les idées qui tourbillonnaient dans sa tête, et ouvrit le volume du Dante : « Au milieu de notre vie, je me trouvai dans une forêt obscure, car j'avais perdu la bonne voie. » La bonne voie !... où cette affection la mènerait-elle ?

Une fenêtre s'ouvrit en dessous, dans l'angle rentrant où se trouvaient les appartements.

— C'est toi qui veilles encore, Jeanne ? Qu'est-ce qui te prend donc ? dit M^{me} Robert.

— Rien, ma tante.

— Eh bien couche-toi ; ta lumière m'empêche de dormir.

— C'est ma vie cela, dit Jeanne, en éteignant sa lampe.

VII

Quoique persuadé que Jeanne était dangereuse, qu'il fallait ne la voir que rarement et surtout ne pas l'aimer, Pierre sentait arriver avec plaisir le jour où il était attendu à la Prise. Après avoir vérifié la marche des travaux, donné des indications aux ouvriers, il parcourait le domaine avec son oncle jusqu'au moment du diner. Il y avait encore plusieurs bâtiments qu'on réparerait facilement en les agrandissant ; on verrait plus tard. Le jeune homme s'en allait ensuite dans les environs, non sans avoir échangé quelques paroles avec Jeanne :

— Vous savez, disait-il, où se trouve le motif de mes sapins, oui, n'est-ce pas ? De ce point partent trois sentiers ; si vous y venez, prenez celui où vous trouverez une branche brisée à l'un des premiers buissons... Je vous attends...

Et tout en montant les pentes boisées, Pierre se réjouissait de voir arriver Jeanne dans l'aimable solitude où il allait s'installer, et cueillait des fleurs au bord du sentier.

Vers cinq heures, Jeanne, qui avait congédié ses élèves, faisait un tour de jardin, puis, un peu furtivement, s'en allait seule vers le point indiqué. Mais dans quelle partie du bois de sapins trouver le sentier à suivre ? Elle chercha à droite, à gauche, revint sur ses pas, puis s'arrêta à un endroit où elle aperçut dans l'herbe une branche de noisetier cassée et tombant sur elle-même : c'était là. Elle avait fait vingt pas à peine qu'elle se baissa subitement pour ramasser à ses pieds un bouquet de marguerites et de campanules. Les fleurs fraîchement coupées étaient réunies par quelques graminées nouées autour ; elles lui étaient destinées, car qui aurait passé en cet endroit, sinon Pierre ? A quelques pas

de là, d'autres fleurs s'espaçaient sur le sentier, et Jeanne les rassemblait en un second bouquet, tremblante, émue, comme si elle eût eu peur d'être aperçue. Un courant de joie inonda son cœur. A un détour du sentier, elle se trouva à côté de Pierre, qui se leva pour la saluer.

— Mon cousin, lui dit-elle en lui montrant les fleurs, vous avez une façon charmante de me faire trouver ma voie.

— Si le mot n'était pas démodé, je vous dirais, ma cousine, que je voudrais pouvoir en semer votre route.

Tout démodé qu'il fût, le mot ravit le cœur de Jeanne.

Ce jour-là, Pierre se trouvait en face de roches couvertes de fleurs, avec une paroi de sapins à l'arrière-plan, motif de contrastes éclatants, de tonalités graves et gaies. Et grisé par ce papillotage, Pierre était d'une gaité inaccoutumée.

— Vous êtes bien heureux, mon cousin : c'est un vrai bonheur de rendre si facilement et avec tant de talent les choses qui vous plaisent ; je vous envie.

— Vous m'enviez quoi ? le bonheur ou le talent, en admettant un moment que j'en aie?...

— Le talent, car il me donnerait le bonheur ; je m'en irais comme vous dans les sites les plus charmants, je m'installerais chez eux, je les peindrais.

— Puis?...

— Je recommencerais le lendemain et le surlendemain.

— Eh bien, ma cousine, je vois que nous sommes assez d'accord... Connaissez-vous d'autres sites aussi beaux que ceux-ci ?

— Êtes-vous allé à Vernéaz, à Montalchez, à Provence, dans les bois du Mont-Aubert ?

— Jamais ; vous devriez me faire voir cela.

— Volontiers, mais comment ?

— Ne sortez-vous pas quelquefois, ma cousine ?

— Oui, souvent même ; on est assez habitué à mes promenades un peu lointaines.

— Charmant ! alors vous m'emmenez avec vous, vous me prenez sous votre protection... Arrangeons cette escapade, voulez-vous ?

— En Russie, mon cousin, les chasseurs appellent ces courses des *tiagas* ; ils disent : j'étais en tiaga.

— Le mot est gentil, je le retiens ; eh bien, combinons notre tiaga.

VIII

Quelques jours après, Pierre, arrivé de bonne heure dans la matinée, était assis sur une éminence boisée où il attendait Jeanne. « A huit heures », avait-elle dit. Il en était sept seulement. La journée commençait radieuse, pleine de soleil, avec un souffle de vent frais. Il se mit à dessiner en regardant alternativement sa montre et le chemin dans la direction de Saint-Aubin; elle ne viendrait peut-être pas, c'était trop tard. Huit heures sonnèrent à l'horloge du village et une femme apparut au loin, marchant dans l'ombre projetée par les arbres : c'était Jeanne. Il alla à sa rencontre, et comme il la saluait de loin, elle inclina par deux fois son ombrelle blanche; le cœur de Pierre battit violemment : jamais trouble semblable ne l'avait encore agité. Puis s'arrêtant pour la regarder, par une bizarrerie de sa nature, il désira ne pas aller plus loin et qu'une puissance surhumaine le clouât à cette place avec cette immense joie de son âme se continuant d'éternité en éternité; la terre et le ciel s'étaient transfigurés pour lui, et il restait là, immobile, étrange, quand revenant soudain à la raison, il reprit sa marche et se trouva en face de Jeanne, souriante et troublée.

— Eh bien, ma cousine, nous voici en tiaga; je me laisse conduire par vous; j'ai pris un album neuf avec l'idée de le remplir de tout ce que l'imprévu nous apportera; c'est le salaire que je pense offrir à mon guide.

— Vous voulez me forcer à vous dire que vous êtes le plus aimable des cousins.

— Vous forcer à cela, jamais; je veux seulement vous exprimer ma reconnaissance. Cette heure matinale est ravissante, cette brume douce et harmonieuse enlève aux objets l'âpreté qu'ils prendront avec le plein soleil; mais nous l'éviterons en nous réfugiant dans la forêt, que la lumière n'atteint jamais avec autant de sécheresse... Vous voyez, je fais toujours le pédant.

— Pas du tout! Pourquoi ne m'apprendriez-vous pas à voir? Depuis votre arrivée à la Prise, je me suis rendu compte d'impressions que je sentais vaguement, je me les explique, je sais la raison des beautés pittoresques, je ne les regarde plus en passant comme autrefois, je les analyse. Je puis maintenant vivre des heures à voir, rien qu'à voir... Vous m'avez initiée, je vous en remercie.

— Ces changements peuvent se produire chez certaines individualités ; si elles sont déjà préparées, ouvertes aux émotions, on peut leur donner la vision poétique des choses. La mission de l'artiste est de faire aimer la nature auprès de laquelle un trop grand nombre demeurent indifférents. Tenez, faites passer Hobbéma par ici : cette mare avec ces arbres, ce chemin, l'arrêteront certainement ; puis, l'heure crépusculaire venue, il pourra, dans une esquisse seulement, charmer ceux qui sont venus ici bien des fois sans être arrêtés par ce site ; car entre le paysage et le tableau, il y a le maître avec son sentiment personnel.

Et c'est en discourant ainsi que les deux jeunes gens montaient à travers champs et forêts, s'arrêtant pour mieux voir, regardant de tous côtés pour ne rien perdre des détails imprévus et charmants de ce joli pays.

A Provence, ils trouvèrent des masures délabrées, des murs d'enclos envahis par les herbes ; sur la route descendaient des chars trainés par des bœufs, avec cette allure irrégulière, lente, écrasée, qui fait songer aux chariots barbares. Le soleil montait et le paysage prenait cet éclat que Pierre redoutait.

— Gagnons la forêt, dit-il, si vous le voulez bien... Puis se ravisant : Mais j'oubliais... il nous faut dîner ; où irons-nous ?

— Ne vous inquiétez pas de cela, tout est prévu ; voilà notre dîner. Et elle lui fit voir le sac qu'elle portait à la main.

— Oh ! c'est on ne peut mieux pensé ; alors, aujourd'hui, nous sommes en dehors du monde : dans les ateliers on appelle cela la bohème... Vive la bohème !...

La forêt était à vingt pas, avec des terrains en pente, des hêtres immenses, des ombres profondes et la solitude.

— Vous trouvez des sites admirables ; celui-ci, ma cousine, vous fait un fond digne de vous. C'est déjà un art que de savoir découvrir les belles choses de ce monde.

— Je vais mettre le couvert.

Quelques minutes après, Pierre apercevait un appétissant repas placé sur une serviette, avec un flacon de vin, deux verres et des fruits d'une éclatante couleur.

Mis en appétit par la course, les deux convives mangeaient gaiement, riant de tout cœur des riens amusants qu'amène l'imprévu, s'interrompant parfois pour écouter un chant d'oiseau ou regarder autour d'eux.

— Les plus belles créations de l'art ne valent pas ce dôme de verdure, ma cousine ; on y ferait des poèmes.

Et contemplant tout cet ensemble, il ramenait les yeux sur Jeanne, assise et gracieusement accotée à une brisure de terrain :

— Alors c'est ça la vie, disait-il ; c'est inexprimablement bon... Tiens, vous avez un livre ? — Il lut le titre : *Mémoires d'un seigneur russe*.

— Vous m'avez dit ne pas les connaître, et je pensais vous en lire quelques passages.

— Ma cousine, vous touchez à l'idéal.

Jeanne commença la lecture du touchant chapitre : *Ermolai et la meunière*, que Pierre interrompait par ses exclamations :

— Votre Tourgueneff me paraît admirable ; cela tient sans doute à vous...

Grisé par la lecture, par la voix de Jeanne, par le site, Pierre mettait dans son dessin un charme doux et mystérieux, des effacements dans les ombres, des éclats scintillants dans certaines parties brusquement éclairées. Et dans le contentement qu'il éprouvait :

— Ce sera un bon dessin, disait-il ; il est à vous, je vous l'ai promis... Comme votre meunière est vraie, tristement vraie ! Vous savez, elle m'émeut... J'irai un jour en Russie ; nous partirons ensemble, voulez-vous ?

Il continuait à parler avec cette verve que donne l'excitation, et la jeune fille l'écoutait avec abandon, oubliant tout, ne songeant qu'à cette heure charmante, la plus douce, la plus belle de sa vie.

— Ne bougez pas, s'il vous plaît ! lui dit-il ; on ne peut rêver une figure plus en rapport avec ce site.

Charmé par la grâce de Jeanne, il laissa déborder son admiration en mots de peintre, avec la facilité exubérante qu'il trouvait à certains moments.

— Mon cousin, je n'ai pas besoin de vos compliments pour poser aussi bien que possible ; je suis suffisamment flattée de l'honneur que vous me faites.

— C'est une des rares journées où j'aie été à peu près content de mon travail, dit Pierre qui avait appuyé son dessin à un tronc d'arbre et le regardait de loin.

Et sans le quitter des yeux, il développa une théorie que Jeanne n'avait pas encore entendue et qu'elle écoutait avec étonnement. Les grandes affections avaient inspiré les chefs-d'œuvre de l'art : il citait des tableaux, des statues, des monuments ; l'art n'existait pas sans passion, car elle donnait aux créations artistiques le cachet qui les fait vivre à jamais...

Ils continuèrent leur excursion, atteignirent une des sorties de la forêt, puis redescendirent sur un point où des terrains accidentés brillaient aux dernières lueurs du soleil.

— Quel caractère a votre Russie ! disait Pierre. Et vous l'avez vue !

Jeanne racontait ses séjours dans un domaine qu'il fallait atteindre par trois journées et trois nuits de voyage en voiture, en suivant une piste effacée quelquefois, les passages en bac, l'effarement des chevaux, les relais de poste, les ponts flottants, la vie des paysans, leurs costumes, leurs chants et leurs danses ; les convois de troupeaux venus de Sibérie marchant sur Pétersbourg, stationnant la nuit aux environs des villages, des centaines de bœufs conduits par quelques gardiens à cheval, sales, hideux, terribles, rappelant les barbares des invasions ; les feux de bivouac, les beuglements sinistres et les aboiements des chiens, bêtes terribles comme leurs maîtres.

— Vous avez vu cela ! disait Pierre ; connaissez-vous votre bonheur ?

— Oui, tellement que je ne songe jamais à ce pays sans émotion et sans regret ; son souvenir est plus vivant pour moi que celui de bien des capitales.

— Vous parlez en artiste, ma cousine ; comment pouvez-vous vivre à la Prise, dites ?... Je suis indiscret, n'est-ce pas ? Mais il y a quelquefois sur ces beaux yeux un nuage que je comprends.

Et il passa légèrement un doigt sur les paupières de Jeanne.

— Je me suis habituée, répondit-elle, à comprimer mes admirations, mes enthousiasmes : on se fait à tout ; mais le naturel demeure et reprend le dessus à l'occasion : je n'ai jamais tant parlé qu'aujourd'hui, je ne me reconnais plus.

Les heures avaient passé heureuses et rapides.

— Je devrais être rentrée, continuait Jeanne ; la nuit arrive, je m'effraie presque de ce que l'on va me dire.

— Cette journée est donc finie ! répondait Pierre. Mais vous aurez encore d'autres sites à me montrer, d'autres choses à me raconter.

— Partons, dit Jeanne, qui s'enveloppa de sa mantille, rentrons dans...

— Dans quoi ?

— Dans la réalité et à la Prise.

Il y eut un long moment de silence, un courant de tristesse venait de passer sur eux, et les pensées qui les envahissaient ne sont pas de celles qu'on exprime. Pourquoi ne pouvaient-ils prolonger encore dans la nuit cette causerie dont ils s'étaient enivrés tous les deux ? Dans la

plénitude de son contentement, Pierre s'était demandé plusieurs fois si la vie ne pourrait pas continuer ainsi, sous ces arbres aux ramures puissantes, avec leur feuillage frissonnant au vent, l'ombre tamisée de soleil, et s'il ne pourrait sans cesse voir cette gracieuse femme, et l'écouter parler ou lire ?

— Reconnaîtrait-on le pays que nous avons parcouru ce matin ? dit Pierre tout à coup pour interrompre le silence, quels aspects nouveaux ! Vous ne vous arrêteriez point encore un moment ?

— Non, j'ai presque peur...

— Peur de qui, peur de quoi ?

— Je ne sais... Nous sommes restés un peu tard ; il y a à la Prise des habitudes auxquelles on ne peut déroger sans révolution, et vous avez constaté si l'on y est conservateur.

Ils étaient arrivés à une route, bordée d'arbres tellement épais qu'elle ne s'apercevait presque pas dans cette ombre ; un ruisseau coulait à droite dans les vergers.

— Voyez, dit Pierre, c'était écrit, nous devons avoir toute la gamme des nuances, de l'éclatante lumière du jour aux ténèbres de la nuit et de la forêt : la gaieté et l'assombrissement... Comme les sentiments sont en harmonie avec le fond sur lequel nous nous mouvons ! Ce mystère solennel prête au recueillement.

— C'est vrai, répondait Jeanne ; et cependant écoutez la chanson de ce merle, joyeux comme en plein soleil.

— En effet, faut-il qu'il ait une abondance de joie pour chanter ainsi dans la nuit !

Ils s'étaient arrêtés pour l'écouter, attendris à l'idée de se quitter. Pierre prit la main de la jeune fille, qu'elle lui abandonna, et ils marchèrent ainsi un instant.

— Ma cousine, vous êtes près de chez vous, je n'irai pas plus loin ; voilà une éclaircie qui indique le village... pardonnez-moi, je ne tiens pas à entrer à la Prise ce soir.

— Mais pourquoi donc ? On nous attend certainement à souper.

— Non, laissez-moi, je vous prie ; je ne veux pas mêler d'autres impressions à celles de cette bienheureuse journée.

— Je n'insiste pas, mais vous aurez faim, et il ne reste dans mon sac qu'un morceau de pain desséché.

— Donnez-le-moi, cela me suffit, je le tremperai dans l'eau du ruisseau. Au revoir, n'est-ce pas, ma cousine ?

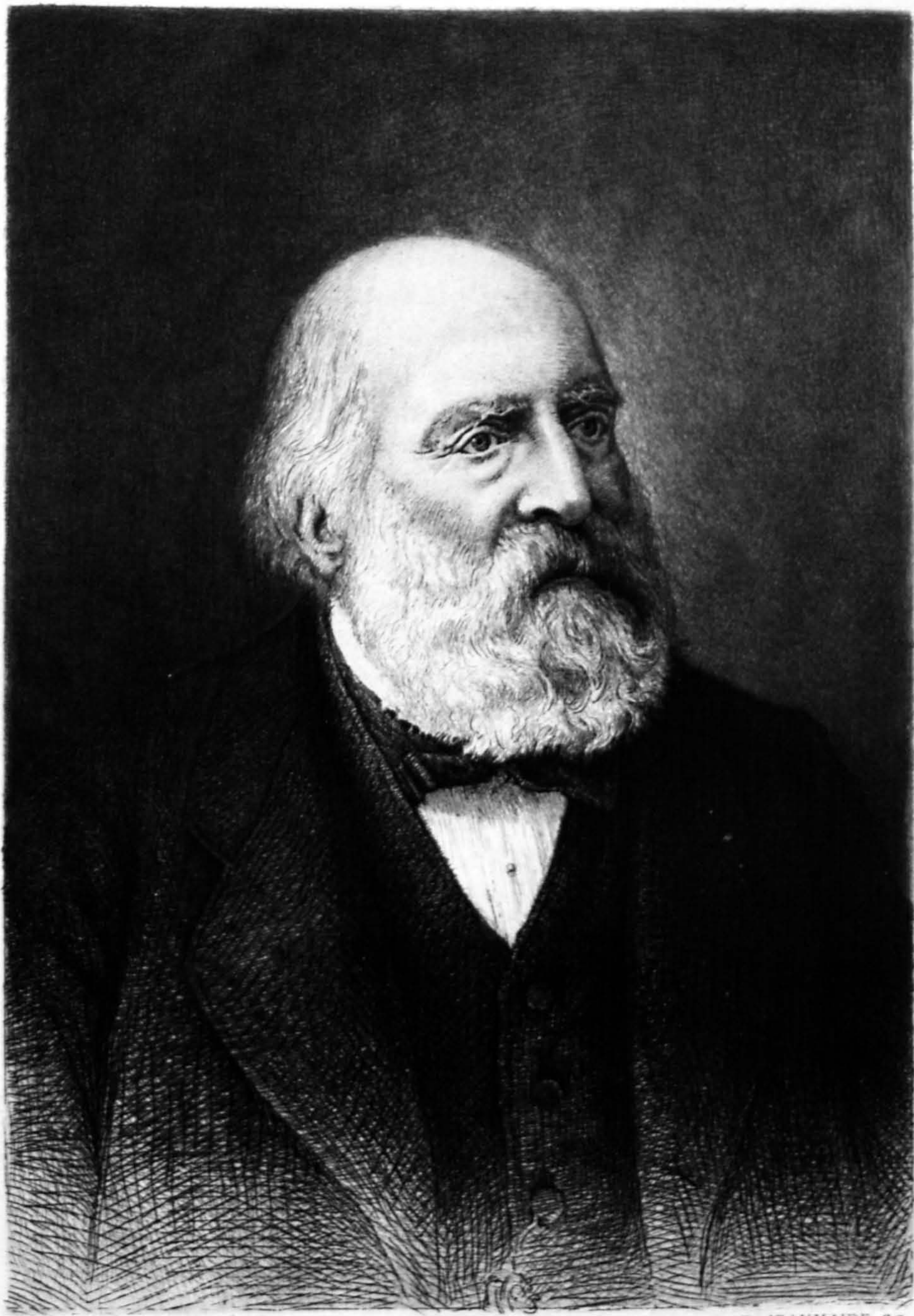
— Oui, au revoir, dit-elle.

Elle était partie et l'on n'entendait plus que faiblement le talon de sa bottine sur la route sèche. Il descendit le petit talus qui conduisait au ruisseau. A ce moment le merle, surpris dans sa retraite, partit en jetant dans l'air sa joyeuse ritournelle, qu'il recommença plus loin. Pierre mangeait son pain, assis dans l'herbe, au bruit de l'eau glissant hâtive entre les rives couvertes de feuilles ; un immense attendrissement le dominait. N'était-ce pas les heures les plus fortunées de son existence qui venaient de passer ? Et la tête dans sa main, il se disait : « Ah ! si cette journée ne devait pas avoir de lendemain, que deviendrais-je ? »

Il se releva et regarda les étoiles, dont la lumière tremblait dans les trouées des arbres ; son cœur, sur lequel la passion avait glissé sans le troubler, palpitait maintenant : ne pourrait-il point encore atteindre Jeanne, lui parler une minute seulement ? Mais il était trop tard, elle était rentrée. Pierre reprit sa marche, heureux, troublé, rêvant de revivre d'éternité le poème de cette journée.

(A suivre.)

A. BACHELIN.



E. JEANMAIRE SC.

FRITZ BERTHOUD

1812-1890.

FRITZ BERTHOUD

(Avec planche¹)

Le *Musée neuchâtelois* ne s'est pas donné seulement pour tâche de recueillir les faits et les documents relatifs à notre histoire nationale; il se propose aussi de conserver le souvenir de ceux de nos contemporains qui, à des titres divers, dans les lettres, les sciences ou les arts, ont illustré notre petite patrie. La mission qu'il poursuit l'appelle à devenir toujours davantage le modeste Panthéon de nos hommes distingués. C'est ainsi que, dans ces dernières années, il a publié les biographies de Edouard Desor, de Charles Prince, de Léo Lesquereux, de Célestin Nicolet, et il vient aujourd'hui payer un tribut de reconnaissance et d'affection à la mémoire d'un homme que beaucoup d'entre ses lecteurs ont connu, qui fut à la fois artiste, littérateur et philanthrope et qui a aimé ardemment son pays: nous voulons parler de Fritz Berthoud.

La vie de Fritz Berthoud n'a point été aventureuse et agitée, au sens ordinaire de ces mots. Elle s'est déroulée paisiblement soit à Paris, soit à Fleurier, sans offrir aucun fait extérieur bien saillant. On pourrait, à certains égards, appliquer à celui dont nous allons parler ce mot qu'il citait volontiers: « Heureux les peuples et les humains qui n'ont pas d'histoire. » Sa carrière est celle d'un homme qui, né pour être un artiste ou un écrivain, fut conduit par les circonstances sur un chemin tout opposé à ses dons et à sa vocation individuelle. Là, luttant avec sa destinée, il ne tarda pas à prendre conscience de lui-même et à retrouver sa voie naturelle, au prix d'efforts persévérants. Fritz Berthoud a donc été, dans toute l'étendue du terme, un autodidacte, l'auteur de son

¹ Nous avons la satisfaction de pouvoir, grâce à la munificence de M. George Berthoud, offrir à nos abonnés un portrait de son frère, gravé à l'eau-forte par M. Ed. Jeanmaire.

Cette belle planche est une véritable œuvre d'art, digne à la fois de l'homme distingué qu'elle rappelle à notre souvenir et de l'habile aquafortiste neuchâtelois qui l'a signée.

Nos lecteurs sauront apprécier à sa valeur la bonne et rare fortune qui est échue au *Musée neuchâtelois*.

(Comité de rédaction.)

propre développement, le fils de ses œuvres et, à ce point de vue, on ne saurait nier que sa biographie, si pauvre qu'elle soit d'incidents et de vicissitudes, ne présente un réel intérêt et même d'utiles leçons.

Invité par le Comité du *Musée neuchâtelois* à écrire cette notice, je n'ai pas voulu décliner une tâche que d'autres eussent beaucoup mieux remplie, mais que des liens d'affection et de parenté m'ont engagé à accepter comme un pieux devoir. Ce titre, je le reconnais modestement, ne suffit pas à faire de moi un biographe qualifié. Je m'en suis aperçu maintes fois en poursuivant ce travail, dans lequel mon ignorance et mon incompetence se révéleront fréquemment aux lecteurs. Ils y rencontreront aussi des lacunes que, faute de renseignements précis, je ne suis pas parvenu à combler. Mon intention est d'ailleurs de laisser parler Fritz Berthoud lui-même aussi souvent que possible, car, comme il le disait fort bien : « On ne connaît les hommes que par leur correspondance. » Deux de ses amis, MM. Charles Berthoud et Louis Favre, ont bien voulu mettre obligeamment à ma disposition les lettres très nombreuses qu'ils avaient reçues de lui et, quoique ces lettres ne portent que sur les vingt dernières années de sa vie, nous nous permettrons de leur faire de larges emprunts. A défaut d'autres qualités, je chercherai à être exact dans l'exposition des faits et à conserver la juste mesure dans mes appréciations. Surfaire un homme, ce n'est pas rendre service à sa mémoire.

I

Fritz Berthoud est né à Fleurier le 7 août 1812, six ans après Léo Lesquereux, cet autre enfant du même village, dont il a raconté ici-même la vie accidentée. C'est à Fleurier qu'il passa les premières années de son enfance, fréquentant l'école, accompagnant son père dans des courses de montagne, recevant l'instruction simple et l'éducation austère qui étaient celles de ce temps-là et qu'il a dépeintes dans des pages charmantes intitulées : *Souvenirs d'un écolier*.

De bonne heure, à l'âge de dix ans, on le mit en pension chez son oncle Vust, d'abord pasteur à Môtiers, puis à Boudry, où il le suivit. Le régime du pensionnat n'avait rien de bien sévère, et l'esclavage des leçons n'était pas si absolu qu'il n'autorisât bien des heures de liberté; d'ailleurs la distance qui sépare Fleurier de Môtiers, voire même de Boudry, permettait des visites fréquentes. Néanmoins l'enfant de dix

ans se sentit le cœur bien gros quand il vit ses parents reprendre sans lui le chemin de la maison et, de longues années après, en se reportant à ce moment décisif de son existence, il écrivait ces mots, dont chacun de nous a expérimenté la poignante vérité : « Ma tristesse fut passagère, car à dix ans les impressions ne sont ni profondes, ni durables, mais quels sanglots n'aurais-je pas versés, quel désespoir ne se fût pas emparé de moi, si j'avais pu prévoir que ce premier pas hors de mon berceau devait être irrévocable, sans retour, le commencement d'un exil sans fin, et que je ne retournerais plus sous le toit paternel que comme on va dans une hôtellerie, chercher le repos des fatigues passées et se préparer à celles qui nous réclament encore. »

Cette maison paternelle dont il sortit si jeune et où il ne devait rentrer qu'en voyageur et en passager, n'en laissa pas moins dans son esprit une impression ineffaçable, et il en a fait le sujet d'une notice attachante et toute vibrante de piété filiale. La tendresse vigilante de sa mère, la figure souriante de son père, ses conseils, marqués au coin de la sagesse et du bon sens, les escapades du premier âge, les soirées d'hiver passées dans la cuisine autour du foyer, toutes ces scènes d'autrefois restèrent gravées dans sa mémoire et lorsque, presque au terme de sa carrière, il revint habiter l'antique demeure de ses parents devenue déserte, il la trouva peuplée des souvenirs de son enfance. Aussi, après avoir visité l'un de ses amis, établi confortablement dans une des plus belles contrées de la Suisse, il s'écriait : « Que mon Fleurier est sévère en comparaison ! Mais enfin, dans sa modestie, sa simplicité et sa rudesse, il a son charme aussi et je l'aime tel qu'il est, de l'amour d'un fils pieux et dévoué. O vieux berceau ! O petite patrie dans la grande ! C'est là que ma destinée a commencé, c'est là qu'elle doit finir ! »

De son premier développement dans la pension de son oncle, je ne sais rien de particulier, sinon que le goût de l'étude ne lui vint pas en bégayant les déclinaisons latines et les *Colloques* de Mathurin Cordier. Un jour, le maître donna à ses élèves pour sujet de composition : *Le printemps*. Au haut de la page blanche l'écolier écrivit cette phrase : « Le printemps est le moment où il n'y a plus de neige !... » Mais il ne put aller plus loin, tant il lui semblait, par cette définition, avoir épuisé la matière. Ainsi donc, à l'âge de douze ou treize ans, il n'annonçait point encore cette vive et prompt intelligence, ni cette facilité à écrire qu'il manifesta plus tard. Ce fait, nous le constatons sans le regretter, car trop souvent les enfants prodiges reprennent en grandissant le niveau du commun des mortels, si même ils ne retombent pas au-dessous.

L'âge de seize ans était autrefois celui d'entrer sérieusement dans la vie et de commencer une carrière. Des circonstances de famille déterminèrent d'ailleurs le père de Fritz Berthoud à interrompre les études du jeune écolier de Boudry et à l'envoyer dans la maison Berthoud frères, à Paris. Cette maison de banque, fondée sous le règne de Louis XVI, par l'un de ses oncles, M. Jonas Berthoud, menaçait de disparaître par suite de la retraite de ses chefs, et Fritz Berthoud dut en prendre la direction, de concert avec son cousin Louis Berthoud, plus âgé que lui de quelques années, et dont il devint l'associé. Ce ne fut pas sans larmes qu'il embrassa sa mère; mais la découverte d'un pays nouveau, les incidents de la route eurent bientôt dissipé tous ses regrets. Au reste, son père l'accompagnait et ce n'était qu'une demi-séparation. Ce trajet de trois jours et de trois nuits le ravit. La malle-poste lui parut un carrosse royal et les postillons, avec leurs grandes bottes, des êtres dignes d'admiration et d'envie. Une fois à Paris, il n'eut pas le temps d'abord d'en étudier les merveilles. Débarqué à quatre heures du matin, à neuf il copiait des lettres dans un bureau obscur et noir, car les presses à copier n'étaient par encore inventées et c'était par cette gymnastique salutaire que débutait tout apprentissage commercial vraiment soigné. « Ce travail utile et sain, disait-il, ne me laissa pas la liberté de sentir trop vivement le départ de mon père; j'étais devenu roue et engrenage, je fis de mon mieux pendant vingt ans ce poétique métier. »

Il aimait à raconter que lors de son arrivée à Paris, en 1829, la semaine de Pâques, il était vêtu d'une longue redingote verte, taillée sur croissance dans un ancien carrick de son père et que, ainsi accoutré, il fit sensation à Longchamp, la promenade habituelle des élégants parisiens, le jour du Vendredi-Saint. Peu de temps après, on le conduisit au théâtre, pour entendre M^{lle} Mars, la célèbre actrice, surnommée « l'inimitable » à cause de la perfection de son jeu. Il fut très surpris du bruit que l'on faisait de son talent et, sans s'en douter, lui rendit hommage en disant : « Mais cette artiste n'a rien d'extraordinaire, elle parle aussi simplement que vous et moi. »

Le petit paysan, non du Danube, mais du Val-de-Travers, ne tarda pas à se façonner aux us et coutumes du monde parisien. Comme il était fort aimable, l'un de ses compatriotes lui proposa de le présenter à M^{me} de Villeneuve, femme lettrée qui tenait un salon littéraire. La présentation eut lieu, et cette circonstance allait exercer une influence marquée sur les goûts et le développement du jeune et naïf Neuchâtelois.

M^{me} de Villeneuve l'accueillit fort bien, mais, après s'être entretenue avec lui, elle ne put retenir cette réflexion, qui lui fut répétée par son ami : « C'est un charmant garçon. Quel dommage qu'il soit si ignorant ! Vous devriez l'engager à s'instruire. » Cette parole, d'une franchise un peu crue, bien loin de le blesser, fut l'étincelle qui alluma en lui le feu sacré.

Le bagage d'instruction que Fritz Berthoud possédait alors n'était guère plus lourd que celui qu'on emporte de l'école primaire. Dès ce moment, aiguillonné par le sentiment de son ignorance, il se mit seul, sans secours étranger, et avec une infatigable persévérance, à s'instruire, à lire, à étudier. Le goût des affaires ne s'éveilla pas en lui pendant ces années, où ses attributions consistaient à tenir la caisse de la maison Berthoud frères; aussi, à vrai dire, n'eut-il jamais qu'un pied dans la banque et laissa-t-il à son associé le soin de conduire la barque financière, tandis que lui-même mettait à profit les loisirs du bureau pour se familiariser avec l'histoire et la littérature françaises et pour sortir de sa nullité intellectuelle. Ce furent d'abord et tout naturellement les auteurs modernes qui le captivèrent. A ce moment la littérature romantique était dans son plein épanouissement et il est permis de supposer qu'il s'enivra, comme la plupart des jeunes gens de son âge, à la coupe de cette poésie nouvelle. Dans une lettre adressée cinquante ans plus tard à M. Charles Berthoud, je trouve ces mots qui jettent quelque lumière sur ses sentiments d'alors : « Les lycéens de Paris sont en train maintenant de retourner vers les classiques; Racine est leur dieu, et ils renvoient sans vergogne au grand Victor les épithètes qu'en son nom nous adressions vers 1830 à l'auteur d'Andromaque et de Phèdre. Je dis *nous*, car j'en étais, mais je n'en suis plus; le ciel m'a fait cette grâce en me refusant les autres. »

Après les écrivains romantiques, il aborda les classiques, puis les auteurs anciens et étrangers dont il fit la connaissance par les traductions. Parmi ces derniers, Dante excita surtout son admiration, et il résolut d'apprendre l'italien pour être en état de lire la *Divine comédie* dans la langue originale. Il se livra avec ardeur à cette étude, sous la direction d'un maître d'italien dont il a raconté l'histoire mélancolique dans l'un de ses ouvrages, et bientôt il lut le poème du grand Florentin aussi facilement que s'il eût été écrit en français. A la même époque, il apprit également l'anglais, d'abord seul; puis, ayant rencontré un jour dans un hôpital de Paris un fils d'Albion dénué de tout, il en reçut quelques leçons grâce auxquelles il parvint à lire et à parler assez

couramment la langue de Milton sans avoir jamais mis le pied sur le sol britannique.

L'amour des lettres l'amena insensiblement à l'amour et au culte des beaux-arts, notamment de la peinture. Il avait montré dès son jeune âge des dispositions prononcées pour le dessin. Un peintre d'une certaine notoriété, avec lequel il se lia en 1835, M. François Dubois, grand prix de Rome, l'encouragea à cultiver ce talent naturel et il devint assez promptement l'ami et l'élève préféré du peintre que nous venons de nommer. Il se rendait en été à cinq heures du matin dans son atelier pour y travailler; ses soirées, il les employait à lire ou à dessiner d'après la bosse. Ainsi s'écoulèrent environ dix ou quinze années, jusqu'au moment où il se décida à quitter la banque.

C'est assurément un spectacle réconfortant que celui d'un jeune homme qui, en plein Paris, au milieu des distractions et des plaisirs de la Ville-Lumière, prend sur ses heures de repos et de loisir le temps nécessaire à son instruction, et chacun conviendra qu'il fallait une dose d'énergie peu commune pour mener de front des travaux si divers, la direction d'une maison de commerce importante et l'étude des arts et de la littérature. C'est ici le cas de relever un trait de caractère qui a distingué Fritz Berthoud jusqu'à la fin de sa vie, à savoir le besoin d'activité. Personne ne connut mieux que lui le prix du temps; son esprit toujours occupé savait rendre laborieuse même son oisiveté. Que de fois ne l'avons-nous pas vu, tandis que nous passions quelques instants auprès de lui dans son Ermitage de Fleurier, s'asseoir à son bureau et, tout en mêlant un grain de sel à la conversation, écrire une lettre pressante, prendre quelques notes au courant de la plume, achever un travail commencé. Il aurait eu le droit de s'appliquer une chanson qu'il composa, à l'occasion d'une fête de famille, sur ses ancêtres, horlogers de profession, et dont le refrain était celui-ci :

Car les Berthoud savaient mesurer l'heure,
Mais ils savaient encor mieux l'employer.

Quoi qu'il en soit, en suivant la voie que nous venons d'indiquer, Fritz Berthoud enseigna lui-même et agrandit d'année en année son domaine intellectuel, si bien que tous ceux qui entraient en relations avec lui, étaient émerveillés de la variété et de l'étendue de ses connaissances. Il n'y a pas lieu de nous en étonner. Nous ne nous assimilons jamais aussi parfaitement ce que d'autres nous ont enseigné que ce que nous devons à nos études individuelles, à nos réflexions, à nos lectures,

à la persévérance de nos propres efforts. Le savoir conquis par le travail devient seul notre propriété personnelle. Oserions-nous affirmer, d'un autre côté, que le développement général de Fritz Berthoud ne se soit ressenti en aucune manière de l'insuffisance du fondement primitif? Non, assurément. Lui-même s'en rendait parfaitement compte et déclarait que les lacunes de sa première éducation ne lui avaient pas rendu la tâche aisée. « Ah! croyez-moi, disait-il parfois, rien ne remplace les études classiques. Si j'avais fait mes humanités, combien ma carrière littéraire eût été facilitée, mieux ordonnée, plus féconde et plus utile. » Cette observation, si sincère dans sa bouche, n'était pas sans vérité. Il y a une certaine acuité du goût, un art de penser qui s'acquièrent malaisément lorsqu'on s'y prend trop tard. On ne saurait nier d'ailleurs que les études classiques n'aient pour effet de soumettre l'esprit à une discipline salutaire, de lui apprendre à se connaître, à se diriger, à se posséder, ce qui, sans nul doute, vaut bien la connaissance et la possession de toute autre chose. Il est à croire que Fritz Berthoud aurait eu plus de méthode comme artiste et écrivain, qu'il se serait davantage limité et concentré, qu'il aurait peut-être moins éparpillé ses belles facultés dans des directions différentes, s'il avait passé par la filière des études classiques. La vapeur ne soulève des masses énormes qu'à la condition d'être enfermée dans un tube de fer. Laissez-la s'échapper par vingt ouvertures, elle perd une partie de son énergie.

Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que la vie de Fritz Berthoud, pendant les premières années de son séjour à Paris, fût à tous égards celle d'un bénédictin livré sans distraction au travail. La vivacité de son esprit, son tempérament communicatif, sa verve de causeur humoristique devaient le porter à rechercher la société, et les nombreuses relations qu'il avait formées l'appelaient à sortir souvent de sa retraite studieuse. Sans parler du salon de M^{me} de Villeneuve, qu'il fréquentait régulièrement, il était entré dans un club de jeunes gens qui se réunissaient une fois la semaine, pour se voir, causer et dîner ensemble. L'entrain, les propos joyeux, les chansons abondaient dans ces réunions, dont le caractère paraît avoir été une gaieté souvent folâtre.

Ajoutons que tous les ans, pendant un mois, F. Berthoud revenait prendre sa place au foyer paternel, revoir ses parents et ses amis de la Suisse et, quand il le pouvait, il ne manquait pas de participer, suivant l'exemple de son père, aux fêtes de tir de Fleurier, appelées « les Abbayes », ainsi qu'aux tirs fédéraux, où il gagna plus d'une coupe, car il était un tireur assez adroit à la carabine.

Cependant, un désir qu'il caressait depuis un certain temps, prenait de plus en plus de consistance dans son esprit. Son goût pour la peinture s'affirmait toujours davantage et il éprouvait le besoin de consacrer au long et difficile apprentissage du peintre, autre chose que des heures dérobées à ses occupations habituelles. Déjà en 1836, il écrivait à ce propos : « Mon intention est de quitter les affaires dès que quelques épargnes me permettront de vivre agréablement en artiste amateur. Toute ma perspective est là. La peinture est mon pis-aller, mon refuge... Quand je me vois seul dans le présent, séparé des affections de famille et de tout ce qui conviendrait si bien à mes goûts, je suis heureux d'avoir la peinture pour ma consolation et je l'envisage comme un bâton que le ciel me réserve pour continuer ma route. »

En 1840, l'entrée de son frère, M. Georges Berthoud, dans la maison de banque de Paris, en lui procurant une plus grande liberté, lui permit de réaliser en partie le vœu qu'il exprimait. Quatre ans plus tard, le moment lui sembla venu de se retirer définitivement des affaires et d'échanger la plume du banquier pour les pinceaux de l'artiste. Son père venait de mourir; son frère lui succédait dans la maison Berthoud frères, en qualité de chef et d'associé. Dans l'atelier où il s'installa, il se mit dès lors à peindre d'une manière suivie, donnant à cet art qu'il affectionnait le meilleur de ses forces et de son temps. Il avait alors trente-deux ans.

(A suivre.)

J. COURVOISIER.

UN DIPLOMATE NEUCHATELOIS AU XVIII^{me} SIÈCLE

SAMUEL DE PURY

(1675-1752)

(Suite. — Voir la livraison de mai 1891, page 105.)

VII

Guillaume III mourut, comme on sait, en mars 1702. Frédéric I^{er}, roi de Prusse, notifia, sans perdre de temps, à la Seigneurie et à la Ville de Neuchâtel ses droits à la succession vacante. Il se réservait cependant de les faire valoir à la mort de Madame de Nemours.

Pury dut partir aussitôt pour Paris afin de se concerter avec le prince et la princesse. Il trouva l'un et l'autre dans toute l'exubérance d'une joie longtemps comprimée. Il faut bien dire qu'il y avait de quoi! Le gros obstacle était levé par la mort du roi d'Angleterre qui paralysait la bonne volonté de Louis XIV envers le prince; Madame de Nemours n'avait plus qu'une santé chancelante. Restait le roi de Prusse, mais le prince de Conti, nous dit Pury, s'égayait quelquefois sur les *démarches hardies de M. de Brandebourg, qu'il appelait un roi de théâtre*¹. M. de Puyseulx était dans la jubilation. L'entraînement était si général, que

¹ Il fut le premier électeur de Brandebourg qui prit le titre de roi. Voici ce que dit Macaulay de la manière dont les souverains de l'Europe traitèrent leur nouveau collègue : « La jalousie de la classe que Frédéric quittait et le dédain poli de celle dans laquelle il s'introduisait de son plein gré se manifestèrent d'une façon bien significative. L'électeur de Saxe refusa d'abord de reconnaître la nouvelle majesté. Louis XIV toisa son *frère* d'un air qui ressemblait fort à celui du comte recevant Monsieur Jourdain dans la comédie de Molière, avant la scène grotesque de l'anoblissement. L'Autriche exigea de larges compensations en retour de sa reconnaissance qu'elle n'accorda enfin que de mauvaise grâce. »

La remarque dédaigneuse de l'historien anglais ne doit pas nous induire en erreur sur la valeur politique du premier des rois de Prusse. Il a été mal jugé même par son illustre petit-fils, Frédéric-le-Grand. Des documents inédits, publiés dans un ouvrage que nous citerons bientôt, nous le montrent au contraire comme un prince sachant parfaitement ce qu'il voulait : un politique entreprenant et tenace. L'histoire devra réviser son jugement à son égard, au moins pour la question qui nous occupe.

Pury, le sage Pury lui-même, s'y laissa prendre comme les autres. Jamais on ne vendit plus galamment la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Ce fut une vraie journée des dupes. L'histoire, la grave histoire, a de ces intermèdes plaisants en comparaison desquels ceux de la scène comique ne sont que des reproductions très pâles d'une réalité bien autrement puissante. On courut au plus pressé, au solide, à la répartition des charges de l'Etat. M. d'Affry était gouverneur, Daniel de Pury lieutenant-général, M. de Merveilleux procureur-général, un oncle Bulloz était trésorier et Samuel de Pury chancelier. Le prince nommait quatre gentilshommes de la chambre : le chevalier Tribolet, l'ainé Chaillet, l'ainé Merveilleux et le frère puiné de Samuel de Pury.

Un régiment suisse serait levé dans le canton. Nicolas de Tribolet en serait colonel et Pury-de Stoppa lieutenant-colonel.

Ces arrangements préliminaires causèrent un tel saisissement à notre diplomate neuchâtelois, qu'il tomba évanoui, mais, hâtons-nous de le dire, c'était bien plus à cause de la situation particulièrement honorable qu'on faisait à son père que pour l'avancement de sa situation politique.

Une maladresse de l'entourage du prince de Conti gâta tout. Ayant appris que la duchesse de Lesdiguières et le comte de Matignon se mettaient sur les rangs comme prétendants en leur qualité de descendants de la maison d'Orléans-Longueville par les femmes, qu'ils avaient même recouru aux lumières d'avocats parisiens afin de publier un mémoire, les Contistes ne voulurent pas rester en arrière et Samuel de Pury fut chargé de rédiger, lui aussi, un mémoire pour défendre les droits de son prince. C'est ce qui eut lieu, mais Pury pria le prince de ne livrer cette pièce à la publicité que lorsque les Lesdiguières et les Matignon auraient lancé la leur. Quelle ne fut donc pas la colère de notre diplomate lorsque, quelque temps après, étant à Neuchâtel, il reçut un ballot d'exemplaires de son propre mémoire, mais considérablement augmenté par les gloses des avocats français qui commirent l'insigne maladresse d'y insérer en toutes lettres la sentence du parlement de Paris en date de 1698, laquelle mettait sans autre forme de procès le prince de Conti en possession de la souveraineté de Neuchâtel en Suisse. Samuel de Pury eut beau exhaler sa colère contre ces avocats malavisés qu'il appelle des *robins français*, le mal était fait, les exemplaires circulaient en ville et les adversaires des Contistes profitèrent, ce qui était facile à prévoir, de l'effet déplorable que cette ingérence maladroite avait produit.

Le 21 mars 1703, une assemblée des corps de l'Etat et des communautés fut convoquée pour renouveler l'acte d'union du 24 avril 1699. On y vota une protestation énergique contre ce qui était contenu dans le mémoire (sans mentionner expressément cette pièce ni son auteur), et l'on se déclara prêt à s'opposer fermement à tout acte futur qui serait préjudiciable aux droits, lois et constitutions fondamentales de l'Etat.

Au commencement de l'année 1704, les partisans du roi de Prusse (c'est la première fois que Samuel de Pury parle dans ses mémoires d'un parti prussien) se réunirent à Bevaix pour se concerter sur la marche à suivre. Le secret avait été gardé avec beaucoup de soin et l'on avait envoyé au cabinet de Berlin le résultat des délibérations. Par une fatalité inconcevable, une liasse de lettres qu'on n'avait pas eu la précaution de chiffrer et qui étaient en fort bon français, fut interceptée par un officier français qui l'envoya immédiatement au prince de Conti¹. On y trouvait cette déclaration qui ne laissait rien à désirer au point de vue du sans-gêne : « Le droit et la négociation sont les deux moyens qui doivent humainement parlant conduire au succès les prétentions de S. M. Prussienne. *Le droit n'y est proprement que pour le décorum*, au lieu que de la négociation doit absolument dépendre cette affaire. »

Le prince de Conti ne manqua pas de faire répandre en masse des copies de cette déclaration intempestive, mais le parti prussien n'en grossissait pas moins à vue d'œil. Pury attribue trois causes à ces progrès qui l'inquiétaient; c'étaient d'abord les *dons* qui, dit-il, faisaient plus de recrues que les belles espérances; c'était ensuite l'affaiblissement de la puissance française battue à Höchstedt²; c'était, en dernier lieu, la conduite de Louis XIV envers les malheureux habitants de la principauté d'Orange, mais laissons parler S. de Pury :

« Le roi Louis XIV, désireux de mettre la dernière main à la révocation de l'Edit de Nantes, fruit amer d'une déplorable bigoterie plus funeste encore à la France que ne l'avait été le massacre de la Saint-Barthélemy, exigea que M. le prince de Conti lui fit cession de la principauté d'Orange dont les habitants, la plupart protestants, furent bientôt persécutés à l'instar des autres religionnaires du royaume. »

¹ Des lettres de du Puy à la cour de Berlin, la correspondance des Steiger de Berne, etc.

² Le 13 août 1704, les Français et les Bavares, conduits par le maréchal Tallard, avaient été battus à Höchstedt (entre Ulm et Donauwörth) par le prince Eugène et Marlborough. Les défaites allaient se succéder pour les Français: 1706, Ramillies, Turin; 1708, Oudenarde; 1709, Malplaquet.

On comprend aisément l'indignation qu'un tel procédé souleva dans notre pays où le sentiment protestant était intense et où beaucoup de Français avaient dû se réfugier pour pouvoir servir Dieu suivant leur conscience. A cette indignation s'alliait la crainte très légitime d'être exposé à ces barbaries que l'histoire a flétries du nom de dragonnades et de missions bottées, qui dépeuplèrent la France au profit de ses voisins et auxquelles l'éloquent historien Edgard Quinet, dans son beau livre de la *Révolution*, rattache des conséquences si désastreuses pour les destinées de sa patrie.

Les dons ont pu être plus ou moins considérables, cela importe peu. L'ascendant politique de la France a pu baisser plus ou moins; ces deux considérations d'ordre si différent n'exercèrent pas sur les esprits des Neuchâtelois d'alors une influence qui se puisse comparer à celle de la troisième cause que nous venons de rappeler. Si les grands Etats étaient las du despotisme de Louis XIV, comme l'Europe le fut plus tard de l'ambition envahissante de Napoléon, les petits Etats limitrophes de la France ne pouvaient qu'aspirer à une situation politique qui les mettrait en dehors de l'influence française, si désastreuse alors pour la liberté religieuse des pays protestants.

Voilà, selon nous, la raison, sinon unique, du moins prépondérante des succès du parti prussien en 1704. Le sort de la malheureuse principauté d'Orange, cédée par le prince de Conti à Louis XIV, était pour l'homme politique un précédent redoutable et pour l'homme religieux un avertissement d'En-haut.

Le 28 octobre 1704, le roi de Prusse fit un pas décisif en concluant avec les puissances alliées contre la France un traité en vertu duquel l'empereur ¹, la reine Anne ², les Etats-Généraux de Hollande et le duc de Savoie ³ s'engageaient à *ne faire ni paix ni trêve avec la France jusqu'à ce que Sa Majesté le roi de Prusse fût mise en possession des comtés de Neuchâtel et de Valangin.*

La joie éclata dans le camp des partisans de la Prusse lorsqu'ils eurent connaissance de ce traité. Il y eut même quelques défections dans le parti contiste, en particulier David de Pury qui fut plus tard conseiller d'Etat et châtelain de Boudry. Il paraît que c'était un mystique,

¹ Léopold I^{er}, fils de Ferdinand III (1658-1705).

² Anne d'Angleterre, seconde fille de Jaques II (1702-1714).

³ Victor-Amédée II, nommé à la paix d'Utrecht (1713) roi de Sicile, titre qu'il échangea en 1718 contre celui de roi de Sardaigne.

en tout cas, un homme d'une autre trempe que Samuel de Pury qui nous en fait le tableau suivant :

« Ses connaissances et ses talents eussent pu lui faire jouer un des premiers rôles dans le contisme, mais livré tour à tour au monde ou à des sentiments particuliers sur la religion, tantôt il se montrait dans le parti, tantôt il se cachait dans sa secte ¹ et voyageait pour elle, ce qui lui fit donner le nom de *Joyeuse* d'après ce ligueur qui quitta et reprit le froc ou l'épée au temps d'Henri IV. »

Pour parer aux nécessités du moment, Samuel de Pury partit en 1705 afin d'éclairer le prince et de l'engager à faire sa paix avec M^{me} de Nemours, mais il échoua complètement dans cette mission; le prince était persuadé de la supériorité des armes françaises et ne pouvait surmonter l'aversion profonde que lui inspirait sa cousine. Il croyait que Louis XIV écraserait ses ennemis et leur imposerait finalement sa loi, et Samuel de Pury fait à ce sujet des réflexions que l'histoire a confirmées sur l'incroyable ascendant que le grand roi exerçait sur son entourage. Il prononce même le mot de fanatisme.

Si notre diplomate avait échoué dans l'objet principal de sa mission, il ne partit pourtant pas sans avoir reçu du prince des marques bien flatteuses de la faveur dont il jouissait auprès de lui. Il fut nommé chambellan, et le jour de son départ le prince, mêlant le solide à l'honorifique, lui fit remettre cinq cents louis d'or pour couvrir les frais que lui occasionnait la direction du parti.

L'année 1706 se passa sans autres incidents remarquables que les progrès incessants du parti prussien qui commençait à englober tout l'ancien parti nemouriste. Pury, qui avait repris le barreau, tenait toujours les rênes du parti contiste, mais il est forcé d'avouer qu'il échoua *tout à plat* dans les négociations qu'il noua alors. La mort d'un de ses parents, le capitaine Pury, décédé au service de France, venant s'ajouter à ses chagrins politiques, il fut saisi d'une fièvre maligne qui le conduisit au bord du tombeau; il n'échappa, dit-il, à la violence du mal qu'à l'aide de sa vigoureuse constitution.

¹ Nous n'avons pas pu savoir à quelle secte il appartenait.

VIII

Nous sommes enfin arrivés à la fameuse année de 1707. Dans la nuit du 18 au 19 juin, un courrier arrive à Neuchâtel, annonçant la mort de la princesse Marie d'Orléans, décédée le 16.

Voici ce que Pury nous dit de cette princesse :

« Amie constante et libérale, ennemie implacable et livrée pour toujours à ses préventions, tour à tour ferme ou craintive, faible ou obstinée, ses passions, plus d'une fois, firent chanceler l'Etat; sa haine accabla plusieurs personnes, mais ses bienfaits généralement répandus ont grossi considérablement la somme de bonheur dont ce pays jouit.

« Elle fut la dernière de sa maison, laquelle a régné à Neuchâtel un peu plus de 200 ans.

« Cette quatrième race de nos Souverains a augmenté de plus des trois quarts les revenus de l'Etat, tant par les acquisitions des Seigneuries de Valangin, Colombier et Lignières, que par l'échute des biens d'Eglise, lors de la Réformation. Mais ce qui mérite le plus d'être célébré, est cette douceur de gouvernement, cette administration paternelle, ces traits fréquents de munificence en concessions et en privilèges précieux, par où la maison d'Orléans-Longueville s'est acquis le plus juste droit à la reconnaissance éternelle des vrais Neuchâtelois¹. »

Le roi de Prusse était appuyé par l'empereur, la reine d'Angleterre, les Etats de Hollande et Charles XII de Suède. La cour de Rome, craignant de voir Neuchâtel tomber dans des mains hérétiques, chargea son légat en Suisse, l'archevêque de Rhodes, d'insister auprès de M. le comte de Trautmansdorff, ambassadeur de l'empereur auprès des Suisses, afin qu'il s'opposât aux prétentions prussiennes. Le pauvre légat ne s'attira que le persiflage suivant : « Neuchâtel est un trop petit objet pour occuper sérieusement la sollicitude d'un souverain pontife. Au lieu de fixer son attention sur cette bagatelle, Sa Sainteté doit veiller sur sa propre sûreté en Italie où les Français, à l'exemple des Gaulois leurs ancêtres, portent des vues ambitieuses, en sorte qu'il serait très à propos de rétablir l'usage des oies au Capitole. »

Un ambassadeur autrichien serait mal venu de prendre de nos jours un ton aussi dégagé avec la cour romaine.

¹ Le jugement que le chancelier de Montmollin porte sur cette princesse (*Mém.*, p. 195,) concorde parfaitement avec celui de S. de Pury.

Ce n'était pas la première fois, du reste, que la cour de Rome nous faisait l'honneur de s'occuper de nous. Voici ce que raconte Montmollin, page 160 de ses Mémoires :

« Les princes Barberins¹, engeance papale, s'avisèrent de venir visiter ce pays en 1653, dans le dessein de l'acheter, chose bien certaine, puisque le prince Henri II me le dit quelques années après; ils en offrirent deux millions du premier mot. Le prince les renvoya en prononçant des paroles émues en faveur de ses sujets.² »

Le contisme reçut alors deux coups mortels, l'un d'où l'on ne se serait attendu à le recevoir : de la cour de France, l'autre du plus habile politique neuchâtelois du temps : du banneret Emer de Montmollin qui, plus tard, fut chancelier.

M. de Puysieux arriva à Neuchâtel porteur d'instructions en faveur des prétendants français, mais sans stipulation spéciale pour le prince de Conti, qui séjournait à Neuchâtel depuis quelque temps. Des intrigues s'étaient nouées à Versailles en son absence et l'air embarrassé et froid de l'ambassadeur français indiquait assez que le prince n'avait plus l'oreille du maître. Ce fut le premier coup; quant au second, nous laisserons la plume à S. de Pury lui-même, nos lecteurs ne s'en plaindront pas, car il se passa alors une vraie scène de comédie, fort bien racontée par notre auteur :

« Le banneret Emer de Montmollin, ancien Wilhelmiste et la meilleure tête du parti prussien, imagina un expédient qui fut conduit avec beaucoup d'art et dont M. le prince de Conti fut la victime à mesure que tous les autres prétendants français furent du même coup complètement pris pour dupes.

« MM. de Montmollin donnèrent une fête à la Borcarderie³, à laquelle la plupart des prétendants furent invités. On fit dire d'une manière polie à M. le prince de Conti que sa qualité de prince du sang ne permettait pas de prendre la liberté de l'inviter à se rendre au milieu de tous ses concurrents si inférieurs à lui, et le comte de Metternich

¹ Ces Barberins avaient utilisé le Colysée, respecté par les barbares, pour se servir des matériaux qui leur permirent de se bâtir des palais, de là le mot sanglant des Romains : *Quod non fecerunt barbari, fecerunt Barberini* (Ce que les barbares n'ont pas fait, les Barberins l'ont fait).

² Lorsqu'il était sorti de la prison de Vincennes, le pays de Neuchâtel lui avait fait parvenir un don gracieux; le seul village du Locle envoya 60 doubles louis d'or *vareins*. De là la reconnaissance émue du prince.

³ Encore aujourd'hui propriété de la famille de Montmollin.

(représentant du roi de Prusse à Neuchâtel), pour mieux jouer son rôle en cette comédie, feignit d'être blessé qu'on voulût l'inviter et le compromettre avec les ministres de France et les prétendants de cette nation qui tous refusaient à son maître le titre de roi. Toutes ces invitations se firent avec si peu d'affectation qu'il ne vint à l'esprit de personne d'y chercher du mystère; il est à remarquer que M. de Metternich avait découvert que les prétendants français jalousaient plus M. le prince de Conti qu'aucun autre antagoniste, et que les ministres de France ne travaillaient pas pour ce prince. Cette découverte enfanta le projet dont je parle, lequel était préparé depuis quelques jours par le comte de Metternich, qui disait qu'il voulait céder la partie à M. le prince de Conti, faisait avec éclat les apprêts d'un prochain départ et montrait un visage lamentable. En effet, dès que la compagnie fut rassemblée à la Borcarderie, le banneret de Montmollin amena finement la conversation sur les affaires du temps et représenta avec tant de vérité apparente les avantages de M. le prince de Conti et le peu d'espoir qui restait à la maison de Brandebourg, qu'il réussit par son air de bonhomie et de véracité à gagner la confiance des Français et à leur inspirer la détresse dont il paraissait rempli. S'étant aperçu de l'impression qu'il venait de faire, il ajouta que le seul moyen de faire face à M. le prince de Conti, serait de se réunir tous et de faire corps ensemble pour lui faire donner l'exclusion, et qu'après s'être défait d'un adversaire aussi redoutable, chacun des autres prétendants pourrait se mesurer avec plus d'égalité. A la vérité, ajouta-t-il très adroitement, c'est vous proposer sans doute un expédient dont vous vous servirez ensuite pour expulser les pauvres Allemands, mais nous croirons du moins avoir bien servi le roi de Prusse en mettant hors de combat M. le prince de Conti contre lequel il est inutile qu'aucun de vous pense à joûter. C'est le seul moyen de retenir ici M. le comte de Metternich qui, voyant la supériorité de M. le prince de Conti, est résolu de protester et de se retirer pour ne pas compromettre les droits de son Maître, et vous sentez, Messieurs, combien l'inégalité augmentera par là en faveur de M. le prince, vers lequel probablement se tourneront la plupart des partisans prussiens. »

Sa proposition fut généralement applaudie. Puis il y eut grande chère à la Borcarderie.

Samuel de Pury affirme qu'il tient ces détails de M. de Metternich lui-même et d'Emer de Montmollin.

La colère, la rage du prince de Conti fut terrible lorsqu'il apprit la conduite des prétendants français dans cette journée des dupes de la Borcarderie : « Voilà bien mes dindons de Français, je ne doute point qu'ils ne soient dupés par les Prussiens, je m'en ris, mais qu'ils se soient ligués contre moi, contre un prince du sang de France, avec les Allemands actuellement ennemis du Roi et de la Nation, c'est ce que je ne puis supporter. »

Il vit dans l'abandon de l'ambassadeur français la conséquence des intrigues de M^{me} de Maintenon, qui favorisait M. de Matignon; dès lors son parti fut pris et il ne fut plus possible de le faire revenir en arrière : « Maintenant que je n'ai plus le roi pour moi, dit-il à ses partisans, mon épée est visiblement trop courte et je souhaite que mes amis se jettent dans le parti de Brandebourg, car je mourrais de douleur si un gentilhomme français et surtout cet imbécile Matignon l'emportait sur moi. »

Daniel de Pury essaya, mais en vain, de montrer au prince que tout n'était pas perdu. « Je suis trompé, je suis joué; c'est la Maintenon, oui, c'est elle¹, le roi ne m'a jamais aimé². »

Le 5 septembre il y eut dans les appartements du prince³ une scène bien touchante. Il avait convoqué les chefs du parti et, au milieu de l'émotion générale, il leur annonça sa résolution immuable de quitter le pays. Il leur conseilla fortement de s'aboucher avec M. de Metternich et de se ranger sous les drapeaux de Brandebourg. La plupart ne se le firent pas dire deux fois, mais Samuel de Pury n'y mit aucun empressement et lorsque le prince partit, le 7 septembre, Pury n'avait fait aucune démarche auprès de M. de Metternich. Celui-ci, qui avait eu l'occasion d'admirer la fidélité de Pury envers le prince, le reçut à bras ouverts et lui fit les plus belles promesses du monde. Le lendemain même de son entrevue avec l'ambassadeur prussien, il reçut la visite de

¹ Il avait fait ses premières armes en Hongrie avec son frère aîné. Pendant cette expédition, les princes écrivirent en cour et reçurent des lettres fort mordantes, dans lesquelles personne n'était ménagé, le roi et M^{me} de Maintenon encore moins que les autres. La correspondance fut saisie : Louis et son frère encoururent une disgrâce. Le prince fut exilé à Chantilly avec ordre de n'en point sortir. Le grand Condé, son oncle, demanda, en mourant, son pardon à Louis XIV qui le promit, mais ne le lui accorda pas entièrement, puisque jamais il ne lui donna un commandement d'armée.

(*Encyclopédie des gens du monde*, tome VI, p. 694/5.)

² François-Louis, prince de Conti, second fils d'Armand, naquit à Paris en 1664. Voici en quels termes en parle Saint-Simon, qui n'a pas l'habitude de prodiguer l'éloge : « Il fut les constantes délices de la cour, des armées, la divinité du peuple, le héros des officiers, l'amour du Parlement et l'admiration des savants les plus profonds. » Il mourut le 22 février 1709, âgé de 45 ans. Massillon prononça son oraison funèbre.

³ Actuellement l'immeuble Sandoz-Travers.

son proche parent, M. le baron de Bondely, qui lui apportait une lettre de change de 2000 patagons, payables sur la place de Genève. « Ce n'est qu'une paire de gants, dit M. de Bondely, que M. de Metternich vous prie d'accepter en attendant mieux. »

Daniel de Pury répondit aux ouvertures du même M. de Bondely : « Mon neveu, vous ne voudriez pas que je fisse un faux pas et c'en serait un à mon âge ; j'ai suffisamment remué mon tonneau et ma tâche est plus que remplie. Vous faites bien, vous autres, de vous embarquer, mais si vous m'aimez, vous me laisserez passer en repos le peu de jours qui me restent. »

(A suivre.)

V. HUMBERT.

VARIÉTÉS

~~~~~

### UN RÈGLEMENT DE POLICE EN 1764

—

On entend souvent dire de nos jours : « Le respect s'en va ». Il y a beaucoup de vrai dans cette assertion : le respect des masses populaires pour les hommes en charge, par exemple, des enfants pour les personnes âgées, et en général le respect pour tout ce qu'on considérait autrefois avec déférence, est certainement en baisse.

Cependant si l'on s'imaginait que le bon vieux temps — ainsi qu'on a coutume d'appeler en bloc les siècles qui ont précédé le nôtre — a toujours été l'âge d'or du respect et de la vénération pour tout ce qui en est digne, on se tromperait grandement.

Témoin le relevé suivant d'une page des procès-verbaux de la générale communauté de la Sagne, en date du 1<sup>er</sup> janvier 1764.

*Règles à observer pour maintenir un bon ordre dans les  
saintes assemblées.*

« Monsieur le ministre Petitpierre<sup>1</sup>, notre très digne pasteur, s'étant présenté à l'assemblée de la générale communauté, il a proposé qu'il avoit remarqué avec bien du déplaisir, les désordres et scandales qui se commettoient dans le temple pendant le service divin, à trois différents égards qu'il a détaillés, avec les circonstances « despectueuses » et contraires au bon ordre qui en résultent; Requérant la Communauté qu'il y soit pourvu par quelque bon règlement.

Sur quoi la dite Communauté, ayant pris en objet la dite proposition, elle l'a adoptée avec remerciement, comme étant très à propos et convenable, en conséquence, elle a arrêté les trois articles suivants pour servir de règlement à l'avenir.

1<sup>o</sup> Comme il arrive très souvent que les chiens causent un bruit affreux dans le temple et y font plusieurs saletés, on ne devra plus y en laisser aller aucun pendant les « actions », à peine pour les propriétaires de ces animaux de payer pour chaque fois qu'ils y en laisseront aller, une amende de 4 batz au profit du premier délateur. Que si ce propriétaire en fait refus jusqu'à se faire citer devant l'officier, il payera non-seulement la dite amende, mais de plus les frais et la journée du délateur, et en attendant qu'il y ait une personne préposée à cet effet, à laquelle en outre on donnera un petit gage, tout particulier sera admis à en faire son rapport au « gouvernement » et à recevoir la récompense. On excepte les étrangers qui n'auront pas connaissance du règlement, lesquels ne devront qu'une piécette pour chaque contravention.

2<sup>o</sup> L'honnêteté et la décence ne permettent pas que les personnes des deux sexes se mêlent en foule et s'entrepuissent brusquement, ainsi que cela arrive spécialement à la grande porte du milieu. Désormais aucun mâle ne devra sortir du temple par cette porte qu'après que toutes les femmes et filles en seront dehors. »

Le troisième article règle longuement et minutieusement l'ordre dans lequel les femmes doivent défiler pour participer à la sainte Cène, et en revenir, en reprenant exactement les places qu'elles occupaient, le tout pour éviter désordre et confusion.

<sup>1</sup> Jean-Rodolphe Petitpierre.

A ces trois articles, continue le procès-verbal, Monsieur le lieutenant a ajouté qu'il ne souffriroit plus le mépris qu'on fait des ordres de la seigneurie en ne voulant pas en entendre la lecture, et en faisant du bruit tant sur les galeries que dans le bas du temple, pour en sortir pendant la lecture des dits ordres et mandements, ce qui empêche ceux qui voudront les respecter d'y pouvoir rien entendre; il ordonne aux gens assermentés de la seigneurie de lui faire rapport de tous ceux qu'ils verront méprisant les dits ordres et désobéissants, aux fins de les faire châtier suivant que le cas le méritera.

On le voit, l'irrévérence est de tous les temps : les Sagnards du XVIII<sup>me</sup> siècle — ou plutôt sans doute un groupe de renitents et de rebelles — non contents d'amener leur chien au prêche et de « s'entre-pousser » indécement au sortir des « actions », avaient l'irrespectueuse habitude de sortir pendant la proclamation des mandements de la seigneurie, afin de bien marquer leur intention de n'en pas tenir compte.

Espérons que le sage règlement d'ordre et de police inspiré par M. le pasteur aura produit un salutaire effet, au lieu de subir le sort commun réservé de nos jours aux règlements de police, à savoir d'être audacieusement violés ou de tomber dans un oubli profond.

O. HUGUENIN.

## LA MAISON D'ERASME

(Suite. — Voir la livraison de mai 1891, page 124.)

### IX

Ce jour ne devait pas avoir de lendemain. Le jeune homme était rentré en ville à pied; trois lieues de marche n'avaient pu calmer la fièvre qui l'agitait, et quand il se réveilla, il sentit qu'il n'était plus le même: quelque chose du passé s'était séparé de lui, il voyait autrement la vie; un but nouveau le fascinait: « Jeanne, pensait-il, est-ce bien Jeanne? » Il ne voulait point se l'avouer, ennuyé d'être vaincu, de sentir une femme entrer dans son existence. Ne fallait-il donc pas déraciner ce sentiment pendant qu'il en était temps encore? Mais au plus fort de sa résolution, il revoyait l'aimable figure de la jeune fille: « Eh bien! après, se disait-il, où est donc le danger? Ai-je cédé à un entraînement banal et ridicule? N'est-ce point une femme charmante? Son sens délicat, son affection pour la nature, pour l'art, le beau, m'ont ravi. Rester indifférent à ses qualités, serait le propre d'un être sans âme. »

Pour qu'il ne semblât pas mettre trop d'empressement à revenir auprès de Jeanne, Pierre remit sa course à la semaine suivante; mais alors la pluie ne discontinua pas pendant huit jours. Il n'y avait pas lieu d'aller visiter les travaux des ouvriers, arrêtés dans leur besogne par le mauvais temps. Enfin le ciel s'éclaircit, et, un soir, en voyant des quais les pentes du Mont-Aubert se teinter d'azur et se couronner de nuages roses, il se dit: « C'est bien, j'irai demain; il y a assez longtemps que l'absence me pèse; la vie commence à n'être plus tenable. »

Il arrivait volontiers de très bonne heure à la Prise. La maison n'était point encore éveillée. Seule Jeanne se trouvait dans la galerie, au jardin parfois, où ils parlaient de fleurs et de livres et combinaient l'emploi de la journée. « Où irai-je dessiner, ce matin? se demandait-il



en apercevant la maison derrière ses bouquets d'arbres; Jeanne viendra-t-elle me retrouver? »

Que de choses il aurait à lui dire! Avec quel enthousiasme il travaillerait! Elle, elle, c'était le chaud rayon qui mûrirait son talent! Sa présence lui faisait trouver les idées et les mots avec une facilité qu'il ne croyait pas posséder; la seule pensée de la revoir lui causait une joie qu'il avait peine à contenir.

Le prolongement de la remise était terminé: deux ouvriers enlevaient les échafaudages; on attendait la porte, qui serait placée dans la journée. Pierre eut bientôt examiné les travaux et revint vers la maison; mais, chose curieuse, la fenêtre de Jeanne n'était point encore ouverte, les volets en étaient même hermétiquement clos. Une bonne passait au moment où il entra dans la galerie:

— Eh bien, mademoiselle, lui dit-il, vous êtes seule levée, à ce qu'il paraît. Ma tante et Mademoiselle Jeanne ne sont pas encore descendues?

— Mademoiselle Jeanne! répéta-t-elle un peu étonnée; mais elle n'est plus ici!...

— Où est-elle donc?

— Elle et partie.

— Comment est quand?

— Le surlendemain du jour où Monsieur est allé avec elle... dans la forêt.

Il répétait: « Le surlendemain du jour... » Il lui fallut quelques secondes pour se remettre de sa stupéfaction, puis il reprit:

— Ah! elle est partie... pour où?

— Monsieur ne le sait pas? c'est drôle; on pensait que Monsieur le savait.

— Comment l'aurais-je su?

La jeune fille prenait un air mystérieux et souriait d'une étrange façon, comme si elle eût voulu se faire prier pour parler.

— Voyons, pourquoi devrais-je savoir où Mademoiselle Jeanne est allée? Vous m'obligeriez en me le disant.

— Si Monsieur ne veut pas le répéter...

— Je ne répéterai rien.

— Eh bien, Madame Robert a dit que Monsieur accompagnerait Mademoiselle Jeanne.

— Ma tante a dit que j'accompagnerais Mademoiselle Jeanne!... A qui a-t-elle dit cela?

— A elle-même; aussi elle a bien pleuré, allez.

— Et vous l'avez entendu ?

— Oui, Monsieur.

— Et qu'a répondu Mademoiselle Jeanne ?

— Elle a dit que puisqu'on la croyait coupable, elle ne pouvait plus rester ici, mais qu'elle ne voulait pas se justifier.

Pierre répétait :

— Coupable !... coupable !... Et alors qu'a-t-elle fait ?

— Elle est partie avec le train de six heures. Nous pleurons toutes dans la maison, car on l'aimait bien. Mademoiselle Jeanne voulait aller seule à la gare, où ses effets étaient déjà ; mais Madame m'a permis de l'accompagner. Je lui ai dit combien nous la regrettions, et elle a pleuré.

— Mais où est-elle allée ?

— Je ne sais pas ; elle a demandé si elle pouvait prendre son billet pour Bâle : on lui a dit que non. Elle a dû s'arrêter à Bienne.

Pierre, atterré, ne voulant pas donner à la bonne le spectacle de son trouble, sortit et alla s'asseoir dans un bosquet du jardin où personne ne pouvait le voir. Tout ce qu'il venait d'apprendre présageait une scène avec sa tante. Comme il n'était pas d'humeur à la supporter, il eut tout d'abord l'idée de repartir ; mais n'était-ce pas une lâcheté envers Jeanne, qui avait souffert à cause de lui ? ne devait-il pas la défendre ? et comment apprendrait-il où elle était allée ? Il resterait donc, si pénible que fût pour lui cette résolution.

Comme il était retourné vers la remise :

— Tiens, tu es là, lui dit son oncle ; ma foi on ne t'attendait plus ici.

— Et pourquoi donc ?

— Ta tante te le dira... Sais-tu que cette restauration va très bien : je gagne une place énorme ; on ne pouvait faire mieux.

M<sup>me</sup> Robert, apprenant que Pierre était là, s'empressa de venir le retrouver, car elle se promettait de lui dire son affaire et ne voulait pas en perdre l'occasion. Le jeune homme, qui avait eu le temps de se remettre de son émotion, l'accueillit avec son affabilité ordinaire ; mais elle lui répondit sèchement, sans prendre la main qu'il lui tendait.

— Qu'y a-t-il donc, ma tante ? lui demanda-t-il.

— Il y a que tu te conduis indignement.

— Indignement, c'est beaucoup dire ; je suis curieux de savoir comment, mais je pense que si vous avez un reproche à me faire, vous préférerez vous expliquer ailleurs qu'ici.

Il se dirigea vers la maison, où M<sup>me</sup> Robert le précéda. Irréprochable comme il l'était, Pierre, sans oublier qu'il avait affaire à sa tante, se promettait de ne rien supporter d'offensant pour Jeanne; quant à ce qui le concernait, cela ne l'inquiétait que médiocrement.

— Ma tante, veuillez bien m'expliquer en quoi je me suis conduit indignement, dit-il, en s'asseyant avec une allure dégagée.

— Tu oses le demander? c'est affreux, indigne! on vous a vus; je ne sais pas comment tu ne rougis pas...

— Mais pardon, je ne sais pas qui l'on a vu, et vous me permettrez bien d'attendre encore pour rougir, si c'est absolument nécessaire.

— Ne fais pas l'innocent...

— Mais, ma tante, je le fais et le ferai encore; de quoi s'agit-il? c'est donc de moi?

— Oui, et de ce serpent de fille.

— Parlez-vous de Mademoiselle Jeanne? Mais elle est chez vous depuis plusieurs années; vous avez mis du temps à trouver qu'elle était un serpent. Le mot est dur; vous la récompensez mal, ce me semble.

— Tais-toi!...

— Si je me tais, vous aurez le dernier mot et vous croirez avoir raison; c'est ce que je ne veux pas: vous avez beau être ma tante, je ne vous laisserai ni insulter, ni calomnier cette charmante et honorable fille.

— Ah! il paraît que vous vous entendiez bien...

— Oui, pas mal, c'est ce qui me flatte... Vous n'avez rien à lui reprocher, pas un atome, rien... Est-ce peut-être parce que nous avons fait une course ensemble un jour? Mais c'est donc bien étrange de s'en aller se promener de la Prise à Provence? En voilà un crime!...

M<sup>me</sup> Robert s'excitait en face du calme de son neveu:

— Je n'ai pas voulu de scandale dans ma maison, cria-t-elle.

— Ah! voilà un bien gros mot, et rien ne vous donne le droit de le prononcer. Le scandale ne vient pas d'elle; s'il vient de moi, je n'ai qu'à me retirer.

Il se leva pour partir:

— Ah! pardon, ma tante, auriez-vous l'obligeance de me donner l'adresse de Mademoiselle Jeanne, s'il vous plaît?

— Tu la connais mieux que moi.

— Mais si je la connaissais, je ne vous la demanderais pas.

— Si tu te figures que je suis dupe de vos tromperies...

Pierre salua. Comme il descendait, irrité, enfiévré, pour regagner la grille, il se ravisa subitement. Qu'aurait-il fait chez lui? Le temps était voilé, mais là-bas, à Provence et dans la forêt, il retrouverait le souvenir de Jeanne plus vivant encore. Il marchait vite, haletant, détraqué, n'aspirant qu'à cette solitude qui lui parlerait d'elle. « Un scandale », répétait-il. Ce mot qu'il voulait chasser revenait sans cesse. Il atteignit enfin la forêt; arrivé au point où ils avaient fait halte, il s'assit à la place même qu'il occupait près de la jeune fille. Toutes les phases de cette journée lui revinrent en mémoire : « Jeanne, Jeanne ! » disait-il. Et s'abîmant dans sa pensée douloureuse :

— Etes-vous donc perdue pour moi et à cause de moi? Mais ne saviez-vous donc pas que je vous aimais? Vous êtes l'âme noble et belle que j'attendais. Vous a-t-on jamais aimée, vous aimera-t-on jamais comme je vous aime?

Il ne bougeait pas; des projets impossibles roulaient dans sa tête : il voulait la rejoindre, l'enlever, partir avec elle et s'en aller loin, bien loin, à l'aventure. Mais où était-elle? Il fallait le savoir d'abord.

Il se releva, marcha et revint au même endroit. Il avait lutté contre son cœur, mais il était vaincu et n'eût pas voulu ne point l'être : il souffrait pour elle et désirait souffrir davantage encore. Errant sous les bois, allant des terrains ensoleillés à l'ombre des grands hêtres, puis s'enfonçant dans les fourrés, dans les gigantesques tussillages des bas-fonds humides, il revenait à la lumière : Jeanne, bien sûr, savait son affection, elle l'avait devinée et reviendrait à lui... Cette souffrance, c'était l'épreuve ; il lui fallait cela pour bien comprendre que son cœur s'était donné à jamais. Elle avait bien fait de partir ; ce départ n'était pas la fin, mais l'aurore d'une nouvelle existence : demain se lèverait pour lui lumineux, débordant d'espérance.

La fraîcheur du soir, l'effacement des choses, le silence qui se faisait, le calmèrent. Apaisé, mûri par cette douleur, il reprit le chemin sous les arbres, près du ruisseau où il avait trempé son pain en écoutant la chanson du merle. Il s'arrêta ; dans les taillis, au loin, l'oiseau chantait encore. Pierre, au souvenir de Jeanne, sentit son âme monter au ciel.

La nuit était noire, on ne reconnaissait personne ; il put traverser le village sans être vu. A la gare, il attendit à l'écart le passage du train et alla se blottir dans un coin, enfonçant sa tête dans l'ombre et simulat le sommeil ; mais, à une manœuvre, un rayon de lumière frappa sa tête :

— Tiens, c'est vous, dit un voisin d'en face; je ne m'attendais pas à vous rencontrer.

Le monsieur qui interpellait Pierre ne l'eût pas arrêté en rue; mais les gares et les voyages en chemin de fer créent une familiarité souvent désagréable; celle-ci l'était particulièrement pour le jeune homme.

— Ah ça, on m'a parlé de vous à la Prise: je vous fais mon compliment... vous avez bien arrangé la remise de votre oncle; mais pourquoi n'avez-vous pas employé des poutres de fer? c'est bien plus économique. Voyons, ça vaut?... — Le monsieur chercha des chiffres. — Vous auriez eu des traverses ici à la gare, et qu'est-ce que cela vous aurait coûté de transport? puis cela dure...

— C'est vrai, disait Pierre ennuyé.

Le monsieur continua, développant tout un système d'économie dans les constructions, avec des exemples, des comparaisons que le jeune homme paraissait écouter avec attention.

— Je vous remercie, dit-il, j'y songerai.

Pierre, qui n'avait pas mangé de tout le jour, tomba épuisé en arrivant chez lui.

## X

En rentrant à la Prise, après la journée passée à Provence, Jeanne, très animée, raconta qu'ayant trouvé son cousin, comme c'était convenu, près de Montalchez, ils avaient parcouru le pays du côté du Mont-Aubert. Pierre, pressé qu'il était de rentrer à Neuchâtel, n'avait pu s'arrêter.

Quelques jours après, un soir, M<sup>me</sup> Robert interpella sa nièce assez crûment, à propos de bruits qui lui étaient parvenus à son sujet: elle ne voulait ni intrigues, ni scandales dans sa maison. Les explications n'ayant réussi qu'à aigrir plus encore M<sup>me</sup> Robert, la jeune fille partait le lendemain pour Bâle, où elle arrivait chez une amie, à laquelle elle demanda l'hospitalité pour quelques jours. Elle voulait de là se rendre en Allemagne, où elle pensait trouver une place d'institutrice. Mais elle était douloureusement affectée: on la croyait coupable!

Quoiqu'elle n'eût donné son adresse à personne, elle rêvait d'une lettre qui n'arrivait pas et ne devait jamais venir. Elle pensa écrire à Pierre et crayonna plusieurs pages qu'elle déchira. Pourquoi l'eût-elle fait? Pour obtenir de lui un mot de regret? Non, jamais! Ne se fût-il

pas cru obligé de la plaindre, de la consoler, et qu'eût fait une réponse de politesse à son cœur blessé?

Soit qu'elle eût la volonté de ne rien faire pour que Pierre n'apprît point ce qu'elle était devenue, soit que son abattement physique et moral ne lui eût pas permis d'écrire, elle ne donna signe de vie à personne et n'essaya même pas de réagir contre sa douleur : aimer sans espoir, c'était son lot. Sa souffrance, grande comme son affection, ne pouvait être consolée.

— Ne m'interroge jamais, dit-elle à son amie; ce sera une preuve d'affection; ce que je sens, ce que je souffre, je ne le dirai à personne, ni à toi, ni à d'autres, ni même à celui qui me cause cette douleur. Ce n'est pas manque d'amitié ou de confiance, c'est parce que cela doit être ainsi...

L'amie, émue, lui serra les mains sans mot dire.

Jeanne s'était adressée à ses connaissances d'Allemagne pour obtenir une place. Les réponses arrivaient : elle pouvait se rendre en Suède, en Russie. « Aussi loin que possible », pensait-elle. Et pourtant l'idée de s'en aller dans ces régions glacées l'effrayait.

Un jour, son amie la conduisit chez la vieille et riche M<sup>me</sup> Mérian. Celle-ci, charmée par la grâce de Jeanne, par sa voix si douce, sa distinction, avec je ne sais quelle tristesse voilée, lui demanda de demeurer auprès d'elle. Jeanne accepta, et deux jours après, elle était installée dans une de ces riches et anciennes demeures où la fortune de plusieurs générations de négociants était venue s'agglomérer par millions. Un heureux hasard les avait réunis dans une main charitable, généreuse, toujours ouverte, dont il fallait souvent réprimer les élans irréfléchis. Comme toutes les puissances, celle-ci avait sa cour : des flatteurs, des solliciteurs, fascinés par tant d'or, parents à tous les degrés, contrôlant les dons, essayant de faire contre-poids aux trop grandes libéralités. Bien portante, malgré son grand âge, alerte, le cœur jeune, l'esprit lucide, la vieille dame déjouait depuis longtemps les calculs de ceux qui faisaient le compte de ses jours. Peu à peu le cercle des parents se faisait plus étroit : on eût dit qu'elle devait voir disparaître tous les siens et assister au spectacle d'une de ces danses macabres, comme les artistes bâlois en peignaient sur les murs des cloîtres.

M<sup>me</sup> Mérian désirait avoir auprès d'elle une personne aimable avant tout ; elle l'attendait, persuadée qu'elle arriverait en son temps. A la

vue de Jeanne, la bonne dame n'avait eu aucune indécision : c'était elle ; en l'écoutant, en la regardant, elle l'avait reconnue.

— Dites-moi, Madame, je vous prie, ce que vous désirez, indiquez-moi mon devoir, lui dit Jeanne le jour de son arrivée.

— Ma fille, je ne réclame pas de devoir de vous : demeurez auprès de moi ; vous écrirez et vous lirez pour moi, vous essaierez de vivre de ma vie, peut-être un peu monotone pour vos jeunes années.

A certaine heure de l'après-midi, les portes de l'hôtel toujours fermées s'ouvraient pour laisser passer une voiture, dans laquelle on apercevait la jeune fille à côté de la vieille dame. Une course aux environs, le passage sur l'antique pont de bois, le plein air et les arbres, donnaient à Jeanne un peu d'apaisement ; mais rentrée dans sa chambre, elle sentait renaître sa douleur. Cela durerait-il longtemps encore ?... Et pourtant, si elle n'eût plus souffert, c'est qu'elle n'aurait plus aimé ; elle voulait garder cette souffrance. Sa pensée montait au ciel comme une prière, y cherchant une espérance, une lumière pour la nuit de son âme affolée de tendresse et d'infini.

Plusieurs mois après, Jeanne se trouvait comme au lendemain de son départ de la Prise : l'idée qu'on pouvait la croire coupable la poignait avec la même intensité, et la journée de Provence était restée le point lumineux de sa vie. Elle vaquait cependant à sa besogne avec la même grâce, mais plus lentement, et le sourire qui lui était habituel se voilait de longs moments. La bonne dame, qui l'observait, lui disait en la touchant au front :

— Ma fille, vous avez un gros nuage là.

— Vraiment, Madame, croyez-vous ?

— Oui, venez, que je le chasse...

Et elle mettait un baiser sur le front de la jeune fille, qui répondait gaîment : « Il est parti. »

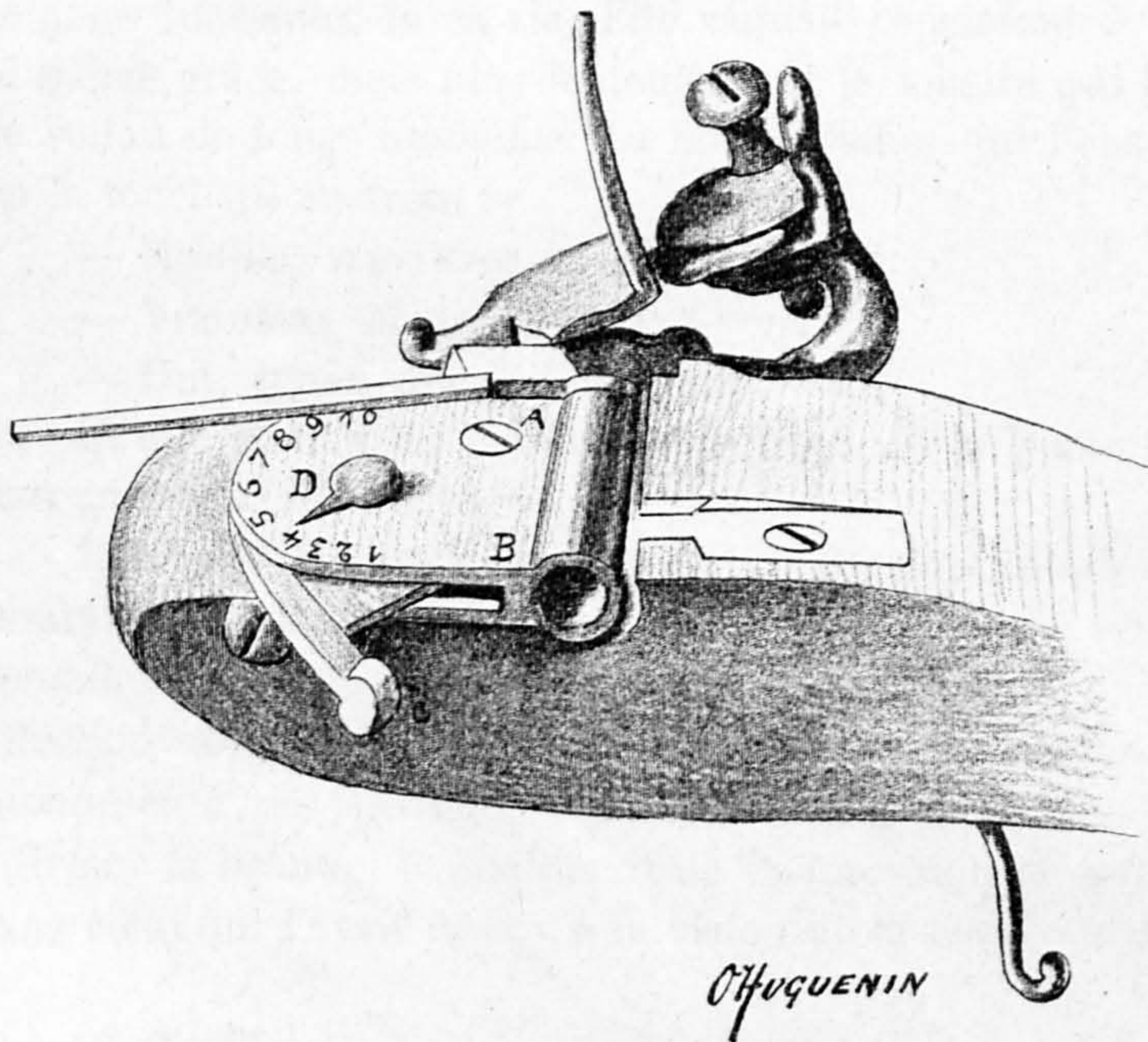
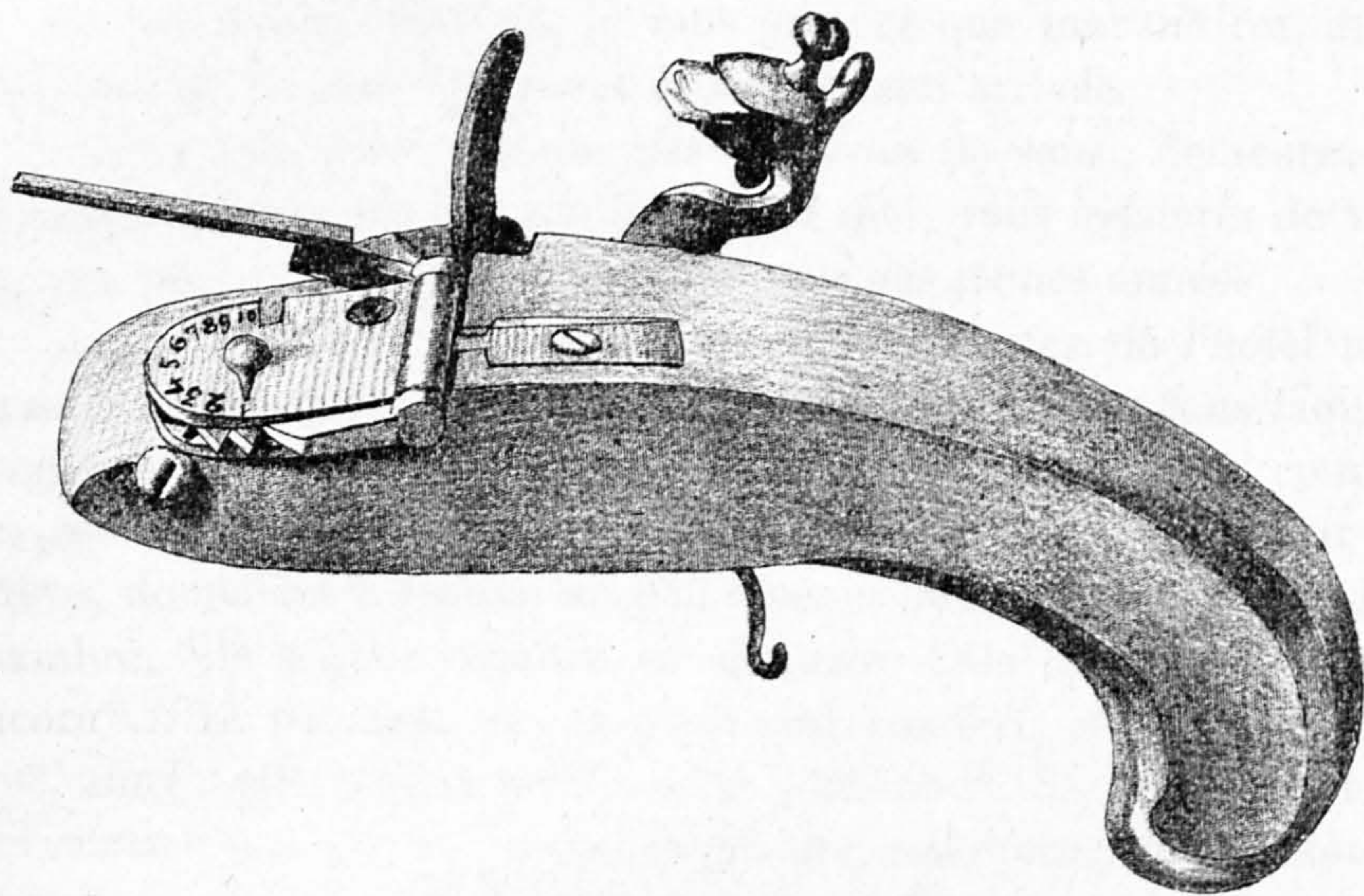
Jeanne n'avait qu'à se laisser vivre dans cet intérieur calme, où elle pouvait faire et refaire chaque matin le rêve de la veille. Et avec les semaines et les mois qui passaient, elle avait pris l'habitude de cette affection sans espoir. En se promenant, elle regardait le paysage, les monuments, en pensant à Pierre ; mais, indécise, elle n'osait s'en affirmer la beauté : le sentiment de l'admiration ne pouvait plus vibrer sans celui qui l'avait initiée à la vision de la nature et de l'art.

*(A suivre.)*

A. BACHELIN.

MUSÉE NEUCHATELOIS

$\frac{1}{3}$  grandeur naturelle.



INSTRUMENT A ESSAYER LA POUDRE  
provenant de la poudrerie du Champ-du-Moulin.  
Dessin de O. Huguenin, d'après M<sup>r</sup> A. Vouga.



## LA POUDRERIE DU CHAMP-DU-MOULIN

(AVEC PLANCHE)

Le Champ-du-Moulin était au siècle passé, et peut-être encore pendant les premières années de celui-ci, le siège d'une fabrication assez active de poudre à canon.

L'existence de cette industrie dans une pareille localité s'explique par le bon marché d'une des matières premières, le charbon, par la facilité d'y utiliser les forces motrices naturelles, et enfin par l'isolement qu'on impose généralement aux poudreries.

Le Champ-du-Moulin n'était du reste pas le seul lieu du canton où l'on fabriquaît de la poudre. En effet, les Manuels du Conseil d'Etat font mention d'un Daniel Dubois dit Bonclaude, du Locle, qui sollicitait en 1769 l'autorisation d'élaborer cette substance dans les environs de la Chaux-de-Fonds.

On peut se demander comment les poudriers du Champ-du-Moulin se procuraient les deux autres matières qui entraient dans la composition de leur produit : la vieille poudre noire classique, formée de salpêtre en grande partie, de soufre et de charbon, en proportions quelque peu variables, et qui n'ont pas sensiblement changé depuis le XIII<sup>m</sup>e siècle.

Le soufre arrivait probablement de Marseille par le roulage, le salpêtre de France en grande partie aussi. Cependant les poudriers recherchaient cette dernière substance dans le pays. On lit en effet dans les Manuels du Conseil d'Etat, à la date du 3 novembre 1766, les lignes suivantes :

« Il est ordonné à la Communauté des Bayards de laisser chercher le salpêtre dans les deux villages des Bayards par les ouvriers qui travaillent pour le sieur Favarger du Grand Conseil de Neuchâtel, en conséquence de l'octroi à lui fait le 26 avril 1764, sans souffrir qu'il soit porté aucun empêchement aux dits ouvriers. »

Suit l'énumération des peines qu'encourront ceux qui refuseront d'obéir à cet ordre.

La plus grande partie de la poudre fabriquée au Champ-du-Moulin l'était pour l'usage de l'Etat. Il ne nous a pas été possible de trouver d'indications sur la quantité produite, mais elle devait être assez considérable, si l'on en juge par le développement des établissements affectés à cette manipulation. Nous avons eu sous les yeux un plan cadastral<sup>1</sup> datant probablement de la fin du siècle passé, et sur lequel les maisons sont représentées en élévation. On peut y voir deux bâtiments distincts ayant chacun leur roue hydraulique et portant les mentions de « poudrières à M. Lasche ». Les deux roues étaient mises en mouvement par une dérivation de l'Areuse qui a disparu aujourd'hui, bien qu'on puisse en reconnaître la trace sur le terrain. A quelque distance se trouvait une maisonnette, le magasin à poudre, qui existe encore à l'heure qu'il est, tel qu'il devait être à cette époque.

On ne trouve dans les Manuels du Conseil d'Etat que des renseignements épars et incomplets sur cette fabrication du Champ-du-Moulin. La plus ancienne mention que nous ayons recueillie porte la date du 10 février 1722; la voici :

« Sur la Requête de Josué Delenbach, maître poudrier, demeurant au Champ-du-Moulin, et après avoir délibéré, il a été décidé qu'on lui permet de bâtir une maison au dit lieu<sup>2</sup>, laquelle lui appartiendra et aux siens en toute propriété. Pour ce qui est des salpêtres étrangers qu'il fera venir, il en payera au profit du Roy le trentième denier. »

Il y a peu de poudreries qui n'aient eu à enregistrer quelque explosion. Celles du Champ-du-Moulin n'ont pas échappé à cette fatalité. En effet, à la date du 9 mars 1723, nous lisons que le Conseil d'Etat délibère « sur la Requête de J. Delenbach, maître poudrier au Champ-du-Moulin, suppliant la Seigneurie qu'il lui plaise de l'assister dans le malheur qui lui arriva le 16 du mois dernier, que sa poudrière sauta malheureusement sans savoir de quelle manière le feu y prit ».

La fabrication de la poudre passa des mains de Josué Delenbach dans celles du sieur Cand; à la mort de ce dernier, en 1763, Josué Favarger, membre du Grand Conseil, obtient le droit exclusif de fabrication; en même temps, on lui accorde une augmentation du prix de la poudre, mais il semble que, quelques années plus tard, cette fabrication est reprise par la veuve Cand. Plus tard encore, c'est un sieur Lasche qui devient propriétaire des poudreries. Il nous a été impossible de déterminer l'époque exacte de la disparition de cette industrie.

<sup>1</sup> Archives de l'Etat.

<sup>2</sup> Maison située au pied du talus du chemin de fer et appartenant aujourd'hui à M. Louis Perrier fils, architecte.

Nous compléterons cette notice en décrivant sommairement un curieux instrument à l'aide duquel on soumettait la poudre à des essais sur son degré de force explosive, et qui fait le sujet de notre planche d'après un dessin de M. Albert Vouga. Cet instrument, qui a vaguement la forme d'un pistolet, comprend comme organe essentiel un tube métallique A B que l'on remplissait de poudre. Ce tube est fermé par un obturateur C faisant corps avec une roue à rochet. L'axe de celle-ci porte une aiguille D se mouvant sur un arc gradué. Une batterie à pierre, identique à celle des vieux fusils, servait à enflammer la poudre. L'obturateur se trouvait déplacé plus ou moins, suivant la violence de l'explosion, et tournait sur son axe en entraînant l'aiguille. Celle-ci indiquait alors sur le cadran le numéro que l'on devait assigner à la poudre. On pouvait ainsi classer les produits en une douzaine de degrés.

Ce petit appareil, qui a été retrouvé au Champ-du-Moulin par M. Louis Perrier, architecte, faisait évidemment partie de l'outillage des poudreries de cette localité.

Aug. DUBOIS.

---

## FRITZ BERTHOUD

(Suite — Voir la livraison de juin 1891, page 137)

---

### II

Le démon intérieur que tout artiste porte en lui-même avait poussé Fritz Berthoud à abandonner la profession sage et lucrative du banquier pour se vouer sans distraction à la peinture. Ce n'est pas sans doute, toute ambition légitime réservée, qu'il s'imaginât courir d'un seul élan à la gloire. Les lignes suivantes, adressées au protecteur d'un jeune Neuchâtelois, récemment admis dans l'atelier de Gleyre, montrent qu'il ne se faisait pas d'illusions sur les chances et les périls de la tâche du peintre : « Vous me demandez, écrivait-il, mon opinion sur votre jeune compatriote. M. Gleyre a trouvé dans cet élève des dispositions et une grande persévérance au travail. Il appartient, comme la plupart des Suisses, à la catégorie des esprits lents, mais ce ne sont pas les moins

bons, ni ceux dont il faut désespérer. Cependant, quant au résultat définitif et à des succès futurs éclatants, personne ne peut rien promettre, cela va sans dire. Les artistes au génie précoce et frappant dès le début, comme Raphaël ou Mozart, sont des exceptions extrêmement rares. Léopold Robert n'était pas de ceux-là; il eût été bien fin celui qui aurait deviné le vigoureux talent du peintre des *Pêcheurs* dans le mélancolique élève de Girardet. Votre protégé a les qualités solides du piocheur, un goût, à ce qu'il paraît, très prononcé; c'est beaucoup et cela suffit pour justifier les sacrifices que l'on fait en sa faveur. Le reste est dans la main de la Providence. Une existence de peintre, même avec beaucoup de talent, reste sujette à bien des traverses, à de rudes labeurs, à de dures épreuves. La crise est encore plus chronique dans les arts que pour l'horlogerie, mais c'est une vocation à laquelle on résiste difficilement.»

Une fois lancé dans la carrière ardue de l'art, Fritz Berthoud ne tarda pas à aborder les grandes difficultés de la peinture, en traitant des sujets historiques. Ses premières œuvres importantes furent deux tableaux auxquels il travailla pendant plusieurs années et représentant, l'un le *Matin*, l'autre le *Soir de la Bataille de Morat*. Terminés en 1848, ils parurent en 1849 à l'Exposition de la Société des Amis des Arts de Neuchâtel, et furent offerts ensuite par l'auteur à la Commune. Ils ornent aujourd'hui l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Ces deux tableaux, d'après l'opinion des connaisseurs, ne sont pas dépourvus de valeur artistique. Plusieurs des figures sont intéressantes, expressives, heureusement groupées et d'une intention excellente; elles témoignent, de même que les accessoires très variés, d'une consciencieuse étude des types et des costumes militaires de l'époque. Cependant la critique doit relever aussi dans ces ouvrages des défauts assez apparents: une mise en scène trop conventionnelle, une surabondance d'idées nuisible à la clarté des situations, une couleur sombre et froide, enfin certaines incorrections qui dénotent le manque d'études académiques.

Sans se décourager, l'artiste se remit à l'œuvre et, pendant une série d'années, continua à faire de la peinture avec amour, choisissant de préférence, pour sujets de ses compositions, des scènes empruntées à l'histoire de son pays. Le suivre pas à pas sur la route qu'il parcourut durant cette période de labeur incessant nous entrainerait trop loin. Bornons-nous à une mention rapide de ses principaux ouvrages. Plus d'une fois encore, il participa aux expositions de la Société des Amis

des Arts et y envoya des tableaux, ainsi : *La mort de l'empereur Albert d'Autriche assassiné par son neveu Jean*; *Guillaume-Tell passant sans saluer devant le chapeau élevé par Gessler sur la place publique d'Altorf*; *Le Mal du pays*, un motif plutôt littéraire que pittoresque; puis, sans parler de quelques paysages et de plusieurs portraits : *Le Mendiant au singe*, une étude de genre, le seul tableau de lui que possède le Musée de Neuchâtel.

Outre les toiles précédentes exposées à Neuchâtel, il faut citer encore, pour clore cette nomenclature probablement incomplète, un tableau composé à la demande de l'un de ses amis et destiné à décorer la mairie du village de Grand'Couronne en France<sup>1</sup>; ensuite *Dante au Purgatoire*, qui paraît être l'un de ses meilleurs ouvrages et qui, donné à Mme Charles Clément, ne quitta jamais Paris; enfin *Daphnis et Chloé*, toile de grande dimension exposée à Paris et que Louis Desnoyers, le critique d'art de ce temps-là, signala avec éloge dans l'un de ses Salons.

Nous ne nous hasarderons pas à porter un jugement sur l'ensemble des œuvres laissées par Fritz Berthoud dans le domaine de la peinture. Ce que nous pouvons dire, c'est que, malgré le travail assez considérable qu'elles représentent, le succès ne répondit ni à ses efforts, ni sans doute à son ambition. Et pourtant ce n'était pas l'imagination, pas plus que le sentiment poétique et l'amour de l'art qui lui manquaient. Mais un concours de circonstances défavorables vint contrarier et empêcher l'épanouissement complet des dons qu'il possédait de nature. L'une de ces circonstances fut certainement l'époque particulièrement ingrate où il commença à peindre. L'école française, tiraillée entre la peinture héroï-classique mise en honneur par David et le besoin de chercher une voie plus rapprochée de la nature, ne savait encore quel chemin prendre et vers quel point de l'horizon se tourner. C'est au milieu de ces tâtonnements que Fritz Berthoud rencontra le peintre dont nous avons parlé, François Dubois, qu'il prit pour maître et pour conseiller. Cet homme excellent, bien qu'il eût remporté dans sa jeunesse le grand prix de Rome, n'en était pas moins un artiste d'un talent contestable, l'un des plus médiocres survivants de l'école de David et, si nous en croyons un juge autorisé, M. Léon Berthoud, il imprima une direction fâcheuse aux études de son élève en lui faisant adopter le genre de peinture passablement faux et convenu dont il était lui-même l'un des derniers représentants.

<sup>1</sup> Il a pour sujet *La reine Mathilde faisant don des prairies de Grand'Couronne au village qui porte ce nom.*

Nul ne saurait d'ailleurs trouver étonnant qu'un homme qui ne s'est livré sérieusement à la culture de l'art qu'à l'âge de plus de trente ans, n'ait pas donné toute sa mesure. Il n'y a qu'un temps pour acquérir l'habileté de main et tous ces secrets du métier si essentiels en peinture, c'est le temps de la jeunesse. Les abeilles ne butinent que dans la saison des fleurs; elles vivent plus tard de leur cire et de leur miel. Il aurait fallu des dispositions vraiment transcendantes pour suppléer aux années perdues et au défaut de fortes études préliminaires. Si Fritz Berthoud se fût mieux rendu compte de sa véritable portée, s'il eût concentré ses efforts sur le paysage, qu'il tenait en trop petite estime, ou sur le portrait, pour lequel il possédait le don toujours rare de saisir la ressemblance (comme le prouvent nombre d'excellents portraits conservés dans sa famille), il serait arrivé certainement à des résultats plus remarquables. Mais il eut le tort de s'attaquer, sous l'influence de son maître, à des sujets compliqués et difficiles, réclamant plus de savoir et d'expérience qu'il n'en pouvait avoir; aussi, malgré des aptitudes réelles et une courageuse persévérance, est-il resté un amateur distingué, plutôt qu'il ne devint un artiste dans le plein sens du mot.

Ces quinze ou vingt années consacrées à la peinture ne conduisirent donc pas Fritz Berthoud à des succès marquants. Serait-ce une raison pour les envisager comme des années perdues ou du moins vainement employées? Nous ne le pensons pas. D'abord, en obéissant à une vocation à côté de laquelle il n'aurait pu passer sans se rendre malheureux, il se contentait lui-même, car, comme il le disait malicieusement au moment de terminer un ouvrage dont il reconnaissait les imperfections: « Il y a autant de plaisir à faire un mauvais tableau qu'un bon, même plus; les rapins sont toujours gais et satisfaits. » Ensuite, ce n'est jamais inutilement que l'on se familiarise avec les choses de l'art. Le pinceau aiguise l'esprit et développe le don d'observation plus qu'aucune autre profession artistique. Et c'est sans nul doute parce que celui dont nous racontons la vie s'était longtemps occupé de peinture, que ses entretiens étaient si intéressants et que l'on trouve dans ses livres tant de traits vifs et justes, tant de mots qui peignent et qui font tableau.

Au reste, déjà à cette époque, la peinture ne l'absorbait pas au point de lui interdire de fréquentes incursions dans le domaine des lettres. Depuis ses premiers essais littéraires dans le salon de M<sup>me</sup> de Villeneuve, il n'avait jamais cessé d'écrire, partageant son temps entre la plume et le pinceau. A partir de 1845, nous le trouvons au nombre des collaborateurs de la *Revue suisse*, dans laquelle il insérait tantôt des

croquis de voyage, tantôt des scènes de mœurs, ou des articles sur des questions d'art et de littérature. Plus tard, il fut pendant quelques années le chroniqueur parisien de la *Bibliothèque universelle*. Il envoyait aussi de Paris à différents journaux, notamment au *Courrier du Val-de-Travers*, des correspondances régulières sur les sujets les plus variés.

Cette double activité présentait des inconvénients dont lui-même n'était pas sans se douter. « J'ai repris, écrivait-il à l'un de ses neveux en 1862, j'ai repris la palette et les brosses, et la plume a tort. On ne peut être au four et au moulin, et vraiment c'est dommage; il serait si agréable d'être à deux endroits à la fois, rien qu'à deux. Quand je peins, il me passe dans l'esprit une foule de belles idées littéraires, et quand j'écris, je rêve de tableaux splendides. Me voilà comme celui qui ne savait plus ni l'allemand ni le français. Jolie position sociale, et consolante!... »

Comprenant enfin qu'il fallait choisir entre le peintre et l'écrivain, ces deux hommes qu'il trouvait en lui et dont les exigences opposées nuisaient à l'unité de sa vie, Fritz Berthoud n'hésita pas. Averti par un instinct qui ne le trompait pas, il sacrifia le premier en donnant toute la place au second. C'est là qu'était vraiment sa voie, celle qu'il suivit désormais sans s'en laisser détourner.

Pendant cette seconde phase de son existence à Paris, Fritz Berthoud avait formé des relations variées et nombreuses dans le monde des lettres et des arts. Dès l'arrivée de Juste Olivier à Paris, en 1846, il s'était étroitement lié avec lui et il resta jusqu'à la fin l'un de ses meilleurs et de ses plus fidèles amis. C'est dans la maison d'Olivier, devenue bientôt à Paris le centre d'une société d'élite, qu'il fit la connaissance du peintre Gleyre, de Charles Clément, le critique des *Débats*, de Louis Ruchet, l'ancien président du Conseil d'Etat vaudois, d'Edmond Schérer, d'Henri Bordier, et d'autres encore. Ces hommes distingués, attirés l'un vers l'autre par une commune sympathie, eurent l'idée de se réunir tous les quinze jours, le samedi, pour dîner ensemble dans un restaurant de la rue de Beaune, qui portait pour enseigne: *A la Modestie*. Rendez-vous intimes et charmants, où, comme dans l'atelier de Gleyre, on discutait, avec une liberté complète de pensée et de parole, les questions politiques et sociales à l'ordre du jour. Fritz Berthoud fut un des hôtes assidus de ce dîner de la Modestie, qui cessa quand la mort eut fauché la plupart des membres de ce petit cénacle.

C'est également de cette époque que date son intimité avec Edouard Desor. Il l'avait rencontré pour la première fois en 1845, sur le glacier

de l'Aar, à l'*Hôtel des Neuchâtelois*, où l'avait conduit son ami d'enfance Georges DuBois. Le lendemain de ce jour, les trois touristes entreprirent ensemble l'ascension d'un sommet voisin, le Triftenhorn. « J'y suis monté avec un ami, écrivait-il plus tard, j'en suis redescendu avec deux, et il semble que les liens formés à ces hauteurs, où les passions du monde n'arrivent pas, sont pour toujours à l'abri de leurs attaques. »

Le séjour que Desor fit à Paris avec Agassiz, avant leur départ pour l'Amérique, cimenta ces relations et les rendit indissolubles. Les deux savants visitaient presque chaque jour le peintre dans son atelier, et c'est là que celui-ci, pour fixer le souvenir de ces heures d'entretiens, esquissa leurs portraits sur la même toile, déposée actuellement au Musée historique de Neuchâtel. Dès lors, malgré la différence des chemins et des caractères, un commerce épistolaire régulier s'établit entre Desor et Fritz Berthoud, avec les seules interruptions des moments qu'ils passèrent ensemble. La dernière lettre de Desor à son ami fut dictée de Nice peu de jours avant sa mort.

Il n'était donc point isolé dans la grande ville; mais la meilleure part de cette chaude et sympathique atmosphère émanait de ses compatriotes, qu'il aimait et recherchait en toute occasion. Membre de la Société helvétique de bienfaisance, il assistait régulièrement à ses belles séances annuelles, dont il était, grâce à son humour et à son ardent patriotisme, un des orateurs les plus appréciés et les plus écoutés. Des liens d'amitié et de confraternité artistique le mettaient aussi en rapports fréquents avec des peintres neuchâtelois bien connus, notamment avec Léon Berthoud, A. de Meuron et A. Bachelin. Au sujet de ce dernier, voici quelques mots détachés d'une lettre qu'il adressait à Louis Favre : « L'ami Bachelin est toujours gai, riant et philosophe. Il y a bien du talent dans tout ce qu'il fait. C'est un véritable artiste; mais quel malheur qu'il ait été se fourvoyer dans sa jeunesse à l'école de Couture; il ne pourra jamais se défaire des méthodes et des procédés qu'il y a appris, d'autant moins qu'il les croit toujours les meilleurs. Ne le lui dites pas; cela lui ferait de la peine sans profit. Et puis, dans une autre voie, ses qualités natives trouveraient peut-être moins leur emploi et leur expression. »

Pour terminer ce chapitre et n'être pas trop incomplet, il nous reste à donner quelques brefs détails sur les circonstances de famille de Fritz Berthoud. Il s'était créé un intérieur en épousant, en 1847, une jeune femme cultivée, d'origine française, qu'il avait rencontrée dans une maison amie. Elle eut alors sur sa vie, en partageant ses goûts, une



influence qu'il jugeait bienfaisante. Veuve, elle avait la tâche difficile d'élever deux jeunes enfants. Il devint son appui et se consacra en même temps à l'éducation de ce fils et de cette fille adoptifs, qu'il considéra toujours comme ses propres enfants. L'affection et le respect qu'il sut leur inspirer le consolèrent du chagrin qui lui était réservé de perdre deux fois l'espoir de devenir père. Certes, les épreuves domestiques ne lui manquèrent pas. La maladie et la mort vinrent briser ces liens de famille. Sa belle-fille, à laquelle il était très attaché et qui l'entourait des soins les plus affectueux, lui resta seule, et il eut la joie de la marier à l'un de ses meilleurs amis, Charles Clément.

Son amitié pour tous les siens était du reste essentiellement paternelle. Dans le cercle de la famille, sa conversation était aussi brillante, aussi enjouée que dans les milieux étrangers les plus choisis, et il y déployait tous les agréments de son esprit et les rares qualités de son cœur. Que de fêtes, de banquets de noces ou de baptêmes n'a-t-il pas égayés et embellis par sa présence, ses couplets et ses allocutions de circonstance, trouvant toujours le mot juste, la parole qui va au cœur. Comme le bon vin perd sa verdure et s'améliore en se dépouillant, ainsi le fond généreux se développait en lui, à mesure qu'il avançait en âge. Il n'est aucun de ses neveux et de ses nièces pour lequel il n'ait été un conseiller et un ami, aucun qu'il n'ait suivi avec sollicitude dans sa carrière et qui n'ait reçu de lui, à tous les moments importants de sa vie, des témoignages de sympathie et de sérieux intérêt.

Cependant, malgré toutes les ressources que lui offraient le séjour et la société de Paris, son caractère était resté profondément suisse et neuchâtelois. Son mariage l'avait retenu sur la terre étrangère plus qu'il n'aurait voulu, mais l'amour du terroir finit par l'emporter. Pris à son tour, non loin de la soixantaine, de ce heimweh helvétique qui attache et ramène au sol natal l'enfant des Alpes et du Jura, il revint s'installer définitivement à Fleurier, dans la « maison de son père », devenue la sienne. Il y trouvait une tranquillité, une paix en harmonie avec le détachement qui suit les mécomptes et les espérances. Rien d'ailleurs ne lui semblait comparable aux douceurs d'une existence consacrée au bien de son pays. C'est donc là, à Fleurier, qu'il passa la dernière période de sa vie. Ce ne fut ni la moins intéressante, ni la moins utilement remplie.

*(A suivre.)*

J. COURVOISIER.

# UN DIPLOMATE NEUCHATELOIS AU XVIII<sup>me</sup> SIÈCLE

SAMUEL DE PURY

(1675-1752)

(Suite. — Voir la livraison de juin 1891, page 145.)

## IX

Le travail si substantiel et si lucide de M. Paul Jacottet, intitulé le *Procès de 1707*, nous dispense d'entrer dans le détail de ce qui se passa à cette époque; nous n'emprunterons donc aux Mémoires de Samuel de Pury que ce qui a trait à lui-même et à son activité dans ce temps de reconstitution politique, car l'homme de confiance du roi de Prusse<sup>1</sup> eut bien vite recours aux lumières de notre diplomate, ainsi qu'on peut le voir par les lignes suivantes :

« M. le comte de Metternich me marqua d'entrée de jeu une confiance entière, il me consultait sur toutes ses opérations et voulait que je fusse continuellement auprès de lui. » S. de Pury eût pu se faire alors une situation si les membres de la famille Pury eussent été plus unis entre eux. Ce manque d'accord lui arrache cet aveu mélancolique : « Une famille ne saurait se soutenir et moins encore gagner du terrain à moins que tous les membres qui la composent ne s'étayent mutuellement, ainsi en usent sagement les Brun, les Chambrier, les Montmollin, et ce que n'ont jamais su faire les Merveilleux, les Tribolet, ni nous. »

Toutes les chances ayant tourné en faveur du roi de Prusse, M. de Metternich ne se préoccupa plus que de la tournure à donner à la sentence; il demanda donc à Pury un projet de rédaction que celui-ci lui présenta et, le 26 octobre, eut lieu une conférence à laquelle assis-

<sup>1</sup> Ernest de Metternich, de la même race que le grand diplomate autrichien, mais de la branche cadette.

taient MM. de Saint-Saphorin, général et ministre de l'empereur<sup>1</sup>, Steiger, député de Berne, Chambrier, procureur général, Pury (qui fut plus tard châtelain de Boudry), le banneret Montmollin, le baron Bondely et Samuel de Pury. M. de Metternich donna connaissance à ces messieurs du factum préparé par Pury et la discussion s'engagea. Elle fut fort vive, car un des assistants crut voir dans la rédaction des arrières-pensées satiriques et, pour comble de malheur, le châtelain de Boudry, Pury, se rangea du côté des opposants. Dans son dépit, notre diplomate l'appelle assez aigrement : *le dispensateur des grâces numéraires de la cour de Prusse*. Le lendemain, nouvelle réunion sans plus de résultat que la veille; enfin, le surlendemain, on s'arrêta à un projet qui combinait les diverses rédactions proposées.

Le 3 novembre 1707, le roi Frédéric I<sup>er</sup> fut nommé solennellement par sentence des Trois-États prince souverain de Neuchâtel et Valangin.

Le lecteur qui aura eu la patience de nous suivre dans ce travail historique que nous avons entrepris à l'occasion des Mémoires de Samuel de Pury, se sera peut-être demandé pourquoi le roi de Prusse tenait autant à la possession de Neuchâtel et pourquoi des États européens tels que l'empire d'Allemagne, les États-Généraux de Hollande, la *Suède* et le canton de Berne soutenaient sa politique avec un empressement aussi visible. Pendant longtemps on avait cru trouver la cause de tout ce travail diplomatique, de toutes ces dépenses accumulées dans une certaine vanité de parvenu. (Frédéric n'était-il pas le dernier en date des rois de l'Europe?) Il désirait, pensait-on, voir ses États s'agrandir. Que cette opinion ait été courante chez les historiens étrangers à la Prusse, rien de plus naturel, ils n'étaient pas au fait des dessous de la politique prussienne dans cette question spéciale; ce qui est plus étonnant, c'est que les historiens prussiens ne se soient pas donné la peine de scruter les mobiles qui dirigèrent leur souverain dans cette circonstance; ils partaient de la supposition que Frédéric n'était qu'un glorieux et cela leur suffisait.

Il était réservé à un professeur de Lyon, M. Emile Bourgeois, de jeter une vive lumière sur toute la question, à laquelle il a consacré un livre dont je recommande vivement la lecture à tout Neuchâtelois ami de l'histoire de son pays. L'ouvrage est intitulé : *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté (1702-1713)*, Paris, 1887<sup>1</sup>.

L'auteur y prouve, pièces officielles en mains, que, dans la pensée

<sup>1</sup> Ou plutôt agent de l'empereur, sans caractère officiel.

de la cour de Berlin, la prise de possession de Neuchâtel n'était que le premier pas fait dans la voie d'une politique de revendications territoriales au détriment de la France, politique qui devait aboutir à l'annexion de la Franche-Comté à la Prusse. Déjà alors cette puissance désirait le démembrement de la France en faisant rentrer dans l'unité germanique l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté et la Bourgogne. Quel appétit ! Comme début de règne, ce n'était pas mal. On avait cependant renoncé momentanément à l'Alsace, sur le rapport d'un agent qui écrivait entre autres à la cour de Berlin :

« Il est notoire que les habitants de l'Alsace sont plus Français que les Parisiens, que le roi de France est si sûr de leur affection à son service et à sa gloire qu'il leur ordonne de se fournir de fusils, de pistolets, de hallebardes, d'épées, de poudre et de plomb *toutes les fois que le bruit court que les Allemands ont le dessein de passer le Rhin.* »

Toutes les négociations, qui échouèrent alors par la jalousie ou la clairvoyance de l'Autriche, mais qui furent reprises en 1815 et couronnées de succès, au moins pour ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, en 1871, furent conduites avec le plus grand secret par la cour de Berlin; et Frédéric I<sup>er</sup> nous y apparaît sous un jour nouveau. Ce n'est plus le roi glorieux, mais celui qui, le premier, a eu l'idée d'une politique de conquêtes et a frayé la route à son petit-fils, le Grand Frédéric, à son descendant, l'empereur Guillaume et au chancelier de fer.

## X

Revenons à Samuel de Pury.

Les dispositions menaçantes de la France, dont les agents avaient éventé la politique prussienne, décidèrent Metternich qui, à ce que dit Pury, n'était pas un intrépide, à s'appuyer plus fortement que jamais sur les cantons évangéliques. Pury fut choisi pour aller à Zurich y conclure avec cette ville un traité de combourgeoisie. Il arriva à Zurich le 23 novembre. L'ambassadeur français, M. de Puyseulx, l'y avait précédé et réussit à paralyser ses efforts. Néanmoins le diplomate neuchâtelois réussit à faire prévaloir l'idée d'une diète générale. Cette diète générale fut précédée d'une diète évangélique à Langenthal, où Metternich délégua les conseillers d'Etat Hory, Marval et Chambrier; la ville y envoya son banneret Montmollin et son maître-bourgeois F. Cham-

<sup>1</sup> Voir *Musée neuchâtelois*, 1887, p. 240.

brier. La bourgeoisie de Valangin y était représentée par deux de ses membres.

Pury tenait beaucoup à son idée de combourgeoisie avec Zurich, ne fût-ce, dit-il, que pour échapper à la fêrule de Berne ; il regrette que le gouvernement de ce dernier canton n'ait pas l'honnêteté et la candeur helvétiques de celui de Zurich et cite en particulier avec de grands éloges le bourgmestre Escher et le statthalter Hirzel. L'insuccès de ses démarches lui causa une vive peine.

Revenant de Zurich à Neuchâtel, il passa par Berne où il vit M. de Stanian, ambassadeur de la Grande-Bretagne en Suisse. Celui-ci lui confia, sous le sceau du plus grand secret, le plan des alliés d'envahir la Franche-Comté. Ce projet, dit Pury, me glaça le sang. Il y voyait avec raison les dangers les plus grands et les plus immédiats pour sa patrie, et s'efforça, mais en vain, de dissuader M. de Stanian. De retour dans ses foyers, il n'eut rien de plus pressé que d'aller trouver M. de Metternich, qu'il effraya si bien que le projet parut être momentanément abandonné.

Vint la diète de Baden (1708). Pury y eut à lutter contre le mauvais vouloir des cantons catholiques irrités de la sentence de 1707 et contre les hauteurs de M. de Puyzieulx. Les premiers, en haine du protestantisme, ne demandaient rien moins que Metternich vidât le pays et que tout ce qui portait le nom de prussien eût à déguerpir de Neuchâtel. On proposait même le maréchal de Villars pour présider à cette expulsion.

Pury comprit immédiatement qu'en présence d'un parti-pris aussi évident, ce que l'on avait de mieux à faire était de gagner du temps, et l'excellent Escher s'y employa de toutes ses forces. Notre compatriote lui suggéra l'idée de s'aboucher avec Puyzieulx et de lui insinuer que l'opposition de la couronne de France à la déclaration de la neutralité de Neuchâtel faisait le jeu des alliés, qui ne demandaient pas mieux que de voir une levée de boucliers en Suisse en faveur de cette neutralité, ce qui créerait de nouveaux embarras à la France. Cette considération frappa Puyzieulx, qui se tint coi pour un moment. On avait ce que l'on voulait, le mois de mars s'approchait et les préparatifs redoutables des alliés s'annonçaient de toutes parts.

« C'est ici, dit Pury, une des époques de ma vie où j'ai été le plus accablé de travaux. Chargé à mon retour de la diète de correspondre avec Zurich, Berne, Glaris, Bâle et Schaffouse, persécuté par le comte de Trautmansdorf et M. de Stanian, embarrassé par les fâcheuses dispo-

sitions des cantons catholiques, obligé de rendre compte chaque semaine de toute chose au premier ministre, le comte de Vartemberg, devenu gouverneur de Neuchâtel depuis peu de temps, et par dessus tout, incessamment tiraillé par le comte de Metternich qui me cassait les bras par ses perplexités, je ne savais quelquefois où donner de la tête. La poire mûrit enfin et, vers la fin de mars (1708), les cantons évangéliques envoyèrent leurs députés à Arau.»

Pury s'y rendit avec Emer de Montmollin, qu'il appelle «un beau génie qui joignait à une infinité de connaissances un esprit droit et délié».

Le 3 avril 1708, nos diplomates parvinrent à faire signer le traité qui garantissait à notre pays sa neutralité si ardemment recherchée par ces bons patriotes et qui assurait à Neuchâtel les trois avantages suivants :

1<sup>o</sup> Constater plus que jamais aux yeux de la France notre qualité de Suisses.

2<sup>o</sup> Nous mettre à couvert de toute main-mise ou séquestre (ce que voulaient les cantons catholiques) qui aurait porté une atteinte mortelle à l'indépendance absolue des Trois-Etats.

3<sup>o</sup> Eloigner de nous toute entreprise hostile, soit de la part de la France irritée, soit de la part des alliés, au regard de leurs vues sur la Franche-Comté.

Le résultat immédiat du traité d'Aarau fut le retrait des troupes françaises échelonnées sur nos frontières, et des Bernois qui nous avaient été envoyés pour défendre notre territoire.

Quel avantage Pury retira-t-il de tout son travail à la diète? Il y avait été *sur ses crochets*, nous dit-il, ou plutôt sur ceux de son père. Metternich l'accabla de caresses et l'inonda d'eau bénite de cour. Quant à du solide, Pury nous confie que, depuis la sentence des Trois-Etats, la cour de Berlin ne voulait plus faire de dépenses et trouvait que Neuchâtel lui coûtait déjà trop; aussi, malgré une lettre de Metternich à son maître, lettre fort louangeuse pour Pury, Sa Majesté prussienne se borna à envoyer un gracieux rescrit où il priait Dieu d'avoir Samuel de Pury en sa sainte garde, et puis... ce fut tout.

Jamais l'expression populaire: «travailler pour le roi de Prusse», ne trouva application plus complète.

En 1709, il survint dans la vie de Pury un curieux incident qui se termina à son honneur. M<sup>me</sup> la princesse de Conti écrivit à S. de Pury

pour lui notifier la mort du prince et lui annoncer son intention de faire valoir en temps utile les droits de ses enfants sur Neuchâtel. L'ancien contiste n'hésita pas à communiquer la lettre à Metternich, ce qui était son devoir strict, et il écrivit à la princesse que l'affaire était réglée de manière à n'y plus revenir.

Peu de jours après, le 14 mai 1709, Metternich qui craignait peut-être de voir Pury reprendre goût à la politique contiste, le nomma conseiller d'Etat, charge que l'on ne pouvait exercer qu'après avoir prêté un serment très explicite de fidélité. Un mois après (le 5 juin), Metternich quittait Neuchâtel pour ne plus y revenir. Avant son départ, il avait demandé à Pury un projet pour la réorganisation du système des lods et celui-ci lui avait communiqué un résumé succinct des laborieuses recherches de Georges de Montmollin sur cette matière ingrate et embrouillée. Ce travail le mit en appétit et il conçut l'excellente idée qui ne devait se réaliser qu'après la révolution de 1848, grâce aux travaux d'Alexis-Marie Piaget, la codification de la *Coutume*. Pury se mit à l'œuvre avec ardeur et envoya son projet à Berlin pour que Metternich en prit connaissance. Le malheureux projet sommeille encore à l'heure qu'il est dans les archives de la capitale prussienne. Cette expérience découragea notre diplomate qui abandonna son projet.

Le *Musée neuchâtelois* du mois de mai de cette année contient un article de M. Grellet sur la prohibition des vins français. Nous n'y reviendrons pas, si ce n'est pour dire que Pury, appuyé par l'avocat général Tribolet et le chancelier Brun, s'opposa à la politique intéressée du Conseil. Voici quelques-unes des sages réflexions qu'il fait à ce sujet :

« Je n'ai jamais pu comprendre les motifs qui firent agir les Chambrier avec tant de chaleur en cette affaire, si ce n'est le grand nombre de vignes qu'ils possédaient. Le maire de la ville<sup>1</sup> surtout m'étonne beaucoup. L'événement ne justifia que trop la résistance que j'opposais à la publication du Mandement. La bourgeoisie de Valangin adressa directement sa plainte en cour de Berlin, et Frédéric I<sup>er</sup> non seulement désavoua le Conseil et anéantit le règlement, mais se déclara le protecteur des bourgeois de Valangin. On peut juger quelle fatale impression cette affaire dut produire sur l'esprit de cette bourgeoisie, laquelle dès lors a regardé la ville de Neuchâtel comme son ennemie déclarée. L'on n'a peut-être jamais fait dans ce pays une faute plus importante en politique interne, et il est bien à désirer que nos après-venants soient

<sup>1</sup> La bibliothèque de Neuchâtel possède un beau portrait du maire Chambrier.

assez sages pour tâcher de faire oublier notre écart à ceux de Valangin à force de bonnes manières. »

En janvier 1712, le congrès d'Utrecht venait de s'ouvrir et Metternich écrivit à Pury pour le prier de l'y accompagner avec les autres délégués prussiens. Pury avait d'abord accepté, puis il changea d'avis et proposa Emer de Montmollin qui, dit-il, fut l'âme et le conseil des plénipotentiaires prussiens, et c'est à lui, paraît-il, que nous sommes redevables de l'excellent article qui concerne notre pays.

A l'occasion de la guerre du Toggenbourg, les Bernois avaient réclamé le contingent neuchâtelois. Pury n'était pas d'avis de le leur accorder, par la raison que les adversaires des Bernois étaient ces cantons catholiques qu'il nous importait si fort de ménager. Son avis ne prévalut pas contre l'ascendant des partisans de l'alliance intime avec Berne et contre les préventions religieuses. Le contingent neuchâtelois marcha à côté des Bernois, mais n'eut pas à se louer des procédés de ses puissants alliés.

(A suivre.)

V. HUMBERT.

---

## LA MAISON D'ERASME

(Suite. — Voir la livraison de juin 1891, page 157.)

### XI

« Il y a quinze jours qu'elle est partie, se disait Pierre; quinze jours! Où est-elle allée? »

Personne ne le savait. Il écrivit au pasteur, son cousin, pour le prier de lui donner l'adresse de la jeune fille. Celui-ci répondit qu'on ne savait si elle était morte ou vivante: l'ingrate n'avait pas donné de ses nouvelles.

Le travail devint pénible au jeune homme, la ville attristante; on le questionnait sur certaine aventure de l'été; il se sentit froissé, non pour lui, mais pour Jeanne.



— Tu as quelque chose, lui disaient les vieilles tantes; es-tu malade?

— Un peu, répondait-il; c'est le froid.

L'automne, brumeux, humide, tombait sur sa tristesse, que le soleil intérieur de l'artiste ne pouvait plus dissiper. Et il ajoutait :

— Je vais aller passer dans le midi les mauvais mois de l'hiver.

— Si tu crois, disaient les tantes, va, cela te remettra... Il a raison, pensaient-elles, il est délicat comme sa mère...

Huit jours après, Pierre écrivait à un ami :

« Rimini, décembre.

« Mon cher Edouard,

« Tu sais que c'est ici que César a passé le Rubicon et que Francesca lisait avec Paolo l'histoire de Lancelot. Je répète en italien l'admirable page du Dante et je m'attendris sur le sort de ces deux victimes; cependant les amants ne seront plus jamais séparés. Je te jure que je suis plus malheureux qu'eux : ils volent ensemble, légers au vent; moi, j'erre seul, presque malade; ces villes splendides et ce beau pays ne me donnent que de pâles impressions, je ne me retrouve plus. Comme Paolo, je lisais un jour avec elle un admirable poème, celui de la nature, de l'art, de la vie. La nuit vint : « Ils ne lurent pas plus avant ». De ce moment, je n'ai pas revu Francesca : je la cherche en vain ; est-elle à jamais perdue pour moi ?

Tu sais de qui je veux parler. On me dit qu'elle est en Allemagne; mais où? On m'a refusé tout renseignement; peut-être obtiendras-tu quelque chose de ses parents; il n'est pas croyable qu'elle ait rompu avec tous les siens. C'est une preuve d'amitié que je te demande, une vraie : pense à ma peine, cherche, fais toutes les démarches possibles, dépense ce que tu voudras, cela m'est égal. Si tôt que tu auras son adresse, envoie-la-moi par télégramme. Je ne lui écrirai pas, non, je partirai, je volerai vers elle immédiatement...

Tu ne me reconnais pas, je le sais. Comme la sympathie qui m'attire vers elle est immense ! Je ne pensais pas qu'elle pût avoir cette intensité; mais aussi quelle femme ! quelle charmante nature ! quelle âme ouverte à toutes les admirations !

Le soir, je vais dans la direction de la mer; cette ligne bleue de l'Adriatique me rend un peu de calme et je me demande si je ne le retrouverais pas tout entier là-bas, en Dalmatie, où j'ai envie de passer,

mais pas avant l'arrivée de ta réponse. S'il y avait un coin de terre où je puisse redevenir ce que j'étais autrefois, je me hâterais d'y aller; mais je sens bien que l'image entrevue un moment me poursuivra sans cesse; elle est là, toujours là: à Milan, à Mantoue, à Venise, à Ravenne, elle était entre moi et les merveilles que je visitais; ni basilique, ni tableau, ni statue n'ont pu la voiler un instant à mes yeux. Au palais des Doges, à Saint-Marc, sur ce fond unique fait de peintures, de mosaïques et de vitraux, c'est elle qui passait souriante toujours, mais pâle, alanguie comme si elle souffrait aussi. A Rimini, elle ne quitte pas le pont d'Auguste, dont je fais une aquarelle. Ah! si l'image était réelle, si je pouvais l'entendre et lui parler, comme je reviendrais à ma joyeuse vie passée d'étude et de travail! que de choses je créerais! comme tout s'illuminerait pour moi!...

Je mets mon espoir dans ces lignes; je t'en prie, ne l'oublie pas!»

Quinze jours après, Pierre recevait la lettre suivante:

« Mon cher,

« Rien, rien, rien!... Impossible de découvrir une trace du passage de mademoiselle Robert. Ne crois pas que je n'y ai point mis de l'empressement et de la ténacité; j'ai fait l'impossible. Elle s'est évaporée; c'est à se demander si elle a existé réellement ou si elle n'est pas plutôt une création de ton cerveau d'artiste. Comment!... elle est si charmante, et elle a vécu dans le milieu où je suis allé chercher de ses nouvelles?

Voici les choses. Ta lettre m'a ému, je me suis dit: « Il est pris dangereusement, allons! » Et je me suis mis en campagne. J'ai commencé par les points où j'avais le plus de chance d'arriver à un résultat. La femme du pasteur m'a fort bien accueilli: conversation aimable... jusqu'au moment où j'arrive à mon but:

— Ah! je ne sais pas où elle est, me répond la dame avec vivacité; elle a bien fait de s'en aller et de ne pas nous écrire après ce qui s'est passé...

— Que s'est-il passé?

Et là-dessus, j'entends une histoire vague, des accusations plus vagues encore, des sous-entendus et des « quelle horreur! » et de longs récits sur la bonté de chacun pour elle et sur son ingratitude. En somme, très peu pastorale, ta cousine, pas plus que son chapeau: elle m'a reçu au jardin, où je ne voyais que lui, une vraie tour avec des touffes de rubans dans lesquelles des moineaux pourraient nicher. Ton

nom est arrivé dans la conversation :

— C'est précisément pour lui que je vous demande l'adresse de Mademoiselle Robert.

Elle m'a regardé d'une étrange façon :

— Cela m'étonne : je croyais qu'il était allé la retrouver.

— Il ne paraît pas.

— Croyez-vous?...

Alors j'ai dit quelques mots sentencieux à propos de la médisance et je suis parti. Le pasteur, son mari, que j'ai rencontré dans le village, ne m'a pas semblé plus pastoral ; il m'a parlé d'une « malheureuse affaire ». Après cela j'ai entrepris Madame Robert : pas commode du tout, ta tante. Elle vous a traités, elle et toi, de haut en bas, et moi avec. Alors, je lui ai fait des compliments, et, une fois ramadouée, je lui ai demandé l'adresse. Ah ! bien oui ! elle ne la connaît pas, et c'est parce que Mademoiselle Robert ne lui a jamais écrit qu'elle est surtout vexée.

Restait ton autre cousine : mêmes demandes, mêmes réponses que ci-dessus. Joli groupe que celui des femmes ! Nous les parons de poésie ; c'est bien généreux à nous. Tiens, j'oubliais deux jolies têtes de fillettes finaudes comme de petites souris, deux sœurs dont Mademoiselle Jeanne a été l'institutrice. En entendant son nom, elles ne m'ont plus quitté, m'ont questionné à son sujet avec la plus tendre affection.

Je ne sais réellement à qui m'adresser. Indique-moi quelqu'un encore ; je ferai toutes les démarches que tu voudras, mais chez des hommes, de préférence... »

## XII

Pierre passa en Dalmatie, croyant, non sans raison, que la vue de pays nouveaux dissiperait un peu la tristesse qui troublait sa vision et lui faisait regarder les plus belles choses sans plaisir ; il reprit subitement le travail par un effort suprême de sa volonté, et recommença à étudier, allant du monument à la demeure la plus misérable, dessinant, cherchant, fouillant, ébauchant des monographies, notant des impressions de voyage.

L'idée que Jeanne pourrait les lire l'avait soudainement surexcité ; il leur donna une forme aimable et les envoya, avec des dessins, aux journaux illustrés de Leipzig et de Stuttgart. Ces tableaux d'une vérité saisissante, dans lesquels il peignait les gens et les mœurs de l'Herzégovine et de l'Albanie, furent appréciés ; un éditeur lui demanda une

suite d'articles sur la Grèce, l'Archipel et la Turquie. Pierre accepta, et de ce moment il reprit son ardeur d'autrefois. C'était l'existence assurée par le travail, l'indépendance, la vie abandonnée à ses instincts d'artiste.

Il s'en alla donc à travers l'Orient, en chercheur et en rêveur, analysant tout avec l'esprit mathématique que l'étude de l'architecture lui avait donné, scrupuleux jusqu'à la minutie, puis enveloppant ses descriptions et ses dessins d'un souffle de poésie chaude et vibrante. Et, à ce travail continu, sa facilité à concevoir et à rendre était devenue un talent sérieux, qui le mit en évidence et lui fit bientôt une place distinguée parmi les publicistes ethnographes. Plus d'une fois, perdu dans un bourg de Roumélie ou d'Anatolie, le courrier lui apporta des journaux et des lettres lui annonçant sa nomination de membre d'une académie ou d'une société savante dont il ignorait l'existence.

On lut avec empressement sa description des pays parcourus par Xénophon dans la retraite des Dix-Mille. Cette étude, commencée au point où les Grecs saluèrent la mer, l'avait conduit jusqu'en Perse, où il séjourna plus de deux ans. Se faisant à tous les milieux, parcourant les pays les plus variés, à cheval, avec des caravanes de toute nature, bravant les dangers au milieu de populations à demi-barbares, il vivait dans une fièvre continue, sans jamais se lasser de voir, accumulant un monde de choses dans sa tête, remplissant des cartons de dessins et de notes précieuses. Il avait cette immense satisfaction que donnent le travail et la vue de merveilleux spectacles.

Mais qu'il était loin du pays ! Après plusieurs années d'absence, sa pensée revenait à l'Europe, avec la crainte d'y retourner cependant, car il pressentait que son œil serait péniblement affecté à la vue de ses villes monotones, de ses costumes si laids ; pourrait-il se parquer dans l'étroitesse d'une vie régulière et banale ? Puis, par delà l'Indus, un autre pays l'attirait, plus étrange, plus éclatant encore que la Perse.

« *Benarès, mai.* — Mon cher Edouard. Est-ce que le nom de la ville d'où je t'écris va te communiquer le vertige qui me trouble depuis que j'y suis ? Je le voudrais, car tu éprouverais une des plus puissantes émotions que j'aie ressenties.

« Je suis à Benarès, la sainte, l'incomparable, dans une architecture qui ne se définit pas, au milieu de temples que notre goût européen ne peut comprendre tout d'abord, tellement la structure en est insolite, fouillée de détails. Cependant, à distance, sous le flamboiement de l'air, ces pointes, ces dentelles se massent et forment d'énormes stalactites

blanches ou rosées s'élançant dans le poudroiement de l'azur. Dans ces rues étroites, formées de maisons de quatre à cinq étages, règne une ombre moite, coupée par la lumière glissant à travers une ruelle transversale. Une foule considérable s'y agite, foule cuivrée, aux vêtements blancs et rouges, de ce beau rouge dont le soleil a enlevé l'âpreté sans lui ôter de son éclat.

« Parfois un rajah, venu de loin, arrive ici, monté sur un éléphant dont les défenses tronquées sont garnies d'une gaine dorée. Une plateforme carrée, qui sert de siège à ce seigneur et à deux ou trois autres personnages, oscille sur cet animal mou de forme, dont les flancs sont couverts de tapis admirablement filigranés d'or et d'argent. Une escorte nombreuse suit à pied, sur d'autres éléphants, sur des chevaux, personnages à moustaches farouches sous des turbans blancs et ballonnés. Ces rajahs sont resplendissants; sur l'or de leurs robes tremblent des colliers, des bracelets, des armes. Cherche dans tout ce que l'art a produit de plus caractérisé comme forme, comme diversité de tons, comme scintillement, tu ne trouveras rien de comparable. Les Vénitiens peut-être ont de ces rouges et de ces verts; mais la carnation européenne ne les fait pas vibrer comme cette peau brune, humide, qui prend des reflets métalliques et dont les ombres ont des profondeurs sinistres. Et quel accent dans ces figures! Rien de grec ni de romain; ce n'est pas barbare non plus, c'est indien, c'est-à-dire quelque chose de farouche et d'efféminé à la fois, de superbement hautain. Et les femmes! elles ne sont pas voilées comme dans les pays musulmans, mais s'enveloppent le haut du corps et la tête de draperies blanches, à la manière des sénateurs de Rome. Les jeunes ont la poitrine couverte d'un lambeau d'étoffe, un jupon de couleur constellé de pois d'or, les bras nus, des bracelets, d'énormes boucles d'oreilles.

« L'Orient m'a courbé sous sa loi, et je vis aujourd'hui dans un alanguissement dont je ne connaissais pas encore le charme. Il y a des jours où je laisse passer la vie dans une immobilité de fakir: je m'installe dans un coin d'ombre au bord du Gange, et je regarde. La chaleur est si absorbante, que le simple mouvement de la main sur le papier vous met en transpiration. Les pèlerins qui arrivent ici par milliers se baignent dans le fleuve sacré, et ces corps qui s'ébattent dans les eaux, ces rives couvertes d'une foule bariolée, fourmillante, sont un spectacle qui attend des peintres. En se baignant dans le Gange, on lave son âme de tous les péchés; j'y crois pleinement, je suis transformé. En Europe, j'avais la tête pleine de projets ambitieux: arriver, se faire un

nom, une situation. On apprend cela à Paris, à l'école, avec les camarades qui vous en parlent comme d'une chose naturelle, commune à tous et sur laquelle il n'y a pas à discuter; ce poison, qui entre dans le sang de l'artiste et en fait un spéculateur, j'en suis guéri: il s'est évaporé peu à peu, je suis net; l'eau du Gange m'a purifié; l'artiste seul demeure, sans autre souci que celui de vivre d'art.

« L'Europe est bien loin de moi; pourrai-je m'y habituer de nouveau? J'en ai rejeté tant de choses, que j'y passerais maintenant pour un étrange. J'ai été tour à tour musulman, persan; maintenant je suis indien et j'enlace un turban sur ma tête comme si je n'avais jamais eu d'autre coiffure. Tu comprends que je ne voudrais pas profaner ce pays par un vêtement européen.

« Comment te dépeindre les soirs? Ils n'ont pas l'intensité de ceux du nord; c'est plus ambré; les silhouettes des pagodes, des palmiers et des bananiers ont plus d'accent que dans le jour; le parfum des fleurs se dégage plus pénétrant; on respire mieux, l'âme se dilate, s'élanche dans l'espace infini, vers quelque chose d'innommé. C'est un recueillement, une extase qui vous enlève de terre dans des rêves où l'on croit voir le ciel s'ouvrir.

« A propos de rêve, tu m'as dit une chose qui m'obsède encore; il y a cependant longtemps que tu m'as écrit. Tu crois que j'ai oublié Jeanne. Mon Dieu, est-ce possible? Oublier!... Oublie-t-on les perfections de l'art? Il y a longtemps déjà que je n'ai vu la *Joconde*, le *Philosophe* de Rembrandt, la *Famille du charpentier*, la *Belle jardinière*. Pourrais-je les oublier? Il me suffit de penser à ces merveilles pour les revoir, pour être transporté d'admiration. Et tu crois que j'ai rencontré une des plus belles, une des plus nobles natures de femme, pour que son souvenir s'en aille au vent, chassé comme les choses indifférentes! Tu crois que je l'ai aimée, admirée, pour en aimer d'autres! Non, jamais! Je pourrais donner mon affection d'artiste à des millions de millions de chef-d'œuvres pendant des millions d'années; mais aimer une autre femme qu'elle, jamais!

« Tu parles légèrement de cette affection, de cette « blessure qui doit être cicatrisée »; cicatrisée, non, car il ne faudrait pas presser beaucoup pour la faire saigner. Tiens, il faut te le dire une fois pour toutes, — ce sera la dernière, car je ne veux plus parler d'elle, — mes pensées, mes prières muettes de chaque soir, c'est à elle qu'elles vont, toujours à elle: elle, elle, c'est le pôle d'attraction, le but, la raison de mon travail, de mes études, de ma vie; sans elle, aurais-je jamais eu

cette fièvre de savoir et de produire? Comme je donnerais toutes mes récompenses, tous mes diplômes d'académie, toutes mes impressions d'orient pour cette journée passée dans la forêt de Provence, elle lisant sous les arbres, moi dessinant, écoutant, causant. Cette journée bénie est devenue pour moi l'idéal; je devrais maudire ceux qui ont brisé mon bonheur; je ne puis leur pardonner.

« Mais, au nom du ciel, où est-elle? Peut-on disparaître ainsi sans laisser de trace? Ce n'est pas possible! Cherche, cherche encore. »

Six mois après, Pierre recevait une lettre de son ami :

« Prépare-toi à tout, même à un dénouement fatal. Tu m'as véritablement inquiété, et j'ai recommencé mes démarches. Cette fois, je suis allé directement chez le pasteur. Il a répondu à ma demande comme s'il cherchait dans des souvenirs vagues : « Ah! oui, une personne que mes parents avaient recueillie... oui, oui... Mais n'avez-vous pas vu son mariage annoncé dans les journaux il y a longtemps déjà? Elle est mariée à Bâle... elle s'appelle maintenant... »

« Il a cherché et fini par me donner son nom : Madame Forcart. Elle a épousé un riche banquier; c'est très heureux pour elle... »

« — Vous ne l'avez jamais revue? lui ai-je demandé.

« — Jamais; et franchement ces dames ne tiennent pas à renouer connaissance avec elle. »

*(A suivre.)*

A. BACHELIN.

## VARIÉTÉS

Copie d'un manuscrit existant dans la collection de documents neuchâtelois  
de MM. Célestin et Oscar Nicolet, à la Chaux-de-Fonds.

A Monsieur le Président  
et à Messieurs du Conseil d'Etat.  
Monsieur le Président et Messieurs,

Le Corps des Musiciens du Bataillon de la Chaux-de-Fonds, ensuite du gracieux arrêt qu'il a plu à Vos Seigneuries de leur accorder le 30<sup>e</sup> Juin 1777, qui en les reconnoissant et autorisant à former désormais un Corps de Musique pour les jours de Revuës, soumis aux ordres de l'Etat Major; trouvèrent à propos dans leur sagesse, de restreindre leur nombre à celui de douze Membres qu'ils étoient alors; ont l'honneur d'exposer à Vos Seigneuries, qu'ayant toujours par un effet de leur zèle pour le service du Roi, cherché à donner à leur Musique la même forme que celle des Troupes réglées. Ils se sont procurés à grands frais des Instrumens, pour former une Musique à la manière Turque, qui généralement a été goûtée, par l'avantage et la facilité qu'elle procure pour être entenduë dans la marche. Ce changement ayant exigé six Membres de plus que le nombre fixé par Vos Seigneuries, les très humbles suplians, toujours attentifs à mériter et se conserver la protection du Gouvernement, par leur obéissance et soumission à ses ordres; ont cru, indépendamment du peu de conséquence de la chose, qu'il étoit de leur devoir de l'exposer très humblement à Vos Seigneuries, en les supliant de vouloir permettre et avoir pour agréable cette augmentation actuelle de six Membres de plus qu'Elles n'avoient fixé. Cette faveur qu'ils osent espérer de Vos Seigneuries, à mesure qu'elle évite toutes raisons de reproches d'avoir outre passé leurs ordres, engagera sans cesse les suplians à redoubler leur zèle et renouveler les vœux qu'ils adressent au Ciel, pour la conservation des Illustres Membres du Conseil d'Etat et constante prospérité de leur sage gouvernement.

Chaux-de-Fonds, 20<sup>e</sup> avril 1789.

*Pour et au nom de la Société :*

(Signé) G<sup>n</sup> LANGIN, secrétaire.

Sur la requête cidessus, après avoir entendu le sieur de Gaudot Lieutenant Colonel du Département des Montagnes en son rapport, et délibéré, Il a été dit, que le Conseil accorde aux suplians l'augmentation des six musiciens qu'ils demandent, pour aussy longtems que le Gouvernement le jugera convenable. Donné en Conseil tenu sous notre Présidence au Chateau de Neuchatel le 1<sup>er</sup> juin 1789.

(Signé) DE SANDOL ROY.





LA COUPE DE MADAME DE NEMOURS, 1699

## LA COUPE DE MADAME DE NEMOURS, 1699

(AVEC PLANCHE)

---

Nous trouvons dans un vieux registre les documents qu'on va lire :

« Le 27 février 1700, la Générale Bourgeoisie ayant été assemblée pour vaquer à l'élection d'un Banneret en place de noble Henry Chambrier, mort le 27 janvier précédent, il y a eu en élection MM. David Rollin, Maître Bourgeois, et le Maître Bourgeois Jonas Chambrier, qui fut élu à la pluralité des voix.

Jonas Anthoine Pury, Maître Bourgeois en chef, représenta à la Bourgeoisie la Bannière dont S. A. S. Madame la Duchesse de Nemours, notre souveraine Princesse, avait fait présent à la Bourgeoisie, avec un vase d'argent doré qui a coûté 100 pistoles.

MM. les Quatre Ministraux devaient payer la Bannière du surplus de l'obligation dont S. A. S. avait fait présent à MM. les Quatre dessus la Commune de Travers; et comme MM. les Quatre voulaient délivrer l'argent à Monseigneur le Gouverneur, il n'en voulut point. M. le Maître Bourgeois en chef la représenta; aussi et même on fit lire la lettre de S. A. S. comme elle avait donné l'Abry aux Bourgeois des deux Comtés dont MM. les chancelier de Montmollin et Brun; MM. Henry Tribollet, Perrot, Ostrevald et Géliou demandèrent au Maître Bourgeois en chef que puisque l'on venait d'établir un Banneret, qui est la bouche du Peuple, qu'ils priaient qu'on le leur accordât, ce qui fut fait, ils lui représentèrent qu'il fallait écrire une lettre de remerciements à S. A. S. Madame la Duchesse de Nemours, notre Souveraine Princesse; M. le Banneret le représenta au Maître Bourgeois en Chef et à la Générale Bourgeoisie; ce qui a été fait, conclu et arrêté avec le consentement de tous: ce que MM. du Conseil et les Quatre ont sagement fait et on a défrayé tous les Bourgeois de dehors; et aux Bourgeois en ville un pot de vin chacun.

Le nouveau Banneret en donna aussi à qui en voulait jusqu'aux femmes veuves. »

L'envoi d'une lettre adressée directement au souverain par la Bourgeoisie était une innovation, qu'expliquent bien le contentement des Bourgeois et la libéralité de Madame de Nemours.

Comme cette lettre est curieuse en plus d'un point nous en donnons copie :

Copie de la susdite lettre écrite au nom de MM. les Quatre Ministres, Petit et Grand Conseil, Banneret et la Générale Bourgeoisie de Neuchâtel.

« Madame,

« La Générale Bourgeoisie de votre Ville de Neuchâtel extraordinairement assemblée pour l'élection d'un nouveau Banneret, prend aujourd'hui la liberté de s'adresser à V. A. S. pour luy rendre ses hommages, et en même temps ses très humbles actions de grâces, pour tous ses bienfaits. Nous ne nous souvenons pas que cette Bourgeoisie se soit jamais donné l'honneur d'écrire en corps à aucun de nos Princes de Glorieuses Mémoires, elle s'est toujours reposée de ce soin sur le Conseil de Ville et nous n'ignorons pas que ce Conseil en qui nous avons une entière Confiance n'a pas attendu jusqu'à présent à s'acquitter d'un si juste devoir envers V. A. S. Cependant, Madame, la vuë de cette Magnifique Bannière que V. A. S. a eu la bonté de nous donner, la lecture de la concession de l'Abry que nous venons d'entendre, le Rapport qu'on vient de nous faire que V. A. S. a bien voulu joindre à des grâces si considérables, un Vase précieux et honoré notre Maison de Ville de son Portrait <sup>1</sup>, toutes ces choses pénètrent tellement nos Cœurs, que nous ne saurions retenir les transports de notre reconnaissance, ni nous empêcher d'en donner nous-mêmes en ce jour solennel des Marques les plus éclatantes.

Nous espérons même que plus la manière dont nous le faisons est singulière et extraordinaire et plus V. A. S. voudra bien agréer les très humbles remerciements d'un Peuple vivement touché de vos bienfaits et qui étant assemblé pour remplir la place vacante par la mort de l'Excellent Magistrat que nous avons, Elle a eu en vuë principalement de luy donner un successeur qui eut la même fidélité pour V. A. S. et le même zèle pour son Service. Mais quand même, Madame, notre reconnaissance serait encore plus grande et que nous la ferions paraître d'une manière plus extraordinaire, il n'y aurait pas lieu de s'en étonner. Quoique nos Princes, vos très Illustres Ancestres, eussent déjà comblé cette Ville et

<sup>1</sup> Ce portrait est au Musée.

Bourgeoisie de leurs faveurs, V. A. S. est encore allée au-delà et a fait pour nous de si grandes choses, que nous serions de véritables ingrats, si notre reconnaissance pouvait recevoir quelques bornes. En effet où pourrait-on trouver, non seulement dans l'histoire de ce Pays, mais même dans celle des autres États, une Princesse généreuse, qui comme V. A. S. se soit engagée à de si grandes dépenses et ait exposé tant de fois sa vie et sa santé et son repos pour se conserver, à la vérité, l'Héritage de ses Pères, mais en même temps pour maintenir cet Etat et affermir et perpétuer la félicité de ces peuples, et si nous voulons faire attention sur tout ce qui s'est passé dans la suite, ne devons-nous pas reconnaître qu'après Dieu, c'est à la Sagesse et à la fermeté de V. A. S. que nous et notre postérité serons redevables de la Continuation de notre bonheur?

Mais pour ne parler, Madame, que de ces marques de votre bénéfice, que nous avons présentement devant les yeux; cette concession de l'Abry, cette Bannière et ces autres présents qu'il vous a plu de nous faire seront sans doute des monuments éternels qui d'un côté perpétueront la mémoire de votre libéralité et de l'autre feront voir à nos descendants combien V. A. S. nous a honorés de son affection et a pris de confiance en nous.

Tant de grâces accumulées les unes sur les autres, nous engagent à nous affermir aujourd'hui de plus en plus dans la forte résolution où nous sommes de ne manquer jamais au profond respect, à la juste obéissance et à la fidélité inviolable que nous devons à V. A. S. comme à notre véritable et légitime Princesse Souveraine, le reste précieux du sang de nos bons Princes.

Mais d'ailleurs, Madame, comme nous avons cru être indispensablement obligés de témoigner aujourd'hui à notre Conseil de Ville, publiquement, combien nous sommes satisfaits de tout ce qu'il a fait jusqu'à présent et particulièrement dans le cours des dernières affaires, nous l'avons prié et exhorté en même temps de persister constamment dans de louables dispositions pour la Conservation de l'Etat et de la tranquillité publique et de continuer surtout de faire éclater dans toutes les occasions une fidélité à toutes épreuves pour V. A. S. et un zèle ardent pour son service, nous l'avons aussi assuré que, comme si nous l'enquérons même très instamment, il était obligé d'employer son autorité pour ces choses, nous serions toujours prêts à le seconder de tout notre pouvoir et à exposer même pour cet effet nos biens, nos corps et nos vies. Ce sont là, Madame, les véritables sentiments de ce peuple tout pénétré

d'amour et de reconnaissance pour V. A. S. et qui d'ailleurs connaît trop bien le bonheur qu'il a de vivre sous une domination si juste et si douce pour n'en pas souhaiter ardemment la durée. Aussi nous verra-t-on sans cesse adresser à Dieu nos plus ferventes prières afin qu'il luy plaise de conserver longuement et heureusement et dans une parfaite santé la Personne Auguste et Sacrée de V. A. S. et de la remettre bientôt dans une situation entièrement tranquille<sup>1</sup>. Nous vous supplions enfin de vouloir bien nous accorder la continuation de cette précieuse bienveillance, dont il vous a plu de nous honorer jusqu'à présent et d'agréer les assurances que nous prenons ici la liberté de vous donner de la profonde vénération et du profond respect avec lequel nous sommes

Madame

de Votre Altesse Sérénissime

les très humbles, très obéissants et très fidèles serviteurs Bourgeois et Sujets, les Quatre Ministraux, Petit et Grand Conseil, Banneret et la Générale Bourgeoisie assemblée de notre Ville de Neuchâtel. »

Le Musée de Neuchâtel a conservé le vase précieux qui a si fort réjoui nos aïeux. La duchesse elle-même en avait prescrit le modèle et la manière de l'orner; il devait être de la valeur de 1500 livres<sup>2</sup>.

C'est une grande coupe en vermeil sur pied soutenu par un aigle de 0<sup>m</sup>,193; le couvercle est surmonté d'une Justice de 0<sup>m</sup>,19 tenant l'épée en main. La hauteur jusqu'à la pointe de l'épée est de 0<sup>m</sup>,705; le diamètre de la base 0<sup>m</sup>,18; celui du bord supérieur 0<sup>m</sup>,165.

Les poinçons sont : *a*) l'aigle de Neuchâtel, *b*) celui de G. F. avec armes qui est de Georges Favarger, artiste ciseleur neuchâtelois du XVII<sup>me</sup> siècle. Elle porte la date de 1699 avec l'inscription suivante : « S. A. S. Madame Marie d'Orléans, Duchesse de Nemours, Princesse souveraine de Neufchâtel et Valengin, estant dans ses Etats en l'année 1699 a donné ce vase à la ville de Neufchastel en témoignage de la satisfaction particulière qu'elle a du zèle et de la fidélité à toute espreuve que ses Bourgeois ont fait paraistre pour Elle. » De l'autre côté sont gravés au trait les écussons couronnés d'Orléans, Neuchâtel, Nemours, etc.<sup>3</sup>

La splendide bannière fait malheureusement défaut. Quel a été son sort? nous l'ignorons. Si par hasard elle était cachée dans quelque

<sup>1</sup> La duchesse était alors exilée sur ses terres à Colommiers.

<sup>2</sup> Boyve, Livre II, p. 407.

<sup>3</sup> Nous remercions pour ces derniers renseignements notre collègue M. Alfred Godet, conservateur du Musée historique.

galetas, nos vœux iraient la chercher, bien assuré que le Musée historique est sa vraie place, comme il aurait été le meilleur asile de tant d'objets que les vers ont rongés avant sa création et que nous regrettons si vivement aujourd'hui.

W. WAVRE.

---

---

## FRITZ BERTHOUD

(Suite — Voir la livraison de juillet 1891, page 167)

---

### III

Lorsque Fritz Berthoud rentra dans son pays, en 1869, il y trouva une situation en tous points conforme à ses goûts et qui, du moins pendant les premières années, réalisait ses plus beaux rêves. Sa belle-fille, avec son mari et ses enfants, passait de longs mois d'été près de lui. Frère, sœurs, neveux étaient à l'entour; sa maison se remplissait parfois de visiteurs et d'amis; au village, comme au pays, on lui faisait joie et bon accueil. La vie publique lui ouvrait ses portes. Dans toutes les sociétés et commissions locales, municipalité, commune, hôpital, écoles, musée, il eut bientôt sa place marquée, soit en qualité de président, soit en celle de secrétaire ou de simple membre. Enfin, un honneur bien inattendu vint le chercher dans sa retraite: au mois de juin 1871, le Grand Conseil le nomma l'un des deux députés chargés de représenter le canton de Neuchâtel au Conseil des Etats.

Cette nomination, qui le jetait inopinément dans l'arène politique, surprit tout le monde et lui-même plus que personne. Elle était due pour une bonne part à l'influence d'Ed. Desor et à une certaine réputation de bonne volonté et de libéralisme que son activité à Fleurier et des conférences sur J.-J. Rousseau lui avaient donnée dans le pays. Et, comme la majorité qui le nomma était radicale, il n'hésita pas à signer son programme, contrairement aux traditions de sa famille. Si l'on se souvient du reste qu'il avait toujours porté un vif intérêt aux questions

politiques et sociales, si l'on songe qu'il professait des opinions démocratiques très prononcées, développées encore par son intimité avec des hommes tels que Gleyre, Charles Martins, Georges DuBois, Ed. Desor, et que les agitations de la vie publique, en l'arrachant à l'isolement de son foyer souvent désert, n'étaient pas pour lui déplaire, on ne s'étonnera pas trop que le banquier, devenu artiste et littérateur, ait subi une dernière métamorphose en se transformant en homme politique enrôlé sous le drapeau du parti gouvernemental.

Quoi qu'il en soit, il accepta avec empressement la charge de député au Conseil des Etats et la considéra au premier abord comme son meilleur titre de gloire. Voici comment il racontait à M. Léo Lesquereux son entrée sur la scène fédérale : « J'arrive de Berne où j'ai passé vingt-et-un jours sur le fauteuil sénatorial de la Salle des Etats. Cela produit un drôle d'effet, allez ! étant vieux, sans ambition, que de se sentir tout à coup au milieu de ces confédérés, hommes politiques, plus ou moins législateurs, landammans chargés de diriger le char de l'Etat. Je me serais sauvé, je crois, si je n'avais été présenté et entouré par trois bienveillants collègues de la députation neuchâteloise, Desor et Zélim Perret au Conseil national, Eugène Borel, mon collègue au Conseil des Etats. Grâce à la compagnie, je me suis vu tout de suite, sinon à mon aise, du moins presque rassuré. Et bientôt, en effet, j'ai pu constater que, dans cet Olympe, comme dans beaucoup d'autres, les dieux sont de simples mortels, nés de femme et sujets à bien des misères. Ils n'en sont pas pour cela moins curieux à voir de près, au contraire, et les trois semaines que j'ai passées à les voir et à les entendre comptent parmi les plus intéressantes de ma vie.

« Nous avons eu une session fort animée et nous en aurons une en novembre qui le sera davantage, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de la révision du pacte fédéral, besogne délicate et sur laquelle, à ce que j'ai pu voir, on est loin d'être d'accord.

« A côté de cette partie officielle, mon séjour à Berne n'a pas manqué d'attrait, vivant en communauté socialiste, d'abord avec les trois collègues que je vous ai nommés, et ensuite allant avec eux le soir de *Kneipe* en *Kneipe* visiter d'autres groupes de députés, chaque fraction d'opinion ayant son rendez-vous et son cabaret. Rien de plus curieux que cette vie d'étudiants pratiquée par des hommes de tout âge et de toute complexion, des savants, des magistrats, des journalistes, des gras, des maigres, des joyeux, des tristes, des croyants, des fanatiques, des sceptiques, et chacun apportant là son tempérament

et sa toquade, comme chacun y prend son vin préféré et son mets d'habitude.

« J'avoue d'ailleurs que cette vie un peu agitée, mais pleine d'intérêt, me fait plaisir. On oublie son âge, on s'oublie soi-même tout entier aux problèmes sociaux et aux mystères de l'avenir. Ici, à Fleurier, mon temps n'est pas moins rempli; puis à Neuchâtel d'autres commissions scolaires m'appellent... Le cinquième acte, vous le voyez, contrairement à toute poétique, recommence tout et ne dénoue rien; il n'a aucun rapport avec les autres. Mon existence a été ce qu'on appelle une pièce à tiroir, elle finira sans rime ni raison comme elle s'est déroulée. »

Au moment où F. Berthoud devint membre du Conseil des Etats, la question brûlante à l'ordre du jour de l'Assemblée fédérale était celle de la révision constitutionnelle. On sait que le projet de révision de 1872, qui prévoyait la centralisation complète de la législation et de l'armée et dont il était un partisan convaincu, souleva une violente opposition et fut rejeté par le peuple. Grâce à cet échec, le Grand Conseil, dont la majorité était antirevisionniste, ne le renomma pas député au Conseil des Etats. En revanche, au mois d'octobre de cette même année, le peuple, qui souvent choisit pour représentants les hommes dont il a désapprouvé les actes, l'envoya siéger au Conseil national avec ses anciens collègues et il y resta pendant deux législatures, soit jusqu'en 1878. En même temps, depuis l'année 1874 jusqu'en 1880, il fut membre du Grand Conseil neuchâtelois, élu par le collège de Fleurier.

Homme social plutôt qu'il n'était homme politique, F. Berthoud s'intéressait surtout au sort des humains, au développement intellectuel des masses populaires, aux conditions matérielles et morales de la société. Qu'il me soit permis de citer à ce sujet le témoignage de l'un de ses collègues et amis : « Dans les deux Chambres fédérales, nous écrivait M. Eugène Borel, F. Berthoud était très apprécié par ses collègues, en raison de son caractère, de l'élévation de ses vues, de son commerce aussi intéressant qu'agréable. Au Conseil des Etats, il vota l'unification du droit et celle du militaire. L'introduction dans la Constitution d'un article garantissant des secours de la Confédération aux familles des militaires tués, blessés ou devenus malades au service de la patrie, est due à une motion portant sa signature et la mienne. Au Conseil national, lors de la révision de 1873, il proposa d'interdire aux communes des répartitions de bénéfices communaux, proposition qui, si elle eût été adoptée, aurait fait cesser dans la Suisse allemande des injustices et des abus honteux, en même temps qu'elle y aurait tari la source la plus évidente



du paupérisme. Enfin, lorsque les protectionnistes réussirent à transformer la politique douanière de la Suisse, tout en se déclarant adversaires du protectionnisme, F. Berthoud prononça en faveur du libre échange un discours magistral qui fut comme la clôture du régime de la liberté de commerce, auquel la Suisse était redevable de ses plus belles années de prospérité.»

A l'appui de l'assertion que F. Berthoud se préoccupait de préférence des intérêts économiques et sociaux, nous mentionnerons encore son intervention dans les débats relatifs à l'abolition de la peine de mort en Suisse et le discours très étudié et très complet qu'il prononça dans ce sens au Conseil des Etats. De même, quand la question de l'impôt progressif se posa dans notre canton, il fut l'un des adversaires décidés du projet élaboré par le Grand Conseil, et le discours par lequel il le combattit eut le mérite assez rare d'attirer l'attention d'un éminent financier, M. Léon Say. Celui-ci en effet l'analyse et en cite plusieurs fragments dans son ouvrage intitulé : *Les solutions démocratiques de la question des impôts*.

Après cela, il sera bien permis de dire que jamais homme ne fut moins fait pour les luttes politiques, dont son esprit modéré, impressionnable, épris de justice et de concorde, réprouvait les exagérations et les violences de langage. D'ailleurs, le corset de fer de la discipline de parti n'allait pas à son tempérament libéral et même légèrement versatile. Ainsi que nous le disait M. le Dr Virchaux : « Chez lui le sentiment parlait plus que l'intelligence et chaque question était résolue sans acception de personnes, au plus près de sa conscience. » Incapable, par conséquent, d'emboîter le pas à la suite des principaux chefs du radicalisme, il ne tarda pas à se séparer d'eux dans plusieurs occasions importantes, entre autres lorsque le Grand Conseil proposa au peuple le rachat du chemin de fer le Jura-Industriel. C'est alors que, pour défendre les principes qu'il croyait justes et vrais, il fonda, avec MM. Desor et Virchaux, le journal *Le Peuple*, auquel il collabora très activement pendant toute sa durée, c'est-à-dire pendant l'espace de quatre ans.

Cet acte d'indépendance ne lui fut pas pardonné, non plus qu'à ses collègues de la minorité, et lui valut bien des déboires, en sorte que, las de lutter inutilement, il finit par se retirer sous sa tente, sans amertume et sans aigreur, mais aussi sans aucun reste de ses illusions et de son enthousiasme politique des premiers jours : « Ah ! s'écriait-il, en apprenant que l'un de ses amis venait d'être nommé député au Grand Conseil d'un canton voisin, je pense qu'il en aura vite assez; il n'est rien de plus creux, de plus vide, de plus désenchantant que l'honneur

d'être grand conseiller; j'en parle d'expérience, comme disait le père Coquerel du mariage; car, voyez-vous, il faut hurler avec les loups, sous peine d'être croqué par eux. Mais n'entamons pas la politique; je suis si heureux de n'avoir plus à y songer qu'en amateur. »

Sa retraite politique ne l'empêcha pas de garder jusqu'à la fin sinon ses espérances, au moins ses convictions et de les exprimer très librement. Quoi de plus vrai, par exemple, que cette observation à propos de l'idée que l'on se fait actuellement de l'Etat, absorbant toutes les branches de l'activité sociale : « Chose curieuse, tandis que la démocratie s'est élevée en arrachant par lambeaux des franchises aux seigneurs, comtes et barons, la voilà qui abdique entre les mains du gouvernement toutes ses libertés, de sorte que, dans un temps donné, l'Etat sera le tuteur de son souverain en gros et en détail, son économiste, son caissier, son directeur, son fournisseur, son patron, et l'autre n'aura plus qu'à suivre et à obéir, sans prévoir, sans penser, avec le bonheur de la bête de somme qui a son ratelier pourvu. Tel est l'idéal du vingtième siècle, et nous en voyons l'aube. »

L'activité politique de F. Berthoud ne fut qu'un épisode dans sa vie laborieuse et un peu dispersée. Elle ne l'empêcha pas, fort heureusement, de poursuivre ses travaux littéraires en publiant d'assez nombreux ouvrages. Déjà à partir de 1865, il s'était occupé à réunir en trois volumes, intitulés : *Sur la Montagne*, des morceaux détachés dont la plupart avaient déjà paru dans différentes Revues et à des époques variées. Rien de plus gracieux, de plus spirituel que ces charmantes causeries, « scènes fugitives, images évanouies, réminiscences, impressions rapportées des courses lointaines », où l'esprit facile et léger du français se marie agréablement à la pointe neuchâteloise et à l'amour tenace et profond du sol natal, car jamais l'auteur n'est mieux inspiré que lorsqu'il parle du foyer, du pays et des sommités du Jura. Comme l'a justement remarqué M. Ph. Godet : « F. Berthoud a été l'un des premiers représentants de notre littérature indigène, un des premiers Neuchâtelois qui aient fait de leur pays, de sa nature et de ses mœurs le sujet de leurs écrits; il a été avec L. Favre un des précurseurs de cette petite phalange de conteurs et de romanciers, dont l'œuvre toute locale a une franche saveur de terroir. »

Si l'ouvrage dont nous parlons porte la marque étrangère par plusieurs de ses qualités, il se ressent aussi de son origine par quelques-uns de ses défauts. On s'aperçoit que l'écrivain neuchâtelois, en esquissant tel de ces récits de voyage ou de ces tableaux de mœurs, avait en vue moins

le public scrupuleux de notre pays, que le milieu parisien qu'il amusait de son esprit. Pourquoi faut-il en effet que certaines expressions railleuses et d'un goût douteux au sujet de la révélation biblique viennent parfois gâter l'impression du lecteur sérieux? Pourquoi, ici et là, des détails par trop lestes déparent-ils un ouvrage d'un si réel mérite? Sans ces taches regrettables, qui certainement ont nui à son succès, ce livre aurait été plus généralement admis sur la table de famille, et il aurait trouvé sa place dans toutes nos bibliothèques populaires. Cette réserve, hâtons-nous de le dire, ne s'applique qu'aux deux premiers volumes. Tout est correct, irréprochable dans le troisième, qui renferme les pages les plus heureuses que l'auteur ait écrites, les unes pleines d'un verve comique, comme les *Souvenirs d'un écolier*; les autres empreintes d'une fraîcheur ravissante, comme *L'Histoire de la maison de mon père*.

L'un des auteurs favoris de F. Berthoud fut Jean-Jacques Rousseau. Le point de départ de cette prédilection doit être cherché dans une circonstance toute accidentelle. Sa grand'mère, dans son jeune âge, avait vu et connu le philosophe à Môtiers, et, presque centenaire, elle en parlait encore avec vivacité à son petit-fils, lui racontant les entretiens, les habitudes et les bizarreries de ce pauvre grand homme, plein de génie et de contradictions. Il n'en fallut pas davantage pour attirer sur l'écrivain genevois l'attention d'un esprit porté, comme l'était celui de F. Berthoud, au culte des souvenirs; il se mit à lire ses ouvrages, à recueillir les traditions de son passage au Val-de-Travers, et devint bientôt, non seulement un admirateur, mais aussi à certains égards un disciple de Rousseau, avec lequel il se sentait plus d'une affinité d'idées et de sentiments.

Fritz Berthoud s'est donc beaucoup occupé de Rousseau. Dans une série de conférences, il raconta aux habitants du Val-de-Travers le séjour de Jean-Jacques à Môtiers. Appelé pendant l'hiver de 1870-1871 à remplacer à l'Académie de Neuchâtel le professeur de littérature, M. F. Buisson, parti subitement pour la France à l'occasion de la guerre, il fit de Rousseau, de sa vie et de ses œuvres le sujet de ses leçons. Enfin le séjour de trois ans de l'auteur de *l'Emile* dans la vallée qu'il habitait lui-même, lui fournit la matière d'une belle étude qui, après avoir paru dans la *Bibliothèque universelle*, fut remaniée, développée et publiée, en 1881, sous la forme d'un volume intitulé: *J.-J. Rousseau au Val-de-Travers*. La narration animée de F. Berthoud, écrite d'un style rapide et aisé, donne une idée très vivante de ces trois années de la vie de Rousseau, qui ne furent pas la période la moins intéressante ni la moins heureuse de cette existence tourmentée.

Une chose néanmoins demeurait inexplicée dans ce récit, à savoir le changement de conduite du pasteur de Môtiers à l'égard de son illustre paroissien, qu'il accueillit d'abord à bras ouverts et qu'il se mit ensuite à dénoncer et à poursuivre avec acharnement. F. Berthoud eut la bonne fortune de tomber en possession de documents inédits établissant d'une manière péremptoire la part prépondérante prise par les Genevois à cette campagne contre Rousseau, et il groupa ces documents, en les accompagnant d'un commentaire, dans une seconde publication destinée à compléter la première, sous le titre de : *J.-J. Rousseau et le pasteur de Montmollin*. Ces deux volumes constituent sans doute la partie la plus solide et la plus durable de l'œuvre de F. Berthoud écrivain, celle que les Rousseauophiles ont recueillie et que les lettrés reliront avec le plus d'intérêt.

Cependant l'ouvrage le plus remarquable qui soit sorti de sa plume, celui qui donne la plus juste idée de son talent, nous paraît être *Un Hiver au soleil*. F. Berthoud avait des goûts essentiellement sédentaires et préférait de beaucoup la tranquillité d'une vie paisible et la monotonie des studieuses habitudes au plaisir de courir le monde. L'existence nomade dans les hôtels et les pensions, les tables d'hôte banales où tous les passants viennent s'asseoir lui étaient antipathiques; aussi, à l'exception de deux excursions presque involontaires, l'une à Folkestone de l'autre côté de la Manche, l'autre à Friedrichshafen sur les bords du lac de Constance, n'entreprit-il, durant sa longue carrière, aucun voyage lointain. « Si le docteur Gall ne se trompe pas, dit-il dans l'un de ses volumes, mon crâne présente à coup sûr une forte dépression, image de mon vallon natal, à la place où les Bougainville et les Levaillant ont une montagne. De mon propre mouvement, si le Ciel l'eût permis, je n'aurais jamais quitté le sol néocomien de ma patrie. »

Déjà il touchait à l'âge où l'on ne voyage plus, quand Ed. Desor vint rompre le charme et l'arracher à son vieux nid de famille, en le décidant à faire avec lui un voyage longtemps rêvé dans le Midi de la France et en Italie. Les deux amis partirent au mois de février 1877, débutèrent par les rives françaises de la Méditerranée, puis continuèrent leur odyssée en visitant les principales villes de l'Italie, de Gênes jusqu'à Naples. Chaque soir, en rentrant à l'hôtel, F. Berthoud notait ses impressions et envoyait ces esquisses, hâtivement crayonnées, au journal *Le Peuple* qui les publiait en feuilletons. C'est de ces croquis de voyage, revus et complétés, qu'il fit plus tard un livre qui a conservé la fraîcheur

primitive et, jusqu'à un certain point, le caractère d'un journal écrit au jour le jour.

Dans une notice insérée au *Journal des Débats*, M. Charles Clément s'exprimait ainsi sur ces croquis de voyage : « Le voyageur, dont j'annonce le livre, n'est ni un savant en *us*, ni un admirateur quand même, ni un collectionneur, ni un touriste vulgaire. Instruit, observateur perspicace, délicat, très attentif, esprit ouvert et sympathique à tout ce qui mérite vraiment l'intérêt : aux hommes et aux choses, aux mœurs, aux institutions aussi bien qu'aux paysages et aux monuments ; conteur plein d'esprit, de naturel, de sensibilité, d'humour, il possède à un haut degré ce don précieux de l'écrivain de s'emparer de son lecteur et de l'entraîner, de lui faire voir et toucher ce dont il lui parle, de lui communiquer les impressions et l'émotion que lui font éprouver les aspects grandioses ou charmants d'une nature merveilleuse, les vestiges d'une civilisation mère de la nôtre, les ouvrages admirables d'une époque plus récente dont est peuplée cette patrie de l'art moderne. M. Fritz Berthoud a de plus une qualité qui donne une valeur toute particulière à son ouvrage. Il est artiste, et c'est en artiste qu'il a vu l'Italie. Pendant de longues années il s'est occupé de peinture et ses tableaux ont été remarqués à nos expositions annuelles. Cette pratique de l'art lui a donné une autorité qui manque à la plupart des voyageurs, et c'est avec une prédilection marquée qu'il parle des chefs-d'œuvre qui sont l'honneur et qui font le charme principal de l'Italie. »

Il ne faudrait pas croire pourtant que dans le livre dont nous parlons l'artiste absorbe l'homme et que le peintre n'a vu en Italie que des statues et des tableaux. Chemin faisant, le voyageur note tout ce qui l'intéresse, décrit l'aspect du pays, les races, les types, les usages, les costumes, réveillant constamment l'attention par quelque réflexion philosophique bien frappée ou par quelque boutade imprévue, et il ne dédaigne même pas de parler de la cuisine et du vin du crû. Ces qualités font de *Un Hiver au soleil* un aimable et charmant volume, écrit sans prétention, mais qui mérite de prendre un rang honorable dans l'illustre et nombreuse compagnie des ouvrages auxquels l'Italie a donné naissance.

L'activité littéraire de F. Berthoud ne s'est pas bornée aux productions que nous venons de mentionner. Travailleur infatigable, tantôt il racontait aux lecteurs de la *Bibliothèque universelle* la retraite de l'Armée de l'Est en Suisse, événement dont il avait été le témoin attristé au Val-de-Travers ; tantôt, étant en relation constante avec les conteurs

neuchâtelois ou les jeunes talents qui ont surgi récemment au milieu de nous, Louis Favre, Ph. Godet, T. Combe, Joseph Autier, il les encourageait en annonçant et en recommandant leurs œuvres dans divers journaux : « Nous autres vieux, écrivait-il à ce propos, donnons un petit coup d'épaule aux jeunes ; il faut si peu pour aider et si peu pour nuire » ; ou bien encore il publiait des notices sur les amis qu'il perdit successivement : Juste Olivier, Ch. Gleyre, E. Desor, Léo Lesquereux. Pour lui, écrire c'était vivre ; au moment où la mort vint le chercher, il réunissait les éléments d'un nouveau volume qui, outre plusieurs des notices précédentes, devait contenir le récit d'un voyage en Engadine avec Gleyre et Ch. Clément.

Mais c'est principalement dans sa correspondance qui fut toujours très étendue, qu'il révélait les ressources de son esprit. Il aimait ces causeries à distance, ces entretiens de libre amitié, et jamais il n'était plus intéressant que lorsqu'il laissait courir sa plume au gré de la fantaisie du moment. Si c'est dans la correspondance, comme on l'a prétendu avec raison, que l'homme se donne tel qu'il est, sans retouche ni recherche, cela est vrai surtout de celui dont nous retraçons la vie. F. Berthoud retouchait beaucoup ses ouvrages, ce qui leur ôtait quelque chose du charme et de l'imprévu qu'ont ses moindres billets. « Quand vous voyez une ligne de moi, sauf mes lettres, déclarait-il un jour, dites-vous bien que j'en ai écrit dix et barré neuf. » Aussi est-ce dans ses lettres que sa verve humoristique et primesautière se donne carrière et qu'il se montre le plus original. Ainsi que l'écrivait M. Ch. Berthoud au lendemain de sa mort : « C'est là, dans ces innombrables pages, qu'on le retrouverait tout entier. »

*(La fin au prochain numéro.)*

J. COURVOISIER.

## UN DIPLOMATE NEUCHATELOIS AU XVIII<sup>me</sup> SIÈCLE

SAMUEL DE PURY

(1675-1752)

(Suite et fin. — Voir la livraison de juillet 1891, page 174.)

### XI

Comme le traité de Rastadt du 6 mars 1714, entre l'empereur et le roi de France, avait laissé quelques points en litige, on choisit Baden pour régulariser la situation. Pury s'y rendit en qualité de plénipotentiaire prussien. N'ayant pas réussi à faire prendre place à Neuchâtel à côté des cantons suisses, il se tourna du côté de Berne qui, voyant ses intérêts engagés dans la question, écrivit à l'ambassadeur de France, le comte du Luc, une fort belle lettre que Jonas de Chambrier avait dictée.

Le roi Frédéric-Guillaume, qui avait succédé à son père, mort le 25 février 1713, ordonna à Pury d'aller immédiatement à Versailles soigner cette affaire avec le baron de Kniphausen, homme de beaucoup d'esprit, d'un commerce fort agréable, mais qui, peu travailleur de sa nature, laissa à son collègue le gros de la besogne. Nos deux diplomates eurent de nombreuses conférences avec M. de Torcy, ministre de Louis XIV. Les négociations avançaient fort peu, lorsque Pury, qui voyait beaucoup de monde à Paris, entre autres le vieux maréchal de Villeroy, crut avoir trouvé le mot de l'énigme de toute la politique française à l'égard de Neuchâtel. Voici, du moins, une lettre fort intéressante qu'il écrivait à M. de Lubières<sup>1</sup>, en date du 17 mars 1715 :

« Mme de Maintenon est l'unique ressort de cette tracasserie ; par ce mot tout s'explique aisément. A notre première vue, vous apprendrez des choses singulières de cette étonnante femme. Il suffit de vous dire

<sup>1</sup> Gouverneur de Neuchâtel.

en passant que, reine de fait, et plus que cela, c'est-à-dire femme, maîtresse et conseil d'un vieux roi qu'elle a mis en dévotion, il lui est aisé de disposer des circonstances sans s'embarrasser des traités publics et des droits des nations. Elle compte bien survivre au roi et sans doute qu'elle trouve préférable de se retirer à Neuchâtel et d'y mourir souveraine par la grâce de Dieu, à faire une fin tristement ignorée au milieu d'une communauté de filles<sup>1</sup>. Qui aurait cru que son zèle pour M. de Matignon fût si intéressé? Tout en inquiétant nos peuples, on cherche encore plus à dégoûter de nous la cour de Berlin, à force d'embarras. Ajoutez à tout cela une bonne dose de bigoterie qui croit voir la gloire de Dieu intéressée à ce que la souveraineté de Neuchâtel soit arrachée des mains d'un prince hérétique pour rentrer en de saintes mains. De là, la hauteur et les menaces de M. de Puyseulx en Suisse, et la leçon faite aux cantons catholiques, de là le procédé du ministre de France à Baden et l'omission dont nous nous plaignons, de là les réponses énigmatiques du comte du Luc au canton de Berne, de là enfin les longueurs, les défaites dont nous paie M. de Torcy, etc., etc. »

M. de Torcy laissa enfin voir des dispositions plus conciliantes, et Pury quitta Paris à la fin d'avril.

Le premier ministre de Prusse, M. de Hilgen, avait proposé à notre diplomate le poste d'ambassadeur de Prusse en France; il s'en ouvrit à M. de Kniphausen qui lui avoua avoir reçu la même offre; s'il l'avait déclinée, c'était à cause de l'excessive économie de la cour de Berlin, car, disait-il, en quatre mois que j'ai passés à Paris, j'ai dépensé quinze cents écus de ma bourse. Cette révélation était peu encourageante, aussi Pury hésitait-il; enfin, la correspondance s'engagea. Le roi voulait lui donner 8,000 livres par an, sans s'engager pour les faux frais, ce qui était peu, dit Pury, pour la capitale la plus *frayeuse* de l'Europe. Enfin, après bien des lettres qui durent ulcérer le cœur parcimonieux de Frédéric-Guillaume, on s'arrêta à 10,000 livres, le titre de baron et l'ordre de l'Aigle rouge. Telles étaient les offres brillantes du cabinet de Berlin. Pury les communiqua à ses amis et parents de Neuchâtel: tous l'engagèrent à refuser. Le brigadier Petitpierre trouvait que c'était bien lésiner que de lui faire payer les ports de lettres; le frère de Pury était choqué de ce vain titre de baron sans baronie et d'une croix sans pension, etc., etc.

<sup>1</sup> Saint-Cyr, où M<sup>me</sup> de Maintenon avait fondé un établissement pour les jeunes filles pauvres de la noblesse.



Toutes ces réponses et des nouvelles qu'il avait reçues de Berlin au sujet de l'économie presque incroyable du roi, l'amènèrent à dire : « Une pareille vilénie me fait peur et je suis résolu de refuser avec honnêteté mais sans retour. »

Pury s'adressa alors à Jean Chambrier<sup>1</sup> qui faisait des affaires avec MM. Duterreau et Rognon sur la place de Paris. Chambrier accepta le poste, qu'il occupa pendant trente ans. Comme il avait acquis une belle fortune lors du Système de Law, il put, même avec les appointements plus que modiques qu'il recevait de Berlin, représenter dignement la monarchie prussienne<sup>2</sup>.

M. de Torcy, qui se connaissait en hommes, apprécia bien vite la grande intelligence politique de S. de Pury et voulut se l'attacher : « Vous n'êtes pas fait pour rester oisif dans le petit tripot de Neuchâtel. Venez en France, où je vous assure que vous serez employé aussi avantageusement que vous pouvez le désirer. Il s'agit d'une destination publique et importante à laquelle vous convenez, qui certainement vous conviendra, mais qui demande à être promptement remplie.... »

Pury nous dit qu'il fut ébranlé, mais réfléchissant que l'acceptation d'une charge en France, arrivant tôt après son refus de l'ambassade prussienne, pourrait jeter un jour défavorable sur son caractère et sur ses idées politiques, il refusa et eut raison.

Un bataillon fribourgeois ayant passé par Neuchâtel, Pury fit prévaloir dans le Conseil l'idée de le recevoir de la manière la plus hospitalière; le gouvernement de Fribourg, flatté de cette réception, écrivit une lettre de remerciements aux autorités neuchâteloises qu'il appelait *Eidgenossen*, titre, dit Pury, qui n'est accordé qu'aux membres du Louable corps helvétique. Cette démarche gracieuse encouragea Pury à tenter un essai de combourgeoisie avec Fribourg pour échapper à la tutelle hautaine de Berne. Une conférence eut lieu au château de Delay, le 26 avril 1718, entre les délégués neuchâtelois et les Fribourgeois. Les premiers étaient représentés par MM. de Lubières, Chambrier, procureur général, Montmollin, chancelier, et Pury, conseiller d'Etat. Le traité

<sup>1</sup> C'est celui dont le duc de Broglie parle si souvent dans ses *Etudes diplomatiques* que publie actuellement la *Revue des Deux-Mondes*. La bibliothèque de Neuchâtel possède un beau portrait de cet ambassadeur. Les traits sont très fins et la figure est tout à fait celle d'un gentilhomme français.

<sup>2</sup> Pury avait eu dans sa jeunesse un démêlé avec Jean Chambrier; le souvenir s'en était conservé dans l'âme de notre diplomate, trop neuchâtelois pour oublier aisément les injures, et lui suggère cette remarque : « Chambrier ne pensait guère, à l'âge de 15 ans, lorsqu'il vint m'assaillir avec un bâton, que je serais un jour l'instrument qui le ferait devenir ministre du roi de Prusse auprès du roi très chrétien. »

était sur le point d'être conclu, lorsque l'ambassade de France et le duc de Villeroy le firent échouer.

Une question agitait alors beaucoup les esprits dans notre pays, celle de l'entrée de nos vins dans le canton de Berne. Nos voisins, gros propriétaires de vignobles dans le pays de Vaud, faisaient du protectionnisme, ce qui irritait les Neuchâtelois. Toutes les réclamations venaient échouer contre le mauvais vouloir des Bernois, qui finirent, en 1748, par gagner le major Lentulus; celui-ci s'aboucha avec les ministres de Berlin, et notre gouvernement reçut pour prix de ses efforts patriotiques le gracieux rescrit que voici: « Ne vous fatiguez plus sur cette matière qui ne vous a déjà que trop avancés dans des discussions peu convenables et dont vous auriez dû vous dispenser. » C'est ainsi, conclut Pury, que des ministres infidèles font souvent parler les maîtres de la terre contre sens et raison et cassent les bras aux vrais serviteurs.

Ici Pury se livre à des réflexions assez curieuses sur ce qui se passait dans notre pays à la fin du règne de Frédéric-Guillaume: « Il suffisait de procurer un ou deux bons soldats ou de verser plus ou moins de louis vieux dans la caisse des recrues à Berlin pour obtenir l'emploi le plus important et le moins mérité. Le receveur \*\*\* dut être lui-même bien étonné qu'un peu d'argent le fit conseiller d'Etat et chef d'une juridiction au préjudice de M. Chaillet, à qui cette charge était promise et qui, étant gentilhomme de la chambre du roi de Prusse, gendre du gouverneur de ce pays et d'un mérite reconnu, ne devait pas s'attendre à être évincé par un homme à peine connu. Il arriva bien pis en la personne de \*\*\* qui, pour deux cents louis vieux, devint conseiller d'Etat, châtelain du Landeron, chevalier de l'ordre de la Générosité, fut anobli et déclaré capable de tenir un fief et de lui donner son nom. Il va devenir tout cela pour un peu d'argent gagné au Mississipi. »

Cette même année 1720 vit se liquider une question pendante depuis 1218, et cela en faveur de Neuchâtel. Berne et Fribourg reconnurent notre canton propriétaire de la portion de terre appelée la *Nouvelle-Censière*<sup>1</sup>. Si Pury relate le fait peu important par lui-même, c'est uniquement à cause d'une lettre de Berne. Cet Etat ayant proposé à celui de Neuchâtel une conférence à ce sujet, Neuchâtel avait voulu en différer la date, vu l'absence du gouverneur, sur quoi Berne répondit: « Le gouvernement de Neuchâtel devant toujours être dans l'Etat, rien n'empêche qu'on ne passe outre. » Cette maxime constitutive,

<sup>1</sup> Territoire situé entre Couvet et Provence.

ajoute Pury, devrait être gravée en lettres d'or dans la Chambre du Conseil d'Etat. Ce principe vrai d'un gouvernement mixte tel que le nôtre semble tomber de plus en plus en oubli: il nous convient plus que jamais de former un Etat indépendant de la monarchie prussienne.

## XII

La mésintelligence qui existait entre les deux bourgeoisies de Neuchâtel et de Valangin faillit amener une crise qui aurait tout remis en question. Le premier ministre de Prusse, Hilgen, envoya à Neuchâtel son gendre, un baron wesphalien, du nom de Strunkedé<sup>1</sup>, dans le but ostensible d'apaiser les esprits, en réalité afin de brouiller les cartes et de dégoûter le roi de Prusse de ce peuple *licencieux et de col roide*. Strunkedé fut très aimable envers Pury, qui se défia immédiatement de lui et reçut ses avances avec une froideur de plus en plus marquée.

Ce plénipotentiaire d'un nouveau genre, nourri, dit Pury, des maximes allemandes, fit, le 9 juin 1725, une scène violente en plein Conseil à Chambrier, maire de Neuchâtel. Celui-ci répondit avec une dignité froide qui exaspéra le baron: «Taisez-vous, lui dit Strunkedé, sinon je vous ferai mettre dehors par les épaules.» Chambrier continuant à parler avec un sang-froid admirable, vu la circonstance, Strunkedé reprit de plus belle: «Calomniateur, insolent, impertinent, partez.» Cette scène étrange se prolongea au milieu de la stupeur de tous; Chambrier resta, mais quelques jours après, Strunkedé obtenait de Berlin un rescrit qui suspendait le maire Chambrier. Cette suspension aurait pu durer longtemps, si la Vénérable Classe, à l'instigation d'Osterwald, beau-frère de Chambrier, n'avait intercédé et n'avait obtenu gain de cause pour lever la suspension<sup>2</sup>.

Le canton de Berne, toujours très au fait des dessous de cartes, apprit, après le départ de Strunkedé, que cet aimable homme avait reçu mission de nous séparer de la Prusse. Berne écrivit donc à Berlin. Qui fut stupéfait, si ce n'est le roi derrière le dos duquel Hilgen avait noué cette négociation avec le duc de Bourbon!<sup>3</sup> Celui-ci offrait trois millions

<sup>1</sup> Strunkedé, voir *Musée neuchâtelois*, 1882, p. 23.

<sup>2</sup> Voir *Musée neuchâtelois*, 1890, page 289. (Poésie publiée par M. Oscar Huguenin, avec renseignements dus à M. F. de Chambrier.)

<sup>3</sup> Bourbon, Louis-Henri, prince de Condé, né en 1692, mort à Chantilly le 27 mars 1740, chef de la famille de Condé. Il fut membre du Conseil de régence et plus tard premier ministre de Louis XV, déclaré majeur en 1723, peu avant la mort du régent. C'est lui qui avait négocié le mariage de Louis XV avec Marie Leczinska.

de florins par acquérir la principauté et cent mille florins à Hilgen pour ses bons offices.

Frédéric-Guillaume disgracia les deux entremetteurs.

« L'année 1734, dit Pury, ce pays eut lieu de se convaincre combien le ministère de Berlin était ignorant de notre constitution, malgré le soin que nous avons pris d'instruire la cour et de l'éclairer sur ses vrais intérêts inséparables des nôtres. Mais comment inculquer à des têtes allemandes nées dans la servitude et au milieu d'un gouvernement militaire, qu'il est une souveraineté libre qui doit se conduire par elle-même et selon des maximes opposées en tout point à celles qui dirigent les autres Etats du même maître? Ce sera toujours à recommencer dans une cour où il n'y a d'autre système d'administration que le bon plaisir du souverain. »

Voici ce qui avait amené ces sages réflexions de Pury :

« Beaucoup de Neuchâtelois s'étaient enrôlés dans le régiment DuPasquier pour servir sous le roi de Sardaigne allié des Français contre l'Empereur. Ce dernier s'était plaint au roi de Prusse, qui donna l'ordre à son gouverneur, M. Froment, de rappeler tous les Neuchâtelois au service des puissances étrangères : les contrevenants seraient punis du bannissement perpétuel. Ceci était absolument contraire aux articles de 1707 et Pury fut chargé d'écrire à ce sujet à la cour de Berlin qui répondit : « Nous avons reçu vos remontrances en bonne part et les choses resteront sur l'ancien pied. »

Samuel de Pury, qui sentait venir la vieillesse et ses infirmités, avoue avoir perdu la mémoire de quelques faits qui se sont passés dans la période de 1735 à 1748. Il ne relève que les deux qui lui semblent les plus importants et par lesquels il clôt ses Mémoires : la mission du commissaire de Rhoden à Neuchâtel et l'abolition du service hollandais.

M. de Rhoden avait été envoyé de Berlin dans notre pays en 1748 pour proposer de changer la recette des revenus du prince en baux de ferme levés aux frais et risques des entrepreneurs, institution assez semblable à celle des fermiers généraux en France. Tout le Conseil fut d'avis d'adopter cette innovation, à l'exception du conseiller Osterwald, que Pury, partisan de la mesure, loue de sa perspicacité, tout en regrettant de ne s'être pas rangé à l'avis d'Osterwald. La bourgeoisie de Valangin protesta, mais les conseillers, indisposés contre ce corps depuis l'affaire des vins de Bourgogne, n'en tinrent nul compte et le maire Brun alla

ajoute Pury, devrait être gravée en lettres d'or dans la Chambre du Conseil d'Etat. Ce principe vrai d'un gouvernement mixte tel que le nôtre semble tomber de plus en plus en oubli: il nous convient plus que jamais de former un Etat indépendant de la monarchie prussienne.

## XII

La mésintelligence qui existait entre les deux bourgeoisies de Neuchâtel et de Valangin faillit amener une crise qui aurait tout remis en question. Le premier ministre de Prusse, Hilgen, envoya à Neuchâtel son gendre, un baron wesphalien, du nom de Strunkedé<sup>1</sup>, dans le but ostensible d'apaiser les esprits, en réalité afin de brouiller les cartes et de dégoûter le roi de Prusse de ce peuple *licencieux et de col roide*. Strunkedé fut très aimable envers Pury, qui se défia immédiatement de lui et reçut ses avances avec une froideur de plus en plus marquée.

Ce plénipotentiaire d'un nouveau genre, nourri, dit Pury, des maximes allemandes, fit, le 9 juin 1725, une scène violente en plein Conseil à Chambrier, maire de Neuchâtel. Celui-ci répondit avec une dignité froide qui exaspéra le baron: «Taisez-vous, lui dit Strunkedé, sinon je vous ferai mettre dehors par les épaules.» Chambrier continuant à parler avec un sang-froid admirable, vu la circonstance, Strunkedé reprit de plus belle: «Calomniateur, insolent, impertinent, partez.» Cette scène étrange se prolongea au milieu de la stupeur de tous; Chambrier resta, mais quelques jours après, Strunkedé obtenait de Berlin un rescrit qui suspendait le maire Chambrier. Cette suspension aurait pu durer longtemps, si la Vénérable Classe, à l'instigation d'Osterwald, beau-frère de Chambrier, n'avait intercédé et n'avait obtenu gain de cause pour lever la suspension<sup>2</sup>.

Le canton de Berne, toujours très au fait des dessous de cartes, apprit, après le départ de Strunkedé, que cet aimable homme avait reçu mission de nous séparer de la Prusse. Berne écrivit donc à Berlin. Qui fut stupéfait, si ce n'est le roi derrière le dos duquel Hilgen avait noué cette négociation avec le duc de Bourbon!<sup>3</sup> Celui-ci offrait trois millions

<sup>1</sup> Strunkedé, voir *Musée neuchâtelois*, 1882, p. 23.

<sup>2</sup> Voir *Musée neuchâtelois*, 1890, page 289. (Poésie publiée par M. Oscar Huguenin, avec renseignements dus à M. F. de Chambrier.)

<sup>3</sup> Bourbon, Louis-Henri, prince de Condé, né en 1692, mort à Chantilly le 27 mars 1740, chef de la famille de Condé. Il fut membre du Conseil de régence et plus tard premier ministre de Louis XV, déclaré majeur en 1723, peu avant la mort du régent. C'est lui qui avait négocié le mariage de Louis XV avec Marie Leczinska.

de florins par acquérir la principauté et cent mille florins à Hilgen pour ses bons offices.

Frédéric-Guillaume disgracia les deux entremetteurs.

« L'année 1734, dit Pury, ce pays eut lieu de se convaincre combien le ministère de Berlin était ignorant de notre constitution, malgré le soin que nous avons pris d'instruire la cour et de l'éclairer sur ses vrais intérêts inséparables des nôtres. Mais comment inculquer à des têtes allemandes nées dans la servitude et au milieu d'un gouvernement militaire, qu'il est une souveraineté libre qui doit se conduire par elle-même et selon des maximes opposées en tout point à celles qui dirigent les autres Etats du même maître? Ce sera toujours à recommencer dans une cour où il n'y a d'autre système d'administration que le bon plaisir du souverain. »

Voici ce qui avait amené ces sages réflexions de Pury :

« Beaucoup de Neuchâtelois s'étaient enrôlés dans le régiment DuPasquier pour servir sous le roi de Sardaigne allié des Français contre l'Empereur. Ce dernier s'était plaint au roi de Prusse, qui donna l'ordre à son gouverneur, M. Froment, de rappeler tous les Neuchâtelois au service des puissances étrangères : les contrevenants seraient punis du bannissement perpétuel. Ceci était absolument contraire aux articles de 1707 et Pury fut chargé d'écrire à ce sujet à la cour de Berlin qui répondit : « Nous avons reçu vos remontrances en bonne part et les choses resteront sur l'ancien pied. »

Samuel de Pury, qui sentait venir la vieillesse et ses infirmités, avoue avoir perdu la mémoire de quelques faits qui se sont passés dans la période de 1735 à 1748. Il ne relève que les deux qui lui semblent les plus importants et par lesquels il clôt ses Mémoires : la mission du commissaire de Rhoden à Neuchâtel et l'abolition du service hollandais.

M. de Rhoden avait été envoyé de Berlin dans notre pays en 1748 pour proposer de changer la recette des revenus du prince en baux de ferme levés aux frais et risques des entrepreneurs, institution assez semblable à celle des fermiers généraux en France. Tout le Conseil fut d'avis d'adopter cette innovation, à l'exception du conseiller Osterwald, que Pury, partisan de la mesure, loue de sa perspicacité, tout en regrettant de ne s'être pas rangé à l'avis d'Osterwald. La bourgeoisie de Valangin protesta, mais les conseillers, indisposés contre ce corps depuis l'affaire des vins de Bourgogne, n'en tinrent nul compte et le maire Brun alla

jusqu'à dire : « Ce sont des acariâtres qui ne font jamais que de mauvaises difficultés. » Disons en passant que ce fut cette modification aux usages du pays qui amena les troubles fâcheux de 1766, 1767 et 1768. Pury l'appelle une bévue du Conseil d'Etat.

Le service de Hollande, lucratif et tranquille, avait commencé avec le chancelier G. de Montmollin qui y avait envoyé ses fils. Dès lors, les officiers neuchâtelois y trouvèrent de belles et profitables situations lorsque, l'année 1750, ce dernier prit fin à la suite de l'incident que nous allons rapporter.

Le 6 octobre 1750, le ministre de Hollande, M. de la Calmette, vint à Neuchâtel. Il présenta ses lettres de créance des Hauts Etats-Généraux à MM. les Quatre-Ministres avant d'avoir fait sa visite au gouverneur, M. de Natalis. Celui-ci fut choqué à bon droit de ce manque d'égards, mais l'affaire n'eût peut-être pas eu de suites fâcheuses, si M<sup>me</sup> de Natalis ne fût pas intervenue. Cette femme, au témoignage de Pury, avec de la hauteur, des prétentions, de l'intrigue et de l'esprit, dirigeait son mari à son gré. Guidée par les conseils de Tribolet, elle le poussa à informer la cour de Berlin du malencontreux incident. Le roi de Prusse<sup>1</sup> irrité, parla si haut aux Etats-Généraux, que les Hollandais licencièrent nos compagnies pour s'éviter des désagréments.

Cet incident suggère à notre diplomate quelques réflexions piquantes sur le sexe féminin, réflexions qui expliquent pourquoi Samuel de Pury ne s'est jamais marié et dont nous transcrivons les passages suivants :

« Une femme d'esprit et, par cela même, assez aisément tracassière et intrigante, est une dangereuse compagne pour un homme public.

« Une femme consultée à propos peut sans doute donner d'excellentes ouvertures par cette pénétration prompte et cette finesse d'attouchement dont ce sexe est doué par dessus le nôtre. Petits êtres que nous sommes ! nous nous croyons le sexe fort, tandis que celui qu'il nous plaît d'appeler faible nous maîtrise d'autant mieux que nous ne le soupçonnons pas, et peut-être que moi qui conseille ici tout à l'aise, j'aurais été plus guidé que tout autre par l'impulsion d'une femme, si mon mariage avec M<sup>lle</sup> de Montmollin s'était consommé, car elle avait non seulement de l'esprit, mais du génie, avec cette avidité ambitieuse de s'instruire qui trouve trop étroites les bornes ordinaires de la sphère des femmes. »

<sup>1</sup> Le Grand Frédéric, 1740-1786.

Ici s'arrêtent les Mémoires de Samuel de Pury, qui semble n'avoir déposé la plume qu'à la veille de sa mort, car il mourut l'année suivante, en 1752.

\* \* \*

Figure originale et sympathique, patriote dévoué aux intérêts de son pays, il méritait par ses talents et ses services une place d'honneur dans le *Musée neuchâtelois*.

Nous l'avons vu au temps de sa jeunesse, gentilhomme brillant à l'hôtel de Conti et donnant déjà là des gages de sagesse future; dans son âge mûr, diplomate habile et conseiller écouté; enfin, dans la dernière partie de sa carrière si remplie et si utile, vieillard riche d'expériences accumulées au cours d'une longue pratique des affaires.

Nous ne savons si nos lecteurs ratifieront notre jugement, mais il nous a semblé, après avoir étudié d'assez près l'importante période de 1707 et des années qui ont précédé et suivi cette date capitale, que Samuel de Pury pouvait être placé dans notre histoire immédiatement après le chancelier de Montmollin. L'un et l'autre n'ont eu en vue que la prospérité de l'heureuse patrie où Dieu les avait fait naître et ont déployé pour assurer cette prospérité des capacités politiques peu ordinaires.

Il y a plus, nous aimons à retrouver en eux les traits les plus recommandables de notre individualité neuchâteloise, traits élevés, il est vrai, chez ces deux hommes, à une haute puissance: une vue claire, lumineuse parfois, d'une réalité souvent complexe, peu de propension à se laisser prendre aux apparences, une finesse d'observation qui n'excluait pas une parfaite honnêteté dans le choix des moyens et, par dessus tout, un amour passionné pour ce petit coin de pays qui est le nôtre.

Nous ne nous séparerons pas de Samuel de Pury sans souhaiter à notre patrie des hommes qui sauront s'inspirer de son exemple et marcher sur ses traces.

V. HUMBERT.

---



## MÉMOIRES DE FRANÇOIS BERTHOUD

PREMIER EXTRAIT.

### UN VOYAGE DE BORDEAUX A NEUCHATEL PENDANT LA TERREUR<sup>1</sup>

..... Je pris donc congé de mes oncles et de la famille Lairac et me mis avec courage dans la diligence de Paris le 3 octobre 1793, deux mois après mon retour de la Vendée. Il n'y avait pas d'autres routes que celle-là, aucune diligence ne traversait la France d'orient en occident; il fallait absolument que je fusse prendre à Paris la diligence de Besançon et de là le courrier pour Pontarlier et Neuchâtel. — Comme mon

<sup>1</sup> François Berthoud, né le 26 septembre 1774, fils de Jonas Pierre Berthoud, maître-bourgeois de Neuchâtel, fit, à peine âgé de dix-neuf ans, la guerre de Vendée comme volontaire dans l'armée républicaine. Malheureusement, la première partie de ses mémoires n'a pas été retrouvée et nous ne savons rien ni des motifs qui l'ont engagé à prendre part à cette campagne, ni des incidents qui la marquèrent pour lui, ni enfin des circonstances qui l'empêchèrent d'obtenir un passeport régulier pour se rendre à Neuchâtel. Son passé, c'est-à-dire la part qu'il avait prise à la guerre de Vendée, aurait dû, semble-t-il, lui faciliter toutes choses. Nous avons sous les yeux deux pièces officielles qu'il peut être intéressant de reproduire :

« Armée des côtes de la Rochelle. Division de la Vendée. — Nous soussignés certifions que le citoyen François Berthoud, volontaire de la compagnie n° 3 du premier bataillon de Bordeaux, département de la Gironde, a servi depuis le dix-huit mars jusqu'au six juillet et s'est trouvé à dix combats que la division des Sables, commandée par le général Boulard, a livré aux rebelles, et qu'il s'est constamment comporté en brave défenseur de la République.

« Fait au quartier général d'Olonne le six juillet 1793 l'an deuxième de la République française. Signé Mangeot, capitaine; Galabardine, commandant de bataillon, et Boulard, commandant la division des Sables. »

La seconde pièce émane de l'autorité civile. Nous en respectons l'orthographe :

« Extrait du registre des délibérations de la section La Parfaite Union n° 25 séance tenante aux ci-devant capucines.

« Le citoyen François Berthoud s'est présenté à la section pour demander un certificat de civisme: sur l'attestation qu'il participe au bureau de son congé à l'armée de Lavandée, et sur l'attestation que ses frères d'armes ont donné que ce citoyen a constamment fait son service devant et après son retour de Lavandée

« La discussion sur cet objet ayant été ouverte et continuée, il a été unanimement délibéré que le dénommé ci-dessus est un très bon citoyen. Bordeaux, le 29 septembre 1793, l'an 2<sup>e</sup> de la République une et indivisible. E. Delong, président. Thiac, secrétaire. »

De tels documents n'étaient pas suffisants, paraît-il, et Berthoud se met en route avec un passeport incomplet. On verra que le mot de « courage » dont il se sert n'était point exagéré. François Berthoud est mort à Paris vers 1820 sans laisser de descendants. Ce sont ses petites-nièces, mesdemoiselles Berthoud-Mayor, à Neuchâtel, qui nous ont très obligeamment communiqué son manuscrit.

D<sup>r</sup> CHATELAIN.

passport était un peu équivoque, j'eus soin de le faire viser dans tous les lieux où nous nous arrêtions, et où l'on manquait rarement de nous demander tous nos passeports; et le jour même de mon arrivée à Paris, je me fis conduire au comité de sûreté générale où je le déposai contre un récépissé à rapporter le lendemain en retirant le passeport visé; telle était la marche établie, car personne ne pouvait rester un seul jour sans papiers de sûreté dans ces temps affreux; et bien m'en prit d'avoir été diligent à remplir toutes ces formalités sans le moindre retard. Une fois cette première démarche faite je fus me présenter chez M. Charles Rougemont, banquier, ancien pensionnaire de mon père et presque mon ami d'enfance, car il n'avait que quatre à cinq ans plus que moi, et je me souviens parfaitement du temps où il était chez mon père et où j'étais l'ami intime de ses deux frères cadets qui étaient d'un âge plus rapproché du mien. Il me reçut en véritable ami, me témoigna beaucoup d'affection pour mon père et s'empressa de me présenter à M. Pury, son teneur de livres, comme lui ancien pensionnaire de mon père, qui me raconta tous les détails de ma naissance et de mon baptême auquel il avait assisté, me tutoya dès le premier moment et s'empara tellement de moi que me prenant sous le bras, il m'emmena ce jour même dîner chez lui pour faire la connaissance de sa femme et de ses enfants; il m'annonça qu'il ne voulait pas que j'eusse d'autre table que la sienne pendant tout le temps que je serais à Paris.

Le lendemain, dès que je fus levé, je me rendis au comité de sûreté générale où j'eus le bonheur de trouver mon passeport visé avec la foule de tous ceux présentés le même jour, sans que rien n'annonçât qu'on eût pris la peine de le lire ou de l'examiner; c'est avec M. C. Rougemont que je fus dîner chez un restaurateur d'où il me conduisit au spectacle à la sortie duquel il eut la complaisance de me ramener à un très modeste petit hôtel garni de la rue Montmartre droit en face de la diligence où j'étais descendu. Je crois qu'il se nommait Hôtel des Deux Frères parce qu'il était tenu par les frères Saigneaux qui avaient au rez-de-chaussée un mauvais petit restaurant fort peu élégant. Je me couchai, la tête toute remplie des obligations de M. Rougemont, de sa conversation et du spectacle que je venais de voir; j'étais dans mon premier sommeil lorsqu'on frappa avec une violence extrême à la porte de ma chambre; réveillé en sursaut je demandai qui était là, et une voix forte me répondit : « De par la loi, ouvrez la porte ! » Je demurai tout interdit, je ne savais si je dormais encore, et comme je n'ouvrais pas aussi vite qu'on le désirait, l'ordre m'en fut répété avec aigreur. Du

moment que j'eus ouvert, je fus ébloui par trois ou quatre chandelles que l'on présenta tout à coup à mes yeux, et effrayé de la vue d'une dizaine d'hommes armés à la tête desquels se trouvait le commissaire de police et mon hôte. Le commissaire me demanda d'un ton très rébarbatif mon passeport et je le lui présentai en lui disant : « Le voilà, il est signé par le comité de la sûreté générale »; cette allégation parut le surprendre et il s'empressa de voir le visa qu'il examina plus que le passeport et tous les autres visas de la route et me le rendit en me disant : « C'est bien ; on nous a induits en erreur ; vous pouvez vous recoucher »; puis ensuite, comme par réavis, il me demanda : « Quand partez-vous ? » je lui répondis que toutes les places de la diligence étant retenues jusqu'à un tel jour, je n'avais pu en avoir une que pour le dernier jour pour lequel on m'avait inscrit en retenant des arrhes. Il se retira avec tout son monde et je me remis dans mon lit où mon premier mouvement fut de rendre grâce à Dieu de l'heureuse idée que j'avais eue de faire mettre ainsi mon passeport complètement en règle et du bonheur de l'avoir trouvé visé dès le matin. Oh ! comme je trouvais mon lit doux quand je pensais qu'il avait tenu à si peu de chose que je ne fusse dans ce même moment conduit entre tous ces soldats soit en prison, soit au moins aux arrêts dans quelque corps de garde, jusqu'au lendemain ; de quelles transes je me sentais délivré lorsque je pensais que si on m'avait arrêté on n'aurait pas manqué d'examiner avec attention mon passeport et d'en remarquer tous les défauts.

Je m'endormis dans les transports de ma reconnaissance pour la divine Providence qui venait de me délivrer d'un danger si pressant, et le lendemain je fis la grasse matinée ; je ne fus que fort tard m'informer auprès de mon hôte, d'un air bien rassuré et presque indifférent, des causes qui m'avaient attiré la visite de cette nuit. Il me dit qu'un employé chargé de vérifier tous les jours son livre d'inscriptions de toutes les personnes qui logent chez lui, avait remarqué la veille en voyant mon nom que j'avais bien l'air d'un jeune homme qui cherche à fuir la réquisition, et que c'était probablement lui qui avait été avertir le commissaire de police ; que ce dernier s'était présenté au milieu de la nuit pour venir me chercher, et il ajouta qu'il était enchanté que je me sois trouvé aussi bien en règle, autant pour l'honneur de sa maison et son agrément personnel que pour moi-même. Je lui demandai pourquoi il ne m'avait pas prévenu de l'observation faite par l'homme en question et il me répondit qu'il ne le pouvait pas, qu'il se serait compromis et m'expliqua toutes les responsabilités qui pesaient sur sa tête en pareille circonstance.

Le simple inspecteur des livres des hôtels avait ainsi beaucoup mieux deviné ma position que le comité de sûreté générale. Qu'en serait-il résulté s'il avait pu examiner mon mauvais passeport ? Cette idée me faisait trembler pour Besançon et pour Pontarlier où je courais risque que l'on y regardât de plus près qu'à Paris où il avait passé inaperçu dans la foule de ceux parmi lesquels je l'avais vu.

Je fus en hâte raconter à M. Rougemont ce qui venait de m'arriver, et il me félicita ainsi que M. Pury du bonheur avec lequel je venais de me tirer de ce mauvais pas ; ils m'assurèrent tous deux de l'empressement qu'ils auraient mis à m'être utiles si malheureusement j'avais été arrêté, mais en m'en signalant toutes les difficultés. On verra plus tard combien ces deux messieurs se sont montrés bons et obligeants à mon égard, car j'aurai souvent l'occasion de parler d'eux et de la reconnaissance que je leur conserve.

Pendant les douze jours que je dus attendre ma place dans la diligence, j'eus le temps de voir Paris ; ayant rencontré un de mes amis, M. François Combe, de Berne, toujours un ancien pensionnaire de mon père, qui logeait chez M. Delessert, le banquier son parent, ce fut avec lui que je courus pour voir ce qui pouvait exciter ma curiosité. Nous assistâmes ensemble à plusieurs séances de la Convention nationale dans lesquelles j'ai vu Cambon et Charlier occuper le fauteuil du président, entendu différentes discussions et remarqué Robespierre en habit rayé et les cheveux bien poudrés et frisés en ailes de pigeons, pendant que presque tous les autres membres étaient mis très simplement ou très salement, même quelques-uns comme des scieurs de bois, avec le mouchoir sur la tête, sans cravate au cou et enveloppés d'une mauvaise houppelande. Le Tribunal révolutionnaire était occupé à instruire le procès de la reine ; tous les jours les aboyeurs des rues annonçaient les détails de la séance du jour, et tous les matins les journaux en étaient remplis ; nous eûmes envie de voir une de ces séances et le lendemain Combe vint me prendre de très bonne heure à mon hôtel pour aller au tribunal, et comme il trouva que ma houppelande de voyage était trop belle et ne sentait pas assez le sans-culotte pour nous rendre à ce beau tribunal, il me fit frotter mon dos contre les murs des corridors pour le blanchir et que je fusse bien sale ; je conservai ma chemise de nuit et je mis une mauvaise cravate sale et chiffonnée autour de mon cou. Son costume était à l'unisson du mien ; nous déjeunâmes à la hâte et nous nous rendîmes au lieu où siégeait le dit tribunal révolutionnaire. Je crois que c'était au Petit Châtelet. Il y avait déjà devant la porte une

longue queue d'individus placés deux à deux ; on mettait avec un morceau de craie blanche le numéro du rang qu'ils occupaient sur leurs chapeaux, s'ils en avaient, ou bien sur leurs bonnets ou même sur leurs vestes et sur les fichus des femmes ; les derniers portaient le N<sup>o</sup> 200 et tant, ce qui nous faisait craindre de ne pas entrer si nous nous placions après eux pour prendre les numéros suivants.

Nous rôdâmes autour de la queue et nous étant approchés de la porte nous marchandâmes les places qu'occupaient deux hommes qui consentaient à nous les céder si nous donnions à chacun « deux corsets », (c'est ainsi que l'on nommait les assignats de cinq francs parce qu'ils étaient signés d'un nommé Corset.) Nous commençâmes par leur offrir à chacun un corset pour ne pas avoir l'air d'être trop pressés ou chargés de faux assignats, mais pendant que nous faisons notre marché, le chef du poste qui était un mulâtre vint à nous avec humeur en nous traitant de muscadins qui cherchaient à séduire les bons patriotes avec des assignats à la main, et nous gourmanda si fort que nous nous estimâmes heureux de faire notre retraite au milieu de cette foule, sans autre accident. L'un des hommes auxquels nous avons parlé vint nous rejoindre pour nous réitérer son offre de deux places contre quatre corsets ; mais nous n'osâmes pas nous exposer de nouveau à tâcher de nous emparer de ces places, où bien certainement quelque nouvel esclandre nous attendait puisque nous avons été signalés comme des muscadins et presque comme des royalistes, malgré nos vêtements sales ; nous les refusâmes présumant que le plus prudent était de renoncer à voir cette séance, et de nous éloigner sans bruit, car il fallait bien peu de choses dans ce temps-là pour être arrêté et maltraité par la populace.

Nous fûmes donc obligés de renoncer à l'extrême désir que nous avions de voir la reine devant ce terrible tribunal et fûmes voir autre chose pour nous en consoler. Le lendemain la reine fut condamnée et le 16 octobre j'étais allé, comme de coutume, déjeuner au café Foy au Palais-Royal où j'avais rendez-vous avec mon ami Combe qui venait ordinairement m'y joindre pour me dire s'il pouvait ou ne pouvait pas passer la journée avec moi ; je l'y attendais depuis longtemps lorsque je vis tout à coup la foule courir d'un bout à l'autre du Palais-Royal et se précipiter avec avidité du côté de la rue St-Honoré. Surpris de cet empressement général je sortis du café et me mis à courir avec tout le monde pour aller voir ce qui excitait cette grande curiosité. En arrivant dans la cour je vis qu'il y avait une foule immense devant la porte, que l'on était aux croisées de tous côtés, que beaucoup de curieux étaient

montés sur les grandes portes d'entrée du Palais-Royal et sur les rampes qui les tiennent entre elles; je m'arrêtai et je demandai à la première personne qui se trouvait à côté de moi : « Qu'est-ce qu'il y a donc à voir là, et pourquoi court-on ainsi ? » Elle me répondit : « Eh ! c'est la reine que l'on conduit à la guillotine. » A ce mot je demeurai tout stupéfait; un serrement de cœur s'empara de moi; je fis demi-tour à droite et je rentrai en toute hâte dans mon logement en disant en moi-même : « Tu ne l'as jamais vue, tu n'as pas pu la voir au Tribunal... non, non, tu ne la verras pas sur cette charrette. » Je restai dans ma chambre une couple d'heures pour me remettre de cette triste impression et être assuré que cette horrible scène serait finie lorsque je me retrouverais dans les rues de Paris.

Le même jour je fus dîner chez M. Pury qui était, ainsi que sa femme, affligé au delà de toute expression de cet événement; mais ils s'étaient conduits l'un et l'autre tout autrement que moi, ainsi que deux de leurs amis qui se trouvaient là, et ils me disaient tous que pour rien au monde ils n'auraient voulu manquer de voir la reine sur la charrette; ils me firent même de vifs reproches de ne pas l'avoir vue; il leur semblait que c'était un devoir, et ils y avaient couru avec empressement. Ce fut le sujet de toutes les conversations; chacun avait quelque chose à raconter, soit de la contenance de la reine dans ces terribles moments, soit de ses réponses au Tribunal, de son ancienne bonté, de sa fermeté, etc., et pendant que la moitié de Paris pensait ainsi, l'autre moitié lui prodiguait les noms les plus infâmes et chantait avec transport les chansons patriotiques : « Madame Vêto avait promis » et autres de ce genre faites contre cette pauvre princesse.

J'étais bien jeune; on ne réfléchit pas encore bien profondément à l'âge de dix-neuf ans, surtout au milieu d'un tourbillon pareil, mais, tous ces contrastes me frappèrent si fort que je me mis à méditer sur tout cela comme une étude propre à me former l'esprit et à m'instruire. J'en causai longuement avec mon ami Combe, mais comme nous étions presque en tout du même avis il ne me faisait pas les objections que j'aurais voulu que l'on me fit. Je pensais à mon oncle Pierre qui n'aurait pas manqué d'applaudir avec transport à ce jugement et à cette exécution. J'étais persuadé cependant qu'il était aussi sensible et aussi humain que tous ceux qui jugeaient si différemment. Je me savais gré de n'avoir pas voulu voir la reine sur cette affreuse charrette; on venait de me blâmer par des raisons inverses de celles qui auraient probablement porté mon oncle à me blâmer aussi. Je réfléchissais sur l'ensemble

de ce grand drame, sur les calamités humaines qui venaient de faire tomber cette tête jadis couronnée, la tête d'une femme qui n'avait pas gouverné, n'avait jamais pu avoir une volonté politique à elle, et à laquelle on ne reprochait à tout prendre que quelques intrigues d'amour plutôt que de politique. Je comprenais que le roi avait pu, comme roi et comme chef de gouvernement, finir par être le plus faible dans la lutte qui s'était engagée entre lui et la nation, être condamné pour sa conduite, ses actions et son gouvernement et porter sa tête sur l'échafaud comme Charles I, mais une archiduchesse d'Autriche venue en France pour être la compagne du roi, lui donner des héritiers et ne jouir d'aucun pouvoir... il y avait de quoi ne plus savoir où l'on en était... de quoi ne plus distinguer ce qui est juste ou injuste... ce qui est bien ou mal... de quoi ne plus savoir s'il fait jour ou nuit ! « O hommes, m'écriai-je en moi-même, êtes-vous donc des cannibales ou des loups dévorants ? O terre sur laquelle le destin m'a jeté, as-tu donc été abandonnée à l'esprit du mal et des ténèbres ? »

Je partageais toute l'aversion des patriotes pour les abus de l'ancien régime, dont j'avais tant entendu parler, mais fallait-il donc se jeter dans l'excès contraire et guillotiner une femme qui n'était rien dans l'administration, uniquement parce qu'elle avait été reine et encensée ? Et après avoir repassé ainsi dans ma tête les grands événements dont j'étais le témoin, les sensations qu'ils m'avaient fait éprouver, et encore examiné de mon mieux les impressions si différentes qu'ils produisaient sur des personnes qui toutes me semblaient bonnes, sensées et humaines, organisées à peu près de même et jugeant de même dès qu'il n'était plus question de politique, je ne parvenais pas à me rendre compte de ce singulier délire. J'amalgamais à tout cela ma propre histoire, ma campagne dans la Vendée, ma fuite de Bordeaux, la position dans laquelle je me trouvais, finissant par me traiter d'enfant et d'ignorant ; je me condamnai à ne plus essayer de m'élever au-dessus de ma nullité et à ne plus me permettre de faire le raisonneur, à demeurer tout bonnement ce que j'étais et à prendre les événements comme ils viennent.

Quand le jour de mon départ fut arrivé je me mis avec courage dans la diligence en me promettant une prudence extrême, et parfaitement résigné à tout ce qui pourrait m'arriver à Besançon et à Pontarlier d'où je me sentais capable, en cas de besoin, de gagner la frontière de Suisse à pied à travers champs pour atteindre les montagnes de notre pays que je connaissais très bien.

La diligence arriva vers onze heures du soir à Melun où nous devions

souper et coucher, et l'on fit de suite entrer les voyageurs dans un bureau de police qui s'intitulait : bureau de vérifications des sorties de Paris, pour y présenter les passeports et y être examinés.

Le chef du bureau prit d'abord celui d'une dame qui était entrée la première, et l'examinait de si près, faisant tant d'objections sur la couleur de ses yeux, la forme de son nez et autres détails semblables, que je me disais déjà tout bas : « Gare à toi, pauvre François ! » quand une chaise de poste s'arrêta à la porte ; deux hommes en descendirent et entrèrent dans le bureau pour exhiber leurs passeports ; l'un était grand et assez gros, avait un ton hautain et tranchant ; l'autre était petit, maigre et paraissait d'humeur tranquille. Ils avaient bien l'air de prétendre être expédiés avant nous tous, mais ils ne voulurent pas déranger le chef de bureau au milieu de son examen et l'écoutèrent un moment faire toutes ses chicanes à cette pauvre dame. Le plus grand ne se contenta pas longtemps et interrompant le chef de bureau d'un ton haut et colère il lui dit : « Voilà comme l'on fait haïr la cause de la nation, voilà comme on abuse des lois les plus sages pour faire des vexations ridicules aux citoyens paisibles ! » et s'emparant du passeport de la dame il dit au chef de bureau : « Je suis membre de la Convention nationale, je suis DuBois-Crancé, et c'est au nom de la Convention que je ne permettrai pas de pareils abus en ma présence ». Puis, examinant ce passeport, il le trouva très en règle, fit viser les leurs, sermonna encore le chef de bureau sur sa trop grande rigidité et tous deux rentrèrent dans leur chaise de poste et partirent. C'était en effet DuBois-Crancé et Gautiers qui revenaient du siège de Lyon et retournaient à Paris. Comme l'homme est toujours disposé à tomber d'une extrémité dans l'autre, notre pauvre chef de bureau, honteux de la scène qu'il venait d'essuyer en notre présence, trouva tous nos passeports parfaits, les examina à peine et nous les visa très lestement.

Arrivé à Besançon je trouvai dans la cour de la diligence un homme qui demandait à tous les voyageurs s'ils n'allaient point à Ornans ou à Pontarlier ; c'était un homme de Pontarlier qui avait amené des voyageurs à Besançon et cherchait quelqu'un qui voulût profiter de son char-à-banc de retour ; je m'arrangeai avec lui, il prit mes effets, les chargea de suite sur son char-à-banc ; et comme il était impatient de partir il m'assura que je n'avais pas besoin de faire viser mon passeport, qu'il me ferait sortir de la ville à pied, comme un homme qui se promène, et que je ne monterais dans sa voiture que hors des portes. Je fus avec lui manger quelque chose à son cabaret et nous partîmes. Nous cou-



châmes à Ornans, et le lendemain en nous rendant à Pontarlier, il me promit d'arranger mon départ de cette ville comme celui de Besançon; c'était un de ses amis qui devait atteler son char-à-banc au moment de notre arrivée, y mettre mes effets et me conduire à Neuchâtel pour un prix arrêté entre nous; et comme j'insistais sur le manque du visa de Besançon à mon passeport, que je lui reprochais de m'avoir imprudemment fait omettre, il me promit que si j'avais quelques craintes, son ami me ferait passer la frontière comme j'étais sorti de Besançon. Tout cela s'exécuta exactement comme nous étions convenus, à l'exception de mon départ de Pontarlier que nous trouvâmes prudent de différer jusqu'au lendemain matin pour arriver au bureau de sortie du territoire français à une heure bien convenable; en approchant de ce bureau je mis pied à terre et fis à peu près une demi-heure de chemin à pied par un sentier à travers champs qu'il m'indiqua; je rejoignis mon char-à-banc et je me trouvai sur territoire suisse sans avoir eu besoin de montrer mon passeport depuis Dôle qui est la dernière ville où on me l'avait demandé.

C'est ainsi que j'ai passé ces deux villes de Besançon et Pontarlier qui me faisaient tant de peur et cette malheureuse frontière qui m'effrayait encore bien davantage, sans avoir eu besoin de montrer mon passeport. En m'approchant de Môtiers-Travers je rencontrai M. Philippin l'ainé, de Neuchâtel, qui se rendait dans son cabriolet à St-Sulpice; nous nous arrêtâmes un moment pour causer ensemble, et il m'engagea à renvoyer mon char-à-banc depuis Môtiers-Travers où il me promit de me prendre entre deux et trois heures dans son cabriolet. J'étais si content de mon voiturier de Pontarlier que je lui payai sa course tout entière, comme il avait été convenu, et je le renvoyai coucher chez lui. Mais M. Philippin me faisant attendre trop longtemps, je m'impatientai, je recommandai à l'auberge qu'on lui donnât mes effets à son passage et je pris gaiement à pied la route de Neuchâtel où j'arrivai encore une petite heure avant M. Philippin, qui eut la complaisance de venir s'informer si j'étais bien arrivé, et de me remettre mes effets avant de descendre chez lui.

(A suivre.)

## LA MAISON D'ERASME

(Suite. — Voir la livraison de juillet 1891, page 180.)

### XIII

Jeanne remplissait ses fonctions avec une grâce parfaite; sachant ce qui pouvait intéresser M<sup>me</sup> Mérian, elle choisissait ses lectures avec discernement, écoutait avec attention et causait avec gaieté. Quelques semaines après son installation dans le vieil hôtel, elle notait ceci :

« C'est bien fini, je ne lui écrirai jamais; j'ai brûlé dix lettres à son adresse, je ne veux pas mendier son affection. J'aurais honte de moi, et qu'y a-t-il au-dessus de notre propre estime? Advienne que pourra; tout est écrit; si je dois le revoir, la Providence nous réunira. Je me sou mets, rien ne me fera dévier de ma résolution. Puis, à quoi bon vouloir entrer dans sa vie, la gêner peut-être? Suis-je digne de lui? N'était-ce point insensé que de rêver follement comme je l'ai fait? Ne m'a-t-il pas dit qu'il sacrifierait tout à son art? Qu'il s'en aille donc heureux et fier! que son œuvre soit bénie! qu'il soit béni lui-même! »

A partir de ce jour, Jeanne n'écrivit plus. Plusieurs mois après, elle croyait avoir recouvré le calme d'autrefois. Installée au bord du lac des Quatre-Cantons, à Gersau, avec M<sup>me</sup> Mérian, il lui arriva, en suivant un sentier, de passer non loin d'un peintre travaillant près de l'eau. Une jeune femme qui lisait à ses côtés s'arrêta pour la regarder. Jeanne passa vite et se sentit troublée: non, elle n'était point guérie.

Les deux dames rentrées à Bâle avec l'automne, la vie habituelle de la maison recommença; les mêmes visiteurs revinrent, tournant régulièrement dans le même cercle d'idées et de faits. Jeanne, qui s'ennuyait mortellement à leurs histoires, brodait ou filochait. Plusieurs habitués, frappés de sa grâce, se firent aimables pour elle. M<sup>me</sup> Mérian, qui le remarquait, disait parfois à la jeune fille :

— Ma chère amie, vous finirez par prendre un mari parmi mes visiteurs; car tous vous trouvent charmante, et ils ont raison... Mais

cela m'inquiète, parce que ne plus vous voir serait une cruelle souffrance pour moi.

— Rassurez-vous, Madame, répondait Jeanne, rien ne pourra me séparer de vous.

M<sup>me</sup> Mérian, tendant ses mains à la jeune fille, l'attirait à elle et l'embrassait :

— J'ai besoin que vous me répétiez cela.

Jeanne écoutait machinalement les conversations de ces riches habitués de la maison. L'un parlait de rubans fabriqués avec une nouvelle machine perfectionnée et des grands bénéfices qu'elle rapportait. Le bénéfice était le but commun, qu'on l'obtint avec des rubans, des spéculations de bourse ou n'importe quoi : c'était la note dominante. Un autre, revenant d'Angleterre, racontait des courses de chevaux, décrivait des attelages, des voitures. Et comme pas une idée, pas un mot ne s'élevait au-dessus de ces banalités, elle songeait aux causeries de Pierre.

L'hiver fut très rempli pour Jeanne. La bonté de M<sup>me</sup> Mérian semblait doublée, comme si la charitable femme eût craint de ne pouvoir terminer les entreprises généreuses qu'elle avait commencées : construction d'une église, d'un hospice, elle menait tout cela de front, soutenue par sa foi.

Mais les forces lui manquèrent un jour. La nouvelle s'en répandit bien vite; chacun paraissait consterné : des personnes semblables ne devraient jamais mourir, pensait-on. Sa mort fut un événement : une immense fortune allait se diviser, une belle âme avait quitté la terre.

On ne pouvait fermer la maison, dont il fallait inventorier les innombrables richesses accumulées depuis tant de générations. De l'avis de tous les parents, on pria Jeanne de gérer les affaires de l'intérieur; les domestiques ne s'en iraient que peu à peu, après le paiement de leur pension, selon le testament de la défunte. Un conseil de famille s'occupait des partages et de la continuation des œuvres commencées.

Jeanne souffrit cruellement de cette séparation; puis la solitude de la maison lui fit peur, et, contre son habitude, elle se sentit contente de recevoir beaucoup de monde et d'avoir une besogne excessive. « Il ne faut pas que les pauvres souffrent, pensait-elle; cette bonne âme m'a faite riche, je dois continuer sa tâche. »

De temps en temps arrivaient les exécuteurs testamentaires pour examiner les comptes, les papiers amoncelés dans des coffres et des armoires. Jeanne, consultée par eux, prenait des notes, se chargeait de

certains règlements. L'un d'eux, M. Forcart, finit par venir tous les jours. D'une grande rectitude, même un peu froid, il travaillait quelques heures, pendant lesquelles il parlait à Jeanne de M<sup>me</sup> Mérian, lui racontant des traits de bonté que la jeune fille ignorait. Parfois, des dames qui venaient aussi, demeuraient pour le souper, et c'était une distraction pour elle; plusieurs fois, M. Forcart leur tint société. Un jour, il vint avec sa sœur lui proposer une promenade en voiture, qu'elle accepta avec plaisir. Le printemps revenait, les prés se couvraient de fleurs que les enfants cueillaient par petits groupes en chantant; l'air était tiède, le ciel tendre. Jeanne pensa à la Prise: il y avait trois ans déjà qu'elle l'avait quittée.

— Resterai-je encore longtemps à mon poste? dit-elle à M. Forcart.

— Encore un mois ou deux, si vous le voulez bien toutefois.

Et avant qu'elle eût répondu, il ajouta :

— Vous vous ennuyez, n'est-ce pas, Mademoiselle? C'est un peu triste, et cette existence n'est pas faite pour vous.

— J'aurais tort de me plaindre, Monsieur; mais je crains de devenir inutile; vous me le direz sans façon, je vous prie.

A partir de ce jour, on eut pour Jeanne plus d'égards encore, et M. Forcart trouva moyen de retenir souvent plusieurs personnes à souper, sous prétexte d'affaires.

Le bon ton, l'excessive politesse du banquier l'avaient sans doute amené à ne rien dire et à ne rien faire d'imprévu. Il arrivait le soir à six heures, disait les mêmes choses, s'asseyait dans le même fauteuil, questionnait modestement; mais une fois à sa besogne de vérification et de chiffres, il avait, quoique toujours tranquille, une activité qui n'échappait à personne, il se mouvait avec facilité dans les combinaisons et les arrangements d'affaires, et comme tous avaient une absolue confiance en lui, on ratifiait ce qu'il faisait.

Un soir, six heures avaient sonné et il n'était pas venu. Pas un mot, pas un message ne rassura Jeanne inquiète. Le lendemain, elle le vit arriver avec une satisfaction qu'elle ne dissimula point. Il s'excusa: une affaire l'avait conduit, puis retenu à Colmar.

— Une autre fois je vous préviendrai, dit-il, puisque vous me faites l'honneur de le désirer; je serais du reste impoli de vous laisser une minute d'inquiétude.

Jeanne répondait par un mot aimable, se demandant si la solennité du visiteur ne se fondrait pas une fois et si elle n'était pas de trop pour examiner des inventaires.

Il était assis à sa place habituelle, éparpillant des liasses de papier, qu'il cachetait ensuite, en les annotant. Jeanne examinait un carnet de poche de M<sup>me</sup> Mérian. Tout à coup elle se leva sans bruit et ouvrit la porte du balcon sur lequel elle passa. M. Forcart, qui la suivit du regard, s'aperçut qu'elle essuyait ses yeux. Elle rentra au bout de quelques minutes.

— Qu'y a-t-il, Mademoiselle? lui dit-il; vous paraissez affectée.

— Je n'ai pu me défendre d'une émotion en pensant à la vie de votre tante, en lisant son âme dans toutes les pages qu'elle a crayonnées.

Jeanne lui tendit le petit carnet, et il lut :

« Il sera beaucoup redemandé à celui auquel il aura été beaucoup donné. Mon Dieu, dites-moi vous-même l'emploi que je dois faire de la fortune que vous m'avez confiée, afin que je ne sois pas une servante inutile... Que ne puis-je soulager tous les malheureux!... »

— Oui, c'était une sainte femme, dit-il, après un moment de silence; elle est morte trop tôt; ces âmes généreuses sont rares.

Et, feuilletant toujours le carnet, il ajouta :

— Il faut continuer son œuvre, oui... Voulez-vous m'y aider, Mademoiselle?

— Si je le puis, je ne demande pas mieux; mais comment?...

— En acceptant ma main...

Jeanne s'attendait si peu à cela, qu'elle demeura stupéfaite, ne trouvant pas un mot à dire.

— Ma demande vous offense peut-être, Mademoiselle, continua-t-il; alors pardonnez-moi; sinon, réfléchissez : les résolutions hâtives peuvent donner des regrets; la mienne ne l'est pas.

Puis, dénouant le cordon qui retenait une liasse de papiers, il reprit son travail avec la même tranquillité qu'auparavant; mais, en s'en allant, il serra la main de la jeune fille avec plus d'effusion.

Jeanne ne songea à autre chose qu'à la proposition de M. Forcart; il est vrai qu'elle pouvait changer sa vie. Il n'y avait qu'un gentilhomme pour agir avec cette simplicité et cette franchise. Puis, éclatant de rire, ce qui ne lui était pas arrivé de longtemps : « Mais quel pauvre roman que le mien ! » se dit-elle.

Avec les jours qui passaient, toujours les mêmes, Jeanne reconnaissait que cet homme lui avait donné une preuve d'estime et d'affection, la plus grande dont elle eût jamais été l'objet. Les mots aimables

des autres, qu'étaient-ils devenus? Fumée! Ah! les rêves et les souvenirs, les souvenirs et les rêves!... Que ne pouvait-elle les étouffer dans son cœur révolté! Elle appelait la raison à son aide; triste secours! M. Forcart revenait avec la même régularité, la même correction prévue. Elle n'avait qu'un mot à dire et il devenait son fiancé, son mari... Sa vie incertaine finissait, elle prenait rang dans la riche société bâloise et continuait l'œuvre de charité à laquelle elle s'était initiée.

Fiancée! et son cœur n'avait pas battu à un regard, à un mot; elle n'avait pas décacheté en tremblant la lettre contenant un aveu, ni répondu comme tant d'autres, sur un papier satiné signé seulement de son prénom; elle n'avait pas, derrière un rideau, épié le passage d'un homme qui ne ressemblait à aucun autre, parce qu'il les surpassait tous. Tout ce poème des jeunes années n'était point fait pour elle. Fiancée! les portes d'or qui s'ouvraient devant elle lui semblaient celles d'un tombeau.

Plusieurs mois passèrent encore, plus gaîment cependant. Toutes les sympathies allaient à Jeanne, digne sans fierté, admirablement belle sous ses vêtements de deuil. On l'invitait avec tant d'insistance, qu'elle passait maintenant des semaines entières dans les châteaux et les villas des environs; elle y était accueillie avec affabilité, sa présence était agréable à tous. Ne savait-on pas qu'elle était demandée en mariage par le banquier Forcart? Chacun le répétait, et son entrée dans ce monde de la finance était acceptée sans difficulté.

M. Forcart arrivait parfois chez ses parents pour le souper; on le plaçait à côté de Jeanne qui, gênée au commencement, finit par ne plus s'en étonner. Il y eut d'abord des sourires, des chuchotements, et comme le calme et la discrétion de la jeune fille déroutaient les curieux, on la félicita.

— De quoi donc? demandait-elle simplement.

— Vous avez fait une conquête que beaucoup vous envient.

Puis vinrent les allusions auxquelles ni Jeanne, ni M. Forcart ne pouvaient répondre.

— Ces indiscrets vous mettent dans l'embarras à cause de moi, lui dit-il un soir; il faut m'excuser, c'est ma faute, je ne reviendrai pas.

— Pourquoi donc?

— Pour vous épargner des ennuis.

— Pourquoi parlez-vous d'ennuis, Monsieur? Votre présence ne peut m'en causer, je vous assure; votre absence m'en causerait certainement davantage...

Elle tremblait un peu en disant cela. M. Forcart lui prit la main et partit.

Deux jours après, une invitation réunissait un plus grand nombre de convives ; après le dîner, la société fit une promenade dans la forêt. On ne rentra au château qu'à la nuit. Le soir, au salon, M. Forcart présenta M<sup>lle</sup> Jeanne Robert comme sa fiancée.

#### XIV

Depuis plusieurs années déjà, Pierre se complaisait dans l'Inde, où il serait peut-être demeuré, si la fièvre ne l'eût atteint dans les marais du Gange ; les médecins lui conseillèrent de partir ; il arriverait en Europe en hiver, et une température plus âpre et plus saine le rétablirait certainement. Ce ne fut pas sans regret, sans déchirement même, qu'il dit adieu à ce pays où tout était un charme pour lui.

En débarquant à Marseille, il eut une sensation de tristesse en face des constructions régulières, alignées sous un ciel gris ; puis les machines, cette civilisation de fer, de gaz, d'électricité, lui fit horreur ; et les costumes ! il en détournait les yeux et ne s'apercevait pas d'abord de la curiosité dont il était l'objet sous son vêtement exotique ; elle devint cependant si gênante qu'il dut se vêtir comme tout le monde.

Les bonnes tantes retrouvèrent Pierre bien fatigué ; elles ne pouvaient se lasser de l'écouter et finissaient par s'enthousiasmer à ses récits.

— Mais, après tout, à quoi cela te servira-t-il d'avoir vu tant de pays ? lui disaient-elles.

— A quoi ? répondait-il : à vivre de mes souvenirs.

— C'est bien beau ; mais tu vas pourtant te caser, maintenant que tu as assez voyagé. Est-ce que tu ne penses pas à te marier ?

— Pas du tout.

Pierre n'alla pas à la Prise ; c'était pourtant là qu'il avait vu Jeanne, mais c'est de là aussi que venait tout le mal... Sans cela, pourtant, serait-il allé en Orient?... Et tout en feuilletant ses dessins, ses études, en classant ce monde de souvenirs qu'il rapportait : « Que serais-je, pensait-il, si j'étais resté ici à aligner des fenêtres sur une façade ? »

L'air natal le réconfortait peu à peu, mais il restait volontiers dans son inaction orientale, passant des heures entières sur un divan à regarder un dessin de Téhéran ou de Bénarès. Si quelque ami frappait à sa porte, il le stupéfiait par ses admirations et ses haines d'artiste ; la

vue de ce qui l'entourait l'exaspérait, il fermait ses rideaux pour ne point voir les maisons d'en face, ni les gens de la rue dans leurs affreux vêtements. L'hiver terne et long le désespérait; il voulait se remettre en route avec les premiers jours du printemps. Que de choses à voir encore! il ne connaissait pas la Suisse, ni l'Allemagne, et n'aurait osé l'avouer. Avec les derniers jours d'avril, il partait pour Vienne en passant par le Tyrol, puis séjournait à Nuremberg plus de quinze jours, ne comprenant point qu'il n'y fût pas venu plus tôt.

En rentrant en Suisse, il eut l'idée de s'arrêter à Bâle, où il arriva dans les premiers jours de juin. Après une visite aux monuments et aux musées, comme il soupait seul, l'hôtelier s'excusa de la solitude dans laquelle le voyageur se trouvait; mais les habitués viendraient plus tard: il pourrait alors jouer au billard. En disant cela, le brave homme s'assit dans le voisinage de Pierre qui, sans rechercher les causeurs, ne les fuyait pas cependant.

— Les affaires sont-elles bonnes?

— Ni bonnes, ni mauvaises, je n'en fais pas, répondit Pierre.

— Alors, Monsieur voyage pour son plaisir, c'est la première fois qu'il vient à Bâle?

Le jeune homme coupa court à cette conversation en demandant à l'hôte s'il connaissait M Forcart.

Il y avait beaucoup de Forcart; que faisait-il? — Il était riche, mais tous l'étaient. — Peut-être banquier, spéculateur. — Tous spéculaient, c'est l'habitude à Bâle. — Était-il jeune? — Peut-être... — Marié? — Oui. — Il y avait alors Forcart-Mérian, Forcart-Robert... — Précisément. — C'était le plus riche de tous: il avait épousé une Neuchâteloise; il était dans les affaires et possédait une des plus belles maisons du faubourg Saint-Alban, un petit palais. Sa femme n'avait pas apporté de fortune, mais elle était très charitable, on parlait beaucoup de sa bonté; il fallait bien qu'elle dépensât l'argent de son mari.

Pierre avait acheté chez un antiquaire, avec un livre d'Erasme, un ancien plan de Bâle. L'hôtelier lui montra la porte Saint-Alban et lui expliqua les rues et les avenues construites en dehors et en dedans des remparts détruits, tous des quartiers de riches, tous... Il n'y avait pas besoin de demander la maison Forcart; c'était la plus belle, avec des arbres immenses.

« Je passerai là demain, se dit Pierre. »

Couché, il se mit à lire le livre d'Erasme, car il n'avait pas oublié le latin. « Quel charmant auteur! pensait-il; il est vrai qu'il n'a fait ni



avancer, ni reculer les choses.» Puis il se rappelait qu'il n'avait vu nulle part de statue érigée au savant docteur.

Le lendemain, comme il regardait de sa fenêtre l'animation de la rue : « Non, se disait-il, les Bâlois ne lui ont pas rendu l'hommage qu'il mérite. Que Munatius Plancus et Œcolampade aient leurs statues, soit; mais Erasme n'a pas la sienne!... Au fait, pourquoi songerait-on à lui dans cette agitation mercantile? »

Des camions chargés de marchandises, des omnibus, des voitures de toute sorte se pressaient sur la chaussée; la foule encombrait les trottoirs; des messieurs bien mis parlaient d'affaires, sans doute: M. Forcart était peut-être parmi eux... Décidément, il n'irait pas voir M<sup>me</sup> Forcart-Robert...

Il se remit en route, passa plusieurs heures autour de la cathédrale, au cloître, retourna au Musée, prit quelques croquis au bord du Rhin, et rentra à l'hôtel en se promettant de partir le lendemain.

— Avez-vous trouvé la maison Forcart? lui demanda l'hôtelier.

— Pas encore.

Et Pierre se disait : « Je suis ridicule : pourquoi n'irais-je pas même voir sa maison, pourquoi?... Aurais-je peur d'elle, de son mari? Il serait même impoli, en passant par Bâle, de ne pas envoyer une salutation à une parente. Je vais lui écrire... »

Il avait allumé un cigare et regardait en dehors la rue qui s'éclairait, la tête et le cœur vaguant dans le contentement d'une journée passée à contempler des tableaux, d'antiques maisons; il prit le papier que le garçon avait déposé à côté de lui, et, un peu excité, il laissa courir sa plume.

Il sortit pour jeter sa lettre à la boîte, et à ce moment seulement il songea qu'il n'avait pas mis un mot de salutation pour M. Forcart : cet oubli pourrait bien passer pour une impolitesse. « Bah! demain je serai parti », se dit-il.

Redescendant la rue, il arriva au Rhin et s'assit sur un des bancs du pont. La soirée était douce, une foule nombreuse allait et venait, ravie de respirer l'air au sortir des ateliers, des bureaux et des magasins; de joyeuses salutations, des rires de jeunes filles éclataient dans le murmure des pas sur les dalles de bois. Les voitures se croisaient; de riches attelages avec leurs falots éclatants et leurs cochers noirs, fièrement campés sur le siège, rentraient en ville. La lueur d'un réverbère éclairait prestement une figure de femme élégante, accotée sur ses coussins. Était-ce Jeanne? A cette idée, des souvenirs remontant à son

cœur lui donnaient une sensation qu'il n'avait plus éprouvée de longtemps. Elle était là, dans cette poétique ville, par de là ces massifs noirs que dominaient les tours de la cathédrale. Pourquoi ne la reverrait-il pas? Comment était-elle maintenant? Le mariage l'avait transformée, sans doute... La curiosité le gagnait; il ne pouvait se la représenter dans le milieu somptueux dont on lui avait parlé; mais s'il ne la voyait pas cette fois, il ne la reverrait jamais. Il avait peur... de quoi? D'une illusion qui pouvait s'évanouir. Ne valait-il pas mieux garder à jamais le souvenir de Jeanne à la Prise et à Provence, que celui de M<sup>me</sup> Forcart?

Après avoir erré longtemps encore sur le pont et les quais, Pierre rentra à l'hôtel plus indécis que jamais. Le lendemain, ayant fait sa malle de bonne heure pour être prêt à partir par un des trains du matin, il se remit en course. Il pouvait aller à la porte Saint-Alban en passant par la place de la cathédrale; mais, pensant qu'il s'y arrêterait trop longtemps, il préféra prendre la rue principale qui mène à la gare du *Central*; d'un point que son hôte lui avait indiqué, il arriverait facilement à son but. Les maisons de ce quartier, bâties dans des jardins, à une assez grande distance de la chaussée, ont toutes un aspect riche: comment découvrir celle qu'habitait Jeanne? Il l'eût volontiers cherchée en se promenant, mais il se sentit soudainement gagné par une émotion qui desséchait sa gorge: était-ce de la peur? Il ne s'en rendait pas compte lui-même. Désireux d'en finir au plus vite, il s'adressa à un agent de police qui lui indiqua la maison Forcart. C'était bien, en effet, une ravissante construction moderne, dont il n'apercevait qu'une partie de la façade claire derrière des arbres. « C'est très bien, se dit-il; quel est donc l'architecte qui a bâti cela? Très bien... riche... discret cependant. »

Il passa devant la porte d'entrée et crut y voir les lettres F. et R. entrelacées. Il eut un vertige: Jeanne, Jeanne mariée, était-ce possible?

Tout en marchant, il arriva auprès d'une autre villa; mais, revenant sur ses pas, il longea le trottoir une seconde fois, regardant tous les détails du parc et de l'hôtel, le jet d'eau, les massifs de fleurs, les portiques à l'italienne et les lettres entrelacées; puis, passant de l'autre côté de la chaussée, il marcha vers la porte Saint-Alban. C'était fait; il respira plus à l'aise et sentit que jamais il n'aurait eu le courage de revoir M<sup>me</sup> Forcart.

« Voilà comment finissent les affections de ce monde », pensait-il. Après avoir vécu, souffert pour cette femme dont l'image était sans

cesse devant lui, vers laquelle allaient tous ses rêves, ses invocations, était-il possible que tout se terminât par cet épilogue : aller en hâte voir la maison qu'elle habitait ? Décidément, il valait mieux élever des palais, des cathédrales, que de sacrifier à des sentiments si fragiles !

Pierre était arrivé au cloître, où il entra et d'où il passa sur la plate-forme de la cathédrale. Nous avons vu comment M<sup>me</sup> Forcart l'y avait rejoint.

## XV

Stupéfié tout d'abord de l'arrivée de Jeanne, Pierre se remit peu à peu. Elle se montrait si simple, si aimable, revenant la première aux bons souvenirs du passé, que tout embarras disparut bientôt.

— Vous vous souvenez que je suis pédant, ma cousine, et vous voulez me faire professer. Ce n'est cependant pas mon habitude ; car, depuis que nous nous sommes quittés, je n'ai pas eu d'élèves.

— Est-ce vrai ?

— Absolument vrai... et je n'en aurai jamais d'autre que vous.

Ils entrèrent dans la cathédrale. La solennité de l'édifice voilé d'ombre mit du recueillement dans l'âme des deux visiteurs, qui passèrent silencieusement entre les bancs pour arriver au chœur.

— Je n'ai jamais pu me défendre d'un sentiment religieux dans n'importe quelle église, dit Pierre.

— Pourquoi vous en défendriez-vous ? Ne sont-elles pas construites pour répondre au besoin de toutes les âmes ?

— Vous avez raison, car j'ai éprouvé le même sentiment dans les temples de toutes les religions : j'y ai passé des heures entières, souvent dans un repos céleste. Je rends grâce aux cultes qui laissent leurs églises ouvertes ; chacun peut venir y chercher le calme pour l'âme et le corps ; c'est ce que les protestants n'ont pas encore compris... Tiens, voilà le tombeau d'Erasme... Il méritait mieux, ajouta Pierre, après l'avoir examiné, ne trouvez-vous pas?... On lui a élevé une statue à Rotterdam ; mais Bâle n'a peut-être pas assez de reconnaissance... ou d'argent ; qu'en pensez-vous ?

— Vous me mettez dans un grand embarras, mon cousin. Je sais qu'Erasme était un savant docteur, ami de Holbein, qui l'a peint plusieurs fois... et c'est tout... Je suis confuse d'ignorer un homme dont vous paraissez faire grand cas... mais je dois vous dire aussi que jamais son nom n'a été prononcé devant moi, depuis que j'habite Bâle... pas une fois...

Pierre fit un mouvement et regarda M<sup>me</sup> Forcart, dont les joues se colorèrent d'un ton rose, que sa voilette et la pénombre de la cathédrale ne purent dissimuler.

— Mais, continua-t-elle, vous m'expliquerez et me ferez aimer Erasme, comme tout ce dont vous me parliez autrefois... vous souvenez-vous?

Elle le regarda avec un sourire si doux, que Pierre tressaillit.

— Si je me souviens !... dit-il; c'était hier, n'est-ce pas?

— Elle soupira :

-- Hier, hier, répéta-t-elle.

Ils passèrent lentement dans le chœur, examinant les tombeaux, les stalles, les vitraux, puis dans la salle du concile et au musée d'antiquités, où Pierre, se laissant aller à sa verve admirative, expliquait tous ces précieux vestiges de sa manière savante et colorée, que Jeanne retrouvait avec ravissement. Mais comme il s'arrêtait tout à coup pour s'excuser de lui dire des choses qu'elle connaissait certainement, elle haussa les épaules :

— Ah! mon cousin, faut-il vous dire que c'est la première fois que je viens ici? J'en ai honte; et cependant j'ai aimé tout cela avec passion... Mais croyez-vous donc que l'on parle d'art et d'histoire chez moi?... Pas plus que d'Erasme...

Ils sortirent par le cloître: Pierre, d'instinct, tourna à gauche et revint prendre sur le banc la place qu'ils occupaient tout à l'heure.

— On est si bien ici, dit-il.

— Je vous écoute, mon cousin: parlez-moi d'Erasme.

— Eh bien, ma cousine, Erasme est une des figures les plus originales du XVI<sup>me</sup> siècle, parce qu'il n'a rien de son époque agitée et violente, où ceux qui passent pour les plus sages argumentent avec des injures; lui discute tout avec la même grâce, la même aménité.

Et Pierre retraça la vie du docteur, ses études, ses débuts dans la carrière ecclésiastique, ses hautes connaissances, ses séjours à Paris, en Angleterre, en Italie, dans les Flandres, à Bâle enfin, ses nombreux travaux et ses discussions théologiques. Il parla avec chaleur de son *Eloge de la folie*, de son édition grecque du Nouveau-Testament.

— Je suis de plus en plus confuse d'avoir ignoré cet homme, disait M<sup>me</sup> Forcart.

— Il est catholique, continua-t-il, mais il prépare la réforme. Il craint les violences et traite les graves questions de foi et de salut en latin, la langue sacrée. Erasme a le talent de correspondre avec Luther

et d'être en bonne intelligence avec le pape. Quand Luther est excommunié, il prend sa défense : « Il fallait le réfuter et non le condamner », écrit-il au légat du pape. Son opinion avait une telle valeur qu'elle était recherchée de tous, mais il ne la donnait pas toujours. Dans ses dernières années, Paul III veut le faire cardinal. Erasme meurt à Bâle en invoquant le nom du Christ, mais sans l'assistance d'un prêtre. Les conseils, l'université assistent à ses funérailles, et le réformé Oswald Myconius prononce l'oraison funèbre de cet étrange catholique.

— Etrange, en effet, dit Jeanne. Comment ai-je vécu sans qu'un mot sur cet homme soit venu jusqu'à moi? Mais une femme qui se préoccuperait d'Erasme passerait sans doute ici pour une prétentieuse.

— Allons voir son portrait, dit Pierre.

Au Musée, où M<sup>me</sup> Forcart n'était point entrée de longtemps, elle se sentit prise du tressaillement des âmes sensibles à la vue des belles choses. Il est vrai que les explications de Pierre la charmaient, car il voyait dans une toile non seulement un sujet et un maître, mais un siècle, avec ses idées, sa poétique. Il retrouvait la fin du moyen âge chez les peintres de l'ancienne école allemande, avec des particularités curieuses dans leurs motifs, leur arrangement, leurs costumes, leurs fonds, leur architecture. De ces morceaux noircis et craquelés se dégageait tout un passé qui ressuscitait, vivait, s'agitait aux yeux de Jeanne émerveillée. Heureux de se trouver avec cette femme aimable et charmante qui l'écoutait, Pierre était plus éloquent que jamais. Ses mots pittoresques éclataient, étincelants, sur les vieux tableaux enfumés, qui semblaient s'éclairer de clartés modernes et paraissaient moins farouches.

— Ah! voici Holbein! Ici, je fais le signe de la croix, dit Pierre: nous sommes en face d'un génie, car il sait faire rêver avec une tête vulgaire ou un bout de draperie. Voici ses contemporains, hommes et femmes, riches, bourgeois, savants. Il se plaisait à étudier son ami Erasme; est-il possible de mieux saisir son fin sourire? Ne devine-t-on pas que le savant est ravi de l'argument ironique que trace son roseau taillé? Comme on sent le peintre recueilli en face de son modèle!

M<sup>me</sup> Forcart, qui fixait la toile avec intensité, croyait voir le penseur respirer et écrire:

— Il me fascine, votre Erasme. — Puis, s'asseyant brusquement: Est-il possible de vivre comme j'ai vécu?

Ils regardèrent longtemps les toiles si nombreuses du maître bâlois, puis le *Penthée* de Gleyre.

— Quelle puissance, disait Pierre, quelle course désespérée ! c'est ainsi qu'il faut fuir certaines choses...

— Lesquelles?... dites-en une, au moins...

— Elles sont nombreuses comme les étoiles : l'ignorance, la vanité, les chemins battus, les laideurs, le mal...

M<sup>me</sup> Forcart se demandait ce qu'eût été sa vie, si la destinée l'eût rapprochée de Pierre : son intelligence se serait éveillée à la contemplation des choses d'art et elle aurait vécu comme aujourd'hui, dans cette plénitude d'âme qui allait jusqu'à l'extase ; mais un courant froid glissait sur sa joie : ce jour béni n'aurait pas de lendemain ; qui lui parlerait de Holbein et d'Erasme ? Cette préoccupation lui fit regarder sa montre : il était midi.

— Je vous emmène, mon cousin, c'est l'heure du dîner.

— Merci, je suis attendu.

— Je vous assure que je ne vous crois pas ; mais je n'insisterai point, à une condition.

— J'y souscris d'avance.

— Vous voilà engagé : je dispose de vous après midi... Nous n'avons pas fini notre voyage d'étude.

Pierre s'inclina.

— Puis, ce soir, je vous retiens à souper, et vous ferez la connaissance de mon mari, un homme excellent, qui sera heureux de voir un membre de ma famille, le premier auquel il pourra serrer la main. Mais, vous savez, mon cousin, chacun son domaine : il ne songe ni à Erasme, ni à Holbein, mais vous écoutera avec intérêt... C'est entendu, je me hâte...

Ils descendirent l'escalier du Musée.

— Au revoir, dit-elle vivement ; vous trouverez peut-être que j'abuse, en vous retenant, mais vous ne passerez pas souvent à Bâle...

— Permettez que je vous accompagne ..

— Non, merci ; je préfère aller vite et seule... A propos, où vous retrouverai-je ?

— A la plate-forme de la cathédrale.

Elle s'éloigna. Pierre, qui descendait vers le pont, se retourna. Sur le côté de l'ombre, marchait M<sup>me</sup> Forcart, élancée, gracieuse, dans ses vêtements sombres : les dentelles de sa mantille et un ruban de son chapeau s'agitaient au vent. Des passants la saluaient avec respect ; il la voyait s'incliner avec la même grâce devant les gens bien mis et les pauvres.

Depuis dix ans, mes admirations ont changé avec chaque pays que j'ai visité, se disait-il; je n'ai gardé qu'une idée fixe, rien n'a pu l'altérer; c'est la femme la plus parfaite que j'aie jamais rencontrée, et elle est perdue pour moi! — Puis, par un soubresaut de sa pensée: Comment peut être son mari?

Pierre demeura indifférent à l'agitation des rues, à la foule au milieu de laquelle il marchait, obsédé par l'image de Jeanne, qu'il revoyait tantôt penchée vers une toile, tantôt tournée de son côté et l'écoutant avec attention. A l'hôtel, il n'entendit pas les conversations de la table d'hôte et ressortit sans savoir ce qu'il avait mangé, sans avoir prononcé une parole. L'heure était âpre, la lumière éclatante, la température torride, à peine attiédie par l'ombre des arbres de la cathédrale; par delà le Rhin, l'horizon flamboyait. Pierre ferma les yeux pour ne rien voir, pour que ni fabrique, ni cheminée ne vinsent gêner sa pensée errant dans le vague: Pourquoi le sort ne lui avait-il pas permis de s'en aller à travers le monde, avec cette âme aimante, ouverte à toutes les sensations élevées? Entraîné par son imagination, il partait à l'aventure avec elle, ils s'arrêtaient à leur caprice dans les vieilles villes d'Allemagne ou des Flandres, le long des canaux de la Hollande. Mais s'effrayant à ces audaces, il ouvrit les yeux: M<sup>me</sup> Forcart était en face de lui.

— Ma cousine, vous savez qu'une image, peinture ou sculpture, doit toujours être sur un fond digne d'elle: celui-ci ne vous convient pas et je ne sais trop à cette heure où je le trouverais pour vous. Il y a bien, ici en dessous, un reposoir sous les arbres, avec de vieilles murailles couvertes d'arbustes et de plantes, mais...

— Allons, dit-elle.

C'était au bord du Rhin, non loin de l'endroit où un bateau, retenu par une corde roulant sur un poulie passée à un câble, transporte d'une rive à l'autre les gens qui ne veulent point suivre les ponts, fort éloignés du reste. On y arrive par un chemin sinueux plein d'ombre. Une végétation touffue s'accroche aux pentes rocheuses qu'elle a envahies, et l'on se croirait en cet endroit dans quelque solitude agreste. Les passagers du bac peuvent se reposer sur un banc grossier, placé sous un massif d'arbres.

— Ce n'est pas très mondain, ma cousine, mais c'est original; je ne sais si j'ose vous inviter à vous asseoir.

— J'ignorais cet endroit, qui est charmant, dit Jeanne, en prenant place sur le banc; c'est décidément une journée d'initiation.

— Comment, vous ne connaissiez pas ce sentier?

— De nom, comme Erasme... Que voulez-vous? je suis vouée aux sites mondains : aller dîner à Interlaken, au Giessbach ou au Righi, est toute la poésie d'un certain monde, ... mais comment résister à sa mode et à tout ce qui procède de la vanité et de la bêtise?

Elle creusait la terre avec le bout de son ombrelle :

— Vous dites qu'il faut s'éloigner des chemins battus pour trouver le beau; je le sais; mais demain je rentrerai dans ma voie de tous les jours, impuissante que je serai à m'en écarter.

Pierre devinait une peine sous cette confession spontanée.

— Ma cousine, vous souffrez de la vie mondaine, qui a cependant son charme.

— Vous n'en voudriez pas : vous êtes en désaccord avec elle. — Et sur un petit signe de dénégation de Pierre, elle continua avec plus de vivacité : Vous tournez le dos sagement à toutes nos banalités ; aussi vous êtes-vous élevé au-dessus des autres. Vous savez ce que disent les tableaux, les statues, les cathédrales ; vous voyez des choses admirables, là où nous ne voyons rien : il est permis de vous envier.

— M'envier, moi, le bohème errant qui n'a pas pu se fixer... par la fatalité, il faut le dire ; moi qui marche à l'aventure sans avoir rien produit de passable ? Qu'ai-je fait ? J'ai rêvé au lieu de travailler.

— J'attendais cela de votre modestie ; mais pour vous croire, il ne faudrait pas avoir lu vos nombreux articles...

— Qui donc a pu vous en parler ?

— Vos lettres sur l'Inde m'ont ravie ; vous savez rendre les choses attrayantes et faciles à comprendre ; j'ai lu vos notices sur l'architecture persane.

— Vraiment ! Pourquoi avez-vous lu cela ?

— Par souvenir et par affection... L'Inde est donc le dernier pays que vous ayez visité ?

— Je suis heureux de vous avoir fait éprouver un peu de l'admiration que j'ai rapportée de l'Orient. Les voyages m'ont transformé : dans notre Europe, les yeux sont trop souvent désagréablement affectés par les laideurs de la civilisation. Là-bas, point d'effort d'imagination : vous regardez, l'œil est charmé, fasciné ; on vit comme dans une féerie réelle. Tenez, nous sommes au bord du Rhin : ce nom évoque une idée grande, poétique, n'est-ce pas ? Voyez ce que le progrès en a fait : y a-t-il ici, en face de nous, une seule construction intéressante ? Ces



usines avec leurs cheminées sont utiles, je le veux bien; mais comme elles attristent le paysage, déjà monotone par lui-même.

— Alors, nos villes modernes vous paraissent laides? Bâle cependant vous a charmé, d'après ce que vous m'avez écrit.

— Oui, elles sont banales, bourgeoises, laides même; mais Bâle a conservé un aspect original, ses rues n'ont pas été alignées, quelques monuments, d'anciennes maisons, captivent le regard; puis il y a des souvenirs qui rendent une ville intéressante, même chère.

— Alors, comment évitez-vous les laideurs parmi lesquelles nous vivons?

— En fermant les yeux.

— Vous me faites l'effet de quelque habitant d'une planète, tombé par mégarde sur notre monde: n'êtes-vous point un mécontent?

— Jamais; tout a sa compensation: j'éprouve un plaisir d'autant plus grand à trouver une solitude agreste que je quitte une ville désagréable; la vue d'une belle chose me donne des palpitations...

— On en meurt, mon cousin...

— Vous riez;... ces émotions, c'est la vie. Les jours où les yeux ne se sont pas saturés de spectacles d'art et de nature, où le cœur ne s'est pas échauffé, où la tête ne s'est point grisée de chimères, de fantaisies et de rêves, ces jours-là sont moroses... je voudrais ne pas les avoir vécus... ce que l'âme contient de noir remonte à la surface; mais ces moments sont rares, heureusement.

— Rares, dites-vous?

— Oui, car on peut les chasser, sinon avec ses pensées, du moins avec celles des autres: j'ouvre un livre...

— Vous êtes heureux; vous portez votre soleil avec vous, selon le mot de je ne sais quel poète.

— Tous le portent avec eux.

— Non, pas tous.

Pierre regarda Jeanne, qui lui parut devenue subitement triste.

— Ma cousine, vous devriez avoir un soleil étincelant d'or et de pierreries.

Elle haussa les épaules:

— Dites une brume... Cela vous étonne? Il ne faut pas demander à certains milieux de donner de la lumière et de la chaleur... Mais j'aurais tort de me plaindre; c'est la première fois que je le ferais, du reste.

— Vous parlez en pessimiste... il faut aller à un but: je sais que le vôtre est noble, généreux... On m'a vanté votre charité, la délicatesse

avec laquelle vous donnez; cela doit illuminer votre route, réchauffer votre cœur.

— Vous croyez?... Eh bien, il y a des jours où j'accomplis cette œuvre de charité sans émotion, par habitude, avec une froideur qui m'effraie, car à la place du cœur je sens un vide affreux.

— Ah! prenez garde, ma cousine: le plus profond de tous les abîmes est dans notre cœur, c'est Goethe qui l'a dit...

— Vous ne pouvez me comprendre; laissons cela...

Ils traversèrent le fleuve sur le bac, et, après avoir erré le long des rues et des ruelles du Petit-Bâle, ils rentrèrent en ville par le pont. Mme Forcart s'amusait beaucoup de cette promenade à pied.

— Alors, vous roulez sans cesse en voiture comme une souveraine? J'ai honte de vous faire déroger ainsi... Vous savez que je ne souperai point chez vous; je sens à l'avance que je serais tout interloqué.

— Vous! je vous crois à votre aise n'importe où; je vous ferai parler finances avec mon mari.

— Finances... ah non! tout ce que j'en connais, c'est de toucher une lettre de change chez un banquier ou un mandat postal.

— Ici, je vous crois; votre langage incorrect me le prouve: on ne touche ni une lettre de change, ni un mandat, mais leur montant.

— Vous êtes au courant des affaires.

— Bien malgré moi, je vous assure... Je vous préviens que mon mari sera tout dérouté en votre présence, car il vous connaît de réputation; il est fort réservé...

— De grâce, laissez-moi vous accompagner jusqu'à votre porte et me retirer ensuite.

— C'est absolument impossible, ne le comprenez-vous pas? Comment, j'aurais passé la journée avec vous et mon mari vous ignorerait?...

Pierre se frappa le front en riant.

— Ah! mon cousin, vous revenez décidément des bords du Gange...

— C'est positif, je suis indien, absolument indien...

*(A suivre.)*

A. BACHELIN.

## FIGURES D'ABRAHAM GIRARDET

(AVEC PLANCHE)

---

A l'époque où Abraham Girardet, le « graveur de la Transfiguration », fut professeur de dessin à Neuchâtel, soit de 1792 à 1794, il dessina et grava trois grandes vues du Locle, des Brenets et de la Chaux-de-Fonds, précieux documents historiques à plus d'un titre, car les personnages dont l'habile graveur aimait à animer les divers plans de ses compositions, nous renseignent exactement sur les costumes de l'époque.

C'est au premier plan de sa « Vue de la Chaux-de-Fonds, prise du midi », que nous empruntons les figures reproduites ci-contre; nous les avons agrandies en imitant aussi fidèlement que possible les hachures du graveur. Le groupe principal est formé par la dame et ses deux cavaliers, tous trois en toilette de ville; ils sont assis, tournant le dos au village, sur un mur de pâture que construisent ou réparent des maçons. A quelques pas, un dessinateur — sans doute Girardet lui-même — son carton sur les genoux, travaille à l'ombre d'un sapin, dont la ramure sombre est habilement placée pour servir de repoussoir aux arrière-plans. Accroupi et s'adossant au tronc de l'arbre, un jeune homme tient à la longe un cheval broutant le gazon ras du pâturage.

On se souviendra qu'un de ces personnages a déjà paru dans le *Musée neuchâtelois*. Dans le numéro de janvier 1865, M. A. Bachelin a reproduit la dame élégante qu'un de ses compagnons abrite galamment contre les rayons du soleil sous un monumental parapluie, assez vaste pour mettre à l'ombre toute la société. En comparant la planche de 1865 avec la nôtre, on remarquera une légère différence dans la pose des bras de la dame. M. Bachelin, en séparant celle-ci de ses interlocuteurs, devait nécessairement supprimer le geste de la main dont elle accompagne sa conversation.

Il nous a paru intéressant de reproduire le groupe dans son intégrité, car ces trois figures nous donnent l'image fidèle du costume masculin et féminin de l'époque, dans les classes aisées de notre pays. La planche entière est de trop grande dimension pour pouvoir être rendue par les nouveaux procédés de gravure; la finesse et la multiplicité des coups de burin s'opposant à la réduction considérable qu'il faudrait opérer pour amener la planche à la dimension du journal.

O. HUGUENIN.

MUSÉE NEUCHATELOIS



FIGURES D'ABRAHAM GIRARDET

## LA FÊTE DE TRAVERS

---

Un des principaux charmes des réunions annuelles de la Société d'histoire, c'est leur variété : elles se suivent et ne se ressemblent pas, ou du moins ne se ressemblent que par les analogies du programme et la cordialité de l'accueil ; les diversités locales leur prêtent chaque année un cachet d'imprévu qui est pour beaucoup dans l'attrait qu'elles exercent sur les nombreux membres de la Société. L'an dernier, nous étions au fond du Val-de-Ruz, à Dombresson, le vieux village agricole aux maisons séculaires ; il y a quelques semaines, dans ce beau village, où l'industrie s'unit à l'agriculture et dont l'aspect neuf rappelle à tous la terrible catastrophe qui l'avait anéanti il y a un quart de siècle. Où serons-nous l'an prochain ? Qui nous hébergera ? La décision en a été remise au Comité. Mais soyez sûr qu'il trouvera une localité prête à nous bien recevoir, dût-il pour cela recommencer le tour des villages neuchâtelois.

Le village de Travers, en même temps qu'il nous faisait accueil, inaugurerait la nouvelle distribution d'eau dont il vient de faire les frais. C'était donc double fête pour le village, que nous avons trouvé décoré avec une élégante profusion, dans laquelle brillaient les armes de Travers : d'azur à trois truites d'argent. On a justement remarqué la toilette charmante des fontaines, qui étaient un peu les héroïnes du jour, bien qu'à vrai dire nous ne leur ayons pas demandé grand'chose pendant la durée de la fête. Des inscriptions amusantes ornaient de jolis arcs de triomphe. Nous avons remarqué celle-ci, au bas de la rampe qui conduit à l'église :

Un nouveau fait est acquis à l'histoire :  
C'est que Travers a de l'eau qu'on peut boire.

Et ce quatrain, qui n'est assurément pas l'œuvre des Esculapes du Vallon :

Que l'eau pure et limpide  
Qui nous vient de l'Envers  
Ne soit jamais morbide  
Pour les gens de Travers.

Non loin de là, une sorte de château d'eau avait été installé pour la circonstance et de nombreux jets retombaient dans une grande vasque en une poussière humide, où le splendide soleil d'un beau matin de septembre mettait des arcs-en-ciel. On signalait aussi, sur le toit d'une maison voisine de la gare, un jet d'eau minuscule faisant tourner une roue de moulin. Tous ces apprêts eussent suffi à trahir une population gaie, portée à l'humour, qui entendait, sous prétexte d'histoire, passer une joyeuse journée.

Dès notre arrivée, nous sommes reçus à la gare, dans la vaste remise des postes, mise gracieusement à notre disposition par M. Paul Jeanrenaud, directeur du IV<sup>me</sup> arrondissement. Le vin blanc arrose un « gâteau au beurre » d'une confection irréprochable; puis le cortège, précédé par l'*Espérance*, la fanfare du village, qui justifie son nom... et au-delà, se rend au temple pour la séance. Je laisse au procès-verbal le soin de rendre compte de la partie administrative, et me borne à signaler la réception de nombreux candidats, en qui je discerne déjà de fidèles nouveaux abonnés du *Musée*.

M. le pasteur Juillerat, président de la Société pour cet exercice, et qui nous a fait avec beaucoup de cordialité les honneurs de sa paroisse, avait aussi pour tâche d'en raconter l'histoire. Il s'en est acquitté dans un intéressant mémoire, où il a successivement retracé le passé politique, judiciaire, industriel et religieux de la localité, et décrit, avec anecdotes à l'appui, le caractère particulier de ses habitants. Les lecteurs du *Musée* ne tarderont pas à trouver ici le travail de M. Juillerat. Nous en dirons autant des curieux souvenirs de 1813 à 1815, empruntés par M. Jean Grellet aux notes laissées par son vénéré père, feu M. le consul Grellet.

L'intervalle entre la séance et le banquet a été agréablement rempli par une visite à la distillerie de MM. Kubler et Romang, qui nous ont fait les honneurs de leur belle installation et nous ont mis à même d'en apprécier les excellents produits.

Au banquet, servi dans le hangar postal transformé en cantine, et où 230 convives assistaient, les discours ont abondé comme toujours. M. Romang, qui s'est multiplié pendant cette journée et a tout fait pour nous la rendre agréable, fonctionnait comme major de table. Le Comité

avait chargé M. John Clerc, conseiller d'Etat, en séjour près de Travers, de porter le toast à la patrie. Il ne s'est pas borné à la patrie neuchâteloise, dont l'histoire fait l'objet principal de nos recherches, mais a étendu, avec raison, son toast à la patrie suisse, qui vient de célébrer un grand anniversaire, et qui, reconnaissante du passé, justement fière du présent, peut avec confiance envisager l'avenir.

Une lettre de M. Paul Jeanrenaud, empêché d'assister à la fête, remarque que si Travers a dû au *feu* qui l'a détruite une ère nouvelle et plus prospère qu'on n'eût osé l'espérer, il est à croire que l'*eau* dont le village vient d'être doté lui donnera à son tour un essor nouveau. M. Alphonse Blanc, enfant de Travers, boit, au nom de la population, à la Société d'histoire, qui, paraît-il, a été, à son insu, pour quelque chose dans la rapide installation du service d'eau que nous inaugurons; il termine son discours par une motion hardie, mais fort séduisante, celle d'admettre les dames dans la Société d'histoire. Comme les dames sont nombreuses au banquet et qu'elles l'embellissent, naturellement, le sexe barbu s'empresse d'acclamer la proposition.

Deux sociétés amies sont représentées à notre fête : l'Emulation du Doubs, par son président, M. Liefroy, de Besançon, et la Société d'histoire de la Suisse romande, par M. A. de Montet, auteur du précieux *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois* et de travaux récents sur M<sup>me</sup> de Warens. C'est à ces hôtes d'honneur que boit M. Juillerat. M. Liefroy lui répond par un discours empreint de la plus cordiale sympathie pour notre pays et qui est accueilli par de bruyantes acclamations.

C'est au tour de Travers d'être acclamé : M. Philippe Godet porte à cet hospitalier village un toast en vers hâtivement improvisés, qu'il nous saurait mauvais gré de reproduire ici. Enfin, M. E. Bille, de Dombresson, rappelle le souvenir des anciens travailleurs de la Société, qui ont fait vivre le *Musée neuchâtelois*, et convie chaleureusement les jeunes à venir combler les vides que la mort fait dans nos rangs.

La fête s'est terminée par une excursion aux mines d'asphalte. Un long cortège, composé des membres de la Société et de la population endimanchée, se déroule sur le chemin de la Presta. Le directeur de la compagnie, M. Pattison, nous a accueillis dans son obscur domaine avec beaucoup de bonne grâce, et les visiteurs, après avoir parcouru, au mépris de quelques flaques de boue liquide, les longues galeries, ont trouvé au terme de leur promenade des rafraîchissements que la température élevée régnant dans la mine leur a fait doublement apprécier.

Nous ne raconterons pas la fête toute locale qui a terminé cette belle journée pour nos amis traversins : cortège, banquet, fanfare, illumination, feu d'artifice, rien n'y a manqué.

Mais avant de nous séparer du lecteur, nous tenons à mentionner, avec les éloges qui lui sont dûs, la jolie carte de fête dessinée par notre collaborateur, M. F. Huguenin-Lassauguette. La vue du vieux pont de Travers et celle du château, que son crayon a si artistement interprétées, resteront un souvenir charmant de cette belle journée, où nous avons constaté une fois de plus que la Société d'histoire est vivace, populaire parmi nous et chère à tous les Neuchâtelois, sans distinction d'opinions d'aucune sorte.

PHILIPPE GODET.

---

## SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

---

**XXVIII<sup>me</sup> assemblée générale, lundi 7 septembre 1891, à Travers**

---

PRÉSIDENCE DE M. L. JUILLERAT

C'est à travers un village brillamment pavoisé, que membres et amis de la Société d'Histoire, précédés de la fanfare « L'Espérance », se rendent au temple, où la séance s'ouvre à 10 heures. Le président, M. le pasteur Juillerat, adresse à la Société d'Histoire quelques paroles de cordiale bienvenue de la part des autorités et de la population de Travers, présente à l'assemblée MM. Liefroy, vice-président et délégué de la Société d'Emulation du Doubs, et de Montet, secrétaire et délégué de la Société d'Histoire de la Suisse romande, et fait lecture de deux lettres, l'une de la Société d'Emulation de Montbéliard, exprimant ses regrets de n'avoir pu se faire représenter à cette séance, et de M. le professeur Daguët, que la maladie a empêché de venir à Travers.

Trente-quatre candidats sont ensuite admis comme membres actifs; ce sont : MM.



|                                      |                                            |
|--------------------------------------|--------------------------------------------|
| Jean Beauverd, instit., à Neuchâtel. | Louis Conne, négociant, à Zurich.          |
| Fritz Gendre, lithographe, »         | Aug. Romang, à Travers.                    |
| Kipfer, peintre-décorat., »          | D <sup>r</sup> H. Stauffer, »              |
| Edm. Sandoz, négociant, »            | Fritz Kübler, père, »                      |
| Henri Monvert, étudiant, »           | Charles-Edm. Blanc, »                      |
| Alfred Morel, négociant, »           | Adolphe-Edm. Blanc, »                      |
| Albert Wacker, banquier, »           | Ed. Béguin, pharmacien, »                  |
| Edm. Bovet, négociant, »             | Alph. Grisel, juge de paix, »              |
| Louis Mérian, négociant, »           | Louis Leuba, »                             |
| Fréd. Conne, chimiste, »             | D <sup>r</sup> A. Châtelain, Saint-Blaise. |
| H. Kuffer-Vassaux, nég., »           | Stucky, à Cernier.                         |
| Paul Chatelain, »                    | Alph. Renaud, à Colombier.                 |
| Jean Belperrin, négociant, »         | N.-C. Hénotelle, à la Ch.-de-Fonds.        |
| Charles Gauchat, prof., »            | Ariste Montandon, »                        |
| P.-Eug. Humbert, »                   | Paul Huguenin, au Locle.                   |
| A. Jobin, bijoutier, »               | Maurice Perrin, à Môtiers.                 |
| Jules Soguel, notaire, »             | G.-M. Ragonod, past., à Noiraigue.         |

L'assemblée décide de remettre au Comité le choix du lieu de réunion de 1892 et la nomination du nouveau président, puis elle réélit à mains levées les autres membres du Comité. Celui-ci est donc composé comme suit, pour l'année 1891-1892 :

|                          |                                                                                        |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Président :</i>       | M.                                                                                     |
| <i>Vice-présidents :</i> | MM. Juillerat et Bille.                                                                |
| <i>Secrétaires :</i>     | MM. Bonhôte et Châtelain.                                                              |
| <i>Caissier :</i>        | M. Richard.                                                                            |
| <i>Assesseurs :</i>      | MM. Daguet, Ph. Godet, Vuichard, Jurgensen, de Chambrier, Breitmeyer, Favre et DuBois. |

Le président ouvre la série, malheureusement très courte, des travaux par une monographie de Travers. Dans ce travail, fort bien écrit et des plus attrayants, M. Juillerat passe en revue les principaux faits de l'histoire politique, religieuse, scolaire et sociale de cette localité; il en décrit les coutumes et les mœurs d'autrefois et rappelle le terrible incendie de 1865, d'où ce village est, comme le Phénix, sorti plus brillant de ses cendres.

A M. Juillerat succède M. Jean Grellet, qui a recueilli de la bouche de son père, M. le consul Grellet, décédé l'année dernière, à 99 ans, des souvenirs personnels très intéressants sur le bataillon de Berthier, les Canaris, le passage des Alliés dans le pays de Neuchâtel, etc.

La séance est levée déjà à 11 <sup>1</sup>/<sub>4</sub> heures, faute d'autres communications, et chacun va goûter de l'aimable hospitalité de MM. Kübler et

Romang, en attendant le banquet qui a lieu à 1 heure, dans la Halle des Postes, obligeamment mise à la disposition du Comité de Travers par M. le directeur Jeanrenaud, et fort bien décorée pour la circonstance.

Pendant le banquet, très bien servi et égayé par la fanfare « L'Espérance », de nombreux toasts sont portés, tous fort applaudis. Les orateurs sont : MM. Delachaux, président du Conseil communal, Romang, Clerc, conseiller d'Etat, Alphonse Blanc, Juillerat, Liefroy, Ph. Godet, Bille, etc. Un télégramme d'affectueux souvenir est adressé à M. le professeur Daguet.

Après le banquet, les convives se rendent aux mines d'asphalte, dont le directeur fait les honneurs avec la plus grande amabilité et que tous visitent avec un vif intérêt; les dames mêmes pénètrent jusqu'au plus profond des sombres galeries.

A 6 heures, la plus grande partie des membres de la Société partent de divers côtés pour rentrer le soir dans leurs foyers; quelques-uns restent pour assister à la fête d'inauguration du Service des Eaux que vient d'établir la Commune de Travers; les uns et les autres garderont le meilleur souvenir de cette XXVIII<sup>me</sup> réunion de la Société d'Histoire.

---

## FRITZ BERTHOUD

(Suite et fin — Voir la livraison d'août et septembre 1891, p. 193)

---

### IV

Après avoir lu le *Journal intime d'Amiel*, introduit auprès du public par Edmond Schérer, Fritz Berthoud écrivait à l'un de ses amis : « Il est sûr qu'à la fin de la vie, même sans avoir fait, comme Amiel et Schérer, le tour de toutes les philosophies et de toutes les doctrines, le monde paraît bien inexplicable. N'est-ce pas cependant une grande chose que cette existence si courte, si misérable, ne soit jamais indifférente par le milieu où le destin nous a jetés, que tout homme laisse de

son passage ici-bas des traces bonnes ou mauvaises, et ait ainsi une part d'influence directe et indirecte sur des générations qui ne le connaîtront pas? Quelle solidarité dans cette chaîne immense des humains! Comme tout se tient et se lie! On pouvait ne pas naître, on est né, et, par ce fait, qu'on le veuille ou non, il y a tout autour de soi modification et changement. »

Celui qui traçait ces lignes se faisait, on n'en saurait douter, une haute idée de l'existence humaine; il en comprenait pour lui-même le sérieux et la responsabilité et se sentait appelé à exercer un ministère dans la sphère modeste où la Providence l'avait placé. On ne sera donc pas surpris de trouver en lui, à côté du littérateur dont les ouvrages charment l'esprit, un vrai patriote, un philanthrope dévoué qui a mis au service du village, berceau de son enfance, toute son intelligence et tout son cœur. C'est cette dernière tâche de sa vie que nous désirons encore esquisser en quelques traits.

De toutes les œuvres locales auxquelles F. Berthoud consacra à Fleurier une part de son temps et de son activité, celle qui l'intéressa toujours le plus fortement fut l'école, les écoles, surtout les écoles des petites filles, qu'il trouvait bien plus intelligentes et plus curieuses d'apprendre que les garçons, ce qui lui faisait dire que sa vraie vocation était d'être régente. Le savoir varié qu'il avait acquis par un lent effort, les expériences qu'il avait faites en se soumettant lui-même à la discipline du travail régulier et personnel, enfin la lecture de Rousseau et de ses observations si justes et si vraies sur la première éducation de l'enfance, lui donnaient dans les questions scolaires une compétence spéciale. Nommé, peu d'années après son installation à Fleurier, membre, puis bientôt président de la Commission d'Education, il conserva jusqu'à sa mort cette charge d'honneur qui est en même temps, dans nos villages populeux, la plus lourde fonction des services publics, et nous n'exagérons rien en affirmant que personne n'a apporté plus d'intégrité dans l'exercice de ce mandat et n'a poursuivi avec plus d'intelligence le perfectionnement de l'instruction primaire.

Le fait souvent constaté que nos écoles ne donnent pas les résultats qu'on en pourrait attendre, le préoccupait beaucoup: « Je me demande, disait-il, pourquoi avec des écoles certainement bonnes, des professeurs zélés, dévoués, savants, des élèves pour la plupart appliqués et auxquels l'intelligence ne fait pas défaut, pourquoi le niveau de l'instruction ne s'élève pas d'année en année, pourquoi cette culture laborieuse a si peu de racines et laisse si peu de traces, qu'après quelques années, quelques

mois, le goût même de l'instruction s'affaisse, disparaît, ensorte que notre jeunesse se trouve ainsi livrée sans contre-poids aux dangers de l'oisiveté et à toutes les tentations des plaisirs inférieurs et des jouissances matérielles? De même qu'il est convenu qu'une fois la première communion faite, on ne doit plus s'occuper de religion, de même il passe à l'état de pratique et d'habitude, qu'une fois sorti de l'école, un homme, un citoyen ne doit plus toucher un livre, ni se déranger pour une conférence, ni enfin s'inquiéter de rien de ce qui regarde la science, l'histoire et la littérature. »

Le remède à cet état de choses regrettable, il croyait le trouver, non dans la réduction des programmes scolaires ou dans le retour au système du bon vieux temps, mais dans une méthode d'enseignement plus libre, plus appropriée aux capacités des enfants que celle suivie ordinairement. Il aurait fallu, selon lui, se proposer, comme but premier, moins d'enseigner tant bien que mal beaucoup de choses, que d'éveiller et de laisser le goût d'apprendre. Le moyen d'atteindre ce but aurait été d'enlever à l'enseignement la forme dogmatique et pédante du livre, la parole froide de ce professeur absent que les élèves ne connaissent pas, ne voient et n'entendent pas, et qui ne les connaît pas non plus, et de lui donner le caractère d'une leçon de choses, de cette leçon variable, souple, mouvante, que le maître fait lui-même et qu'il peut seul appliquer aux vrais besoins de son jeune auditoire.

Dans les rapports annuels de la Commission scolaire, qu'il rédigeait avec un grand soin, F. Berthoud, tout en indiquant les résultats obtenus et les progrès à réaliser, exposait ses idées sur l'éducation de la jeunesse. Cependant son activité ne s'enfermait pas dans le cercle des devoirs officiels de sa charge. C'est avant tout en payant de sa personne et de son exemple, en visitant les écoles presque journellement, qu'il travaillait au développement de l'instruction. Qu'on se représente cet homme lettré et âgé, allant de collège en collège et de classe en classe, parlant aux enfants, excitant leur curiosité pour la satisfaire, leur révélant par la parole et par le dessin les raisons des choses, cherchant à éveiller chacune de ces intelligences, pour lui donner le sentiment de sa puissance et lui apprendre à s'en servir. Souvent il prenait place au pupitre, corrigeait les compositions, lisait les classiques français dans les écoles secondaires, récitait et expliquait une fable de La Fontaine dans les classes inférieures, ou bien il racontait une histoire. Maîtres et élèves écoutaient en silence ce sage presque octogénaire, dont le sourire bienveillant, la parole grave et spirituelle leur ouvraient les horizons de la

vie et de la pensée et leur faisaient admirer et aimer tout ce qui est digne d'être aimé et admiré. C'était, nous disait l'un d'eux, l'éducation par l'enthousiasme et par l'exemple, et elle nous laissait au cœur le désir de nous rapprocher des hautes cimes vers lesquelles il faut tendre sans cesse.

La sollicitude de F. Berthoud pour les écoles fut récompensée. Sans parler des fruits positifs et réels de son travail, il devint le meilleur ami des enfants du village, aussi bien que celui des instituteurs et des institutrices. Ceux-ci étaient heureux de trouver en lui en tout temps un confident de leurs difficultés, un conseiller sympathique toujours prêt à les entendre et à les encourager. Même séparés de lui par les circonstances de la vie et transportés sur la terre étrangère, les anciens élèves et les instituteurs du collège de Fleurier restaient en relation avec le président de la Commission scolaire, et nous pourrions citer des témoignages touchants de l'attachement que plusieurs d'entre eux avaient conservé pour leur protecteur et leur ami.

Une autre institution, dont F. Berthoud s'occupa avec prédilection, est la Société du Musée. Fondée en 1859 par quelques personnes désireuses de doter leur village d'un Musée d'histoire naturelle et d'archéologie, elle était déjà à l'œuvre quand il vint habiter Fleurier; mais comment n'aurait-il pas eu sa place marquée dans une société pareille, lui qui voyait le salut de l'homme dans l'instruction alliée à l'éducation? Aussi, dès qu'il en devint membre, il y mit tout son cœur et lui communiqua une impulsion nouvelle. Il s'expliquait du reste avec une bonhomie pleine de malice sur le caractère et le but de la dite société, en écrivant dans l'un de ses rapports: « Quoi! une société scientifique, un Musée dans un village! Mon Dieu, oui! et pourquoi pas? Cette société a même l'avantage d'être composée... d'ignorants, et par là ouverte à tout le monde. Avez-vous de la bonne volonté, le goût des jouissances de l'esprit? C'est assez: *dignus es intrare*. L'envie d'apprendre, le besoin de regarder autour de soi et de comprendre, le désir d'être utiles à ceux qui viendront après eux habiter les mêmes lieux, tel est le lien commun des individualités diverses qui s'y rencontrent. Savoir, c'est pouvoir. Pour lui-même, pour sa famille, pour son pays, l'homme instruit compte double et même davantage. »

La Société du Musée prospéra et agrandit d'année en année le champ de son activité. Au Musée s'ajoutèrent successivement des conférences publiques, des cours de dessin, une bibliothèque, puis d'autres entreprises d'une utilité générale: plantations aux alentours du village, sentiers tracés dans la montagne, établissement de bains froids, d'un

patinage, etc. Bientôt même une maison fut achetée pour y loger les collections du Musée et y aménager une salle de conférences et de concerts, et c'est ainsi que la Société dont nous parlons, justifiant le proverbe : *Vires acquirit eundo*, est devenue pour la population de Fleurier, grâce à l'esprit d'initiative de ses membres, un foyer de lumières et une source de bienfaits matériels et moraux.

F. Berthoud, toujours à la brèche, entretenait l'ardeur de ses collègues, comblait les lacunes des séances par une lecture ou un récit improvisé, quand il n'y avait aucun travail préparé, donnait fréquemment des conférences publiques, parlant à cet auditoire familial de tout ce qu'il aimait, de tout ce qu'il savait et lisait, et l'on comprend l'influence éducatrice que pouvait avoir, indépendamment de tout enseignement positif, la libre causerie de cet esprit distingué. Mais nulle part il ne brillait davantage que dans les fêtes annuelles de la Société dont il était l'âme. « Je le vois encore, nous racontait l'un de ses collègues, au sommet du Chasseron, seul debout, tandis que nous l'écoutions assis sur l'herbe. Il nous parlait de Chasseron, de son histoire, de la vigie romaine établie sur cette sommité pour surveiller les Séquanais habitant la Bourgogne ; il relevait aussi l'influence bienfaisante de ces rendez-vous sur la montagne, où tout nous parle d'harmonie, de pureté, de concorde. Il était superbe, et nous, ses auditeurs, nous avions également très bonne façon. Là, comme dans les autres lieux de nos excursions, que de choses intéressantes ne trouvait-il pas à nous dire ! Comme il aimait la montagne et comme la belle nature l'inspirait et nous inspirait tous ! Car, il faut bien l'avouer, le langage de l'ami Fritz électrisait ses auditeurs qui, à leur tour, prenaient la parole pour dire ce qu'ils avaient sur le cœur, et c'était une succession d'allocutions, d'improvisations, pleines d'heureuses pensées et d'élan généreux. En songeant à ces beaux moments, nous ne désirons qu'une chose, c'est que tout le monde puisse goûter des jouissances semblables, c'est que chacun arrive à ressentir quelque chose de ce qu'on pourrait appeler les délices des êtres pensants.<sup>1</sup> »

Au retour de chacune de ces excursions, F. Berthoud en fixait le souvenir sur le papier, puis, l'automne venu, devant les membres de la Société réunis pour l'entendre, il lisait le récit de la course accomplie en commun. Pendant vingt-six ans consécutifs, il fut l'historiographe de la Société du Musée en racontant ses campagnes, et certes, si quelque chose témoigne de l'inépuisable fécondité de sa plume, ce sont ces

MM. Ch<sup>s</sup> Favre-Bobillier et V. Andrea, collègues et amis de F. Berthoud, m'ont renseigné avec la plus grande obligeance sur son activité à Fleurier.

vingt-six récits, dont le recueil imprimé ne forme pas moins de deux volumes, et que l'on pourrait comparer à des ruisseaux aimables et capricieux qui courent à travers la même prairie sans se confondre et sans se ressembler.

C'était pour lui un sujet de vive satisfaction que la rapide croissance de la jeune société villageoise à laquelle il vouait un intérêt si actif; la seule perspective de sa décadence possible le remplissait de tristesse. Qu'on en juge par ce passage de l'une de ses lettres: « Je ne puis me faire à l'idée que cette Société du Musée si vivante devienne, comme la plupart de ses sœurs des autres villages, un squelette ambulante, un fantôme, une ombre. Mais il en est ainsi de tout: croissance, épanouissement, déclin, puis des débris il naît autre chose, des mousses, des broussailles, et après cela, un arbre qui domine et couvre le sol. Quand la Société du Musée aura fait son temps, que deviendront ses créations, collections, plantations, constructions, et par qui seront-elles administrées?... Doléances de vieillard, tout cela! Faire son devoir, aller jusqu'au bout, puis tomber; le reste ne nous regarde pas. »

Aux occupations que lui procuraient les Ecoles et la Société du Musée, s'ajoutaient encore celles résultant des affaires communales, auxquelles il était mêlé comme membre des Conseils de la Commune. Ainsi la besogne ne lui manquait pas à Fleurier. En dehors du village, d'autres associations réclamaient sa coopération; parmi ces dernières, celle qui répondait le mieux à ses goûts et à ses aspirations était la Société cantonale d'histoire, car, à la différence de beaucoup d'hommes qui se croient d'autant meilleurs patriotes qu'ils s'appliquent davantage à dénigrer le passé, F. Berthoud unissait à de larges idées de progrès démocratique le respect du passé, la piété filiale envers les ancêtres. Il n'aurait pu par conséquent refuser sa sympathie à une société qui se propose de développer chez ses membres l'amour du pays et l'intérêt pour son histoire ancienne et moderne.

Dès la première réunion de la Société d'histoire, improvisée à Fleurier en 1865, il en devint membre et ne cessa dès lors de faire partie du Bureau ou Comité directeur. A deux reprises il fut appelé à la présidence et, à ce titre, prononça les discours d'ouverture de l'assemblée générale de Couvet en 1872, et de celle de Môtiers en 1881. Nul n'était plus fidèle que lui aux fêtes annuelles de la Société, si pleines d'entrain et de cordialité, et l'on sait les charmantes improvisations dont il régala ses auditeurs du haut de la tribune où les acclamations de l'assemblée le contraignaient de monter. En 1885, à peine remis d'une grave

maladie, il vint encore une fois s'asseoir au banquet de l'Histoire à Bevaix, et ceux qui assistaient à cette fête n'ont pas oublié les sérieuses paroles qu'il fit entendre, sur le soir de la vie, au milieu d'un religieux silence, ni les adieux et les encouragements qu'il adressa aux jeunes gens, en empruntant et en paraphrasant le mot du gladiateur mourant : « Jeunes gens, ceux qui vont mourir vous saluent. »

C'est qu'en effet, bien qu'il appartint à une forte race et qu'il se défendit vaillamment contre l'âge et les infirmités, la vieillesse était arrivée pour lui. Plusieurs maladies douloureuses avaient affaibli peu à peu son tempérament robuste, et ce n'est pas sans un serrement de cœur qu'il comptait les pas lents et sûrs que l'ennemi faisait à sa rencontre. L'hiver de la vie, comme celui de la nature, a toujours sa mélancolie. Fritz Berthoud la ressentait vivement. La fuite du temps, les impressions lointaines ressaisies un moment, les illusions perdues, l'expérience des choses et des hommes venaient mêler leur tristesse à la paix et à la sérénité qui accompagnent la fin d'une longue journée de travail. Dans la solitude et le repos relatif auxquels l'âge et les circonstances le condamnaient, ses seuls délassements étaient la lecture, la correspondance avec ses amis et l'agrément de quelques bonnes relations à Fleurier. Sa maison où, tous les étés, il réunissait sa famille, n'avait pas cessé du reste d'être le rendez-vous d'un grand nombre d'hommes distingués de son temps et de son pays. L'intimité avec son frère, devenue plus étroite d'année en année, animait sa retraite et y charma jusqu'aux derniers jours de sa vie. « Fleurier est une eau qui dort, écrivait-il à M. Charles Berthoud, et moi le nénuphar sans fleur qui flotte à la surface. Je vis de paix et de silence; mes visiteurs sont Montaigne, Pascal, les vieux classiques et les poètes nouveaux, l'orageux Victor Hugo, le doux Sully Prudhomme qui va s'endormir à l'Académie, Renan, Schérer, Sainte-Beuve surtout avec sa merveilleuse galerie de portraits, tous si justes, si piquants, si vivants. Bonne société, somme toute, que j'apprécie toujours davantage. »

Lorsqu'à la fin de l'année 1889, il terminait la notice biographique de Léo Lesquereux pour le *Musée neuchâtelois*, il s'écria : « Voilà mon dernier ouvrage, j'y ai mis tout mon cœur ! » Quelques semaines plus tard, atteint par l'épidémie de grippe qui sévissait alors, il se mit au lit pour ne plus se relever et, le 18 janvier 1890, âgé de 78 ans, il s'endormit paisiblement dans la chambre même où il était né.

Le deuil du village s'exprima dans des obsèques imposantes auxquelles s'associa toute la population. Le cercueil, précédé par des enfants



portant des couronnes et des fleurs et suivi d'un long cortège, fut conduit dans le temple. Après l'oraison funèbre prononcée par le pasteur de la paroisse, M. Grandjean, juge de paix, rappela dans un discours ému tout ce que le défunt avait été pour Fleurier, puis M. le professeur Perrochet, parlant au nom de l'Académie dont F. Berthoud était professeur honoraire, rendit un dernier hommage à la mémoire de celui qui avait été non seulement un homme de cœur et d'esprit, mais aussi et surtout un homme de bien.

Pour achever cette notice, il faudrait dire encore quelques mots des opinions religieuses de F. Berthoud. Nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que de reproduire les lignes suivantes écrites sur ce sujet par un pasteur de Fleurier qui l'a intimement connu : « Incontestablement, il y avait dans son âme une région, la plus voisine de l'intelligence, où le scepticisme de son vieil ami, Edmond Schérer, avait fait quelques ruines. Il n'eût pas signé notre profession de foi et nous n'aurions pas signé la sienne. Mais il y avait dans cette âme, nous avons des motifs de l'affirmer, une autre région plus profonde et plus voisine de la conscience, où la foi s'était réfugiée et, sans s'exprimer dans un *credo*, était cependant réelle et agissante, plus peut-être qu'il ne s'en rendait compte lui-même.

« Du reste, quand une âme s'élève, quand elle se purifie, quand elle poursuit l'idéal, quand elle s'associe au culte de l'Eglise avec recueillement et souvent avec une émotion visible, quand elle nomme Dieu et qu'au nom de Dieu elle sacrifie l'intérêt au devoir, quand elle aime et se donne, qui oserait dire que dans cette âme il n'y a pas la flamme sacrée qui s'appelle la foi ? Et qui pourrait douter qu'au-delà des brumes qui ont parfois obscurci pour elle la vue du ciel, cette âme ne jouisse aujourd'hui de la pure lumière et de l'éternelle félicité ? »

Cette appréciation nous paraît juste. Constamment préoccupé du problème de la destinée humaine, Fritz Berthoud se complaisait dans la recherche de la vérité, sans viser peut-être assez à la possession de la vérité, et nous ne voudrions pas prétendre que l'absence d'une foi positive et déterminée n'ait pas été une lacune dans son caractère et dans sa vie. Il sentait bien lui-même ce qui lui manquait à cet égard lorsqu'il écrivait : « J'ai cette espérance que Dieu nous demandera plutôt ce que nous avons fait que ce que nous avons cru, et que, plus généreux que le sphinx antique, il ne nous dévorera pas, si nous n'avons pas deviné son énigme éternelle ». D'un autre côté, il lui est arrivé, comme à tant d'autres, d'être plus chrétien qu'il ne se le figurait, car sans la

religion chrétienne dont il avait respiré l'atmosphère dès son enfance, il n'aurait pas été ce qu'il était et il n'aurait pas pensé ce qu'il pensait. Ses idées, ses tendances furent toujours marquées au coin du spiritualisme le plus élevé. En revanche le matérialisme dans tous les domaines soulevait sa réprobation.

Un jour, un jeune littérateur parisien de sa connaissance lui envoya un roman d'un réalisme grossier dont il était l'auteur, en joignant à cet envoi plusieurs autres livres du même caractère; F. Berthoud lui répondit par une lettre indignée que nous voudrions pouvoir citer tout entière. Il lui disait entre autres: « Deux choses m'étonnent grandement, c'est que vous ayez pu vivre en imagination toute une année dans cette société et vous complaire à en reproduire avec tant de soin les révoltantes passions; et que vous ayez pu croire que je perdrais une des dernières heures de vie qui me restent à salir ma pensée avec ces malfaiteurs de lettres qui sont la honte de notre époque. Mon ami, le moment est sérieux pour votre pays. Une gangrène morale gagne les esprits et les cœurs et la littérature réaliste y est pour une grande part. Peut-être serait-il temps et grand temps que des jeunes hommes de talent comme vous l'êtes osent nous rappeler que si l'homme est un animal comme un singe, comme un chien, comme un porc, il est capable de surmonter les infirmités de sa nature et de s'élever à tout ce que l'intelligence divine a mis en lui de pur, de saint et de beau. »

Il est temps de m'arrêter. En remerciant Louis Favre qui lui avait dédié l'un de ses ouvrages, F. Berthoud lui écrivait: « Ce public témoignage de votre estime et de votre affection dépasse assurément mon mérite, mais non pas l'attachement que j'ai pour vous. Qu'ai-je fait? Rien, ou du moins peu de chose. J'ai eu de bonnes intentions; je me suis efforcé de les réaliser. Oui, mais arrivé au bout, il me faut bien reconnaître que mon beau feu a été celui des petits bergers: beaucoup de fumée emportée par le vent et quelques cendres. Mais je vous ai connu, j'ai eu de bons amis, les meilleurs de mes compatriotes m'ont tendu la main. Je serais bien ingrat de n'être pas reconnaissant. »

Tel est le regard à la fois modeste et satisfait qu'il jetait en arrière sur son existence passée. Ceux qui ont connu F. Berthoud seront plus justes envers sa mémoire qu'il ne pouvait l'être envers lui-même. Ils savent que nul n'est jamais entré en relation avec lui sans apprécier ce noble cœur et cette nature vraiment supérieure; ils diront aussi que sa carrière a été une belle carrière et que le grain semé en terre par

---

celui dont j'ai essayé de retracer la vie n'est certainement pas perdu, mais qu'il produira quelques épis.

C'est là l'impression que je voudrais laisser aux lecteurs de cette notice.

J. COURVOISIER.

---

## COMPTE RENDU DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

SECTION DE NEUCHÂTEL

---

Après deux années d'interruption, la section de la Société d'histoire de notre ville a repris ses réunions régulières.

Grâce à l'initiative de M. W. Wavre, secrétaire, qui a pris sur lui, d'accord avec quelques-uns des membres actifs de la Société, de convoquer, en octobre dernier, une réunion dans le but de reconstituer notre section, nous avons pu reprendre nos travaux.

M. Daguët qui, par raison de santé, ne pouvait plus assister régulièrement aux séances, a été nommé président honoraire, et M. Alf. Godet président effectif pour l'année; M. Charles Herzog, vice-président en remplacement de M. J. Bonhôte, et M. W. Wavre maintenu comme secrétaire.

Les séances ont eu lieu régulièrement le second vendredi du mois, d'octobre 1890 à fin avril 1891. Les sept réunions que nous avons eues ont été très nourries et fréquentées par un public comparativement nombreux. Une trentaine de personnes, même parfois des dames, s'intéressant à l'histoire, ont fréquenté régulièrement nos séances. Quatre candidats ont été reçus comme membres actifs de la section et se sont en outre présentés pour faire partie de la Société cantonale.

Un certain nombre de travaux importants ont été lus, soulevant parfois des discussions très intéressantes; en voici la liste. Elle prouvera que la vie historique de Neuchâtel n'est pas éteinte, mais qu'elle est au contraire plus intense que jamais.

M. V. Humbert nous a lu deux travaux importants : l'un sur les *Souvenirs d'un Zurichois, pensionnaire à Neuchâtel en 1809*, l'autre, travail de longue haleine, sur *Un diplomate neuchâtelois au XVIII<sup>me</sup> siècle, Samuel de Pury*.

M. le professeur Monvert nous a raconté *Une tentative d'établir la réforme à Besançon au XVI<sup>me</sup> siècle*.

M. C. Herzog nous a communiqué *Deux lettres de l'empereur Alexandre sur les affaires de Neuchâtel*, en nous faisant un résumé historique très clair de l'époque.

M. L. Isely nous a fait l'*Histoire des mathématiques en Suisse*, et en particulier dans le canton de Neuchâtel.

M. W. Wavre nous a lu une intéressante notice sur *L'Eglise de Saint-Théodule de Wavre*, dont quelques pierres sculptées ont été retrouvées dernièrement, et un travail sur *La reprise du monnayage à Neuchâtel à la fin du siècle passé*.

M. Philippe Godet, une notice sur la *Vie de M. Aug. Bachelin*.

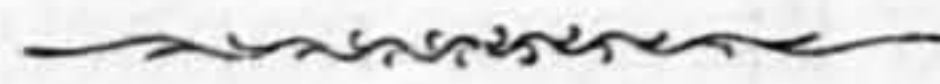
M. Max Diacon, quelques notes sur *La chaîne de Saint-Sulpice* et sur *La famille de Fauche-Borel*.

M. Jean Grellet, une notice sur *Le Val-de-Travers et la prohibition des vins étrangers*.

M. Louis Favre, une communication sur *Le bloc du Mont-Boudry*.

Enfin M. A. Godet a communiqué différentes notices sur *Le bahut de Claude d'Arberg*, actuellement à la Chaux-de-Fonds; sur *Le chat trait l'diable*, ignitérébrateur employé dans nos montagnes pour produire le feu; sur *Un emblème royaliste ou jouet séditieux de 1792*; sur *Le renouvellement des alliances en 1694*, d'après le journal d'un jeune Zurichois en séjour à Neuchâtel, et enfin sur *Les décorations scolaires et le prix de tiolon*. La plupart de ces travaux ont été ou seront publiés dans le *Musée neuchâtelois*, auquel nous renvoyons le lecteur.

Espérons que l'activité de la Société ne se ralentira pas l'année prochaine et que nous aurons le plaisir de la voir s'étendre et prospérer comme par le passé.



## LA MAISON D'ERASME

(Suite. — Voir la livraison d'août 1891, page 219.)

### XVI

Ils arrivaient à la porte de l'hôtel Forcart :

— C'est très bien, seigneurial même, dit Pierre, mais, vous savez, je perds contenance, le sol vacille sous mes pas...

La jeune femme le regarda en riant.

A un coup de timbre, la porte aux chiffres enlacés s'ouvrit. Tournant autour de la pelouse et du jet d'eau, ils se trouvèrent au pied d'un escalier à deux rampes élégantes. M<sup>me</sup> Forcart marchait assez vite, et Pierre n'avait pas le temps de voir les détails du vestibule et de l'escalier intérieur, orné de plantes et de fleurs masquant les parois; il avait cependant la perception d'un intérieur riche, de style allemand, avec des caissons au plafond et de grands lustres dorés brillant au milieu des verdure; la moquette qui recouvrait les marches amortissait le bruit des pas.

M<sup>me</sup> Forcart indiqua à Pierre l'entrée d'un salon dont elle souleva la portière de velours :

— Je vais voir si mon mari est rentré, dit-elle.

Dans l'atmosphère ambrée que l'éclat du soleil couchant mettait dans la pièce, il apercevait des tableaux, des bronzes, de grands vases de Chine, au milieu d'un encombrement de meubles, parmi lesquels l'œil ne savait où se fixer. M<sup>me</sup> Forcart rentra au salon. Un voile de dentelle noire posé sur sa tête donnait à sa personne un caractère presque grave.

— Figurez-vous que par un contre-temps extraordinaire, mon mari est retenu jusqu'au dernier train venant d'Alsace. Nous commencerons sans lui; le diner nous attend...

Elle prit le bras de Pierre pour passer dans la salle à manger. Une vaste lampe suspendue illuminait une table sur laquelle éclataient l'ar-

genterie et les cristaux. Le fond demeurait dans une ombre reflétée qui laissait voir des boiseries de chêne avec moulures massives.

A un regard de Pierre, examinant le surtout d'argent :

— Vous êtes frappé d'un contraste entre mon passé et le présent, je le devine, mon cousin.

Et comme le domestique en livrée venait de sortir :

— Avez-vous jamais compris, dit Pierre, le charme qu'il y avait pour les antiques à être servi par des muets ?

— Parfaitement ; dans un instant vous n'aurez plus ce personnage, dont la présence est en effet gênante ; je m'en aperçois aujourd'hui.

— Oui, un contraste, reprit Pierre, il en faut, et c'est un des charmes de la vie, qui en a tant...

M<sup>me</sup> Forcart secoua lentement la tête ; Pierre la regarda : son sourire avait disparu ; il vit à côté de sa bouche un pli de tristesse ; mais se sentant observée, elle reprit son expression habituelle et rejeta en arrière la dentelle qui lui frôlait la joue. La lumière tombant d'en haut éclairait discrètement son visage un peu mat et mettait en relief son admirable beauté.

— Permettez-moi de vous demander si vous êtes en deuil, ma cousine ; je dois refaire connaissance avec vous, au risque d'être indiscret.

— Vous ne le serez jamais ; non, je ne suis pas en deuil.

— Je le croyais en vous voyant en noir, avec des dentelles noires.

— C'est une habitude...

— Remettez des dentelles blanches, ma cousine : vous êtes brune, le blanc tranchera avec vos cheveux et cet admirable fond d'ombre ; vous serez plus charmante encore, si c'est possible.

— Je rappelle le domestique, si vous continuez, répondit-elle en souriant. Comme vous êtes demeuré le même ! Je retourne en arrière et me rappelle vos théories d'arrangement de coiffures et de robes, et vos compliments audacieux...

— Audacieux ! est-ce irrespectueux de vous exprimer mon admiration, quand même vous êtes mariée ? Avez-vous remarqué ceci, ma cousine ? Souvent, dans une cathédrale, on voit des fidèles accomplir leurs dévotions en face de l'autel : on les a vus, c'est ce qu'ils désiraient. Mais, derrière un pilier, dans l'ombre, une pauvre dévote infirme, confondue d'admiration, prie dans le plus intime de son âme. Avez-vous vu cela une fois ?

— Oui, il me semble en effet avoir remarqué... répondit M<sup>me</sup> Forcart ; mais où voulez-vous en venir ?...

— Ma cousine, si vous étiez encore à la Prise, j'aurais pour vous l'adoration de ces fervents... — Et sur un mouvement de M<sup>me</sup> Forcart, il ajouta : Si j'étais à la Prise, mais je n'y suis pas...

— Ah ! vous revenez d'Orient, vous avez le langage imagé.

— Dites sincère.

M<sup>me</sup> Forcart, troublée, faisait les honneurs de sa table avec un empressement qui lui permettait de dissimuler son émotion :

— Vous disiez tout à l'heure que la vie était pleine de charme ; vous affirmez la chose comme une règle générale...

— Ce que vous me dites prouverait que vous n'avez pas absolument le bonheur que vous méritez ; et pourtant tous les éléments du bonheur se trouvent en vous et autour de vous.

— Cela vous paraît ainsi... La bienfaisance est pour moi un devoir, mais il faut un intérêt à l'existence... eh bien, je n'ai pas su trouver depuis huit ans les émotions et les satisfactions de cette journée...

Elle avait dit cela hâtivement, comme pressée par un impérieux besoin de confession.

— Mais vivre au milieu des choses de l'art, de l'esprit, n'est-ce point suffisant, ma cousine ? Votre intérieur est charmant ; tout ce qui vous entoure, si moderne que cela soit, est un agrément pour les yeux.

— Oui, mais il faudrait être encouragée à ces recherches intellectuelles... A propos, combien coûterait une statue en bronze de votre ami Erasme ? Je sais que le marbre ne résisterait pas ici en plein air.

— Un monument, alors ?... cinquante à soixante mille francs.

— J'aurais cru davantage.

— Non, pas pour Erasme, qui ne demande point d'éclat, pas même de bas-relief.

— L'idée de lui élever une statue m'a traversé l'esprit ; ce que vous m'avez dit m'a persuadée... Parlez-en à mon mari, vous qui savez convaincre les gens. Il va rentrer.

— Ah ! le mari ! oui, pensa Pierre, je l'avais oublié ; attaquer sa fortune à un premier souper, l'ébrécher de cinquante mille francs pour un personnage qu'il ne connaît peut-être pas. — Il reprit : Elever une statue, vous seule, c'est charmant ; pas de souscription, pas de comités, pas de concours et d'ennuis ; vous choisirez votre statuaire, votre architecte, et un jour l'image surgira du néant. Tenez, tout à l'heure nous composerons cela... je vois votre monument... j'ai déjà l'inscription : « A Erasme, une admiratrice ».

— Admiratrice, je veux bien, mais il faut le connaître auparavant : je vais lire ses œuvres, sa vie...

— Ah ah ! dit Pierre en riant, voilà un but ! voyez, la vie se colore.

— Oui, mais il faut m'aider.

— Bien entendu ; laissez-moi m'associer à l'œuvre comme architecte ; cela diminuera la somme dont je vous parlais : je travaille gratuitement, c'est ma spécialité... Il faut garder l'affaire secrète. Erasme est discuté, discutable, il n'est pas tout d'une pièce : les protestants extrêmes combattraient peut-être l'idée d'une statue ; les papistes aussi. C'est un Voltaire au XVI<sup>m</sup>e siècle, réclamant, au milieu des emportements de l'Eglise de Rome et de l'Eglise protestante, le droit des neutres. Erasme représente donc la neutralité... la force de la Suisse actuelle. Mais l'idée de cette statue est lumineuse, elle arrive à son heure !...

Le domestique apporta un télégramme que Jeanne lut hâtivement :

— Mon mari est forcé de rester encore à Mulhouse. Comme il regrettera de ne pas vous avoir vu ! mais, au fait, si vous restiez à Bâle jusqu'à son retour... Passons dans la galerie, où vous prendrez le café.

— De plus en plus charmant, dit Pierre, en arrivant dans une loggia à colonnettes envahie par des clématites et des chèvre-feuilles.

Au dehors, de grands arbres se silhouettaient sur le ciel éclairé par les lueurs de l'autre rive du Rhin. L'air était tiède, saturé du parfum des fleurs que la brise apportait par bouffées ; la lampe éclairait les larges feuilles des aristoloches. M<sup>m</sup>e Forcart avait versé le café dans des tasses en vermeil et présenté à Pierre un coffret de laque contenant des cigares. Il en alluma un et prit place dans un fauteuil en face de la jeune femme, qui jouait avec un éventail japonais. Ni l'un, ni l'autre ne parlaient, quand soudain le feuillage s'agita avec un bruit d'ailes et le cri d'un merle retentit dans le calme de la nuit.

— Mon Dieu ! dit Pierre, c'est le merle de la Prise... vous souvenez-vous ?

— Il salue votre retour, répondit M<sup>m</sup>e Forcart tremblante ; oui, je me souviens : j'étais bien triste en vous quittant.

— Vous étiez triste, ma cousine, mais vous ne savez pas ce que vous m'avez fait souffrir... rien, rien au monde ne vous le fera comprendre.

— Ah !... dit M<sup>m</sup>e Forcart, d'un ton de doute et d'interrogation.

Il y eut un moment de silence. Pierre sentait que cette exclamation appelait une confidence ; il lui plaisait d'amener la conversation sur ce thème. Pourquoi aurait-il caché le sentiment si grand, si noble, qui



avait dominé toute sa vie ? Mais un mur d'airain s'élevait entre eux. Devaient-ils cependant garder un doute après les jours d'intime et charmante communion du passé ? Il voulut tout lui dire et reprit l'histoire de l'excursion à Provence.

— Au moment où je vous quittais, l'âme embaumée de vous, de nature, de fraîcheur, je me demandais si le sort me donnerait d'autres journées semblables à celle qui s'achevait avec la chanson du merle. Je n'avais jamais éprouvé une plénitude plus complète, une extase plus tendre... Les années ont passé, et il me semble que c'était hier : je restais en place, écoutant le bruit de vos pas qui s'éloignaient ; je ne sais combien de temps je demeurai au bord de la route. Toute ma vie passée était bien loin derrière moi ; je sentais que de cette heure je marcherais à un autre but. J'y pensai longtemps, trop longtemps, hélas ! car, lorsque je revins aux Prises, vous étiez partie. Je fus transporté d'indignation en entendant les accusations dont vous étiez l'objet ; je ne voulais pas vous défendre — vous n'aviez pas besoin de cela, — mais vous retrouver, vous dire... quoi ?... mon Dieu ! vous le devinez, n'est-ce pas ? Mais où vous trouver ? J'interrogeai votre tante, vos cousins, vos cousines, pas un indice de vous... rien... rien ! Alors, découragé, je partis. D'Italie et de Grèce, je fis continuer mes recherches par l'entremise d'un ami ; je vivais dans une mélancolie que l'éclat de l'Orient ne pouvait dissiper, mais avec un espoir au cœur... Quand j'appris que vous étiez mariée, je maudis mon existence et la fatalité qui m'avait ramené trop tard à la Prise. Je sentis quelque chose de brisé en moi, et me promis de ne plus revenir en Europe ; je serais encore en Asie, si les médecins ne m'en avaient chassé ;... je les bénis, puisque je vous ai revue.

Il s'arrêta et regarda les massifs noirs se découpant sur un ciel que n'éclairaient plus les lumières de la ville. Jeanne demeurait immobile. Plusieurs fois elle eût voulu lui dire : « Arrêtez, ne parlez pas ! moi aussi j'ai souffert... » Mais elle trouvait une immense joie à entendre Pierre, dont la voix tremblait d'une émotion qui remplissait son cœur et faisait vibrer tout son être. Elle sentait refleurir les rêves dont elle s'était bercée, et il était là, devant elle, chez elle, dans la solitude et la nuit.

Il reprit :

— Et pendant ces années, Dieu m'est témoin que votre image sacrée ne m'a pas quitté : vous marchiez à côté de moi et m'avez sauvé de bien des dangers. Je vous parlais, je vous disais mes admirations ; il me semblait que vous preniez plaisir à ces voyages dans l'inconnu,

à ces stations dans des villes de la Perse ou de l'Inde, à ces études dans les temples et les palais... Je sais bien que je me grisais de chimères, vous ne songiez pas à moi.

— Oh ! ne dites pas cela... interrompit M<sup>me</sup> Forcart.

Il fit un mouvement vers elle, prit sa main, qu'elle lui abandonna sans le regarder.

— Alors, c'était votre âme qui me soutenait dans la lutte et me relevait dans mes découragements ? C'est pour cela que j'écrivais ;... tous mes récits, tous mes dessins parus dans les revues, ont été faits pour vous ; c'est à vous qu'ils étaient adressés ; je me disais qu'un au moins finirait par arriver sous vos yeux. C'était pour vous, hélas ! jusqu'au jour où j'appris que vous étiez perdue pour moi... Ah ! j'ai trop souffert...

— Et moi, n'ai-je pas souffert aussi ? Ah !... je croyais que cette douleur était guérie.

Et, ne pouvant plus contenir son émotion, elle mit la tête dans ses mains, cherchant en vain à comprimer ses larmes. Pierre, qui s'était levé, se penchait vers elle :

— C'est moi qui vous fais pleurer : pardonnez-moi, Jeanne, ma cousine Jeanne, dit-il avec une tendresse irrésistible.

— Qu'ai-je à vous pardonner, alors que je suis coupable moi-même, oui, coupable ! continua-t-elle, à un mouvement de Pierre. Par un ridicule sentiment, je n'ai pas voulu vous écrire ; je dis ridicule et j'ai tort : je me sentais indigne de vous ; c'est pour ne pas mendier votre affection que je me suis tue et cachée. Ah ! si j'avais pensé que vous me la donneriez librement et non par pitié, alors oui, je serais allée à vous joyeusement, fièrement, mais prête à disparaître, prête à tous les sacrifices, quand ma présence eût arrêté l'essor de l'artiste...

Et le secret qu'elle pensait pouvoir garder débordait maintenant : ses lèvres ne pouvaient pas plus le cacher que ses yeux n'avaient pu retenir leurs larmes. Soulagée par cette confession, elle voulait qu'elle fût entière, qu'il ne restât rien en elle que Pierre ne connût :

— Plus tard, mariée, en vous lisant, j'ai vécu de vos admirations, je me sentais un moment l'âme ouverte à ces impressions que j'ignorais sans vous... J'ai touché le bonheur à la Prise, à Provence, et ici aujourd'hui... puis c'est tout, c'est fini, fini...

Surpris, atterré, Pierre regardait la jeune femme, qui fixait le vide devant elle et laissait tomber ses bras le long du fauteuil.

— Moi qui croyais que la vie passait pour vous facile, brillante, heureuse...

M<sup>me</sup> Forcart l'interrompt :

— N'essayez pas de me consoler, c'est inutile ; plus un mot de cela... Revenons à Erasme, s'il vous plaît ; vous ne m'avez pas fait mon projet de monument.

— Ah ! par exemple, je ne pensais plus à lui ; vous me prenez au dépourvu, mais je vais essayer quand même...

M<sup>me</sup> Forcart sortit et rapporta un album qu'elle plaça devant lui.

— Il est évident que la figure d'Erasme, debout, sa main sur le dieu Terme, est classique : un statuaire peut s'en inspirer ; mais le savant théologien est plutôt un écrivain qu'un orateur : c'est toujours écrivain qu'Holbeïn l'a représenté. On pourrait le montrer assis, oublieux du monde et ne se préoccupant que de ce qu'il écrit. Un bronze dans un massif de verdure ne serait pas absolument décoratif, mais il caractériserait mieux ce personnage discret. Puis, avec un piédestal de marbre entouré de roses, l'effet serait des plus heureux. On arriverait au monument par des allées étroites et contournées, au milieu de massifs qui le voileraient de loin. Il y aurait ainsi du mystère et du silence autour de lui ; nous serions dans la vérité poétique. On dit qu'Erasme se cachait, qu'il se retirait volontiers à la campagne, dans une maison de village aux environs de Bâle ; je possède des notes là-dessus, et vais aller à la recherche, demain... Il est évident qu'on aura transformé ou rebâti la maison, mais j'ai des passages si précis sur la vue de sa fenêtre, que je suis presque sûr de découvrir sa retraite. Si nous pouvions y aller ensemble, ma cousine, ce serait charmant...

— Pourquoi pas ?

— Vraiment, vous viendriez faire cette *tiaga* de découverte avec moi ? dit Pierre un peu étonné.

— Volontiers ; de quel côté ?

— Il faudrait voir Muttenz, puis Prattelen.

— Rien n'est plus facile ; nous partirons d'ici avec la voiture.

— Merci, je préfère m'y rendre de bonne heure et vous attendre à Prattelen ; j'aurai reconnu la position...

— Si vous voulez, je vous rejoindrai à dix heures.

Transporté par l'espoir du lendemain, Pierre sentait les idées se presser en foule sous son crayon :

— Le philosophe qui comprend à la fois les erreurs de Rome et celles de la Réforme, doit sourire finement, comme, dans son portrait du Musée, il sourit de la bulle du pape et des lettres de Luther... tenez, les voilà dans sa main...

— Votre idée me paraît très ingénieuse, mon cousin.

Les émotions de tout à l'heure avaient passé, le calme revenait, Pierre dessinait gaîment. M<sup>me</sup> Forcart souriait en le regardant.

— Cette table ne doit rien comprendre à votre travail, disait-elle, et les voûtes de la galerie ne sont pas habituées à entendre parler des lettres de Luther et de la bulle de Léon X. On a compté des millions ici et combiné de colossales affaires...

— Tout a sa raison d'être; je ne condamne rien, surtout quand des parcelles de ces millions tombent dans une main charmante qui sait adoucir les maux par sa charité et rendre un hommage de reconnaissance et d'admiration à ceux que l'on oublierait. Vous savez, ma cousine, que pour moi le temps a suspendu son cours, ce qui ne l'empêche pas moins de passer... J'entends sonner les heures au loin et je n'ose les compter.

Pierre s'était levé.

— Il n'est que minuit, dit M<sup>me</sup> Forcart; comme cette journée s'en est allée! Il faut que vous voyez ma bibliothèque, une pièce sacrée, où personne ne pénètre.

Elle souleva un rideau et précéda Pierre dans une chambre petite et allongée: une partie de la paroi était en effet couverte par les rayons d'une bibliothèque. Au-dessus d'un divan apparaissaient les admirables gravures de Weber, d'après Holbein.

— Un maître encore qui n'a pas même un buste, dit M<sup>me</sup> Forcart, en approchant un bougeoir de chaque image. Mais voici ce que je préfère.

Et, plaçant sa main devant la flamme, elle éclaira deux aquarelles en hauteur, placées côte à côte dans de larges bordures.

— Il me semble reconnaître cela...

— Un souvenir de vous et de la Prise, les bijoux de ma collection. Vous voyez bien que je me souviens...

Puis, revenant à un rayon de la bibliothèque :

— Vos voyages, dit-elle.

Pierre prit le bougeoir et examina les titres dorés sur de riches reliures.

— Merci, ma cousine; rien ne pouvait me causer une joie plus grande.

— Je n'ai pas donné l'ordre qu'on veillât; je vais vous faire passer par la petite porte du jardin.

M<sup>me</sup> Forcart jeta une mantille sur ses épaules et descendit l'escalier de la galerie.

A côté de la pelouse d'entrée, un sentier tournait sous les massifs d'arbres; l'obscurité y était si épaisse, que Pierre avait de la peine à avancer. M<sup>me</sup> Forcart marchait devant :

— Tout à l'heure nous aurons franchi ce mauvais pas, dit-elle; donnez-moi votre main, que je vous conduise.

— Avec vous, ma cousine, je traverserais tous les cycles de l'enfer.

Arrivée à une clairière, Jeanne voulut retirer sa main, mais Pierre la retint et la plaça sous son bras. Tous deux marchèrent ainsi quelques secondes, mais M<sup>me</sup> Forcart se dégageant :

— J'ai froid, dit-elle, je me hâte de rentrer.

Et faisant tourner la clef dans la serrure, elle ouvrit une porte par laquelle Pierre sortit.

— A demain, dit-il.

L'avenue n'était plus éclairée que par quelques rares lumières; il alla devant lui, au hasard, se sentant comme pris de vertige : il se demandait comment il avait pu quitter la galerie où il crayonnait quelques minutes auparavant. La nuit était belle et les derniers bruits de la ville cessaient peu à peu. Il cheminait depuis longtemps, quand il s'aperçut qu'il marchait vers la campagne. Revenu en arrière, la haute tour de la porte Saint-Alban se profilant sur le ciel le remit dans le chemin et il rentra à son hôtel avec un délire que l'Orient ne lui avait jamais donné.

*(La fin prochainement.)*

A. BACHELIN.

## DÉCORATIONS SCOLAIRES

---

Dans l'article que nous avons publié en avril dernier sur les décorations scolaires, nous disions (page 96) qu'en 1664 et 1665 les autorités statuèrent qu'aux promotions on donnerait pour prix aux élèves des pièces de monnaie faites exprès. Mais il n'est pas dit que ces pièces aient été frappées.

Grâce à l'obligeance de M. W. Wavre, conservateur de notre collection numismatique, nous venons de retrouver dans l'ouvrage : *Sur les monnaies suisses*<sup>1</sup>, de Haller, la description d'une pièce scolaire (Schul-Prämien) qui semble se rapporter au fait indiqué ci-dessus, puisqu'elle est datée de 1667.

Voici ce qu'en dit Haller :

N° 2096. Avers : FAMA . PERPETVA . COMPARAT UR . VIRTUTE . A . STUDIO P . O . SEM. Un ange ailé tient dans la main gauche un livre, et de la droite un clairon dans lequel il sonne. A gauche et à droite sont des branches de laurier.

Revers : FOVET DILIGENTES, avec l'aigle aux chevrons de Neuchâtel. Datée de 1667. — Osterwald.

Haller cite une autre pièce d'une époque antérieure (1635), qu'il semble n'avoir jamais vue, puisqu'il ajoute : *Ganz unbekannt*.

N° 2095. Sur l'avvers elle porte, dit-il, la figure du Sauveur dans une assemblée de personnes qui chantent et sonnent du clairon; au-dessous est un petit écusson portant l'aigle aux chevrons de Neuchâtel.

Au revers, on lit sur cinq lignes : 1635 . DIGNVM LAVDE VIRVM MVSA VETAT MORI. Plusieurs lettres sont en ligature.

La forme de cette pièce est celle d'un losange à côtés égaux.

Le même auteur cite encore deux autres médailles scolaires d'une date postérieure :

<sup>1</sup> *Beschreibung der eidgenössischen Schau- u. Denkmünzen* v. Haller.

N° 2097. L'une, qui fut instituée en 1758, portant sur l'avvers : DEO & PATRIAE, avec une Minerve couronnant d'une main un enfant nu et s'appuyant de l'autre sur un bouclier à l'aigle de Prusse, portant sur la poitrine les armes de Neuchâtel. A l'exergue : CIV(itas) NOV(o) castrensis.

Au revers, dans une couronne de fleurs, sur six lignes : VINCAT AMOR PATRIÆ LAUDUMQUE IMMENSA CUPIDO. — Zoffingen.

C'est la même inscription que celle que nous trouvons sur une des médailles en croix de Malte que nous avons décrites.

Deux riches particuliers, dit Haller (d'après les *Monatliche Nachrichten von Zurich*, 1758, 59, 60), en firent les frais, mais le clergé fit opposition et la décision fut suspendue.

N° 2098. L'autre médaille porte à l'avvers, dans un encadrement de fleurs : PROEMIUM GRAPHIDIS (Prix de dessin), et au revers : ORATE ET LABORATE, avec la figure d'un enfant dessinant une plante placée devant lui. — A l'exergue : T(hiébaud).

Aucune de ces pièces n'est parvenue jusqu'à nous, et nous serions vraiment reconnaissant à ceux qui pourraient nous en procurer un exemplaire.

Alf. GODET.

## ABRAM BOREL-JAQUET, horloger

(AVEC PLANCHE)

La planche que nous offrons aux lecteurs du *Musée* est exécutée d'après un dessin à la plume fait en 1773 par J.-J. Berthoud, dessinateur habile et peintre de fayence, qui vivait au Val-de-Travers au milieu du siècle passé.

Le personnage représenté de face est Abram Borel-Jaquet, né au commencement du siècle passé à Plancemont, sur Couvet, dans la même maison que l'illustre Ferdinand Berthoud, avec lequel il passa son enfance. Le *Musée neuchâtelois* a donné, il y a quelque temps, une biographie de ce dernier personnage. Abr. Borel-Jaquet s'établit vers 1745

comme pendulier à Côte Bertin, près Plancemont. La maison porte encore ses armoiries sculptées sur la porte. L'écoulement des pendules étant difficile à cette époque de guerres, il eut l'idée de fabriquer des outils d'horlogerie, et de perfectionner ceux que l'on connaissait déjà. Avec l'aide de ses fils et de ses apprentis, il introduisit à Couvet la fabrication des outils d'horlogerie, fabrication qui est une des principales industries de ce village. Après un séjour qu'il fit à Paris auprès de Ferdinand Berthoud, avec lequel il était resté en relation, il introduisit des progrès importants dans l'exécution de l'outillage, surtout en ce qui regarde la machine à tailler les roues et les tours à burin fixe. Ses élèves, avec ses cinq fils, fondèrent à Couvet et dans les villages voisins d'importants ateliers, et plusieurs d'entre eux acquirent une notoriété bien méritée.

Le second personnage qui figure sur le tableau est Pierre-Frédéric Berthoud, autre horloger, élève d'Abram Borel, plus tard justicier, établi aussi à Plancemont.

La dédicace du portrait montre à quel point la réputation d'Abram Borel était méritée :

Abram Borel-Jaquet tout paitri (pétri) d'industrie,  
Etablit des compas et divers instruments,  
Pour perfectionner par eux l'horlogerie.  
Il ne borna point là son art et ses talents ;  
Il donne, en bon mari, une part de sa vie  
A peupler sa maison d'un bon nombre d'enfans.

Au-dessous est l'écusson Borel avec celui des Jaquet, identique à celui des Jeanjaquet actuels.

Près de la marge du bas, on lit : *Fait à la plume par J.-J. Berthoud, 1773.*

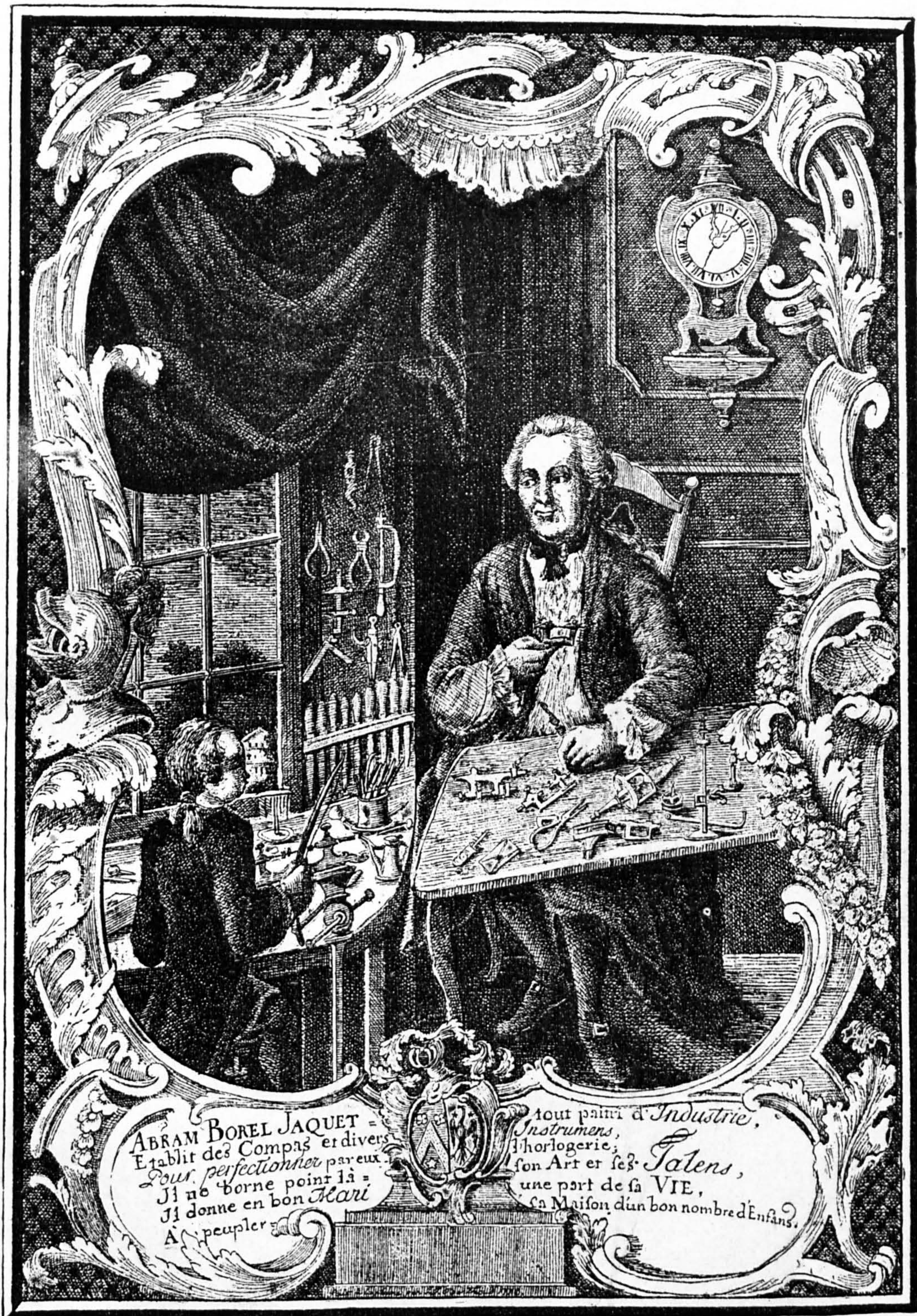
Parmi les descendants de Ab. Borel-Jaquet, nous citerons M. Gustave Borel-Favre, qui fut pendant longtemps professeur de seconde latine à Neuchâtel et que beaucoup d'entre nous ont eu comme maître.

A. GODET.

Nos renseignements sur A. B.-J. sont tirés, d'une part, des notes qui nous ont été obligeamment fournies par M. G. Petitpierre, à Couvet, d'autre part de l'ouvrage de M. A. Bachelin sur l'horlogerie neuchâteloise, 1888.



MUSÉE NEUCHATELOIS

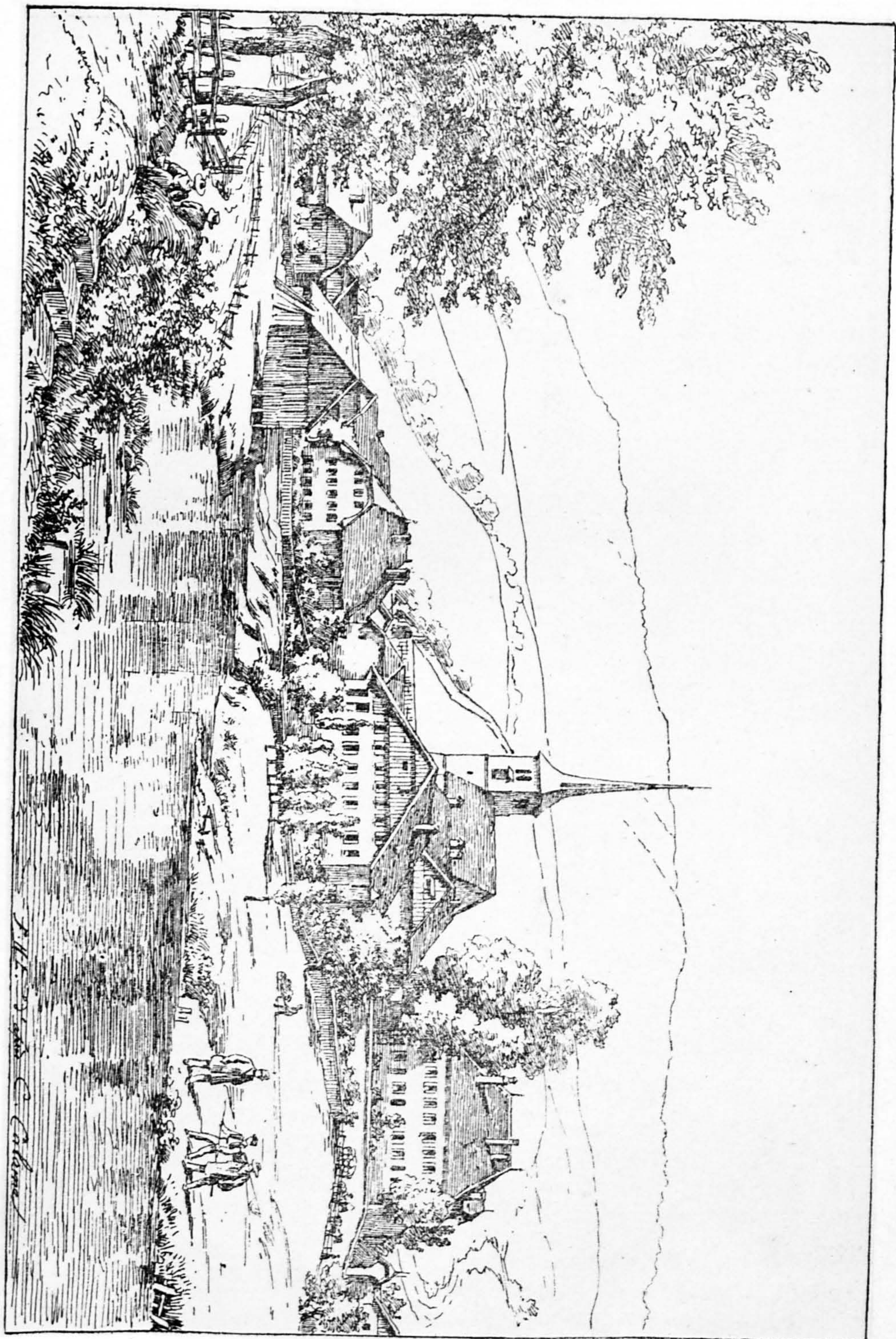


ABRAM BOREL JAQUET =  
Etablit des Compas et divers  
Pour perfectionner pareux.  
Il ne borne point là =  
Il donne en bon Mari  
A peupler

Tout paini d'Industrie,  
Instrumens,  
l'horlogerie,  
son Art et ses Talens,  
une part de sa VIE,  
sa Maison d'un bon nombre d'Enfans.

PORTRAIT D'ABRAM BOREL-JAQUET

Par JEAN-JACQUES BERTHOUD



**VUE DE TRAVERS AVANT L'INCENDIE**

D'après une lithographie de C. Calame

# TRAVERS

(AVEC PLANCHE)

## NOTICE HISTORIQUE

lue dans la XXVIII<sup>me</sup> réunion annuelle de la Société d'histoire, à Travers, le 7 septembre 1891

PAR M. LÉON JUILLERAT, PRÉSIDENT

Ecrire l'histoire du village de Travers n'est pas chose aussi simple qu'on se l'imagine au premier abord, car il y aurait tellement de faits à relater que, dans une notice dont l'étendue ne doit pas dépasser certaines limites, il s'agit de se restreindre. Or, la difficulté consiste précisément à savoir citer ce qu'il y a de plus intéressant, en présentant néanmoins un travail complet. L'histoire circonstanciée du village de Travers serait trop longue pour être lue dans une de nos séances; j'ai donc essayé de la résumer aussi bien que possible, et je fais appel à toute votre bienveillance.

Les amis de notre histoire nationale trouveront dans la notice historique sur l'ancienne seigneurie de ce lieu, par feu Jules de Sandoz-Travers, ainsi que dans la description de la juridiction de Travers, par feu le Dr Allamand, et dans certains articles du *Musée neuchâtelois*, de nombreux détails qui ne pouvaient entrer dans le cadre de cette étude. Ces divers écrits, ainsi qu'un travail de M. le pasteur Quartier-la-Tente sur le même sujet, et des renseignements qui m'ont été fournis par M. Alph. Montandon, m'ont été précieux pour la rédaction de ces pages.

La date exacte où les premiers habitants vinrent se fixer dans le Val-de-Travers n'est pas connue; nous savons seulement que l'église de Notre-Dame de Môtiers, qui devait grouper autour d'elle les premiers colons, fut fondée vers l'an 850 après Jésus-Christ.

Avant le XIII<sup>me</sup> siècle, notre vallon et les montagnes qui en dépendent faisaient partie des pays voisins. En 1133, l'empereur Frédéric Barbe-

rousse fit un partage qui assignait notre vallée, probablement encore couverte de bois et de pâturages, à Berthold de Zähringen. En 1153, le Val-de-Travers devint une dépendance de la baronnie de Grandson, à laquelle il fut rattaché jusqu'en 1218.

Au commencement du XIII<sup>me</sup> siècle, le pays de Neuchâtel comptait vingt-deux paroisses, parmi lesquelles celle de Travers. *In decanatu de Novo Castro sunt ecclesiae : Sanctus Bricius sive Dombrecon, Engolun, Fontanes..... Travers, etc.* (Matile : Monuments LXXXVI.)

Boyve nous dit que ces paroisses se réduisaient à quelques maisons, et que les montagnes et une grande portion de la vallée ne contenaient que des forêts.

Travers à cette époque, 1228, n'était guère qu'un hameau qui reçut ce nom par suite, sans doute, de la configuration topographique de la juridiction qui s'étendait transversalement du pays de Vaud à la France.

La chronique nous apprend qu'en 1396, Conrad de Fribourg en Brisgau, fondateur de la deuxième maison des comtes de Neuchâtel, ayant reçu un legs de son prédécesseur, la comtesse Isabelle paya la part qui revenait à Gérard, fils naturel de Jean de Neuchâtel, en lui assignant les rentes dues par ses « villes » de Travers, Rosières et Noiraigue.

Ce ne fut que dix-sept ans plus tard, soit le 28 mars 1413, que ce même Conrad, voulant avantager le fils de Gérard, érigea en sa faveur la seigneurie de Travers, Rosières et Noiraigue. Le comte déclare dans l'acte que « c'est après avoir réfléchi, ainsi que raison le veut, sur les choses considérables et sur les services que l'on ne doit point supprimer par subterfuges, sur les obéissances et devoirs qui lui ont été faits et rendus en plusieurs façons par son bien-aimé et fidèle cousin, Jean de Neuchâtel, chevalier, seigneur de Vauxmarcus, fils et héritier unique de feu le seigneur Gérard, son bien-aimé oncle, le dit seigneur Jean s'étant montré, comme son père, fidèle sujet envers lui, qu'il lui cède la terre en question. »

Cette inféodation se fit au poêle du prieuré de Vauxtravers, à Môtiers, en présence de Jean de Fribourg, fils du comte Conrad.

Cette nouvelle juridiction s'étendait de Rochefort à Couvet et de la Brévine à Gorgier ; ces limites lui furent conservées jusqu'au commencement de ce siècle.

Le premier seigneur de Travers, *Jean I<sup>er</sup> de Neuchâtel*, posséda notre coin de pays jusqu'en 1465, année de sa mort ; il occupa une place prépondérante dans les affaires du comté.

Il accorda quelques accensements dans les montagnes de sa seigneurie à des francs-habergeants venus du dehors. Au commencement du XVI<sup>m</sup>e siècle, plusieurs habitants du Locle et de la Sagne vinrent s'y établir et s'y fixer d'une manière stable et permanente, comme il en était venu s'établir à la Brévine dans le siècle précédent. En 1525, les seigneurs de Travers, Claude I<sup>er</sup> et Simon, son frère, avaient accordé l'habergement à cinq familles de la Sagne et à cinq du Locle, qui arrivaient dans le fief pour défricher ces terres incultes et se frayaient un passage dans ces épaisses forêts. Quand ces pionniers avaient trouvé un local favorable à un établissement et une source d'eau vive dans la clairière qu'ils s'étaient pratiquée, ils bâtissaient sur cette *prise*, c'est-à-dire sur le morceau de terrain qui leur avait été accensé par le seigneur de Travers. Les maisons étaient construites à quelque distance les unes des autres, et formaient des hameaux plutôt que des villages réguliers. Cette partie du fief, qui contenait la Chatagne, la Chaux du Cachot, la Combe de la Racine, a été réunie en 1821 à la juridiction de la Brévine.

Jean I<sup>er</sup> laissait deux filles d'Antoinette de Bière, sa première femme, et un fils, nommé Jean, de Catherine de Blonay.

*Jean II de Neuchâtel* ne joua pas le même rôle que son père; la place de lieutenant-général du comté avait été donnée d'abord au sire de Valangin, puis, en 1469, à Antoine de Colombier, et l'on ne voyait Jean II à la cour du comte que dans les jours où son devoir de vassal l'obligeait à paraître au château de Neuchâtel.

En fait d'administration, nous savons que, suivant l'exemple de son père, il continuait à faire des accensements dans les montagnes de sa seigneurie de Travers et à y attirer de nouveaux francs-habergeants.

Pendant les guerres de Bourgogne, il se déclara pour Charles le Téméraire, et fut tué devant Nancy en 1477.

Les Suisses, après la victoire de Grandson, et pour punir Jean II de son attachement au duc de Bourgogne, voulurent s'emparer de ses seigneuries, comme ils l'avaient fait de celles de plusieurs seigneurs romands vaincus dans ces guerres; mais le comte Rodolphe de Hochberg s'en saisit avant eux. Ce Rodolphe, homme très habile, paraissait fonder la félonie de son vassal sur cette maxime, que l'ennemi des Liges suisses était par cela même l'ennemi direct du comte de Neuchâtel. Les Suisses se déclarèrent satisfaits et le comte garda les terres de Vauxmarcus, Gorgier et Travers, en laissant toutefois les enfants de Jean II (Claude, Aymé ou Aymon, Simon, Charlotte et un bâtard, Jean) jouir des revenus de leurs terres.

Cette confiscation ne fut qu'illusoire, car le comte Rodolphe agissait plutôt comme *tuteur* des enfants de Jean II, ainsi que nous le voyons par un acte du 11 novembre 1479.

En 1492, *Claude de Neuchâtel* entra en possession juridique de ses terres, et, dès 1512 à 1535, il fut co-seigneur de Travers avec son frère *Simon*, les autres frères étant morts.

Ce fut Claude qui bâtit, de 1490 à 1525, une grande maison seigneuriale qui reçut plus tard le nom de *château* de Travers, nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

« L'opinion poétique, dit une chronique, tient que sous la colline du château, il y a des grottes cavernieuses et merveilleuses, arrosées de sources d'eau vive, lesquelles auraient servi de retrait aux manants du lieu contre les entreprises des Sarrazins et autres peuplades guerroyantes. »

Une autre chronique mentionne le même fait cent ans plus tard ; elle ajoute en outre que ces grottes sont d'une inconcevable profondeur, où il se lève des orages si impétueux, que l'on ne peut y tenir de lumière.

Le Dr Allamand en parle aussi dans sa brochure sur la juridiction de Travers, et, au commencement de ce siècle, on affirmait que de deux maisons de la rue des Moulins on entrait par deux portes de fer dans un souterrain d'où s'échappait un vent glacial. Il n'est pas impossible que les terrains sur lesquels reposent le temple, la cure et le château soient le sommet de rochers formant sous eux de grandes cavernes.

Au mois de mars 1572, le château fut détérioré par une inondation de la Reuse ; en 1574, Jean III de Neuchâtel le reconstruisit ; il y fit des bâtiments considérables, avec une tour pour un pigeonnier.

Dès lors, le château a subi de nombreuses modifications. Préservé dans l'incendie de 1865, il devint le centre autour duquel le village a pu renaître de ses cendres. La municipalité en fit l'acquisition pour y établir le siège des services publics, et aujourd'hui c'est dans le manoir des anciens seigneurs du village, transformé pour sa nouvelle destination, que les écoles sont installées, que les autorités locales délibèrent et que la justice de paix rend ses arrêts.

Les seigneurs du XV<sup>me</sup> siècle nous sont dépeints, par des actes écrits en langue romane, comme allant visiter leurs fermes et leurs métairies éloignées, vêtus d'une « casaque de peau de buffle » pour se préserver des injures du temps, le bâton de houx à la main et suivis de « quelques bonshommes armés de harquebuzes » pour les défendre contre les loups et bêtes sauvages. Ils allaient compter leurs nombreux troupeaux, tâcher d'arrêter le *mésus* que faisaient les francs-censiers

dans les bois qu'ils leur avaient permis de tenir à *ban* (en propriété), et cependant leur accorder d'autres banalités, semoncer les communiens du vallon qui laissaient les quartiers de rocher encombrer le passage de la Clusette, et de tous temps firent des difficultés pour y travailler par *reutes et corvées*.

Simon mourut en 1535, léguant sa moitié de Travers au fils de son frère Claude, *Lancelot*. Ce Lancelot de Neuchâtel fut, paraît-il, le plus heureux des seigneurs de Travers, car il déclare dans une lettre que ses sujets sont « vifs et prompts, mais loyaux, et sont comme brandons qui s'allument au vent, mais s'éteignent vite », et que les gens de Travers, en particulier, sont bien tranquilles. Ils furent même si sages, que Lancelot en devint faible d'esprit et de corps, et, en 1559, les Audiences générales le déclarèrent incapable d'administrer ses biens féodaux. Il remit ses terres à ses quatre fils : Jean, André, Claude et Simon.

*Jean III* et *André* devinrent co-seigneurs de Travers en 1574, mais André, qui n'avait point d'enfants, vendit sa portion de la terre de Travers à son frère Jean, le 10 décembre 1585. Alors Claude de Neuchâtel-Gorgier, frère d'André, voulut retirer à lui cette moitié des fiefs, en vertu de son droit de preume. Il alléguait que lui, Claude, avait un fils « qui promet quelque chose de bon, lequel portait le nom de la maison de Neuchâtel et au contraire, son dit frère seigneur Jehan n'a qu'une fille, qui causera que la dite seigneurie de Travers sera transportée hors leur maison, marri toutefois que son dit frère n'a des hoirs mâles, priant Dieu de lui en envoyer, mais pour ne pouvoir juger des choses futures, il lui est avis que la dite pièce doit plutôt tumber aux fils qu'aux filles. Il entend aussi que son dit frère Jehan ne peut être acheteur et preume en même temps. »

Les parties s'en remirent à des arbitres, lesquels, dans leur sagesse, condamnèrent le seigneur de Gorgier, de sorte que Jean III de Neuchâtel resta seul possesseur de Travers.

Après sa mort, en 1587, la terre de Travers passa, en 1599, à son gendre, Ulrich de Bonstetten, qui mourut déjà en novembre 1608. C'est alors que le seigneur de Gorgier, Bêat-Jacob de Neuchâtel, qui n'avait pas osé s'attaquer à Ulrich de Bonstetten, somma Anne, veuve d'Ulrich, de lui remettre les terres de Travers et de Vaumarcus, prétextant qu'elles ne pouvaient passer en des mains étrangères. Anne de Bonstetten n'admit pas ces prétentions; il y eut un procès qui dura deux ans et, le 7 janvier 1611, la cour féodale débouta le sieur de Gorgier de sa demande et le condamna à tous frais et dépens.

La veuve d'Ulrich mourut en 1625 et ses deux fils, François et Rodolphe de Bonstetten, héritèrent la seigneurie de Travers; en 1627, ils la partagèrent en deux districts : le premier prit Travers; Rodolphe eut Rosières; mais il mourut sans garçons, et François racheta de ses nièces la terre de Rosières qu'il administra jusqu'en 1648. Les deux enfants de François, Ulrich et François-Louis, se partagèrent de nouveau la seigneurie.

Ulrich, mort en 1663, laissa deux enfants : Guerhard et Anne-Marie. Celle-ci devint dame de Noiraigue, tandis que les fils de Guerhard possédaient Travers et Rosières.

Anne-Marie épousa Henry de Sandoz, receveur du prince; devenue veuve, elle garda la terre de Noiraigue jusqu'en 1713, et la vendit alors au roi Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>. La terre de Noiraigue comprenait le village de ce nom et les quartiers de la Chatagne et de la Chaux du Cachot jusqu'en France, et formait la moitié de la terre inféodée en 1413; les quartiers de Brot-Dessus et de Martel-Dernier faisaient partie des terres de Travers et Rosières, qui formaient ensemble l'autre moitié.

Après la vente de la terre de Noiraigue, celle de Travers parvint, en 1744, à François-Ferdinand de Bonstetten, et celle de Rosières à son cousin Jean. Ce François-Ferdinand de Bonstetten avait un caractère tellement haineux, irascible et emporté, qu'il vécut dans des rixes continuelles. Sa passion pour le jeu le ruina complètement, lui et sa famille, tellement, dit un mémoire de 1752, qu'il ne pouvait plus suffire à l'entretien de ses enfants illégitimes, car il n'en laissa point d'autres.

Son règne de sept ans laissa derrière lui les germes du mécontentement et du mépris des habitants de la seigneurie, et il dut affaiblir chez eux le respect des autorités; ce seigneur finit par une sorte de faillite.

Les documents publics et surtout les archives des particuliers, datant du XVIII<sup>me</sup> siècle, témoignent des griefs et des plaintes qui s'élevaient graduellement, du sein de cette population, contre les abus qu'elle subissait. Elle protestait surtout contre l'inégalité des charges publiques, qui résultait pour elle de sa double qualité de sujette des comtes de Neuchâtel et sujette des seigneurs de Travers. Elle voyait ses charges augmenter; les seigneurs disposaient à leur gré des forêts de la commune pour leurs constructions et réparations d'immeubles; jusqu'en 1827 ils réquisitionnaient les paysans avec leurs attelages pour toutes leurs courses à Neuchâtel et Vauxmarcus, d'où ils se faisaient amener gratuitement leurs vins et leurs fruits. Si les forêts communales de Travers sont déboisées, c'est que pendant 414 ans elles ont dû suffire, non seulement



aux constructions mentionnées ci-dessus, mais aussi à l'affouage des seigneurs et de leur domesticité.

Si à tous ces motifs de ressentiment et à d'autres trop longs à citer ici contre ce régime hybride de deux souverains, dont l'un allié de la Suisse, on ajoute les ferments de révolution arrivant en même temps de la France et des cantons suisses sur un terrain dès longtemps préparé à les recevoir, il n'y a pas lieu de s'étonner trop de ce que la population de Travers ait subi, dès le milieu du XVIII<sup>m</sup>e siècle, l'influence de l'ébranlement social et politique qui devait aboutir à la révolution de 1789.

Mais revenons à François-Ferdinand de Bonstetten; en 1746, il fit un testament par lequel il instituait Sa Majesté Frédéric II pour unique héritier de ses biens féodaux, quoique son cousin Jean de Bonstetten fût son successeur légitime. Celui-ci protesta pour la conservation de ses droits et, à la mort de Ferdinand, en 1751, il demanda la mise en possession et investiture de la terre de Travers que laissait son cousin.

Le roi s'opposa d'abord aux prétentions de M. de Rosières, mais, en 1754, Jean de Bonstetten entra enfin en possession de ses biens seigneuriaux. Après sa mort, en 1759, Jean-Jaques et François de Sandoz, fils de M<sup>me</sup> de Noiraigue et qui étaient les plus proches parents des Bonstetten, demandèrent l'investiture des terres de Travers et Rosières, et elle leur fut accordée en 1761.

Le 16 juillet 1827, MM. de Sandoz remettaient tous leurs droits au roi de Prusse. C'était la fin de la féodalité; le vent de la révolution recommençait à souffler, non pas que les Traversins n'aient pas été respectueux du régime royaliste et seigneurial aussi longtemps que ce double régime fut supportable. Nous voyons, en effet, d'après le procès-verbal de l'assemblée communale du 29 août 1814, que le roi ayant passé à Travers, on lui fit une ovation chaleureuse. Les frais de décors furent tels que l'on dut faire une vente aux enchères des objets employés à cet effet :

« Le 29 août 1814, on fit des montes de ferraille, clous, crosses, planches, ficelles, lampions qui ont servi à orner l'arc de triomphe dressé à l'honneur de Sa Majesté, notre souverain prince, à son passage à Travers le 11 juillet sur les 11 heures devant midi, accompagné du prince Guillaume, son fils... », etc.

La vente produisit 90 batz environ.

« Durant cette journée, toute la nuit et le lendemain, on n'a cessé de se livrer à la joie et à l'allégresse la plus parfaite par danses, repas,

où tous les cœurs n'étaient qu'un pour crier et faire retentir avec acclamation : Vive le roi de Prusse, vive le prince royal !

« Magistrats et ecclésiastiques ont célébré cette grande fête avec cordialité et fraternité, comme des enfants qui ont eu le honneur d'avoir vu leur libérateur et le meilleur des pères venir leur tendre la main pour les consoler et les guérir de leurs blessures passées », etc., etc.

On voit par cet épisode de la restauration de 1814, dans une localité neuchâteloise signalée dans la seconde moitié, et surtout vers la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle, par des aspirations libérales et républicaines, que les désastres causés par le despotisme napoléonien avaient éclairé nos populations sur le danger des excès révolutionnaires et sur leur issue, fatale à la vraie liberté. En cette année 1814, qui semblait clore la période des guerres de Napoléon I<sup>er</sup> contre ses voisins, petits ou grands, il était permis d'espérer de longues années de paix et de prospérité pour les peuples épuisés de ressources et même d'hommes valides.

N'oublions pas, en effet, que quelques mois avant la fête villageoise citée plus haut, c'est-à-dire vers la fin de 1813, la chute de l'empire français délivra notre pays de l'obligation de reconstituer le bataillon dit des Canaris, qui avait été à peu près détruit en 1812 et 1813 dans les campagnes de Russie et d'Allemagne, et dont le prince Berthier ordonnait à nouveau le recrutement à la fin de 1813.

Au lendemain d'une situation aussi angoissante, il est facile de se figurer la joie du peuple, car les générations qui avaient dû entretenir pendant quatre cents ans des familles de seigneurs, souvent dépensiers, avaient disparu, et les Traversins de 1814 avaient oublié les exactions de François-Ferdinand de Bonstetten.

Un peuple délivré providentiellement du danger imminent auquel il était exposé peu de mois auparavant, était joyeux et reconnaissant envers ceux qui lui apportaient cette paix et ce repos si ardemment désirés, et sans lesquels il n'y a pas de prospérité pour un peuple. On se sentait renaître à l'espérance de meilleurs jours.

L'enthousiasme de 1814, qui fut du reste le même dans les autres localités du Vallon, s'explique ainsi, et si la comparaison entre les dates de 1789, 1798, 1814, 1831 et 1848 a permis d'accuser d'inconstance ou d'inconséquence la population de Travers, on peut en dire autant des autres parties du pays.

(A suivre.)

L. JUILLERAT.

# MÉMOIRES DE FRANÇOIS BERTHOUD

(Suite — Voir la livraison d'août et septembre 1891, page 210)

## DEUXIÈME EXTRAIT

### L'INCENDIE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Personne dans ma famille ne se doutait que je fusse en route; on me croyait à Bordeaux, et je tombai là comme des nues. Il me fallut au moins huit jours pour répondre à toutes les questions que l'on avait à me faire, et satisfaire toutes les curiosités.

Nous étions au commencement de novembre. L'hiver fut hâtif et très froid cette année; rien ne m'attirait hors de la maison, et je me mis à travailler comme un écolier ardent et zélé avec Maison Barthez et les deux jeunes Nairac, qui étaient les trois derniers pensionnaires de mon père, tous trois de Bordeaux, où l'on ne se souciait pas de les faire revenir dans de pareilles circonstances, aimant mieux les savoir en sûreté à Neuchâtel.

Je dois infiniment à cet hiver entièrement consacré à l'étude et à la lecture. J'ai réparé trop faiblement peut-être la perte de bien des années perdues pour mon éducation, et sauf les langues étrangères, dont je ne prévoyais pas avoir besoin à Bordeaux, et les langues mortes, dont je ne me suis jamais occupé, j'ai effleuré par moi-même la presque généralité des études que l'on m'avait fait négliger jusque-là. J'ai beaucoup écrit, j'ai fait beaucoup de copies, j'ai beaucoup appris par cœur, j'ai beaucoup lu; j'ai fait de moitié avec Maison Barthez un cours d'arithmétique entier dans lequel j'étais le maître et lui l'écolier.

On avait arrangé dans la société de mes sœurs des parties charmantes, chaque dimanche. Au lieu de jouer aux cartes, on dansait chez la demoiselle ou la dame qui recevait la société à son tour; il lui était défendu d'offrir autre chose que le thé, les gâteaux et le fruit d'usage,

et les cavaliers payaient la musique, ce qui rendait ces bals très peu dispendieux. Je dansais de tout mon cœur dans ces charmantes petites réunions, où je m'amusais beaucoup.

Pendant ce temps, l'affreux règne de la Terreur planait sur toute la France. La guillotine tranchait des têtes par centaines; les assignats étaient chaque jour plus dépréciés, et personne ne se souciait d'en recevoir; on n'osait cependant pas exiger des espèces en paiement, on cachait ses denrées, et la misère publique et la famine vinrent aggraver encore cette horrible situation. La Convention nationale décréta sa fameuse loi du maximum, qui obligeait à prendre les assignats au pair, et à livrer les denrées et les marchandises aux prix fixés par ses tableaux; ce prétendu remède, qui fut la ruine de tous ceux qui ne parvinrent pas à cacher ce qu'ils possédaient, mit le comble à la misère publique, au point que chaque citoyen n'eut plus de pain à manger que la ration d'affreux pain noir que sa section lui vendait chaque jour et qui provenait des réquisitions faites à main armée partout où la dénonciation avait pu signaler quelques sacs de blé cachés. Lyon fut pris par les troupes de la république et les Anglais furent chassés de Toulon. On proclama le Calendrier républicain.

Le Tribunal révolutionnaire fit guillotiner M<sup>me</sup> Elisabeth, sœur du roi, le duc d'Orléans et tous les anciens nobles, qui lui furent livrés en foule. Il déclara les hommes instruits inutiles, et il les envoya à la guillotine chargés de la terrible accusation d'être des savants. Le délire fut-il jamais poussé jusque-là, nulle part ailleurs, et dans aucun autre temps?

Mon oncle François, qui ne pouvait pas approuver toutes ces horreurs avec la même facilité que son frère, fut obligé de se sauver de Bordeaux pour mettre sa tête en sûreté, et nous le vîmes arriver à Neuchâtel vers le milieu du mois de janvier 1794, en passant entre les gouttes comme j'avais fait, et avec l'intention d'y rester jusqu'à la fin de cette horrible bourrasque.

Dès que les premiers beaux jours du printemps parurent, je fus avec mon oncle François passer quelque temps chez une de mes tantes qui habitait la Chaux-de-Fonds, grand et superbe village à cinq heures de Neuchâtel, dont tous les habitants sont fabricants d'horlogerie, et qui en comptait au moins trois mille dans ce temps-là, presque tous riches. Après un séjour d'environ trois semaines chez ma tante, nous nous rendîmes un samedi soir au Locle, autre village voué à l'horlogerie, à une bonne lieue du premier; et le dimanche nous fîmes une charmante

partie pour aller voir la cataracte du Doubs à un quart de lieue du village des Brenets.

Rentrés chez M. Courvoisier-Sandoz, cousin et ami de mon oncle, chez qui nous logions, nous déclarâmes vouloir partir le lendemain matin pour Neuchâtel; mais on chercha à nous retenir par honnêteté, nous engageant à renvoyer notre départ au moins de vingt-quatre heures. Sentant que nous devions être à charge à nos hôtes, très occupés de leur commerce d'horlogerie, nous résolûmes le soir en nous couchant de nous lever le lendemain avant que personne ne fût réveillé dans la maison, et de partir sans bruit pour aller déjeuner aux Plainchis, qui sont à moitié chemin du Locle à Neuchâtel, et de là rentrer en ville pour le diner. Mon oncle tenait tant à ce départ qu'il dormit peu, me réveilla avant qu'il ne fit jour, et nous étions déjà bien loin lorsqu'on put s'apercevoir que nous nous étions sauvés.

Arrivés au sommet de la montagne, nous vîmes une grande fumée dans la direction de la Chaux-de-Fonds; mon oncle s'écria : « Oh ! mon Dieu, serait-ce un incendie à la Chaux-de-Fonds?... » Mais je le tranquillisai en l'assurant que cela devait être un four à chaux qui fumait un peu fort.

Nous déjeunâmes fort paisiblement aux Plainchis, nous nous y reposâmes tout à notre aise, puis nous reprîmes nos cannes pour nous acheminer contre Neuchâtel.

En arrivant à Boudevilliers, nous trouvons que l'on y était dans une alarme générale : on vint au-devant de nous pour nous prévenir que tout le village de la Chaux-de-Fonds était en flammes, ou peut-être déjà consumé, sans en excepter une seule maison. Mon oncle fut atterré par cette nouvelle; il me fit les plus vifs reproches d'avoir détourné son attention de la fumée que nous avions vue, avec mon assurance que c'était un four à chaux; il s'écria tout effrayé : « Ma pauvre sœur, ma pauvre sœur ! courons vite à son secours ! » et nous nous mîmes à courir contre la Chaux-de-Fonds, comme si nous n'étions pas déjà fatigués.

Il fallait traverser de nouveau la montagne que nous venions de passer; elle fut gravie à la course, et en arrivant au revers, nous vîmes la Chaux-de-Fonds tout en feu, qui ne présentait plus à nos yeux qu'un grand brasier; soixante-cinq maisons et l'église avaient été la proie des flammes. En approchant, le spectacle devint bien plus affreux encore; tous les prés des environs étaient couverts des habitants gardant sur l'herbe les objets qu'ils avaient pu sauver, et quelques-uns s'occupaient

déjà à fouiller les cendres de leurs anciennes habitations pour en retirer les lingots informes des métaux que le feu avait fondus.

Nous cherchâmes en vain ma tante et sa fidèle Nanon dans cette foule désolée, où l'on nous apprit qu'elles s'étaient retirées avec leurs quelques débris au Foulet, ferme distante de trois quarts de lieue et qui appartenait à mon grand-père; nous y courûmes, et notre arrivée fut une nouvelle occasion de se désoler, de raconter toutes les horreurs de ce terrible incendie, et de pleurer sur un si grand malheur. Après un léger repas, j'eus le courage, pour calmer les inquiétudes de ma tante, qui se désolait des transes dans lesquelles devaient être son père et sa mère, de lui offrir de partir de suite pour Neuchâtel, pour leur rendre compte de tout ce qui s'était passé, et de les tranquilliser sur son existence; et, en effet, passant la montagne pour la troisième fois, je courus comme un trait jusqu'en ville, où j'arrivai vers six heures du soir et où je donnai les premiers détails de cette terrible catastrophe.

Trois maisons appartenant à mon grand-père et à ma grand'mère avaient péri dans les flammes; ces respectables vieillards reçurent cette nouvelle et tous mes détails avec une résignation angélique bien digne de toutes leurs autres vertus.

Je ne crois pas qu'il soit possible qu'un homme fasse jamais dans une seule journée plus de courses forcées et pénibles que celles que j'ai faites ce jour-là: j'ai passé trois fois la montagne dont un seul trajet est réputé dans le pays être une forte journée; j'ai encore beaucoup couru de côtés et d'autres, et le moins que je puisse estimer, c'est que toutes ces courses furent équivalentes de douze à quatorze lieues du pays faites au travers de montagnes très rapides, dans des sentiers presque perpendiculaires, depuis quatre heures du matin à six heures du soir; mais j'étais si robuste que j'aurais presque été en état d'en faire encore autant le lendemain.

La population de la Chaux-de-Fonds se trouva, dans l'espace d'une couple d'heures, privée de tout, sans logement, sans nourriture, sans vêtements, et réduite au plus affreux désespoir. De tout ce grand village, il ne restait que douze ou quinze maisons, qui pour leur bonheur s'étaient trouvées assez isolées et assez hors du vent pour ne pas être atteintes par les flammes; et d'un commun accord tout le monde disait: « C'en est fait de la Chaux-de-Fonds, elle est détruite à jamais. »

Il est bien certain que toute autre commune qui se serait trouvée dans un pareil état ne se serait jamais relevée de ses cendres: mais, tel est le pouvoir de l'industrie et du travail que la Chaux-de-Fonds, habitée

tout entière par des ouvriers horlogers travaillant chacun pour son compte ou à ses pièces, formait en masse une grande fabrique, et une fabrique d'objets devenus de première nécessité, qui avait acquis une grande réputation au dehors. On voulait partout des montres de la Chaux-de-Fonds, et ces mêmes ouvriers disséminés dans différents lieux n'auraient plus formé cet ensemble dont chaque partie seconde les autres, et leurs produits n'auraient plus eu la même vogue. Chacun s'est donc empressé à rebâtir sa maison, et dix ans après ce terrible événement, la Chaux-de-Fonds s'est trouvée être une charmante petite ville composée de maisons neuves du meilleur goût, et sa population est de cinq à six mille habitants au lieu de trois mille qu'elle comptait lors de son désastre. Le terrain a été nivelé, les rues ont été alignées, la place est régulière; l'aisance, la richesse même s'y montrent de toutes parts, et tout porte à croire que, sans sa catastrophe, elle n'aurait jamais pris un aussi grand élan.

Elle est maintenant plus peuplée que Neuchâtel, et, comme elle a une industrie que n'a pas la capitale, tout chez elle est en ascension, tandis que tout est stationnaire à Neuchâtel. Faut-il donc mettre le feu aux quatre coins de tant de villes qui auraient besoin de sortir de leur état de stagnation ou de leurs dispositions à prendre une marche rétrograde? Non, car vous produiriez sur elles un effet tout contraire si vous ne pouvez pas en même temps leur donner l'industrie et le goût du travail qui ont tiré la Chaux-de-Fonds de ses cendres.

Mon grand-père prit le parti de vendre les emplacements de ses trois maisons incendiées, et mon oncle François a fait élever pour ma tante une jolie petite maison dans une des fermes de mon grand-père, nommée la Sombaille, qui est à un quart de lieue de la Chaux-de-Fonds. C'est là que ma tante Perrelet a passé depuis lors tous ses étés pour soigner comme auparavant les différentes propriétés de la famille.

Dans les premiers jours qui suivirent ce terrible incendie, dont j'avais été le témoin, il me vint une idée qui mérite d'être rapportée. J'avais vu l'état de prospérité de la Chaux-de-Fonds avant l'incendie, et l'état stationnaire et rétrograde de Neuchâtel, qui, depuis que les deux ou trois fabriques d'indienne de ses environs étaient fermées, n'avait plus la moindre industrie et languissait dans une véritable léthargie. Je dis à tous ceux qui m'entouraient, à tous ceux que je rencontrais, que ce malheur était pour Neuchâtel une bonne occasion de sortir de sa nullité et de devenir une ville riche et prospère, capable de rivaliser avec Genève; que le magistrat devait de suite aviser aux moyens de

---

loger tous ces pauvres incendiés; qu'il devait leur envoyer des chars et des voitures pour les transporter en ville avec les débris de leur catastrophe, leur promettre assistances de toute espèce, donner des terrains à ceux qui voudraient bâtir, employer même une partie des capitaux de la ville à bâtir des maisons, à leur faire des habitations, et transporter ainsi l'industrie de la Chaux-de-Fonds à Neuchâtel, qui en avait grand besoin. Je prouvai d'abord que c'était un devoir de l'humanité; puis j'insistai sur les avantages qu'il en résulterait pour la ville : *Primo*, grande augmentation de population; *secundo*, une industrie toute formée, une grande fabrique qu'il était aisé de s'approprier; *tertio*, un emploi avantageux des capitaux de la ville, qui, placés dans les fonds anglais et autres, ne rapportaient qu'un bien faible intérêt et couraient des chances que ces nouvelles bâtisses ne présentaient pas; *quarto*, l'avantage d'occuper beaucoup de bras désœuvrés par ces nouvelles constructions; *quinto*, celui de peupler les collèges et les écoles de jeunes gens qui deviendraient plus tard pour Neuchâtel des citoyens utiles et industriels qui lui feraient honneur, etc., etc. Je n'oubliai aucun des avantages incontestables qui en résulteraient pour la ville et le pays.

Eh bien! qui le croirait? je parus ridicule, absurde, visionnaire, esprit faux et lunatique.

(A suivre.)

---

## LA FEMME DE GIRARD DE NEUCHÂTEL

---

Il se présente dans l'histoire généalogique de la maison de Neuchâtel un fait assez curieux. Tandis que les alliances de tous les membres de cette maison des XII<sup>me</sup> et XIII<sup>me</sup> siècles sont établies et que l'on est même renseigné sur le nom des maîtresses de plusieurs d'entre eux, il est une alliance de la fin du XIV<sup>me</sup> siècle qui, jusqu'ici, est restée inconnue. C'est celle de Girard ou Gérard de Neuchâtel, le bâtard de Jean le Bel.

Aucun de nos historiens ne mentionne cette alliance, et même ceux qui se sont occupés d'une manière spéciale de la Béroche, comme M. Fritz Chabloz, n'en ont pas trouvé trace. Lors de la publication de



notre *Tableau généalogique de la Descendance de la maison de Neuchâtel*, comprenant la branche illégitime de Neuchâtel-Vaumarcus, nous nous sommes livré à des recherches spéciales à ce sujet, mais sans obtenir le résultat désiré. Les actes concernant Girard, et il en existe plus d'un, sont muets quant au nom de son épouse.

On sait qu'en 1370 le comte Louis concéda à Girard la Côte-aux-Fées et, en 1372, les Verrières, que la comtesse Isabelle échangea en 1375 contre la seigneurie de Vaumarcus. En 1395, Girard achetait le fief de Cheyre et Yvonand, et sa tante lui léguait la même année une somme de 2,000 florins d'or, assignée sur le château de Boudry. En place de cette assignation, Conrad de Fribourg, successeur d'Isabelle, lui accorda en 1395, pour sûreté de son legs, une rente annuelle de 150 florins d'or, dont la majeure partie fut affectée sur les villages de Travers, Rosières et Noiraigue. Il mourut en 1400. Nulle part le nom de sa femme n'est mentionné. Or nous sommes à même aujourd'hui de combler cette lacune, grâce à l'obligeance de M. l'abbé Gremaud, de Fribourg, l'infatigable chercheur de documents. Il a bien voulu nous communiquer un acte qu'il vient de découvrir dans les archives de la commune de Geschinen (Haut-Valais) et qui indique l'alliance de notre Girard.

Il s'agit d'un acte en latin, daté de Frutigen, du 15 septembre 1381, par lequel les héritiers d'Isabelle, comtesse de Biandrate, épouse de François de Compey, vendent à la commune de Geschinen et à divers particuliers des droits de passages et d'issues. L'objet de cet acte n'a pas d'intérêt pour l'histoire de Neuchâtel. Il n'en est pas de même des personnages qui y figurent, car nous y trouvons le nom si longtemps cherché de l'épouse de Girard de Neuchâtel-Vaumarcus.

Voici la traduction du préambule de cet acte :

« L'an mil trois cent quatre-vingt-un de l'incarnation de notre Seigneur, le 15<sup>me</sup> jour du mois de septembre, dans la ville de Frutigen, se sont constitués Jean fils de feu noble dame Isabelle, majoresse de Viège, comtesse de Biandrate, François fils du seigneur Antoine, chevalier, comte de Biandrate, fils de la dite dame, Nicolas Elvidi, bourgeois de Neuchâtel, procureur, agissant au nom et par procuration du chevalier *Girard de Neuchâtel* et d'*Isabelle son épouse, fille du dit feu seigneur Antoine*, dont la qualité de fondé de pouvoirs avec procuration illimitée a été pleinement constatée par moi, notaire soussigné, etc., etc. »

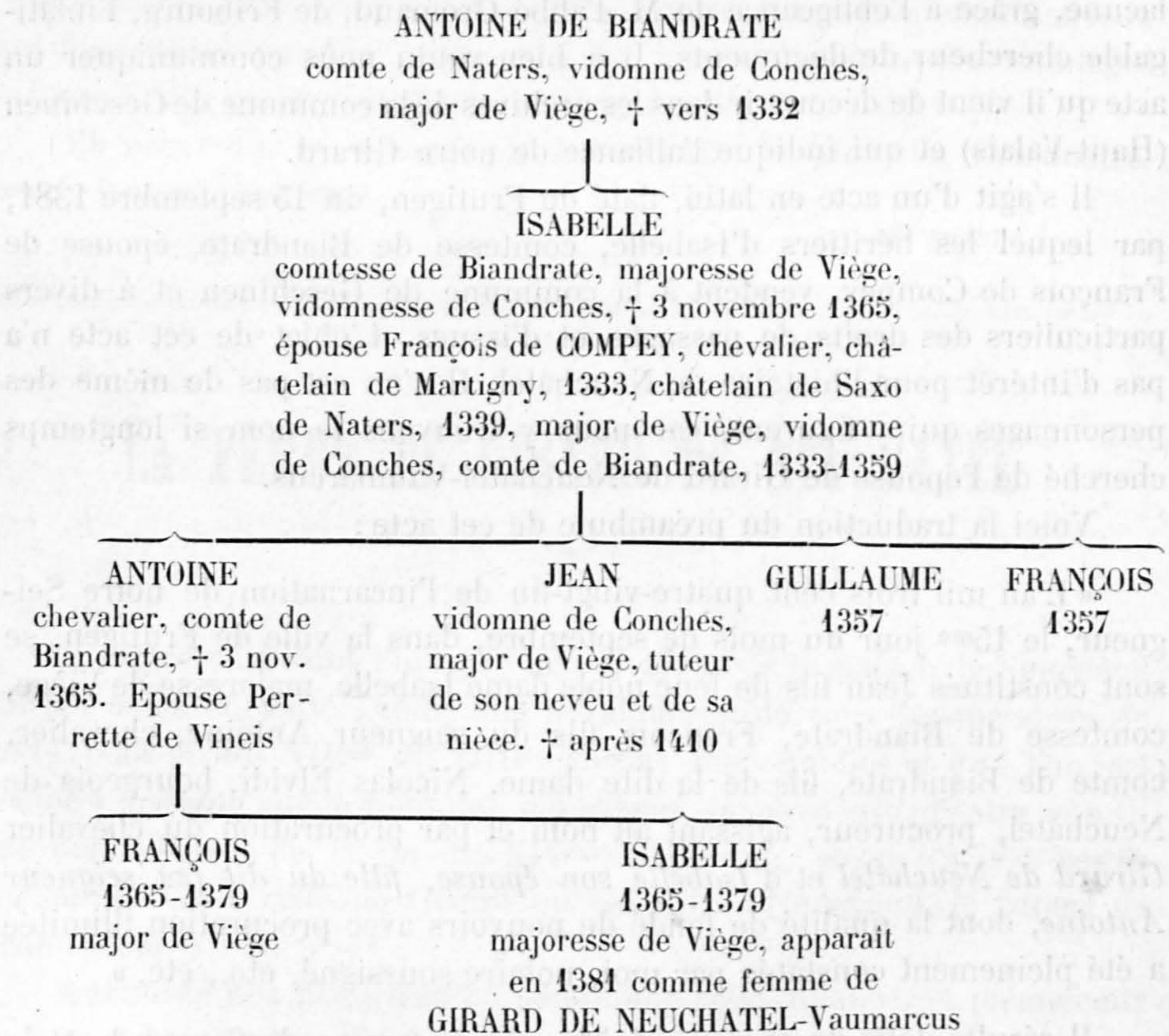
Il résulte donc de ce qui précède, que la femme de Girard de Neuchâtel était Isabelle, fille de feu Antoine de Compey, comte de Biandrate,

lui-même frère de Jean et fils d'une autre Isabelle, comtesse de Biandrate, de la première souche de ce nom.

L'antique et puissante maison de Biandrate ou Blandrate était originaire de Novare, en Piémont. Un de ses membres, le comte Godefroi, devint, au milieu du XIII<sup>me</sup> siècle, major de Viège, par son mariage avec Aldisie de Castello, et s'établit dans le Haut-Valais.

Le dernier mâle de cette famille fut Antoine, dont la fille Isabelle, mentionnée plus haut comme grand'mère de la femme de Girard de Neuchâtel, en épousant François de Compey, châtelain de Martigny, avait apporté à son mari la châtelainie de Naters, le majorat de Viège, le vidomnat de Conches et le comté de Biandrate.

Pour plus de clarté, nous joignons, d'après l'abbé Gremaud, une petite table généalogique qui indique la descendance de Isabelle de Compey-Biandrate, femme de Girard de Neuchâtel :



Jean GRELLET.

## LA MAISON D'ERASME

(Suite et fin — Voir la livraison d'octobre 1891, page 253)

### XVII

M<sup>me</sup> Forcart était remontée dans la galerie. La vue de la table éclairée par la lampe et couverte de papiers et de livres la retint longtemps assise à la place qu'elle venait de quitter : il se dégagait de toutes ces choses un parfum d'art, de poésie, d'intimité qu'elle savourait avec ravissement. Rien dans sa vie, ni fêtes, ni spectacles, ne lui avait donné cette plénitude d'âme qui l'enveloppait comme d'une caresse. Elle examinait attentivement les croquis dispersés : Erasme debout, Erasme écrivant, le socle envahi par les fleurs, les massifs encadrant le monument ; il lui semblait entendre encore la voix de Pierre, avec ses intonations, tantôt fermes, tantôt douces, presque voilées : « Jeanne, ma cousine Jeanne ». Qui avait jamais prononcé son nom avec cette tendresse dont son cœur frémissait encore ? La Prise, Erasme, l'Inde, le Musée s'agitaient dans un tourbillon désordonné ; sentant un battement à ses tempes, elle les humecta avec son mouchoir.

Comme si les écluses de sa pensée eussent été subitement emportées, son imagination ne recula devant aucune audace ; on eût dit que la fatalité la forçait, elle aussi, à calculer dans cette maison dorée : pour la première fois elle faisait le compte des millions qu'elle avait en main, des centaines de mille francs de ses bijoux, et partait avec Pierre pour des pays inconnus, où aucune puissance humaine n'eût jamais retrouvé sa trace. A l'ombre des arbres géants qui croissent au bord des fleuves de l'Inde, au parfum de fleurs enivrantes, aux chants d'oiseaux merveilleux, elle l'enserrait dans ses bras, s'abimait sur son cœur et croyait mourir en lui disant les tendresses qu'elle amassait depuis si longtemps. Mais elle se sentit subitement si accablée, qu'elle monta exténuée.

Le lendemain, en se réveillant, elle s'effraya des pensées avec lesquelles elle s'était endormie. A l'excitation de sa tête et de son cœur succédait un profond abattement; un peu de raison revenait avec le matin clair; elle ne se reconnut pas. Elle eut grand'peine à donner ses ordres aux domestiques et à lire les lettres, sans cesse les mêmes, que chaque jour lui apportait.

Elle allait le retrouver et s'en irait avec lui, non plus dans les rues d'une ville, mais en pleine campagne, dans ces villages qu'elle connaissait à peine. Elle voulait se rassasier un jour encore de causeries et vivre ces heures bénies, puisqu'elles se présentaient à elle et que la Providence les lui envoyait... La Providence?... Dieu ne met-il pas les tentations sur notre chemin? mais quelles joies avait-elle eues dans sa vie? et on l'enviait! Aujourd'hui, oui, on pouvait l'envier. Elle allait revoir Pierre; ils s'en iraient à leur caprice par des sentiers comme ceux de la Prise, et puisque son mari était absent, ils dîneraient ensemble dans une pittoresque hôtellerie, où ils trouveraient un jardin ou une tonnelle ombragée. Il dessinerait quelque motif un peu solitaire; assise près de lui, elle lirait. Quel livre emporterait-elle? Ses récits de voyage; il les lui compléterait; une immense joie l'envahissait: quelle bonne chose que la vie!

Soudainement, la joie sembla se figer en son cœur, un frisson la saisit et elle fut obligée de s'allonger un moment dans un fauteuil. Un doute affreux l'étreignait: avait-elle le droit d'aller auprès de l'homme qu'elle aimait? Car elle l'aimait, elle sentait que malgré le temps, malgré sa volonté, son affection assoupie venait de se réveiller avec une intensité qui l'effrayait: n'avait-elle point pensé fuir avec lui? Elle se rappelait les conversations des habitués de son hôtel, gros banquiers de tolérance facile, mais jugeant sévèrement les pièces de théâtre jouées à Bâle. Ils en flagellaient l'immoralité, le thème prévu, l'éternel adultère, en disant: « C'est français. » Cette phrase tombait comme de la glace sur son cœur: elle était sur la pente qui mène à ce mot fatal dont on la stigmatiserait aussi. Ne fuyait-elle point son mari, son intérieur, pour aller à Pierre? Elle en rougissait à l'avance. Mais elle l'aimait, pourquoi se le dissimuler? Elle tremblait d'émotion à sa pensée et voulait le revoir une fois encore.

Elle mit une toilette moins sombre que la veille, une mantille de dentelles, un chapeau aux rubans grenat, des gants de peau de Suède, d'un ton jaunâtre, ses bracelets. Le courant glacé repassa sur son cœur. D'où lui venaient ce luxe, ces bijoux, cette voiture étincelante, ces che-

vaux aux harnais couverts d'argent, flamboyant dans la cour ? Ah ! que n'était-elle encore la pauvre institutrice d'autrefois ! Comme elle eût rompu ses entraves pour voler libre et heureuse à ce rendez-vous ! Et quand Pierre lui dirait : « Jeanne, ma cousine Jeanne », elle pourrait lui répondre sans remords.

M<sup>me</sup> Forcart passa dans sa bibliothèque, y regarda les croquis de la statue d'Erasme, qu'elle rangea soigneusement.

Ah ! mon Dieu ! pensait-elle, cet hôtel, ce luxe doivent donc briser mon cœur que je ne puis contenir et dont les battements m'étouffent. Ah ! mon Dieu ! vase d'amertume et de dégoût éloigne-toi de moi, disparaïs en un gouffre, que je n'en revoie pas trace, et laisse-moi la liberté, la sainte et divine liberté de crier à Pierre : je t'aime... je t'aime...

Elle sanglotait, roulée sur son divan, et ses dentelles craquaient en se déchirant ; mais elle se releva subitement, passa son mouchoir sur ses yeux, répara le désordre de sa toilette et, ouvrant un tiroir de secrétaire, y prit deux portefeuilles en maroquin qui paraissaient gonflés de billets de banque. Comme elle quittait sa bibliothèque, une bonne vint lui annoncer que la voiture était prête.

— Quand madame rentrera-t-elle ?

— Jamais, pensa M<sup>me</sup> Forcart ; mais elle répondit : Dans la soirée, probablement.

Il lui sembla que les domestiques la regardaient curieusement. Le valet de pied ferma la portière.

— A Prattelen, dit M<sup>me</sup> Forcart.

## XVIII

L'attelage roulait hors du faubourg.

« M<sup>me</sup> Forcart va à la promenade de bonne heure aujourd'hui », disaient les habitants du quartier.

Sans voir personne, elle sentait des regards tournés de son côté ; ses yeux, fixes devant elle, ne percevaient rien, tant la fièvre la dominait. Le bruit des voitures qui croisaient la sienne l'énervait ; peu à peu les maisons devinrent plus rares, les arbres de l'avenue cessèrent : on entra dans la banlieue, avec la campagne à l'horizon. La rapidité de la course rafraichissait ses joues brûlantes, elle avait la sensation de la fuite et éprouvait une joie âpre à sentir que le trot rapide de ses chevaux l'éloignait de son hôtel. Elle se demanda si elle n'aurait pu emporter

autre chose que ces portefeuilles... Les dessins et les livres de Pierre, qu'allaient-ils devenir ?

Non, elle ne reviendrait jamais, et respirait plus à l'aise; elle allait à quelque chose d'attirant, bonheur, folie ou liberté, et dans cette extase, elle ne s'apercevait plus du mouvement de la voiture. Mais subitement elle revint à elle et frissonna de peur : où allait-elle ? elle était folle, folle ! Pouvait-elle quitter son intérieur, son mari, si bon, si dévoué pour elle ? Que deviendraient ses pauvres ? Que dirait-on demain ? Son nom estimé serait livré au mépris public : elle avait honteusement abandonné son mari et s'était conduite comme une misérable. Sa conscience se soulevait comme une vague et sa poitrine haletait; l'opinion aurait le droit d'être sévère pour elle, car il lui avait été beaucoup donné. Elle vit le dimanche sa place vide à l'église, et les têtes se pencher à droite et à gauche : « Voyez, disaient les gens, elle n'y est pas, le mari non plus. » A quoi donc servait cette piété dont elle donnait l'exemple ? Horreur ! cette course hâtive par le soleil resplendissant la menait à l'infamie : M<sup>me</sup> Forcart, la sainte femme, comme on l'appelait, finissait de la manière la plus vulgaire. Elle avait méprisé, condamné les autres : on la mesurerait avec la même mesure.

Cependant la voiture l'emportait à sa destinée. En regardant à sa gauche au loin, elle apercevait le monument des héros de Saint-Jacques. « Ils ont vaincu, eux, pensait-elle, mais ils sont morts. » Elle mourrait aussi; devant elle, derrière, elle voyait un abîme. Enfoncée dans un coin de sa voiture, elle répéta plusieurs fois, sans pouvoir dire autre chose : « Mon Dieu, mon Dieu, ayez pitié de moi ! » Les chevaux, excités par la course et l'air frais du matin, allaient de toute la vitesse d'un trot allongé. A un contour de la route, elle distingua au loin, sous les arbres, près du village, une silhouette d'homme qu'elle reconnut, quoiqu'il fût entièrement dans l'ombre : c'était Pierre. M<sup>me</sup> Forcart se leva subitement et pressa le timbre devant elle. Le cocher, arrêtant les chevaux qu'il avait peine à retenir, se pencha vers la portière.

— Rentrez, dit la jeune femme, qui retomba comme épuisée par cet effort, et demeura un instant anéantie, inconsciente de ce qui se passait. Revenue à elle et respirant plus à l'aise, elle s'aperçut qu'elle roulait vers Bâle ; un immense soulagement remplissait son cœur : « Allons, c'est fini, pensait-elle, je rentre dans le devoir ! L'affreux rêve !... car c'était un rêve. »

A l'excitation de tout à l'heure succédait un peu d'apaisement, et quoiqu'elle entendit encore les battements de son cœur, elle sentait la

raison reprendre le dessus. Où l'eût menée la fuite qui avait hanté son cerveau ? mais cette idée mauvaise était dissipée. Et Pierre ? pensa-t-elle : comprendra-t-il ?... Allons, je suis forte maintenant. Et pressant le bouton du timbre : « A Prattelen », dit-elle au cocher. Et la voiture reprit la direction qu'elle avait quittée.

M<sup>me</sup> Forcart tremblait cependant ; elle voyait comme dans un brouillard les arbres, les maisons qui bordaient la route. C'était par devoir maintenant qu'elle allait à ce rendez-vous. A un signal de Pierre, qui avait reconnu M<sup>me</sup> Forcart, le cocher arrêta ses chevaux, le laquais ouvrit la portière, la jeune femme descendit de voiture : « Attendez ici », dit-elle.

Pierre, qui s'approchait de sa cousine, eut le sentiment que quelque chose d'imprévu empêchait la jeune femme de passer la journée avec lui, car elle était pâle, émue, tremblante même.

— Qu'y a-t-il donc, je vous prie ? lui dit-il.

— Rien que de très naturel, mon cousin. Je ne suis pas libre, un devoir pressant, urgent m'appelle en ville... J'ai failli ne pouvoir venir moi-même vous le dire... vous m'attendiez depuis longtemps, excusez-moi.

Ils suivaient la direction du village ; M<sup>me</sup> Forcart ouvrit son ombrelle et sa tête alanguie prit un charme indéfinissable, un aspect doux et voilé bien différent de l'abandon, de la gaieté de la veille.

— Alors, ma cousine, nous n'avons fait que des rêves ?

— Oh ! plus que des rêves, car la journée d'hier est ineffaçable pour moi ; j'ai retrouvé l'admiration, l'enthousiasme...

— Alors, pourquoi ne point passer ensemble cette journée que vous m'avez promise ?... Ce devoir dont vous parlez, c'est une excuse ?... Faut-il vous prier ?... Vous me désespérez... Pourquoi ne resteriez-vous pas ?

— Pourquoi ?... parce que j'ai peur, parce qu'hier vous avez ravivé mes souvenirs et que j'ai senti que mon affection renaissait... et que je n'ai pas le droit... parce qu'une voix impérieuse me dit de ne pas aller plus loin... parce que je veux garder votre estime et la mienne... Mon Dieu !... par amitié, mon cousin, ne me demandez plus rien, je vous prie ; vous me comprenez... je vous ai vu... je m'en vais... je vous bénis... adieu.

— Non, je vous prie, ma cousine, une minute encore... Vous ne pouvez me la refuser... Voyez, continua Pierre, je ne sais pas que vous dire... Ah ! hier, c'était la vie, j'ai touché au bonheur, et c'est fini...

Il faudra donc reprendre ma course de solitaire et d'égoïste... Ce matin, je suis parti à l'aube et j'ai parcouru plusieurs villages, des bois, des collines... Ah ! la maison d'Erasmus, il me semble l'avoir découverte, et je ne pourrai vous la montrer : c'est dans un nid de verdure, avec une petite échappée sur un horizon aux lignes douces, un endroit pour penser, pour étudier... Voyez, c'est là-bas, à cinq ou six cents pas, vers ce massif d'arbres dans l'ombre ; ce n'est pas loin, ma cousine Jeanne.

A ce mot, la jeune femme eut un vertige et chercha à éviter le regard de Pierre ; elle apercevait au loin des villages dans des arbres en fleurs ; une fumée bleuâtre s'élevait des toits, et jamais paysage ne lui avait paru si poétique ; c'était comme un site élyséen, plein de promesses et de joies : on eût dit Provence et les bois du Mont-Aubert.

Et comme Pierre penchait la tête vers elle par un mouvement plein de tendresse, elle eut peur, sa victoire de tout à l'heure allait tourner en défaite :

— Adieu, dit-elle, je ne vais pas au-delà... Je suis heureuse de vous avoir revu, je vous remercie d'être venu ; ne m'oubliez pas quand vous repasserez à Bâle.

La présence du cocher et du valet de pied donnait un autre cours à la conversation, qui finissait par les banalités de la politesse, alors que les cœurs se brisaient à cette séparation. M<sup>me</sup> Forcart, remontée en voiture, adressa un dernier salut à Pierre qui, levant la tête vers elle, vit une larme sur sa joue.

— Adieu, ma cousine, lui dit Pierre.

Il y avait un terrain dans l'ombre, à quelque distance de la route ; il s'assit et regarda fuir la voiture jusqu'à ce qu'elle ait disparu. Bien longtemps après, comme il se relevait : « On chemine par étapes, se disait-il : de ma naissance à la forêt de Provence, c'est la première ; de la forêt de Provence à Prattelen, en passant par la Turquie, la Perse et l'Inde, c'est la seconde ; voici la troisième qui commence : où me mènera-t-elle ? »

Et il reprit la route de Bâle, d'où il repartait dans la journée.

## XIX

M<sup>me</sup> Forcart regardait devant elle dans le vide ; le vent de la course séchait ses yeux, et lorsqu'elle arriva à son hôtel, personne ne soupçonna



le trouble qui l'agitait. Son mari n'était pas rentré : elle aurait donc pu passer cette journée ailleurs que chez elle.

Ah ! le devoir, ce joug aisé, ce fardeau léger de l'Évangile, lui pesait lourdement ; elle avait triomphé, mais elle était brisée par la lutte. Et à quoi lui servait sa victoire, si elle en souffrait comme d'une défaite ? Et se relevant du divan où elle s'était jetée, elle voulait repartir ; n'exagérait-elle point son devoir ? Elle tordait ses mains de désespoir et les tenait toutes deux sur sa bouche, pour que le bruit de ses sanglots n'arrivât pas jusqu'à ses gens circulant dans l'hôtel. Un rayon de soleil glissait dans la chambre, entre les plis des rideaux. Ah ! ce soleil qui éclairait à ce moment les collines et les bois de Prattelen, comme il lui faisait mal ! Et fermant les tentures, elle demeura dans l'obscurité, laissant les bonnes frapper à la porte, sans avoir même la force de leur dire qu'elle ne recevrait personne. Que lui importait le monde et que lui voulait-on ? Qu'y avait-il de commun entre ses visiteurs et elle ? Sa douleur ne valait-elle pas encore mieux que tout ?

Quand elle ouvrit sa fenêtre, elle respira plus librement l'air du soir. A ce moment elle entendit du bruit dans la chambre de son mari. Un frisson parcourut tout son corps.

Mais elle passa vite dans la salle à manger, où M. Forcart arrivait, et lui tendit la main.

— Vous m'avez inquiété, ma chère amie, lui dit-il ; je vous savais dans votre bibliothèque : vous n'avez pas répondu quand j'ai frappé à votre porte ; j'ai respecté votre solitude. On m'a dit que vous étiez sortie en voiture et que vous n'aviez pas dîné ; j'ai eu peur.

— Ce n'est rien, une lassitude... je vous dirai cela. Et vous, avez-vous fait un bon voyage ?

— Excellent ! il y a une affaire magnifique qui s'emmanche.

— Ah !...

M. Forcart mangeait avec appétit et paraissait heureux. Sa femme gardait le silence, mais faisant un effort suprême :

— Quelle affaire ? dit-elle.

— Une transformation de fabrique, une ingénieuse combinaison pour laquelle on demande notre appui financier... un versement de sept à huit cent mille francs, qu'on nous remboursera quand toutes les actions seront souscrites... un bénéfice énorme...

Erasme ! pensa Jeanne. Et sur son socle de marbre envahi par les roses, elle voyait le théologien écrivant, comme Pierre l'avait crayonné la veille.

— Après avoir longuement expliqué l'affaire, le banquier s'arrêta.

— Moi, j'ai eu la visite d'un cousin, reprit M<sup>me</sup> Forcart, M. de Luze, un architecte dont je vous ai parlé déjà et que j'ai retenu hier à souper, ne m'attendant nullement à votre absence. Aujourd'hui, dans la matinée, je suis allée en voiture jusqu'à Prattelen, où il dessinait, et où je l'ai vu un instant. Je ne l'ai pas invité aujourd'hui, ne sachant si vous rentreriez.

— Vous avez eu tort, j'aurais aimé à faire sa connaissance ; invitez-le pour demain ; je suis étonné que vous ne lui ayez pas offert l'hospitalité.

— Il repart aujourd'hui et eût été touché de votre bonté, comme je le suis moi-même.

— Il n'y a rien là que de très naturel : vos amis sont les bienvenus ; M. de Luze reviendra peut-être...

M<sup>me</sup> Forcart n'a interrompu que peu de temps son œuvre de charité ; elle donne toujours libéralement et console les affligés avec plus de tendresse et plus de grâce que jamais, comme si elle souffrait elle-même. Les visites qu'elle reçoit la fatiguent, elle s'enferme volontiers dans sa bibliothèque parmi les livres et les revues ; ses connaissances la trouvent changée ; un médecin lui a conseillé les bains de mer.

Dans la belle saison on l'aperçoit au cloître et à la plate-forme de la cathédrale, au bord du Rhin, sous les arbres, près du bac. Au Musée, jamais visiteur n'a examiné avec plus d'attention les toiles de Holbein et le *Penthée* de Gleyre.

Quelquefois sa voiture la conduit jusqu'à Prattelen, où elle descend pour se promener. On la voit suivre les sentiers qui vont à travers les prés du voisinage, où elle regarde les enclos et les fermes isolées... Elle cherche la maison d'Erasme...

A. BACHELIN.

# TRAVERS

---

## NOTICE HISTORIQUE

lue dans la XXVIII<sup>me</sup> réunion annuelle de la Société d'histoire, à Travers, le 7 septembre 1891

PAR M. LÉON JUILLERAT, PRÉSIDENT

(Suite — Voir la livraison de novembre 1891, page 265)

---

Dès les premières années après 1815, un groupe de citoyens, fort intelligents, dit la chronique, patriotes ardents, demandaient l'abolition des Audiences générales dans lesquelles la voix du peuple était étouffée par les fonctionnaires et les députés nommés par le prince; ils demandaient, en outre, la nomination d'un corps législatif élu par le peuple, la publicité de ses séances, la liberté de la presse, celle de la chasse, la suppression des loteries de l'Etat, la nomination des voyers par les communes, la diminution du prix des lods, de 6 % jusqu'en 1848, l'abolition des tavernages, fourrages, cens fonciers, etc.

L'un des plus actifs promoteurs de l'idée de l'émancipation du double régime des princes et des seigneurs fut, non seulement pour Travers, mais, à un moindre degré, pour tout le Vallon, Simon Jeanrenaud, qui commença son opposition dès 1814 ou 1815 par des chansons satyriques, devenues bientôt populaires dans toute la vallée et qu'il était de mode de répéter, jusqu'après 1848, dans les banquets publics et particuliers, spécialement aux jours d'Abbeyes ou fêtes de tir. Une de ces chansons se terminait par le refrain : « Vive notre bon prince, vive la Confédération ! »

Les impressions laissées dans notre population par un double régime politique, comme celui subi de 1413 à 1827, dont le plus dur n'était pas celui des comtes de Neuchâtel, expliquent suffisamment, semble-t-il, les ressentiments qui s'étaient accumulés dans le cours des générations. A côté des sentiments de désaffection des Traversins à l'égard de quelques-

uns de leurs seigneurs, à la fois inhumains, rapaces et peu estimables, il est juste de rappeler les charges *toutes spéciales* à la seigneurie de Travers, charges que le reste du pays ne connaissait plus depuis longtemps et qui disparurent quatre ans seulement avant la révolution du 12 septembre 1831. Faut-il donc s'étonner si, ce jour-là, les habitants de Travers furent les premiers à sonner le tocsin de l'indépendance et à mettre la main sur le château de Neuchâtel? Si une partie du peuple neuchâtelois s'estimait heureuse sous l'ancien régime et le défendait de toutes ses forces, Travers ne pouvait pas l'aimer, et le soulèvement éclatait naturellement où il était justifié par une inégalité choquante et par une administration féodale devenue intolérable.

Le 11 septembre 1831, à 10 heures du soir, cent vingt patriotes quittent Travers pour s'emparer du château de Neuchâtel. Ce mouvement, dont les républicains de ce village furent les initiateurs, contribua à développer les idées d'émancipation qui devaient se traduire, dix-sept ans plus tard, dans le grand fait de la révolution de 1848. Cependant l'insuccès de celle de 1831 fut très pénible pour les Traversins; les plus dévoués à l'idée républicaine durent s'enfuir.

Vers 1840, les habitants de Travers rachetèrent de l'Etat, pour la jolie somme de 50,000 à 60,000 francs actuels, les cens fonciers; le reste des charges subsistait: lods à 6 %, dîmes, sauf les fourrages et tavernages supprimés dans l'été de 1831, grâce à l'agitation et au mécontentement à peu près unanime à cette époque dans le pays.

Aux premiers jours d'octobre 1842, Leurs Majestés le roi et la reine de Prusse firent la visite dès longtemps annoncée. Bon nombre de jeunes Traversins, poursuivis par la police royaliste pour réjouissances et tirs dans la soirée du 12 septembre 1842, à l'occasion de l'anniversaire de l'entrée du canton dans l'alliance helvétique en 1815, — réjouissances où le Conseil d'Etat ne voulait voir que la commémoration de la révolution de Neuchâtel, le 12 septembre 1831, — étaient sous le coup d'un mandat d'arrêt, s'ils ne rentraient pas dans leurs foyers qu'ils avaient désertés pour éviter des poursuites juridiques. La crainte et l'inquiétude sur l'issue de ces poursuites régnaient dans bien des familles, et si plusieurs maisons restèrent vierges de décorations au passage de Leurs Majestés, on comprend que l'espoir d'alléger le châtiment qui attendait les jeunes imprudents, ait pu décider leurs familles alarmées à obéir à la demande formelle et réitérée de M. le maire et de ses lieutenant et sautier, d'avoir à orner les rues et les maisons par des drapeaux, des guirlandes, etc., et il ne faut pas accuser ces familles d'inconséquence.

En 1848, les républicains de Travers étaient à leur poste; le 29 février, à 5 heures du soir, le comité du village réclama la démission du lieutenant civil Montandon, et la république fut proclamée en même temps que la révolution.

Le 4 mars 1848, l'honorable communauté de Travers, assemblée *en générale* sous la présidence de S.-H. Blanc, doyen de la cour de justice, décide à l'unanimité des 70 membres communiens présents qu'elle reconnaît le gouvernement provisoire... Elle salue avec joie l'avènement de la république et le gouvernement du peuple par le peuple.

Un enfant de Travers, Louis-Edouard Montandon, fit partie du gouvernement provisoire et du premier Conseil d'Etat de la République, jusqu'en juillet 1851.

Dès lors, Travers s'organisa sur un autre pied; le régime municipal y fut déjà étudié et discuté en 1849 et mis à exécution plusieurs mois avant la date de la première loi municipale.

De 1850 à nos jours, nous n'avons que trois faits à mentionner, faits non pas politiques, mais qu'il faut citer parce qu'ils ont joué et joueront un grand rôle dans l'histoire de ce village.

C'est d'abord l'incendie terrible qui, dans la nuit du 12 au 13 septembre 1865, détruisit cent et une maisons et amena dans le village la désolation la plus complète. Une brochure publiée par le Comité de secours pour les incendiés se termine par ces mots :

« Il y a pour Travers une question d'être ou de n'être pas; il faudra de longs efforts, une persévérance aussi opiniâtre qu'intelligente de la part de cette population malheureuse pour se relever de ses ruines; et pour lui inspirer cette foi dans un meilleur avenir, pour soutenir cette persévérance, il faut qu'elle se sente aidée et encouragée par l'active et fraternelle sympathie du dehors.

« Nous la demandons et nous avons cette confiance que le Dieu de nos pères est aussi le Dieu de leurs fils courbés sous l'épreuve. Nous savons qu'Il incline les cœurs comme il lui plaît. Il saura prendre lui-même notre cause en mains auprès de nos frères confédérés, et la nuit néfaste du 13 septembre 1865 aura été pour nous le douloureux enfantement d'une ère nouvelle et meilleure, et pour notre chère et noble patrie suisse l'occasion bénie d'inscrire dans ses annales une glorieuse page de plus. »

Cet appel fut entendu et, quelques années après l'incendie, le village reconstruit qui a l'honneur et le plaisir de vous recevoir aujourd'hui,

Messieurs, ne laissait plus voir une seule trace matérielle de la catastrophe. Les dictionnaires géographiques le taxent de grand et beau village.

C'est ensuite, en 1871, le passage de l'armée du général Bourbaki. Tous ceux qui ont vu ce défilé de chevaux-squelettes, montés par des hommes à la figure hâve, au regard fiévreux et de soldats en haillons, l'ont encore devant les yeux. Travers, qui eut à nourrir et à loger pendant un seul jour 20,000 hommes et 8,000 chevaux, fut superbe de dévouement.

Le troisième fait qui marquera dans l'histoire de Travers, c'est l'installation dans toutes les maisons d'une eau abondante et excellente. La question des eaux était depuis longtemps à l'ordre du jour; cette année, enfin, elle a reçu sa solution, grâce à l'énergie, au dévouement de nos autorités et de citoyens aimant leur village. Travers n'a maintenant plus rien à envier à ses voisins; il a ajouté un beau fleuron à sa couronne et il peut se développer tranquillement en continuant à marcher dans la voie du progrès et de l'union.

Si de l'histoire politique nous passons à la vie intellectuelle et religieuse, nous voyons que Travers a marché au premier rang dans l'organisation scolaire.

En 1647 déjà, un seigneur de Travers, François de Bonstetten, donna à la commune une somme de 250 livres, « par le désir qu'il a, dit l'acte, que la jeunesse du dit lieu soit instruite à la crainte de Dieu et à la connaissance des bonnes lettres ».

L'instruction de la jeunesse fut au début confiée aux ministres de l'Évangile, parce qu'il s'agissait essentiellement « de la catéchiser et de l'instruire à la chrétienté ».

Tandis que dans la plupart de nos localités on se bornait à l'étude du catéchisme, du psautier et de la Bible, on enseignait à Travers, dès 1720, l'orthographe, l'arithmétique et la grammaire. Le rôle du régent fut alors dédoublé, ainsi qu'il ressort d'un règlement daté du 19 février 1724, et dont voici quelques extraits :

« Pour ce qui regarde le service de l'église, le dit régent aura soin de balayer et nettoyer convenablement le Temple quatre fois par an, savoir aux quatre communions;

« il aura soin de conduire l'orloge; il sonnera les cloches pour le service divin; de plus il sonnera toujours midy et la retraite, l'hiver à huit heures et l'été à neuf heures du soir. Il portera le champ dans l'église, lira les dix commandements..., etc.

« Pour l'escole :

« il y aura trois escoles en été tous les jours, excepté le jeudi et le samedi qu'il n'y en aura que deux, savoir celles du matin et du midy.

« Les escoles du matin seront employées à apprendre aux enfants quelques choses par cœur, suivant leur âge et leur portée.

« Les escoles du midy seront employées à faire écrire les enfants et à les faire chanter des Psaumes.

« Les escoles du soir seront employées à dicter des thèmes et à faire des règles d'arithmétique à ceux qui sont en estat de cela.

« Bien entendu qu'en hiver le régent redoublera ses soins et son attention pour que les enfants profitent le plus que possible...

« ... le régent tiendra les enfants dans le respect et dans le silence en enseignant également le pauvre comme le riche.

« A l'égard des châtimens qu'il infligera aux enfans, il se contentera de leur donner sur la main avec la verge ou de leur donner du fouait lorsqu'ils le mériteront. »

Le régent avait alors quinze jours de congé par an, mais n'osait pas sortir du village sans la permission de M. le ministre et sans en avertir le gouverneur.

Notre corps enseignant actuel ne doit pas regretter ce temps-là, qui n'était pas toujours le bon vieux temps, et, d'une manière générale, quelle différence en faveur de l'époque actuelle, que de chemin parcouru. La cause de l'instruction populaire est gagnée; les populations ont compris que les sacrifices qu'elles s'imposent ne sont pas inutiles et elles s'efforcent d'améliorer encore l'état de choses actuel.

Jusqu'en 1805, l'école n'était surveillée que par le pasteur; à cette époque, la commune fut prise d'un beau zèle pour tout ce qui touchait à l'enseignement, et nomma un comité d'éducation composé de douze personnes et chargé de la surveillance de l'école. Il n'y avait alors qu'une seule classe; aussi en 1816 le règlement fut-il révisé en ce sens que les enfants âgés de moins de cinq ans ne pouvaient pas être admis à l'école. En outre, les plus jeunes enfants ne suivaient que quelques leçons et le régent devait consacrer la plus grande partie de son temps aux élèves avancés. On se contentait alors d'avoir une bonne tête de classe, tant pis pour celui qui n'était pas intelligent; il risquait fort de ne pas apprendre grand'chose.

Nous ne pouvons pas mentionner certains faits intéressants qui allongeraient trop ce travail; qu'il nous suffise de dire que la commune

de Travers eut parfois des difficultés avec ses régents. Elle congédia un sieur Sandoz, parce que le chant de l'église a dégénéré depuis qu'il est régent, et qu'il punit des enfants qui ne le méritent pas. D'autres sont renvoyés pour incapacité.

Beaucoup de régents se succèdent jusqu'au 1<sup>er</sup> août 1847; la commune de Travers eut alors le bonheur de choisir comme régent un maître capable et énergique qu'elle possède encore aujourd'hui et qui est le doyen des instituteurs neuchâtelois; nous avons nommé M. François Miéville.

En 1848, le système scolaire fut complètement réorganisé; aujourd'hui Travers possède dix classes et occupe dans le canton le cinquième rang pour la population scolaire.

Passons maintenant à la vie religieuse.

Le fait le plus ancien mentionné dans les archives remonte à l'an 1228. Le pays de Neuchâtel comptait alors six corporations religieuses et vingt-deux paroisses. Le Val-de-Travers possédait une corporation, sous le nom de Prieuré de Môtiers, et trois paroisses: Môtiers, Saint-Sulpice et Travers, administrées par des ecclésiastiques résidant au prieuré. Cependant la tradition rapporte que, vers 1200, il existait à Travers une chapelle dédiée à saint Côme, laquelle était desservie par deux moines bénédictins de Môtiers qui avaient leur demeure au quartier qui porte encore aujourd'hui le nom d'Abbaye. Il reste de cette antique chapelle la partie du temple opposée à la tour, soit le chœur où se trouve la chaire. Les cultes ordinaires se célébraient dans cette chapelle, tandis que les services des grandes fêtes avaient lieu dans l'église de Saint-Pierre à Môtiers.

Lorsque la Réformation pénétra dans notre pays, Travers fut le premier village du vallon qui manifesta de la sympathie pour les idées nouvelles. Le seigneur de Travers, Simon de Neuchâtel, quoique chanoine et protonotaire du Saint-Siège, embrassa la réforme, de sorte qu'en 1538 on érigeait à Travers un consistoire seigneurial; mais il n'y avait pas encore de pasteur et les paroissiens se rendaient à Môtiers pour leurs dévotions.

(A suivre.)

L. JUILLERAT.



## J.-P. MARAT, « L'AMI DU PEUPLE »

était-il bourgeois de Boudry?

---

Nous n'en avons pas encore fini avec Marat, autour duquel s'accablent les études les plus variées. Au commencement de cette année a paru un volume ayant pour titre: *Marat inconnu*, par le Dr Aug. Cabanès<sup>1</sup>, qui donne pour le résumé de son livre les lignes suivantes, écrites par Paul Lacroix, en tête d'une réimpression du *Roman de cœur*, par Marat: « Il y a deux Marat, celui que tout le monde sait... l'autre, dont personne aujourd'hui ne soupçonne l'existence, celui qui fut l'élève et l'admirateur de J.-J. Rousseau, l'ami de la nature, le savant auteur de plusieurs découvertes dignes de Newton dans la chimie et la physique, l'écrivain énergique et coloré, qui a fait un livre de philosophie digne du philosophe de Genève... celui-là n'a écrit que des ouvrages scientifiques, philosophiques et littéraires; il était médecin des gardes du corps du comte d'Artois; il mourut, ou plutôt disparut à la fin de l'année 1789, pour faire place à son homonyme!... »

Il étudie Marat successivement comme physiologiste, médecin, physicien, vulgarisateur, conférencier, avec expériences et démonstrations sur l'optique, l'électricité, appliquant déjà l'électrothérapie, dont il fut un des précurseurs. Il le présente dans ses rapports avec les savants, ses contemporains, avec l'Académie des sciences qu'il importunait en l'accablant de ses mémoires, qu'elle traitait avec dédain; il analyse l'état mental de Marat, la maladie qui le dévorait (un eczéma) l'obligeait à passer plusieurs heures par jour dans le bain, pour calmer ses souffrances, et qui a dû avoir une influence considérable sur son caractère.

« Déjà dans sa jeunesse, dit-il, son caractère fantasque, sa susceptibilité malade en firent le souffre-douleur de ses camarades d'école. Il apprit dans ses voyages la plupart des langues de l'Europe, le français,

<sup>1</sup> Paris, Léon Genonceaux, éditeur, 1891.

l'anglais, l'italien, l'espagnol, l'allemand, le hollandais; il savait déjà le grec et le latin. »

Marat dit de lui-même : « Né avec une âme sensible, une imagination de feu, un caractère bouillant, franc, tenace, un esprit, un cœur ouvert à toutes les passions exaltées, surtout à l'amour de la gloire, je n'ai jamais rien fait pour altérer les dons de la nature et j'ai tout fait pour les cultiver.

« A 5 ans, j'aurais voulu être maître d'école, à 15 ans professeur, auteur à 18 ans, génie créateur à 20 ans; j'ambitionnais la gloire de m'immoler pour la patrie.

« J'étais réfléchi à 15 ans, observateur à 18, penseur à 21. Dès l'âge de 10 ans, j'ai contracté l'habitude de la vie studieuse. A part le petit nombre d'années consacrées à la pratique de la médecine, j'en ai passé 25 dans la retraite, à la lecture des meilleurs ouvrages de science, de littérature, à l'étude de la nature, à des recherches profondes, et dans la méditation. J'ai vécu deux ans à Bordeaux, dix à Londres, un à Dublin.

« J'ai 8 volumes de recherches métaphysiques et physiologiques sur l'homme; j'en ai 20 de découvertes sur les différentes branches de la physique. Plusieurs sont publiés depuis longtemps, les autres sont dans mes cartons. Mes plus doux plaisirs, je les ai trouvés dans la méditation, dans la contemplation du magnifique spectacle de la nature... »

Il est curieux de rapprocher de cette apologie le jugement sévère de M. Taine :

« Pendant 30 ans, Marat a roulé en Europe, ou végété à Paris, en nomade et en subalterne, écrivain sifflé, savant contesté, philosophe ignoré, publiciste de troisième ordre, aspirant à toutes les célébrités et à toutes les grandeurs, candidat perpétuel, et perpétuellement repoussé... Naturellement, le soi-disant persécuté se défend, c'est-à-dire qu'il attaque. Naturellement, comme il est l'agresseur, on le repousse, et après s'être forgé des ennemis imaginaires, il se fait des ennemis réels, surtout en politique où, par principe, il prêcha tous les jours l'émeute et le meurtre. Naturellement enfin, il est poursuivi, décrété par le Châtelet, traqué par la police, obligé d'errer et de fuir de retraite en retraite, de vivre des mois entiers à la façon d'une chauve-souris dans un caveau, dans un souterrain, dans un cachot sombre... Rien d'étonnant si, à ce régime, son rêve se change en cauchemar fixe..., etc. »

On le voit, M. Taine n'est pas loin de considérer Marat comme côtoyant la folie et subissant une perturbation de ses facultés mentales.

Rien d'étonnant donc de voir un médecin autorisé entreprendre une étude d'un genre que nous pouvons prévoir. Je ne fus donc pas très surpris de recevoir, il y a quelques semaines, la lettre suivante :

« Je me propose d'écrire une étude médico-légale sur J.-P. Marat, dont je veux surtout tracer un portrait physique et moral. Il m'importe de connaître ses premières années, comment il a été élevé et instruit. Y avait-il quelque tare pathologique dans sa famille, comment vivaient ses parents, à quel âge sa mère est-elle morte ?

« Enfin, un dernier point sur lequel vous voudrez bien me fixer, en 1743, Boudry appartenait-il à la couronne de Prusse, Marat est-il né sujet prussien, ou sujet suisse ?

« Selon un M. Mara, qui vit encore à Genève, le père de Jean-Paul avait été envoyé à Berlin avec une mission de confiance, qu'il remplit à la satisfaction des autorités, de sorte qu'on lui donna en récompense la bourgeoisie de Boudry. Pouvez-vous, dans les archives de cette ville, trouver trace de cette mission ? »

J'avoue ma surprise, à la lecture de cette dernière version, qui me semblait dépasser les limites de la plaisanterie ; j'avoue aussi l'incrédulité que j'ai nourrie pendant longtemps, et elle était partagée par de bons esprits, sur les droits de cette famille à se donner comme bourgeoise de Boudry, malgré les déclarations qui l'affirment.

Grâce à l'obligeance de M. Marc Schläppi, secrétaire du Conseil communal de Boudry, qui a bien voulu me seconder dans mes recherches, le mystère est expliqué, mais on regrette que les manuels de la bourgeoisie soient si sobres de détails et rédigés avec un laconisme désespérant. On en jugera par les extraits qui suivent :

« 21 avril 1743<sup>1</sup>. — On a reçu le sieur Jean Mara de Cagliari en Sardaigne pour habitant dans ce lieu autant de temps qu'il plaira à la Bourgeoisie en payant le *giete* et obéir aux siens maitres-Bourgeois. »

Que venait faire à Boudry, au milieu du XVIII<sup>me</sup> siècle, ce Jean Mara, natif de l'île de Sardaigne, désigné comme prosélyte ? On en était réduit aux conjectures, jusqu'à la découverte faite par mon collègue, M. le professeur W. Wavre, dans les anciens manuels du Conseil d'Etat, et qu'il a bien voulu me communiquer :

<sup>1</sup> Volume A. II.

« *Du 21 mars 1747.* — Sur la requête de Jean Mara, habitant de Boudry et dessinateur dans la fabrique d'indiennes des sieurs Clerc et Cie, exposant qu'il aurait eu le malheur de perdre, il y a quelques semaines, trois desseins (*sic*) depuis la maison qu'il occupe jusqu'au faubourg, et quoi qu'il ait eu la précaution de faire publier par le *sauthier* une récompense pour la personne qui les aurait trouvés, il supplie le Conseil d'ordonner à M. le Châtelain de Boudry de faire des enquêtes secrètes dans la vue de découvrir l'auteur de ce vol. — Délibéré, il est ordonné à M. Pury, Conseiller d'Etat et Châtelain de Boudry, de faire des enquêtes secrètes, etc. »

Ces lignes sont précieuses, d'abord parce qu'elles établissent nettement la profession de Jean Mara, ensuite parce qu'elles nous renseignent sur son domicile qui devait être dans l'intérieur du bourg de Boudry, lequel était fermé par trois portes : deux dans le haut de la ville, une autre dans le bas, un peu au-dessus du pont sur l'Areuse. S'il eût habité le faubourg au-dessous du pont, comme on l'a dit, publié et admis jusqu'à présent<sup>1</sup>, la rédaction ci-dessus, concernant sa demeure, serait différente. Revenons aux manuels de Boudry, qui ajouteront à cet égard une nouvelle lumière :

« *Du 25 décembre 1745*<sup>2</sup>. — Il s'est passé que le Sieur Mara paiera un écu neuf (6 fr.) aux fourniers du haut, pour le fournage, ou qu'il sortira du lieu. »

La Bourgeoisie n'y allait pas de main morte, payer le fournage ou vider les lieux. Il y avait à Boudry deux fours banaux, l'un dans le faubourg au-dessous du pont, l'autre à Vermondins, attendant à la porte de la ville. C'est de ce dernier qu'il est question. J. Mara habitait donc le haut de la ville, probablement la petite maison contiguë au temple, selon une tradition.

« *Du 11 janvier 1747.* — Il s'est passé que le sieur Mara paiera vingt batz par an pour le fournage où qu'il fasse au four, à ce défaut, on lui fera signifier qu'il ait à sortir de ce lieu incessamment. »

« *Du 27 février 1752.* — Accordé une attestation (certificat) gratis au sieur Mara. »

A cette date, Jean Mara n'était pas bourgeois, puisqu'il payait le *giète* à raison de 6 livres faibles, soit 3 fr. 80 par an, comme les vulgaires

<sup>1</sup> Voir *Musée neuchâtelois*, année 1873, page 265.

<sup>2</sup> Vol. A. 12.

habitants. Il passa de Boudry à Neuchâtel, où il donna des leçons de dessin et pratiqua la médecine. On lui attribua le titre de docteur, ce qu'atteste une note acquittée par le dit Dr Mara, pour soins médicaux, vue par M. Félix Bovet.

Il n'était pas encore bourgeois en 1756, lorsqu'il fit baptiser son fils David à Neuchâtel. Dans le registre des baptêmes, Jean Mara est encore désigné comme originaire de Cagliari, en Sardaigne.

Mais en 1767, le même registre porte : « M. Dardel a baptisé Jean-Pierre né le 23 janvier, fils de M. Jean Marat, *bourgeois de Boudry* et de Mad. Louise Cabrol, native de Genève. »

Que s'est-il passé dans l'intervalle ? Voici ce qu'on lit dans le vol. 13 des manuels de la bourgeoisie de Boudry :

« *Du 3 février 1765.* — Le sieur Mara a prié la Bourgeoisie de le recevoir Bourgeois non-jouissant. Passé pour la première. »

« *Du 3 mars 1765.* — Le sieur Mara s'est présenté pour la seconde. Passé. »

« *Du 21 avril 1765.* — On a reçu le sieur Mara à Bourgeois suivant sa réquisition pour le prix de *quatre cent* livres faibles qu'il a *payé* contant. »

#### COMPTES DE BOURGEOISIE 1765.

« *En recettes.* — De Monsieur Marat pour sa réception à Bourgeois, 400. »

Voilà donc ces insulaires de Cagliari bourgeois de Boudry, pour le prix d'environ 240 fr. ; c'est peu en regard de la responsabilité que de mauvais plaisants s'amuse à faire peser sur les combourgeois de Jean-Paul, le farouche conventionnel, et sur la modeste bourgade des bords de l'Areuse, qui aurait été un nid de révolutionnaires à tous crins et de pourvoyeurs de la guillotine. Il est bon d'éclairer l'opinion publique à cet égard, non seulement chez nous, mais à l'étranger, chaque fois que le nom de J.-P. Marat reparait sur l'horizon de la librairie. Les dates sont positives et nous ne pouvons pas assez les mettre en relief ; Jean-Paul est né le 24 mai 1743, et son père n'est devenu bourgeois de Boudry, non-jouissant, que le 21 avril 1765, donc 22 ans après ; donc J.-P. Marat, qui avait alors 22 ans, n'est pas né bourgeois de Boudry. Où était-il même quand sa famille d'*heimathloses* reçut cette faveur ?

Ainsi tombe la fable de cette fameuse mission à Berlin, dont le succès valut à Jean Mara père, d'après les dires de M. Mara, de Genève,

une récompense que le roi de Prusse, pas plus que le Conseil d'Etat, n'avait le pouvoir d'accorder. Enfin, mon honorable correspondant, le savant docteur et professeur qui se propose d'écrire une étude médico-légale, à coup sûr fort intéressante, n'aura pas la satisfaction, bien douce pour un Français, d'apprendre au monde que le féroce J.-P. Marat, *l'ami du peuple*, est né sujet prussien.

On sait que la famille Marat quitta Neuchâtel à la suite de l'émeute sanglante de 1768, qui coûta la vie à l'avocat-général Gaudot, dont ils étaient probablement les voisins. Les scènes bruyantes et brutales qui se produisirent alors firent une telle impression sur M<sup>me</sup> Marat, qu'elle en tomba malade. La famille se réfugia d'abord momentanément à Boudry, puis à Genève, d'où Jean Marat, le père, adressa au Conseil d'Etat de Neuchâtel une requête pour se plaindre des lettres anonymes, injurieuses et menaçantes dont on accablait sa femme, et demandait enquête et protection. (Voir *Musée neuchâtelois*, 1864, pages 125 et 185.) Dans cette requête, il se dit deux fois *bourgeois de Boudry*.

J'ignore si, dès lors, des membres de la famille Mara, ou Marat, se sont réclamés de la Bourgeoisie de Boudry.

L. FAVRE.

---

## QUELQUES ÉPISODES DES ANNÉES 1813 A 1815

Souvenirs d'un nonagénaire

Les quelques pages qui suivent, lues à la réunion de la Société d'histoire à Travers, y avaient un certain à propos, puisqu'elles mentionnent le passage des Alliés dans ce village. Rédigés sur les notes d'un nonagénaire, feu M. le consul Jacques Grellet, ces fragments ont surtout le mérite de retracer les petits incidents personnels à un témoin d'une époque mémorable.

A ce moment, M. Grellet voyageait pour le compte de ses oncles, MM. Bovet, chefs de la fabrique d'indiennes de Boudry.

« Après la foire de Francfort, de Pâques 1813, je descendis la rive droite du Rhin et visitai les villes où l'on pouvait introduire librement et sans aucun droit d'entrée les marchandises étrangères, tandis que sur la rive gauche, alors en mains françaises, elles étaient prohibées; cette circonstance donna aux marchands de Mayence, Coblenze, Bonn, Cologne, etc., l'idée d'établir sur la rive opposée des magasins où les étoffes pouvaient être vendues à bon marché. On voyait souvent les bourgeois les plus huppés de ces villes franchir la rivière ayant sur eux des habits usés jusqu'à la corde, puis une heure plus tard ils rentraient revêtus de costumes de la dernière élégance. Ils étaient allés se faire habiller sur la rive droite et, abandonnant leurs vieilles nippes, ils rapportaient ainsi leurs achats chez eux, genre de contrebande que l'on ne put jamais empêcher. Ce voyage terminé, je revins à Francfort, où je restai plusieurs semaines.

J'eus pendant ce temps l'occasion de voir passer les troupes françaises que Napoléon avait levées pour refaire son armée après le désastre de Russie. Il ne se passait pas un jour qu'il n'en arrivât à Francfort. Cette ville fut en conséquence surchargée de logements militaires. Je vis un dimanche le maréchal Mortier passer une revue de 25,000 hommes de jeunes gardes et de pupiles de la garde, jeunes gens de 15 à 17 ans pris dans les lycées et autres établissements scolaires. Napoléon faisait alors flèche de tout bois et, pour se procurer de la cavalerie, il décréta la formation de quatre régiments de *garde d'honneur* dont les hommes, désignés par les préfets, étaient obligés de s'équiper à leurs frais et de partir immédiatement. Personne ne pouvait se faire remplacer, et comme l'empire français s'étendait alors de Rome jusqu'en Hollande et à Hambourg, il y avait dans ces régiments des soldats de toutes langues. Le premier détachement de ces troupes choisies passa à Francfort, en route pour l'armée, et les officiers logeant dans le même hôtel que moi, je pus me rendre compte de leur degré d'enthousiasme. Ils maugréaient bien haut d'avoir été ainsi arrachés à leurs affaires et à leurs études et de devoir servir après s'être rachetés, ce qui était le cas pour beaucoup d'entre eux.

Je vis également arriver un détachement de Neuchâtelois du bataillon Berthier (les canaris), pour lequel on avait eu beaucoup de peine à enrôler des recrues pour remplacer les hommes morts en Russie; ils étaient sous la conduite du sergent Favre, fils de l'ancien pasteur du Locle. L'indiscipline commençait à se manifester parmi cette troupe, car nos concitoyens ne voulurent plus être logés à la caserne et exigè-

rent des billets de logement chez le bourgeois. Il fallut en passer par où ils voulurent. Ils devaient se mettre en marche le lendemain matin à 5 heures, et je décidai avec mon ami F. de P., qui se trouvait aussi à Francfort, d'aller assister à leur départ. Mais les canaris étant arrivés au rendez-vous à la débandade et pris de vin pour la plupart, ils ne purent partir que plusieurs heures plus tard. D'autres accidents de ce genre étant survenus en route, ils atteignirent, heureusement pour eux, trop tard Leipzig pour prendre part à la bataille. Je venais de quitter Francfort, lorsque la nouvelle de ce grand événement y parvint, ce que je regrettai vivement, car la retraite de l'armée battue et poursuivie aurait été un spectacle fort intéressant. En voyant Napoléon passer à Francfort, quinze jours auparavant, dans son carrosse de voyage, je ne me doutais pas qu'il serait, si peu de temps après, au nombre des fuyards.

Rentré à Boudry en attendant que les nuages qui s'amoncelaient à l'horizon par suite de cette bataille fussent dissipés, j'en repartis en novembre de la même année en cabriolet trainé par un excellent cheval et porteur d'un passeport du prince Berthier.

A Augsbourg, où je fis quelque séjour, je rencontrai un compatriote, Paul D. P., alors proposant, qui, en revenant de Berlin, s'était arrêté à Leipzig pour y soigner les fiévreux militaires, dont les hôpitaux étaient remplis. Pendant que nous soupions ensemble, il arriva à l'hôtel une douzaine de gardes d'honneur français, de ceux dont j'ai déjà parlé plus haut. Après la bataille de Leipzig, les vainqueurs n'avaient gardé comme prisonniers de guerre que les vrais Français, en rendant la liberté à ceux qui ne l'avaient été que temporairement. De ce nombre étaient les jeunes gens hollandais et italiens avec lesquels je soupais, et ayant encore la bourse bien garnie, ils regagnèrent joyeusement leurs foyers.

Le lendemain après midi, je partis pour Donauwörth, espérant pouvoir faire quelques lieues par un soleil magnifique, malgré la neige qui couvrait la contrée. Après avoir voyagé sans encombre pendant une heure, je vis briller quelque chose dans le lointain. C'était un escadron de cuirassiers autrichiens. Comme il n'avait été frayé qu'un passage étroit pour une voiture, je craignais de m'embourber dans la neige avec mon équipage; mais, à ma grande satisfaction et à ma surprise, les Autrichiens me laissèrent la route libre, entrant eux-mêmes dans la neige. Une ferme que l'on m'avait indiquée pour y loger et que j'atteignis à la nuit, était bondée de soldats et de chevaux autrichiens, de sorte que je dus me résigner à me rendre, par une nuit déjà sombre, à



une autre ferme, éloignée d'une grande lieue. Je la trouvai aussi remplie que la première. Le propriétaire m'offrit cependant de me loger, si je voulais me contenter d'une chambre en compagnie d'un major autrichien. J'acceptai naturellement, et nous fîmes bon ménage ensemble. En arrivant le lendemain à Donauwörth, je rencontrai sur le pont un régiment d'infanterie autrichienne qui n'avait pas, comme c'était de rigueur alors chez les troupes d'autres nations, ses tambours en tête, mais bien au milieu de la colonne, usage qui est adopté aujourd'hui par les troupes fédérales.

Les corps autrichiens étaient suivis d'énormes convois de bœufs amenés de Hongrie, que l'on abattait en route pour la nourriture des soldats. Cela allait bien pendant quelques jours, mais ces pauvres bêtes, fatiguées par la marche dans la neige et mal nourries, tombaient pour ne plus se relever, et toutes succombèrent. Il faisait heureusement froid, de sorte qu'il n'y eut pas d'épidémie, comme c'eût été le cas dans une autre saison, mais rien n'était plus repoussant que de cheminer pendant des journées sur des routes bordées des deux côtés de ces cadavres sur lesquels s'acharnaient les chiens et les corbeaux.

.....

A Nuremberg, où j'arrivais quelques jours plus tard, j'appris le passage du Rhin par les troupes alliées, le 25 décembre 1813. Un corps de 100,000 Autrichiens arriva aux portes de Bâle, qui devait être protégée par les quelques bataillons suisses réunis sur ce point, mais à la vue d'une pareille avalanche de troupes, la résistance fut jugée vaine.

L'armée envahissante entra en Suisse sous le commandement du landgraf de Hesse-Hombourg et du général Bubna. Celui-ci marcha directement sur Genève, où il fut reçu avec enthousiasme, tandis que le premier prit la route de Neuchâtel et des environs. Ses troupes s'y attardèrent plusieurs jours, se conduisant non en amis, mais en conquérants, et leurs exigences n'ont laissé que de mauvais souvenirs. La charge était d'autant plus lourde pour notre pays, qu'il fallut nourrir non seulement les hommes, mais un nombre très grand de chevaux, pour lesquels on dut construire en hâte des baraques en plusieurs endroits, entre autres aux Esserts de Boudry.

Le landgraf de Hesse prit la route du Val-de-Travers et logea à la cure de Travers chez ma sœur de Perrot. Il était de si haute taille, qu'il fut impossible de lui trouver un lit assez long; on dut le coucher sur deux matelas par terre. Il prit la chose en homme habitué à pareille mésaventure.

Parmi la cavalerie autrichienne se trouvaient beaucoup de Hongrois; on logeait généralement les officiers chez les pasteurs. De part et d'autre on parlait peu l'allemand; mais presque tous savaient le latin, de sorte que la conversation se faisait dans cette langue; on se gênait de se tutoyer comme l'aurait exigé le latin, et l'on s'abordait en traduisant « monsieur » par *vostra dominatio*.

\* \* \*

En janvier 1815, devant me rendre de Cassel à Elberfeld, je ne trouvai à Paderborn pas d'occasion de continuer mon voyage. Je dus recourir à la voie de la poste très coûteuse, car pour faire un trajet de huit lieues je dus payer cent francs, ayant été obligé d'atteler quatre chevaux à la voiture: toute la contrée à plusieurs lieues à la ronde était inondée et la route couverte de un à deux pieds d'eau qui entraînait dans la voiture et m'obligeait, pour me tenir au sec, à me dresser sur les bancs. J'avais heureusement un postillon intelligent qui me rendit à bon port, à Hamm. Ici on trouvait de bonnes routes, mais par contre des moyens de transport bien primitifs. En quittant ces contrées, les Français les avaient laissées sans organisation postale; les Prussiens y pourvurent provisoirement au moyen de grandes corbeilles fixées sur des chars, qui transportaient voyageurs et dépêches exposés à toutes les injures du temps et au cahotement du véhicule, au fond duquel on mettait de la paille pour s'asseoir ou se coucher, selon que les voyageurs étaient plus ou moins nombreux. Les matelats à ressorts n'étaient pas connus alors! Cette triste organisation ne fut pas de longue durée, assez cependant pour me fournir l'occasion d'en goûter toutes les douceurs.

On se promettait de bons résultats des foires de Francfort et de Leipzig dont la date approchait, tandis que Napoléon était à l'île d'Elbe et que le congrès siégeant à Vienne refaisait la carte d'Europe. La confiance reprenait, partout on renaissait!

Cette période de paix et d'espérance ne devait pas se prolonger, et une partie des troupes alliées qui quittaient déjà la France durent bientôt faire volte-face pour y rentrer à la suite du débarquement de Napoléon à Fréjus.

Après Waterloo, de nouvelles avalanches de troupes entrèrent en France; chacun voulait être soldat.

La Suisse dut aussi fournir son contingent à cette occupation de la France, et elle leva 40,000 hommes sous les ordres du général Bachmann. Les cantons suisses, dont les milices étaient plus ou moins bien

organisées, s'exécutèrent sans peine, tandis qu'à Neuchâtel le régime français avait tout désorganisé. Les deux bataillons que nous dûmes fournir furent levés par le sort parmi les jeunes gens non mariés. Ils furent équipés à la hâte et le temps manquant pour faire mieux, on se borna à leur donner comme coiffure des chapeaux ronds noirs, munis d'une chenille en laine de même couleur. En mon absence, mon père dut tirer au sort pour moi. Il prit un mauvais numéro, ce qui l'obligea à se mettre en quête d'un remplaçant, qu'il trouva facilement dans la personne d'un ancien soldat du bataillon Berthier. Il fallut l'équiper en plein et lui payer 3 francs par jour en sus de sa solde de sergent-major. J'étais par ce remplaçant le plus bel homme de la compagnie. Cet ancien canari aurait bien aimé rester longtemps sous les armes à ces conditions. Son désir fut en partie réalisé; après le licenciement des troupes suisses, un bataillon, dont la compagnie de mon remplaçant faisait partie, fut conservé sur pied encore pendant quelque temps à Genève.

L'occupation de la France, qui devait durer cinq ans, avait, au congrès d'Aix-la-Chapelle, été réduite à trois ans. Elle cessa le 18 décembre 1818, jour auquel mes affaires m'appelant de Bruxelles en Suisse, je passais la frontière belge et entrais dans la forteresse française de Givet au moment où les derniers Russes sur territoire français la quittaient à la grande joie des habitants, joie partagée du reste par ceux qui reprenaient le chemin de leur patrie après une longue absence pleine de vicissitudes. »

Jean GRELLET.

# MÉMOIRES DE FRANÇOIS BERTHOUD

(Suite et fin — Voir la livraison de novembre 1891, page 273)

## TROISIÈME EXTRAIT

### RETOUR DE NEUCHÂTEL A BORDEAUX

Nous reçûmes à cette époque de si mauvaises nouvelles de la santé de mon oncle Pierre, qui était resté à Bordeaux, que je crus devoir ne pas hésiter un seul instant et déclarai vouloir partir tout de suite pour aller le rejoindre, quoi qu'il pût m'arriver.

Mon père n'approuvait pas sans restrictions mon trop beau dévouement, mais j'y étais incité par toute la famille Perrelet, et il ne voulut pas paraître opposé aux désirs de la famille de sa femme; il se borna à me faire quelques justes objections bien mesurées dans nos tête à tête, et voyant que j'étais parfaitement résolu, il me dit qu'il me laissait faire malgré les craintes que lui suggérait sa prévision un peu plus grande qu'il devait à son âge et à sa vieille expérience. Sa sollicitude paternelle se borna à me charger de papiers de sûreté de toutes les espèces : lettres de bourgeoisie, certificats du magistrat, collationnés et visés par M. Barthelemy, ambassadeur de France en Suisse, un passeport tout spécial, rien ne manqua.

La France était encore sous toute la sévérité de la loi du maximum, on n'y voyait que des assignats, l'or et l'argent y étaient proscrits, et je me trouvais par conséquent obligé d'acheter des assignats en Suisse pour payer mes frais de voyage de Pontarlier à Bordeaux. On me prévint que l'ordre avait été donné à la frontière d'examiner avec soin tous les assignats venant de la Suisse, parce qu'on y en fabriquait beaucoup de faux, et j'eus la sage précaution de me faire donner des bordereaux très détaillés, par séries et numéros, de ceux que j'achetai de deux maisons de Neuchâtel, MM. Guillebert frères, et M. Antoine Fornachon, banquier.

Après avoir pris congé de toute ma famille, je partis le 4 juin 1794 avec le courrier de Neuchâtel à Pontarlier, nommé M. Charles Jeanrenaud, et j'arrivai dans la matinée du lendemain au bureau des Verrières de Joux, premier bureau français où l'on visita avec une sévérité révoltante tous mes effets. Pendant que des employés inférieurs s'occupaient de cette besogne, le chef de bureau parut, et selon la leçon qu'on m'avait faite je lui présentai moi-même mon portefeuille en le priant de vérifier mes assignats, parce que ne les connaissant pas, dis-je, et ayant été obligé de m'en procurer en Suisse pour voyager en France, je serais bien aise d'être assuré qu'il n'y en avait pas de faux. Il se mit à les examiner en commençant par les plus grands qui tous étaient bons, puis il déclara qu'un assignat de 250 francs lui était suspect, ensuite il en trouva un de 100 francs faux, un de 50 francs faux, puis deux de 25 francs faux, et il prit un ton très important en déclarant sept assignats de 5 francs faux aussi. Alors il me dit que cette affaire avait tous les caractères d'une introduction de faux assignats, qu'il était obligé d'en dresser procès-verbal, et de me renvoyer, moi et mes assignats, par devant le Tribunal du jury de Pontarlier. Je protestai de mon innocence, je lui dis toutes mes bonnes raisons. M. Charles Jeanrenaud fut obligé de continuer son chemin en emportant mes effets à Pontarlier, et je restai à ce maudit bureau où l'on se mit à faire un procès-verbal de mon arrestation avec mes assignats suspects et faux. Pendant que l'on dressait ce procès-verbal, une chaise de poste venant de l'intérieur pour se rendre en Suisse s'arrêta à la porte, et il en descendit un de nos parents, fort éloigné à la vérité, c'était un M. Ladame, négociant à Amiens, qui comme tant d'autres Suisses allait chercher quelques moments de repos dans sa patrie. Il me reconnut; je lui dis ce qui m'arrivait; il plaida encore sans succès ma cause auprès de ce chef de bureau inflexible, et voyant que je ne pouvais pas éviter d'être conduit comme coupable ou au moins comme suspect à Pontarlier, il me donna une lettre de recommandation pour M. Pion l'aîné, commissaire de roulage à Pontarlier, et se chargea d'une lettre de moi pour mon père, que je priais à tout événement de me faire réclamer par le gouvernement suisse.

Tout cela se passait sous les yeux de M. le chef de bureau, qui aurait pourtant pu finir par se convaincre par là que je n'étais pas un introducteur de faux assignats, muni d'un passeport parfaitement en règle, visé par l'ambassadeur français en Suisse, et chargé de 2 à 3,000 francs d'assignats reconnus bons, uniquement pour en introduire pour 235 francs de faux, et un de 250 francs de suspect. Mais il fut

inébranlable dans sa résolution. J'obtins cependant qu'il déclarât dans son procès-verbal que je lui avais présenté mon portefeuille de mon propre mouvement, avec prière d'en vérifier les assignats.

Toutes les formalités étant remplies, il m'expédia pour Pontarlier à pied, avec deux gendarmes à pied aussi, porteurs du procès-verbal et responsables de ma personne. Cet inflexible chef de bureau était M. Magnière, que l'on a vu parvenir depuis lors aux places les plus importantes de la douane et y faire une fortune scandaleuse.

Ayant besoin de prendre quelque chose en route, je fis boire un coup à mes gendarmes, et je m'aperçus très bien qu'ils me laissaient une liberté qui me fut suspecte et dont je crus ne pas devoir essayer d'abuser, parce que ce serait donner une terrible prévention contre ma parfaite innocence, et que je ne voulais pas perdre mes assignats et mes effets.

En arrivant à Pontarlier ils consentirent à m'accompagner avant tout chez M. Pion l'ainé, auquel j'étais recommandé par M. Ladame.

M. Pion, homme de 50 à 55 ans, épousa dès le premier instant ma cause avec une chaleur qui m'enchantait, me dit connaître ma famille de réputation, et plus particulièrement les deux maisons desquelles j'avais acheté mes assignats, et dont les signatures lui étaient parfaitement connues; mais il ajouta que j'arrivais dans un bien mauvais moment, que le jury se trouvait composé d'hommes violents qui ne cherchaient que plaies et bosses; ils venaient de faire condamner quelques jours auparavant un pauvre malheureux pour un cas tout semblable au mien, et qui dans ce moment était enfermé dans le même cachot que deux assassins, en attendant qu'il fût transféré à Besançon pour y être guillotiné. Puis il ajouta que ce serait gagner beaucoup que d'obtenir un délai de deux ou trois jours, parce que le surlendemain, les juges actuels devaient être remplacés par une nouvelle série de jurés, de la justice desquels on pouvait mieux attendre. Après avoir réfléchi un moment et m'avoir invité, dans un petit entretien à part quoique sans sortir de dessous les yeux de mes gendarmes, et d'un ton fait pour inspirer la plus grande confiance, de lui dire sans la moindre crainte et uniquement pour sa direction, afin qu'il pût m'être véritablement utile quoi qu'il en soit, si en effet mes intentions étaient irréprochables, ou si j'avais la faiblesse de me livrer à un pas bien dangereux pour de si petits bénéfices? sur ma réponse, il prit son chapeau et vint avec moi chez l'accusateur public, où les gendarmes devaient me conduire, et il s'empressa de lui expliquer lui-même tout ce qui m'était arrivé, en

ajoutant d'un ton plein d'assurance qu'il connaissait très intimement ma famille, qu'il répondait de moi et de mon innocence, corps pour corps, qu'il allait faire venir de Neuchâtel toutes les déclarations du magistrat que l'on pouvait désirer, et que, comme cela demandait deux ou trois jours, ne voulant pas que je passasse ce temps dans une affreuse prison, il demandait à me garder chez lui, sous l'obligation qu'il offrait de contracter de me représenter chaque fois qu'on le voudrait.

L'accusateur public lui fit diverses objections, lut et relut le procès-verbal, m'interrogea, dit à M. Pion de prendre garde de se compromettre pour un jeune homme qui peut-être le trompait, nous déclara que cette affaire devait être vidée pendant la session actuelle, et nous accorda comme faveur extrême que M. Pion me conduirait chez lui, pour me reproduire le lendemain, à condition qu'il en signerait l'engagement avec son beau-frère.

M. Pion fut chercher lui-même son beau-frère pendant que le greffier dressait l'acte de responsabilité demandé, l'amena, le fit signer, le signa lui-même, et me prenant sous le bras m'emmena dans sa maison qui est à une portée de fusil de la ville du côté d'Ornans.

Je ne savais comment lui témoigner ma gratitude, les paroles me manquaient, et mes larmes de reconnaissance lui dirent ce que ma bouche ne pouvait exprimer.

En entrant chez lui, il appela ses deux filles qui étaient deux jeunes demoiselles de 20 à 23 ans, leur dit qu'il venait d'engager sa tête pour moi, leur recommanda de me bien garder, et d'avoir bien soin de moi; puis, se tournant de mon côté, il ajouta d'un ton charmant: « J'espère que vous ne vous plaindrez pas des geôlières que je vous donne, celui de la prison ne les vaut pas! Vous voyez, jeune homme, combien je me fie à votre sincérité, n'allez pas me compromettre et chercher à vous évader, vous exposeriez les têtes de deux pères de famille qui sont plus importantes que celle d'un jeune homme de 19 ans comme vous. » — J'étais incapable de lui répondre un seul mot, je sautai à son cou, je l'embrassai; il vit couler de nouveau mes larmes, c'était lui en dire assez.

Il sortit pour s'occuper de mon affaire, et je restai seul avec ses deux filles, auxquelles je demandais avec insistance de me dire en quoi je pouvais avoir mérité tant de bonté, tant d'empressement de la part de leur excellent père.

« Oh! me répondirent-elles, notre père est comme cela, il a lu dans vos yeux votre innocence, et la sincérité de vos réponses; il n'en

faut pas davantage pour qu'il fasse tout ce qui pourrait dépendre de lui pour vous tirer du mauvais pas dans lequel vous vous trouvez engagé, » et elles s'étendirent longuement sur toutes les belles qualités de son cœur; en me disant cependant qu'il n'en ferait pas autant pour tout le monde, qu'il sait être prudent dans ces temps difficiles, mais qu'il fallait que je l'eusse bien intéressé.

Elles me questionnèrent, et je leur parlai de moi, de ma famille, des causes de mon voyage, avec les plus grands détails, pour qu'elles puissent bien rendre compte à leur père de tout ce qui concernait son protégé.

Le lendemain, la chambre de mise en accusation s'assembla, j'y fus appelé, et M. Pion vint m'y livrer. Placé sur le banc des prévenus, le président m'interrogea avec un ton fait pour m'anéantir. Il me retourna si bien en tous sens qu'il finit par m'effrayer, et lorsque l'accusateur public, me traitant presque comme un criminel convaincu, me dit avec aigreur: « Tu vois bien, petit misérable, voilà tes faux assignats, eh bien! ils portent eux-mêmes ta condamnation, tiens, lis: *la loi punit de mort le contrefacteur*, et il y a une loi qui assimile l'introducteur au contrefacteur; ainsi ton affaire est faite. »

Je me crus tellement perdu, que je sentais mes larmes inonder mon visage malgré tous mes efforts pour faire bonne contenance.

Lorsque M. Pion, qui s'était fait agréer comme mon défenseur officieux, fit remarquer au Tribunal qu'il n'y avait aucune apparence que je me fusse pourvu de tous les papiers de sûreté dont j'étais porteur, d'un passeport, visé par l'ambassadeur de France, dont la destination était Bordeaux, et de 2 à 3,000 francs d'assignats reconnus bons, pour en introduire la faible somme de 235 francs de faux; il fut repris par l'accusateur public qui déclara celui de 250 francs aussi faux que les autres. — « Eh bien! reprit M. Pion, pour en introduire pour la faible somme de 485 francs mon argument n'en demeure pas moins. »

L'accusateur public me traita de petit polisson envoyé en avant pour « tâter la...? » ce sont ses expressions. Enfin après une heure et demie de débats, le Tribunal entra en délibération et au bout d'une bonne demi heure je vis entrer M. le président et le juge, mais j'étais si interdit par mon émotion et par ma crainte, lorsque le président prononça le jugement qui me renvoyait de la plainte, approuvait la saisie des assignats déclarés faux, et ordonnait que les autres me fussent rendus avec mon portefeuille, que si M. Pion n'était pas venu me féliciter, je n'aurais pas su si j'étais condamné ou acquitté.



Grâce à l'influence de M. Pion, les formalités relatives à la restitution de mes papiers, de mon portefeuille, et de mes assignats bons, furent faites de suite par le greffier, et en sortant du Tribunal, M. Pion me dit : « A présent, mon jeune ami, il faut partir le plus tôt possible ; vous voilà libre, il faut en profiter ; allez de ce pas chez Gloriat réclamer vos effets et vous assurer d'un char-à-banc pour Besançon, je me charge de faire lever le jugement que j'enverrai à votre père, et de toutes les formalités qui peuvent encore rester à remplir. »

Je fus au Lion d'or chez Gloriat où je trouvai mes effets, mais on ne voulut me donner un char-à-banc que pour le lendemain matin, et comme j'y trouvai encore M. Charles Jeanrenaud qui m'assura, ainsi que Gloriat, que tout était fini, que je n'avais plus rien à craindre et que je pouvais coucher sans danger encore cette nuit à Pontarlier, j'arrêtai mon char-à-banc pour le lendemain matin à la pointe du jour, et je courus chez M<sup>lles</sup> Pion, pour leur faire part de mon bonheur, les remercier de leur intérêt et de toutes leurs bontés, et avec l'intention d'inviter leur aimable père à venir souper avec moi, sous prétexte que j'étais bien aise de trouver l'occasion de témoigner aussi ma reconnaissance à M. Charles Jeanrenaud en l'invitant à souper avec nous, s'il voulait bien le permettre.

J'attendis longtemps M. Pion, et quand il rentra, il refusa tout net de venir souper avec moi ; mais il me retint à souper avec mes geôlières et me reconduisit le soir chez moi, où il me souhaita un bon voyage, au milieu de toutes mes démonstrations de la plus sincère reconnaissance. J'écrivis à mon père assez longuement, je me couchai un moment et je partis avec le jour.

Quelques jours après arriva à Pontarlier un de mes cousins qui y connaissait un homme influent, et qui avait eu la complaisance de se charger d'une réclamation en forme, faite par le magistrat et le Gouverneur de Neuchâtel, et appuyée par M. Barthelemy, ambassadeur de France, dont on avait été obligé d'aller chercher la signature à Baden, dans le canton d'Argovie, où il faisait sa résidence dans ce temps-là, ce qui avait retardé l'arrivée de cette pièce, qui devint inutile, puisque j'étais acquitté et parti.

N'ayant eu que le temps de faire viser mon passeport à Besançon et de me mettre dans la diligence, c'est de Paris que j'écrivis à M. Pion l'aîné, et je n'ai pas besoin de dire ce que contenait ma lettre.

Depuis lors, mon père m'en a donné des nouvelles, il avait eu le plaisir de voir cet homme si obligeant à Neuchâtel, mais le bonheur

de le revoir ne m'a pas été réservé. Ce n'est qu'en 1802 que je suis repassé pour la première fois à Pontarlier, et M. Pion ne vivait plus depuis plusieurs années, une de mes aimables geôlières avait suivi son père au tombeau, et l'autre, mariée et mère de famille était absente; ce sont de ces circonstances qui ne semblent faites que pour moi! Mais si les âmes de ceux qui ont quitté ce séjour de misères peuvent lire dans nos cœurs, oh! combien l'âme angélique de cet excellent homme doit être contente de toute la vivacité des souvenirs et de la reconnaissance dont mon cœur est tout plein.

J'arrivai à Paris sans autres accidents, et je fus obligé d'y attendre fort longtemps une place dans la diligence de Bordeaux. J'y vis de nouveau MM. Ch. Rougemont et Pury qui m'accueillirent comme la première fois. Le règne de la Terreur était dans sa plus grande activité. Je pus voir la Convention nationale présidée par Robespierre, toujours poudré et bien mis, au milieu de ses collègues aussi sales ou plus sales encore que la première fois que je les avais vus. Il avait été traîné en triomphe sur un grand char attelé de douze bœufs, et chargé de toutes les actrices de l'Opéra costumées en Cérès, en Junon et en déesses de la Liberté, le premier Prairial, jour de la fête de l'Être suprême, environ une vingtaine de jours avant mon arrivée à Paris, et ce char magnifique était exposé aux regards des curieux dans le jardin des Tuileries, où je le vis.

Depuis mon précédent voyage on avait élevé au milieu de la place du Carousel un monument à Marat; c'était une espèce de temple qui ne ressemblait pas mal à un grand piédestal vide dans son centre, avec quatre guichets laissant voir l'intérieur qui figurait la chambre de Marat, avec sa chaise de paille, sa mauvaise table de sapin, son écritoire, sa plume et son papier; et à l'extérieur on lisait des inscriptions telles que celles-ci :

« A Marat, l'Ami du Peuple! »  
ou bien :

« Du fond de son noir souterrain, il fait trembler les tyrans! »  
et autres semblables.

C'était le moment où la guillotine abattait le plus de têtes. On se demandait : « Combien y en a-t-il aujourd'hui? — Quarante! — Quoi! pas davantage? » et l'étonnement de ce jour était justifié par le nombre du lendemain qui allait souvent à soixante ou quatre-vingts.

Il faut avoir vu ces choses-là, il faut avoir vécu dans ce temps-là pour s'en faire une idée.

J'avais eu soin de retenir une place dans la diligence de Bordeaux le jour même de mon arrivée à Paris, mais toutes s'étaient trouvées prises jusqu'au départ du 25 juin. Ce jour tant attendu étant enfin arrivé, je me plaçai dans cette maudite voiture, tout triste et tout inquiet de l'état dans lequel j'allais trouver mon oncle, et même dans la plus grande crainte de ne le trouver peut-être plus en vie, car j'étais sans nouvelles de lui, depuis celles qui avaient motivé mon départ de Neuchâtel.

La diligence était censée mettre, dans ce temps-là, huit jours pour faire la route de Paris à Bordeaux, où nous aurions dû par conséquent arriver le 3 juillet; mais, du moment que nous eûmes passé Orléans, les chevaux commencèrent à nous manquer presque à chaque relais, les commissaires du gouvernement venant de les enlever par réquisition sur toute la route. Nous fûmes quelquefois obligés d'attendre que ceux qui nous avaient amenés jusqu'au relais où nous trouvions l'écurie vide se fussent reposés pour nous conduire au relai suivant; d'autres fois on nous faisait attendre jusqu'à ce que l'on ait pu se procurer quelques chevaux de paysans pour compléter notre attelage, et entre Tours et Poitiers il n'y avait plus de chevaux, même chez les paysans, et l'on fut réduit à faire traîner la diligence par des bœufs, et même par des vaches que l'on allait chercher au pâturage quand nous étions arrivés. Aussi mîmes-nous seize jours et presque autant de nuits pour faire cette route, et je laisse à penser combien je fis de mauvais sang pendant ce malheureux voyage, et combien j'eus le temps de me brûler la bile à force d'inquiétudes. La moindre de nos tribulations fut toutes nos exhibitions de passeport, tous les visas dont on les surchargea et toutes les vérifications que l'on en fit.

Enfin j'arrivai à Bordeaux le 10 juillet, et je trouvais mon oncle beaucoup mieux que je ne m'y étais attendu; mais j'avais éprouvé tant de vexations de toute espèce pendant ce voyage de 37 jours, que quelques jours après mon arrivée, je fus retenu dans mon lit par une grosse fièvre, et que je fus pendant dix jours dans un délire continuel, battant la campagne sans interruption et donnant des craintes très grandes pour ma vie à toutes les personnes qui m'entouraient et au médecin qui me soignait.

Le délire ayant enfin cédé à un traitement rafraîchissant, une des premières nouvelles que je pus apprendre dans mon lit fut la chute de Robespierre; elle changeait entièrement la face des choses, et entraîna celle d'un nommé La Combe, qui présidait le tribunal révolutionnaire

de Bordeaux, et y faisait guillotiner cinq à six personnes par jour à l'instar de celui de Paris.

Ma convalescence ne fut pas longue; j'étais très robuste, il avait fallu de grandes fatigues, la commotion que m'avait causée mon arrestation à Pontarlier, mon impatience et mes inquiétudes pendant cet affreux voyage fait dans la saison la plus chaude de l'année, et sous un soleil brûlant, pour me causer cette maladie qui fut très violente, mais de courte durée, et dont je me remis très promptement.

## Intérieur à Travers

(AVEC PLANCHE)

Dans un roman neuchâtelois qui vient de paraître, *Madame l'Ancienne*, notre collaborateur, M. Oscar Huguenin, décrit ainsi un vieil intérieur neuchâtelois en hiver :

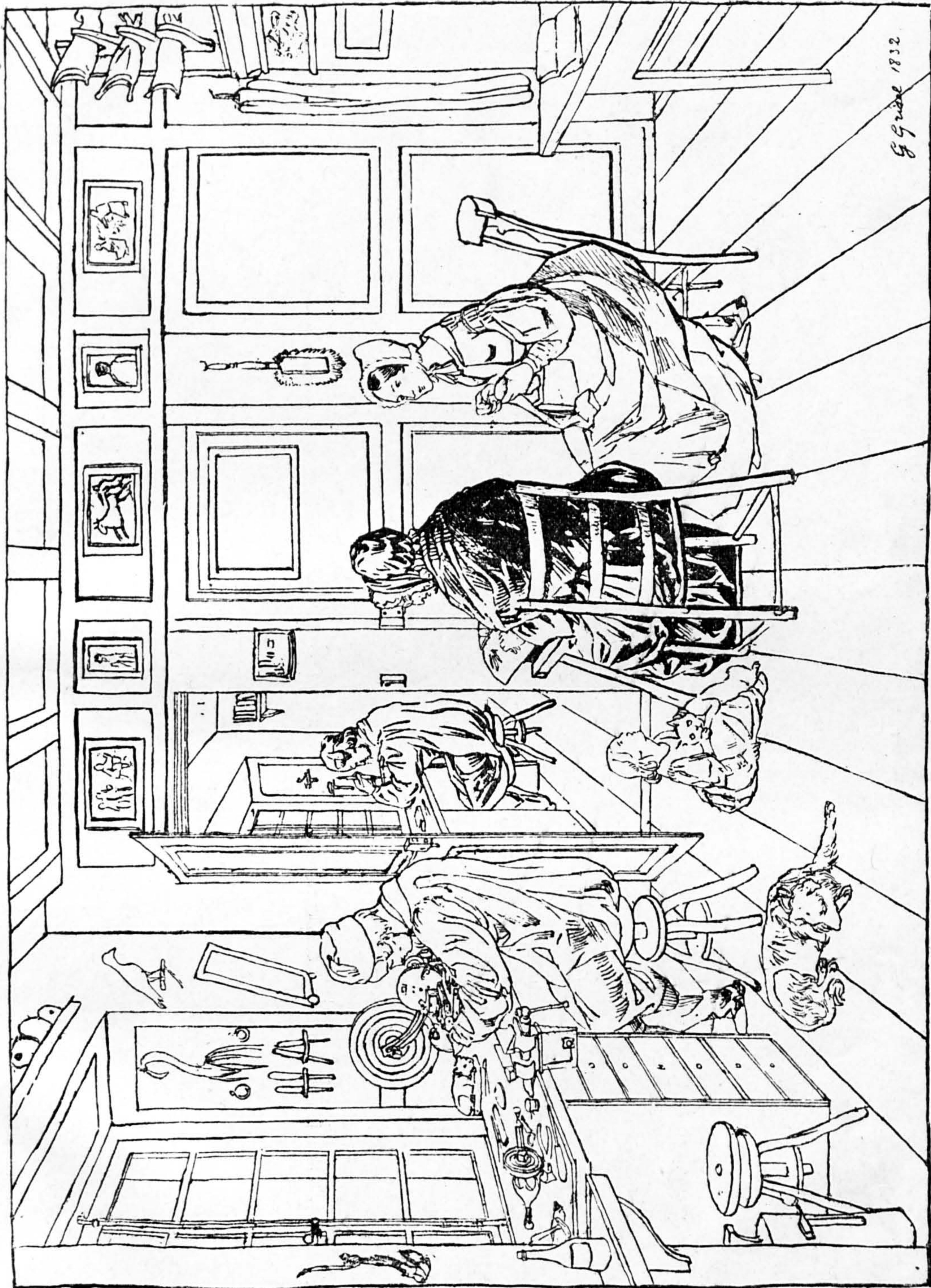
« Les laboureurs sont devenus horlogers. L'établi plus ou moins délaissé dans les courts mois de la saison, a repris ses droits : plus de mouchoir à carreaux ou de tablier jeté sur les outils pour les préserver de la poussière ! Ils s'alignent brillants les uns à côté des autres, sur l'établi, ou suspendus dans l'embrasure de la fenêtre; ils ont repris vie entre les mains du montagnard, qui, gaîment, a troqué ses occupations du dehors contre le travail sédentaire, lucratif et plus délicat que lui a procuré pour la mauvaise saison le génie de son compatriote Richard.

« La femme, la fille, à son coussin à dentelles ou à son rouet, complète ce paisible et heureux tableau d'intérieur. Tableau d'autrefois, qu'on nous permettra bien de regretter parmi tant de choses, belles et bonnes, que le temps a modifiées ou fait disparaître... »

C'est une scène analogue qu'avait fixée, en 1832, le crayon de Georges Grisel, alors à ses débuts. Nous sommes, non point à la Sagne, mais à Travers; et la reproduction de ce joli dessin nous paraît d'autant plus à propos, qu'un de nos articles est précisément consacré à raconter l'histoire de Travers. C'est comme une page de ce passé que nous mettons sous les yeux du lecteur.

L'établi d'horloger neuchâtelois dessiné par Grisel n'est pas le seul document de ce genre qu'il ait laissé : son parent, M. Gustave Jeanneret, qui a bien voulu le reproduire pour nous, en possède d'autres encore, et il existe sans doute dans notre pays nombre de pages analogues, qui auraient leur place tout indiquée dans le *Musée neuchâtelois*. Nous serons très reconnaissants envers ceux qui voudront bien nous faire part de dessins ayant trait à la vie d'autrefois.

Philippe GODET.



INTÉRIEUR A TRAVERS

Par Gustave Jeanneret, d'après un dessin de G. Grise

TYP. H. WOLFRATH & C<sup>ie</sup>, NEUCHÂTEL

# TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXVIII<sup>me</sup> (ANNÉE 1891)

|                                                                                            | Pages                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| A nos lecteurs. Dr A. Châtelain . . . . .                                                  | 5                                        |
| Célestin Nicolet, 1803-1871 (suite). L. Favre . . . . .                                    | 7, 40                                    |
| Souvenirs d'un jeune Zuricois (1806). V. Humbert . . . . .                                 | 15                                       |
| Les exécuteurs des hautes œuvres, à Neuchâtel (suite). M. Tripet . . . . .                 | 22, 51, 61                               |
| Odyssée d'un vieux bahut. A. Godet . . . . .                                               | 29                                       |
| La maison d'Erasmus. A. Bachelin . . . . .                                                 | 33, 70, 97, 124, 157, 180, 219, 253, 281 |
| Anne de Neuchâtel-Vaumarcus. O. Huguenin . . . . .                                         | 56                                       |
| Partage de la « dépouille » de l'église de Saint-Martin. Ch. Châtelain . . . . .           | 57                                       |
| Une coupe de 1609. J. Grellet . . . . .                                                    | 79                                       |
| Un diplomate neuchâtelois au XVIII <sup>me</sup> siècle : S. de Pury. V. Humbert . . . . . | 81, 105<br>145, 174, 202                 |
| Médailles scolaires et tiolons du Collège de Neuchâtel. A. Godet . . . . .                 | 89                                       |
| L'ex-auberge du Cerf, à Saint-Aubin. O. Huguenin . . . . .                                 | 103                                      |
| Le Val-de-Travers et la prohibition des vins étrangers. J. Grellet . . . . .               | 116                                      |
| Fritz Berthoud. J. Courvoisier . . . . .                                                   | 137, 167, 193, 242                       |
| Un règlement de police en 1764. O. Huguenin . . . . .                                      | 154                                      |
| La poudrerie du Champ-du-Moulin. A. Dubois . . . . .                                       | 165                                      |
| Musique du bataillon de la Chaux-de-Fonds (1789) . . . . .                                 | 188                                      |
| La coupe de M <sup>me</sup> de Nemours (1699). W. Wavre . . . . .                          | 189                                      |
| Mémoires de François Berthoud. Dr Châtelain . . . . .                                      | 210, 273, 306                            |
| Figures d'Abram Girardet. O. Huguenin . . . . .                                            | 236                                      |
| Fête de Travers. Philippe Godet . . . . .                                                  | 237                                      |
| Réunion de la Société cantonale d'histoire à Travers . . . . .                             | 240                                      |
| Société d'histoire (section de Neuchâtel). Compte-rendu . . . . .                          | 251                                      |
| Décorations scolaires. A. Godet . . . . .                                                  | 262                                      |
| Abram Borel-Jaquet, horloger. A. Godet . . . . .                                           | 263                                      |
| Discours du président, à la fête de Travers. Léon Juillerat . . . . .                      | 265, 289                                 |
| La femme de Girard de Neuchâtel, XIV <sup>me</sup> siècle. J. Grellet . . . . .            | 278                                      |
| J.-P. Marat, « l'Ami du peuple », était-il bourgeois de Boudry? L. Favre . . . . .         | 295                                      |
| Quelques épisodes des années 1813 à 1815. J. Grellet . . . . .                             | 300                                      |
| Intérieur à Travers. Philippe Godet . . . . .                                              | 314                                      |

## PLANCHES

|                                                                                 | Pages |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Célestin Nicolet . . . . .                                                      | 6     |
| Anne de Neuchâtel, par O. Huguenin . . . . .                                    | 57    |
| Une coupe de 1609 . . . . .                                                     | 81    |
| Médailles scolaires du Collège de Neuchâtel, par A. Godet . . . . .             | 97    |
| L'ex-auberge du Cerf à Saint-Aubin, par O. Huguenin . . . . .                   | 104   |
| Samuel Puri, chevalier, conseiller d'Etat (XVII <sup>me</sup> siècle) . . . . . | 105   |
| Fritz Berthoud, par Ed. Jeanmaire . . . . .                                     | 136   |
| Eprouvette pour essayer la poudre. O. Huguenin d'après A. Vouga . . . . .       | 164   |
| Coupe de M <sup>me</sup> de Nemours . . . . .                                   | 188   |
| Figures d'Abram Girardet, par O. Huguenin . . . . .                             | 236   |
| Abram Borel-Jaquet. . . . .                                                     | 264   |
| Travers avant l'incendie, F. Huguenin-Lassauguette d'après C. Calame . . . . .  | 265   |
| Intérieur à Travers, par Gustave Jeanneret d'après G. Grisel . . . . .          | 314   |

